République du Tchad

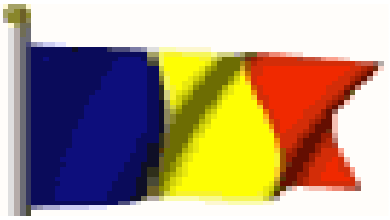

2011 – 2015

Document de travail

Août 2010

Carte administrative du Tchad et principales villes

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF ..... **IX**

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PNSA ..... **XIV**

INTRODUCTION **1**

PARTIE I : CONTEXTE GENERAL DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU TCHAD **3**

1. CARACTERISTIQUES GENERALES **3**

1.1. GENERALITES 3
1.2. LES ZONES AGRO ECOLOGIQUES 3
1.2.1. La Zone soudanienne *3*
1.2.2. La Zone sahélienne *4*
1.2.3. La Zone saharienne *4*
1.3.4. Constats sur les zones agro-écologiques *4*

2. CONTEXTE ECONOMIQUE **7**

2.1. SITUATION ECONOMIQUE GENERALE 7
2.2. CONTRIBUTION DU SECTEUR RURAL DANS L'ECONOMIE TCHADIENNE ET DANS LA SECURITE ALIMENTAIRE 7

3. LES SECTEURS PRODUCTIFS **8**

3.1. LES PRODUCTIONS AGRICOLES 8
3.2. LES PRODUCTIONS ANIMALES 9
3.3. LES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES 10
3.4. L'APICULTURE 12
3.5. LES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (Y COMPRIS LA FAUNE) 12
3.6. LE STOCKAGE, LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES 14
3.6.1. Stockage et conservation *14*
3.6.2. Transformation *14*
3.6.3. Commercialisation *15*
3.7. Les finances rurales *16*
3.8. LE CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR PRODUCTIF 17

4. SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE **18**

4.1. SITUATION GENERALE 18
4.2. DISPONIBILITES ALIMENTAIRES ET PRODUCTIONS 18
4.3. SECURITE ALIMENTAIRE ET VULNERABILITE STRUCTURELLE 21
4.4. CRITERES POSSIBLES DE CIBLAGE DES ZONES VULNERABLES 24
4.5. SITUATION ENERGETIQUE ET NUTRITIONNELLE 26
4.6. LE DISPOSITIF DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES 27

5. LES PARTIES PRENANTES DE SECURITE ALIMENTAIRE **29**

5.1. LES ACTEURS NATIONAUX 29
5.1.1 Les populations locales et les groupes vulnérables *29*
5.1.2. Les institutions techniques de l'Etat *30*
5.1.3. Les Organisations des Producteurs *32*
5.1.4. Les Organisations Non Gouvernementales et la société civile *33*
5.1.5. Le Secteur Privé *34*
5.1.6. Les Institutions de financement du monde rural *34*
5.2. LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS 34

6. LES CADRES POLITIQUE, INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE **35**

6.1. SITUATION DU CADRE POLITIQUE AU PLAN NATIONAL 35
6.2. INTEGRATION SOUS-REGIONALE 39

6.3. SITUATION DU CADRE INSTITUTIONNEL 42
6.4. SITUATION DU CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE 43

7. EXPERIENCES PASSEES EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE 45

7.1. LE PROGRAMME SPECIAL DE SECURITE ALIMENTAIRE ET LE PNSA (1ERE PHASE). 45
7.2. AUTRES EXPERIENCES OU PROGRAMMES EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE 46

8. PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT DANS LES SECTEURS CLES LIES A LA SECURITE ALIMENTAIRE 48

8.1. INVESTISSEMENTS DANS LES SECTEURS PRODUCTIFS. 48
8.2. INVESTISSEMENTS DANS LES AUTRES SECTEURS AYANT UN LIEN AVEC LA SECURITE ALIMENTAIRE 50

PARTIE II : STRATEGIE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE 51

9. POURQUOI UNE STRATEGIE DE SECURITE ALIMENTAIRE 51

10. LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE 52

10.1. OBJECTIF GLOBAL 52
10.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES 52

11. APPROCHE ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LA STRATEGIE 53

11.1. PRISE EN COMPTE DU CARACTERE MULTIDIMENSIONNEL ET MULTISECTORIEL 53
11.2. APPLICATION DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE 53
11.3. PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION GENRE 53
11.4. CAPITALISATION ET VALORISATION DES ACQUIS ET EXPERIENCES 54
11.5. RECHERCHE DE PASSERELLES ENTRE LES STRATEGIES ET POLITIQUES 54
11.6. RECHERCHE DE SYNERGIES ET DE PARTENARIATS AVEC TOUTES LES PARTIES PRENANTES 54

12. LES SOUS PROGRAMMES DU PNSA 54

12.1. VALORISATION ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU ET RESSOURCES NATURELLES 55
12.1.1. Maitrise et gestion de l'eau pour l'irrigation des cultures 55
12.1.2 Amélioration de l'hydraulique pastorale 56
12.1.3. Amélioration de l'hydraulique villageoise 57
12.1.4 Restauration de la fertilité des sols 58
12.1.5 Valorisation des produits forestiers non ligneux y compris la faune. 59
12.2. INTENSIFICATION ET DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS VEGETALES, ANIMALES ET HALIEUTIQUES 60
12.2.1. Intensification et diversification des productions végétales 61
12.2.2. Intensification et diversification des productions animales 64
12.2.3. Amélioration, Intensification et diversification des productions halieutiques 66
12.2.4. Apiculture 67
12.3. STOCKAGE, TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION 67
12.3.1. Conservation et stockage des produits agricoles d'origine végétale 67
12.3.2. Transformation des produits d'origine végétale, animale et halieutique 68
12.3.3. Commercialisation des produits d'origine végétale, animale et halieutique 71
12.4. AIDE ALIMENTAIRE ET DISPOSITIF DE VEILLE, D'ALERTE ET DE REPONSES AUX CRISES 72
12.4.1. Amélioration des capacités des systèmes d'information 73
12.4.2. Aide alimentaire et stock de sécurité alimentaire 74
12.5. NUTRITION 74
12.5.1. Education nutritionnelle 74
12.5.2. Jardins scolaires 75

13. MECANISMES DE PILOTAGE, DE COORDINATION ET GESTION 76

13.1. CADRE INSTITUTIONNEL DE PILOTAGE, DE COORDINATION/GESTION ET DE SUIVI-EVALUATION 76
13.1.1. Dispositif institutionnel d'orientation et de pilotage du PNSA 77
5.1.2. Dispositif de coordination et de gestion 78
13.2. MECANISMES DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS ET RESSOURCES 80
13.2.1. Mobilisation des ressources nationales 81

13.2.2. Mobilisation des ressources externes ... *81*

14. SUIVI ET EVALUATION ... **81**

14.1. PRINCIPES DE BASE DU SUIVI –EVALUATION ... 81
14.2. ROLE DU SUIVI-EVALUATION ... 82
14.3. ELEMENTS DU SUIVI-EVALUATION ... 83
14.4. FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE SUIVI – EVALUATION ... 83
14.5. RAPPORTS ... 84
14.6. EVALUATION ... 84

15. CONDITIONS LIEES A LA MISE EN ŒUVRE ... **84**

15.1. CONDITIONS D'OPERATIONNALISATION ... 84
15.2. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ... 85
15.2.1. Mesures incitatives ... *85*
15.2.2. Mesures de soutien à la création d'un environnement favorable ... *85*

16. STRATEGIE DE COMMUNUCATION ... **86**

16.1. OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION ... 86
16.2. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION ... 87

17. RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE ET DURABILITE DU PNSA ... **88**

17.1. RISQUES ... 88
17.1.1. Risques d'ordre institutionnel ... *88*
17.1.3. Risques d'ordre environnemental ... *89*
17.2. DURABILITE ... 89

PARTIE III : PROGRAMME D'ACTIONS ET D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRES ... **91**

18. PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES PAR SOUS-PROGRAMME ... **91**

18.1. VALORISATION ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU ET DES RESSOURCES NATURELLES ... 91
18.1.1. Maîtrise et gestion de l'eau pour l'irrigation des cultures ... *91*
18.1.2. Amélioration de l'hydraulique pastorale ... *93*
18.1.3 Amélioration de l'hydraulique villageoise ... *94*
18.1.4. Restauration de la fertilité des sols ... *96*
18.1.5 Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux y compris la faune. ... *97*
18.2. INTENSIFICATION ET DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS VEGETALES, ANIMALES ET HALIEUTIQUES ... 99
18.2.1. Intensification et diversification des productions végétales ... *99*
18.2.2. Intensification et diversification des productions animales ... *104*
18.2.3. Amélioration Intensification et diversification des productions halieutiques ... *107*
18.3. STOCKAGE, TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION ... 109
18.3.1. - Conservation et stockage des produits agricoles d'origine végétale ... *109*
18. 3.2. – Transformation des produits agricoles, d'origine végétale, animale et halieutique ... *110*
18.3.3. Commercialisation des produits d'origine agricoles, végétale, animale et halieutique ... *113*
18.4. AIDE ALIMENTAIRE ET DISPOSITIF DE VEILLE, D'ALERTE ET DE REPONSES AUX CRISES ... 114
18.4.1. Amélioration des capacités des systèmes d'information ... *114*
18.4.2. Aide alimentaire et stock de sécurité alimentaire ... *115*
18.5. LA NUTRITION ... 116
18.5.1. Education nutritionnelle ... *116*
18.5.2. – Jardins scolaires ... *117*
18.6 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ... 118

19. BUDGET ESTIMATIF PAR SOUS PROGRAMME ET RESULTAT ATTENDU ... **121**

ANNEXE 1 : COUT DE FINANCEMENT PAR SOUS-PROGRAMME, COMPOSANTE ET HORIZON TEMPOREL ... 133
ANNEXE 2 : COUTS DETAILLES PAR SOUS-PROGRAMME, COMPOSANTE ET ACTIVITE ... 134
ANNEXE 3 : TABLEAU RECAPITULATIF DES FINANCEMENTS PAR BAILLEURS (2005-2009) ... 140
ANNEXE 4 : - MATRICE DES INDICATEURS CLES DE SUIVI ET EVALUATION DU PNSA ... 134

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AEDE	Agence pour l'Energie Domestique et l'Environnement
CASAGC	Comité d'Action de sécurité Alimentaire et de Gestion des Crises
CDA	Comités Départementaux d'Action
CEC	Caisses d'Epargne et de Crédit
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CEEAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEN-SAD	Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CFPR	Centre de Formation Professionnelle Rurale
CILSS	Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CLA	Comité Local d'Action
CNA	Centre de nutrition ambulatoire
CNNTA	Centre National de Nutrition et de Technologie Alimentaire
CNRPRT	Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad
CNS	Centre de Nutrition Supplémentaire
CNT	Centre de Nutrition Thérapeutique
CPDE	Coopérative des Professionnels pour le Développement de l'Elevage
CRA	Comité Régional d'Action
CSDR	Consultation Sectorielle sur le Développement Rural
CTS	Comité Technique de Suivi
DAEPA	Direction des Aménagements en Eau Potable et de l'Assainissement
DCDH	Direction de la Connaissance du Domaine Hydraulique
DPA	Direction de la Pêche et de l'Aquaculture
DEAFPA	Direction de l'Enseignement Agricole, des Formations et de la Promotion Rurale
DEEDD	Direction de l'Education Environnementale et du Développement Durable
DELCPN	Direction des Evaluations Environnementales et de la Lutte Contre les Pollutions et Nuisances
DEFPA	Direction de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle Agricole
DEPP	Direction des Etudes, des Projets et Programmes
DEPS	Direction des Etudes, de la Planification et du Suivi
DFLCD	Direction des forêts et de Lutte Contre la Désertification

DGRHA	Direction Générale de Génie Rural et de l'Hydraulique Agricoles
DHP	Direction de l'Hydraulique Pastorale
DPNRFC	Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faunes et de la Chasse
DPSA	Direction de la Production des Végétaux et du Conditionnement
DREM	Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie
ENATE	Ecole Nationale des Adjoints Technique de l'Elevage
EVST	Enquête de référence sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité structurelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
HCIP	Haut Comité Interministériel de Pilotage
HCNE	Haut Comité National pour l'Environnement
ITRAD	Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement
LRVZ	Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques
NEPAD	Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique
OACI	Organisation Internationale de l'Aviation Civile
ONASA	Office National pour le Développement Rural
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADIAT	Projet d'Appui au Développement de l'Industrie Animale
PASILD	Programme d'Appui Structurant d'Initiatives Locales de Développement
PAN/LCO	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PARPIA	Projet d'Appui à la Réduction de la Pauvreté et de l'Insécurité Alimentaire
PASEP	Projet d'Appui au Système d'Elevage Pastoral
PDDAA	Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture Africaine
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGRN	Projet de Gestion de Ressources Naturelles
PIDR	Plan d'Intervention pour le Développement Rural
PMTRA	Programme National à Moyen Terme pour la Recherche Agronomique
PNAE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PNIMT	Programme National d'Investissement à Moyen Terme
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROADEL	Programme d'Appui au Développement Local
PRODABO	Projet de Développement Agricole dans les Départements de Biltine et Ouaddaï
PRODALKA	Projet de Développement Agricole dans les Départements de Léré et de la Katia

PRODEL Programmes Prioritaires portant sur le Développement Local

PRODEPECHE Projet de Développement de la Pêche

PROSE Programme de Renforcement des Capacités Sectorielles

PRSA/CEN-SAD Programme Régional de la Sécurité Alimentaire de la CEN-SAD

PRSA/AC Programme Régional de Sécurité Alimentaire de l'Afrique Centrale

PSANG Projet de Sécurité Alimentaire au Nord Guéra

PSAOP Projet d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations des Producteurs

PSSA Projet Spécial de Sécurité Alimentaire

PVERS Projet de Validation des Eaux de Ruissellement de Surface

RGPH Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SCA Score de Consommation Alimentaire

SCAC Service de Coopération et d'Action Culturelle

SISA/SAP Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire/Système d'Alerte Précoce

SMA Sommet Mondial de l'Alimentation

SNBG Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance

SNPA/DB Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique

SNRP Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté

SODELAC Société pour le Développement du Lac Tchad

SONAPA Société Nationale des Productions Animales

UNDAF Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement

RESUME EXECUTIF

1. Aperçu historique du processus de formulation et réactualisation du PNSA

Pour faire face aux défis récurrents en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire, l'État Tchadien a élaboré, en 2005, un Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) en s'appuyant sur l'ensemble des orientations politiques et stratégiques du secteur rural tels que : le Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR), le Schéma Directeur de l'Agriculture et de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) ainsi que sur la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) qui reste le document de référence pour toutes interventions.

Le PNSA s'inscrit également dans un cadre régional qui est le Programme Régional de la Sécurité Alimentaire de l'Afrique Centrale (PRSA/AC), et le Programme Régional de la Sécurité Alimentaire de la Communauté des États Sahélo-Sahariens (PRSA/ CEN-SAD). Il est conçu dans l'esprit du Nouveau Partenariat Économique pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) tout en accordant la priorité au développement agricole conformément aux orientations du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA).

L'exécution du PNSA était prévue en deux phases de cinq ans chacune, allant de 2006 à 2010 et de 2011 à 2015. Après la première phase, l'actualisation du document du PNSA pour la période 2011-2015 s'est avéré nécessaire pour assurer sa cohérence avec l'évolution du contexte local, régional et international, notamment le processus d'élaboration du PDDAA/NEPAD, ainsi que les programmes, projets et actions ayant pour objectif la sécurité alimentaire, mis en œuvre avec l'appui des différents partenaires au développement.

Le PNSA, tout en renforçant les contributions des différents secteurs à la sécurité alimentaire, vise à traduire la volonté politique du Gouvernement sous forme d'orientations stratégiques et d'actions prioritaires ainsi que les investissements clairement définis.

2. Justification et enjeux

Malgré l'existence des importantes potentialités tant au niveau de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche que des ressources en eau et des ressources naturelles, base de développement économique du secteur rural, le Tchad reste confronté de façon récurrente à l'insécurité alimentaire. Cette situation est due à une forte dépendance aux aléas climatiques, du fait du faible niveau d'équipements et de capacités techniques du monde rural, à un fort taux d'analphabétisme de la population, au niveau de pauvreté élevé, à l'instabilité sociale causée par les conflits armés et, aux afflux massifs d'importantes vagues de réfugiés fuyant les crises politiques de certains pays voisins et qui ont trouvé asile à l'Est et au Sud du pays..

L'insécurité alimentaire est une réalité, surtout pour les populations rurales qui constituent 78% de la population (RGPH 2), ainsi que des couches sociales les plus démunies et de celles ayant de bas revenus et habitant les grandes villes.

L'Enquête de Sécurité Alimentaire et de Vulnérabilité Structurelle (EVST-2009) menées au Tchad en 2009 fait ressortir que plusieurs variables ont une influence sur le niveau d'insécurité alimentaire, notamment : (i) la pauvreté, (ii) les sources des aliments consommés, (iii) la région de résidence – les ménages ruraux des régions de Batha, Biltine, du Mayo Kébbi, du Ouaddaï, du Moyen Chari, du Chari-Baguirmi, et du Kanem semblent être les plus enclins à l'insécurité alimentaire, (iv) le caractère déficitaire de la production céréalière du ménage, (v) le nombre de membres du ménage exerçant une activité génératrice de revenus, (vi) la pratique de l'agriculture, (vii) les groupes de moyens d'existence, (viii) la stratégie de survie, (ix) le niveau d'éducation du chef de ménage.

La situation nutritionnelle du Tchad se caractérise par de faibles disponibilités caloriques par personne

et par jour. L'apport moyen par habitant selon l'Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT 1 -1996) était à 1.720 calories. Selon l'EVST 2009, au Tchad, l'apport énergétique moyen par habitant a progressé depuis l'enquête de 1996. Au niveau national, la prévalence de l'insuffisance énergétique telle que définie par la FAO est de 31% au Tchad, ce qui signifie que 1 personne sur 3 ne dispose pas du minimum d'énergie nécessaire pour être en bonne santé, et mener une activité physique légère. Ce minimum d'énergie pour le Tchad a été évalué à 1.715 kcals par personne et par jour, et nécessite un budget de 238 FCFA. La moyenne nationale de consommation calorique est cependant de 2.280 kcals par personne et par jour, requérant un budget de 320 FCFA.

Toujours selon l'EVST 2009, la prévalence de la malnutrition est beaucoup plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. En moyenne, plus de 35% des enfants en milieu rural contre 23,6% en milieu urbain souffrent de malnutrition chronique globale; la prévalence de la malnutrition aigüe globale est de 17 % en milieu rural et de 10% en milieu urbain.

La crise alimentaire mondiale de 2008 est venue exacerbée le caractère pernicieux de l'insécurité alimentaire, qui touche la majorité des ménages et surtout les populations vulnérables, mais qui affecte l'économie tchadienne.

Le PNSA trouve ainsi pleinement sa justification dans ce contexte et traduit l'engagement politique du gouvernement à combattre l'insécurité alimentaire et relever les défis des objectifs du SMA et de l'OMD auxquels il a souscrit.

Le PNSA, qui a définit la Stratégie nationale de sécurité alimentaire, comprend également un Plan d'actions prioritaires et programme d'investissements pour la période 2011-2015. Il vise à relancer la production vivrière, mais aussi à s'attaquer aux différentes dimensions de la sécurité alimentaire, à savoir: (i) la disponibilité de produits vivriers en qualité et quantité suffisantes, (ii) l'accès pour tous, y compris aux groupes les plus vulnérables et à faibles revenus, (iii) l'utilisation et la qualité sanitaire des produits alimentaires, en vue de favoriser une alimentation équilibrée et saine pour tous, (iv) la stabilité des approvisionnements, qui implique une dimension politique et des mécanismes de prévention/gestion des crises et catastrophes naturelles.

La prise en compte du caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire implique de développer un PNSA, conçu comme un programme transversal et approprié et mis en œuvre par toutes les parties prenantes. Il exige pour sa mise en œuvre une reconnaissance de son bien-fondé, son appropriation et un engagement dans la durée de toutes les parties prenantes.

Un des enjeux de sa réussite sera de mettre en place des mécanismes de coordination et de gestion suffisamment souples et transparents et axés sur la recherche de synergies et de partenariats. Ceux-ci visent à maximiser l'impact de sa mise en œuvre et celle des programmes qui y sont liés. La mise en œuvre du PNSA nécessitera aussi la mise en place de mécanismes de mobilisation des ressources et moyens nécessaires, en commençant par la mobilisation des ressources internes.

3. Stratégie nationale de sécurité alimentaire

Objectifs

L'objectif global du PNSA vise à «Contribuer à vaincre la faim et favoriser la création d'un environnement favorable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de toute la population sans aucune discrimination à l'échelon national». Les objectifs spécifiques s'appuient sur les quatre dimensions ou piliers de la sécurité alimentaire rappelés ci-dessus et visent à:

1. *«Assurer aux ménages et à tout individu sans aucune discrimination l'accès à l'eau et la disponibilité en denrées alimentaires de base en quantité et qualité suffisante de manière durable».*
2. *« Assurer aux populations l'accès aux denrées alimentaires à temps, à tous moments et en tous lieux».*

3. *« Contribuer à l'utilisation rationnelle des aliments, grâce à des régimes alimentaires équilibrés et appropriés, à de l'eau potable, à l'innocuité des aliments et à l'éducation nutritionnelle ».*

- ***Principes directeurs***

Les grands principes directeurs qui doivent guider la mise en œuvre du PNSA sont: (i) la prise en compte du caractère multidimensionnel et multisectoriel de la Sécurité Alimentaire; (ii) l'application de l'approche participative et l'implication effective de toutes les parties prenantes, y compris les groupes vulnérables et les femmes; (iii) la capitalisation et la valorisation des acquis et des expériences en matière de sécurité alimentaire; (iv) la recherche de passerelles entre les stratégies et politiques; et (v) la recherche de synergies et de partenariats avec toutes les parties prenantes.

- ***Sous-programmes***

Le PNSA comprend cinq sous-programmes, déclinés en composantes, résultats attendus et activités prioritaires, qui visent à répondre aux contraintes identifiées et à atteindre les objectifs du programme, à savoir:

I. *Valorisation et gestion durable des ressources en eau et des ressources naturelles*
II. *Intensification et diversification des productions végétales, animales et halieutiques*
III. *Stockage, transformation et commercialisation des productions végétales, animales et halieutiques*
IV. *Aide alimentaire et dispositif de veille*
V. *Nutrition*

Ces cinq sous-programmes sont développés en résultats attendus et activités au tableau synoptique du PNSA ci-après.

4. ***Dispositif de pilotage et de coordination et gestion pour la mise en œuvre du PNSA***

Le dispositif institutionnel du PNSA prend en compte le caractère multisectoriel et transversal de la sécurité alimentaire et l'implication des diverses parties prenantes aux niveaux national, régional et local, à savoir les Services techniques de l'Etat, les Communautés locales (villages), les organisations de la société civile, les associations des femmes et les organisations paysannes et de producteurs, le secteur privé et les partenaires au développement.

Conformément à l'Arrêté n° 3010.PR/PM/CAB/2007 le dispositif comprend les organes suivants :

⇒ *Organe de pilotage : Le Haut Comité Interministériel de Pilotage (HCIP-PNSA) sous la Présidence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et la Vice-présidence du Ministre de l'Economie et du Plan.*

⇒ *Organe consultatif : Le Comité Technique de Suivi (CTS) dont la Présidence est assurée par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation et la Vice-présidence par le Secrétaire Général du Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales.*

⇒ *Dispositif de coordination et de gestion et de suivi – évaluation : (i) la Coordination nationale du programme (CNP) et (ii) les Coordinations régionales*

⇒ *Les Points Focaux des Ministères techniques (agriculture, élevage, environnement, eau) qui jouent le rôle d'interface entre la Coordination, le Comité Technique de Suivi et les Directions générales des ministères impliqués.*

La Coordination Nationale, placée sous la responsabilité d'un coordinateur est composé de (i) un Responsable administratif et financier ; (iii) une Cellule technique ; (iv) un Responsable de la cellule de suivi et évaluation ; (v) un Responsable de la Communication ; (vi) Un comptable et du personnel d'appui (secrétaires, chauffeurs, plantons, gardiens, etc.).

Les Coordinations Régionales sont assurées par les Délégations Régionales des Ministères en fonction de leur présence et leur niveau d'opérationnalité.

Les administrations nationales et régionales (ministères et services déconcentrés) seront responsabilisées dans l'exécution du programme à travers les sous-programmes et composantes relevant de leurs domaines de compétences respectifs.

Les mécanismes institutionnels prévoient également la synergie entre les différents programmes nationaux et le PNSA, ainsi que les mécanismes de mobilisation des ressources et moyens financiers nécessaires, tant au plan interne qu'externe, avec un souci de transparence et de bonne gouvernance.

5. *Mise en place d'un système d'information et de suivi-évaluation*

La mise en place d'un système d'information et de suivi-évaluation s'appuiera sur la collecte et la diffusion des informations aux différents niveaux, sur la définition claire des indicateurs de S&E et d'impact sur la sécurité alimentaire. Le système de suivi-évaluation sera constitué autour d'une base de données et permettra d'aider les décideurs aux niveaux national, régional et local.

6. *Financement*

Le montant global des coûts et des financements nécessaires pour une période de 5 ans allant de 2011 à 2015 a été estimé à **253.981.090.000** ***milliards de FCFA****. La répartition des coûts par sous programme est synthétisée dans le tableau ci-après. Celui-ci fait ressortir un montant de 77 170 000 000 milliards de FCFA soit 30% du total de fonds propre et 165 100 000 000 milliards de FCFA des financements extérieurs soit 70.% du total.*

Tableau de synthèse des besoins de financement du PNSA par sous programme en F CFA (x 1 000)

Désignation	**Total (x 1.000 FCFA)**	**Répartition par contribution (x1000FCFA)**		
		Etat	**Bénéficiaires**	**Financement extérieur**
COUTS DE BASE PAR ACTIVITE				
SOUS PROGRAMME I. Valorisation et gestion durable des ressources en eau et des ressources naturelles	187.670.280			
SOUS PROGRAMME II. Intensification et diversification des productions végétales, animales et halieutiques	62.813.361			
SOUS PROGRAMME III. Stockage, Transformation et Commercialisation des productions végétales, animales et halieutiques	7.118.525			
SOUS PROGRAMME IV. Aide alimentaire et dispositif de veille	6.500.000			
SOUS PROGRAMME V. Nutrition	106.320			
SOUS PROGRAMME VI. Mesures d'accompagnement	33.971.994			
TOTAL COUTS DE BASE	**298.326.479**	**89 497 943**	**14 916 324**	**193 912 291**
Coût d'ancrage institutionnel et de suivi-évaluation (5%)	14.916.320			
COUT TOTAL SANS IMPREVUS	**313.246.804**	**93 974 049**	**15 662 341**	**203 610 423**
Imprévus physiques et financiers (7%)	21.926.996			
COUT TOTAL PNSA	**335.169.800**	**100 550 940**	**16.7584900**	**217 860 370**
% par contribution		30%	5%	65%

7. ***Conditions et risques liés à la mise en œuvre du PNSA***

Plusieurs conditions sont nécessaires pour rendre opérationnelle et effective la mise en œuvre du PNSA. Il s'agit notamment de: (i) l'adoption du document réactualisé du PNSA par le Gouvernement ; (ii) la réactualisation des organes de pilotage et de coordination ; (iii) la mobilisation des financements et ressources nécessaires de l'Etat ; (iv) la mobilisation des financements extérieurs auprès des partenaires techniques et financiers, à travers l'organisation d'une table ronde sur la mise en œuvre des actions et des investissements ayant des impacts directs à court, moyen et long termes sur la sécurité alimentaire.

Des réformes et mesures préalables devraient être mis en œuvre pour faciliter l'exécution du PNSA. Il s'agit de: (i) mesures incitatives pour rendre les activités agro-sylvo-pastorales rentables et encourager les investissements dans le secteur rural et, ii) mesures visant à rendre l'environnement plus favorable à la production agro-sylvo-pastorales.

Les risques potentiels liés à la mise en œuvre de la stratégie nationale de la sécurité alimentaire et du PNSA sont essentiellement d'ordre (i) institutionnel: non-respect par les différentes parties prenantes de leur engagement envers les groupes vulnérables; absence de mesures visant le renforcement de la solidarité nationale et de la protection sociale, économique et environnemental; instabilité politique; insuffisance des ressources humaines et des mécanismes de coordination et de gestion; cloisonnement des institutions; (ii) économique: augmentation du coût de la vie, flambée des prix des denrées alimentaires de première nécessité et des intrants agricoles, insuffisance des investissements sociocommunautaires et de mobilisation des ressources matérielles et financières; (iii) environnemental: dégradation des ressources naturelles, sécheresse, inondations, changements climatiques, etc.

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PNSA

OBJECTIF GLOBAL «Contribuer à vaincre la faim et favoriser la création d'un environnement favorable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de toute la population sans aucune discrimination à l'échelon national»		
OBJECTIFS SPECIFIQUES	**SOUS-PROGRAMMES**	**COMPOSANTES**
OBJECTIF 1 «Assurer aux ménages et à tout individu sans aucune discrimination l'accès à l'eau et la disponibilité en denrées alimentaires de base en qualité et quantité suffisante de manière durable»	1. Valorisation et gestion durable des ressources en eau et des ressources naturelles	Maîtrise et gestion de l'eau pour l'irrigation des cultures
		Amélioration de l'hydraulique pastorale
		Amélioration de l'hydraulique villageoise
		Restauration de la fertilité des sols
		Valorisation des ressources forestières
		Valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) y compris la faune
	2. Intensification et diversification des productions végétales, animales et halieutiques	Intensification et diversification des productions céréalières
		Intensification et diversification des productions animales
		Intensification de la pêche artisanale et de la pisciculture
		Apiculture
OBJECTIF 2 « Assurer aux populations l'accès aux denrées alimentaires à temps, à tout moment et en tous lieux».	3. Stockage, Transformation et Commercialisation des produits d'origine végétale, animale et halieutique	Conservation et stockage des produits agricoles
		Transformation des produits agricoles d'origine végétale, animale et halieutique
		Commercialisation
	4. Aide alimentaire et dispositif de veille	Amélioration des capacités des systèmes d'information
		Aide alimentaire et stock de sécurité alimentaire
OBJECTIF 3 «Contribuer à l'utilisation rationnelle des aliments, grâce à des régimes alimentaires équilibrés et appropriés, à de l'eau potable, à l'innocuité des aliments et à l'éducation nutritionnelle	5. Nutrition	Education nutritionnelle
		Jardins scolaires

SOUS-PROGRAMME 1 – Valorisation et gestion durable des ressources en eau et des ressources naturelles

Responsables: Ministères chargés de l'Agriculture, de l'Eau, de l'Elevage, de l'environnement.

Groupes cibles: Producteurs ruraux, péri urbains (agriculteurs, éleveurs, pécheurs, etc.)

Autres acteurs impliqués: Producteurs ruraux, secteur public, secteur privé, partenaires au développement, ONG.

COMPOSANTE	CONTRAINTES CIBLEES	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS
1.1. Maîtrise et gestion de l'eau pour l'irrigation des cultures	⇒ Insuffisance de la maîtrise des eaux sous terraines et de surface. ⇒ Insuffisance de retenues d'eau et des aménagements hydro agricoles ⇒ Faibles compétence et connaissance des exploitants agricoles sur les techniques d'aménagement hydro agricoles et de gestion de l'eau à la parcelle. ⇒ Coûts onéreux des équipements d'irrigation.	• Réalisations des aménagements hydro-agricoles et leur équipement. • Construction de barrages de retenue d'eau pour l'irrigation des cultures de contre saison et l'abreuvement du bétail. • Formation des exploitants agricoles sur les techniques de maintenance des équipements et de gestion de l'eau.	➢ Environ 15.000 ha de terres à vocation agricole sont aménagés, valorisés et équipées pour l'irrigation. ➢ 5 barrages de retenue d'eau permet l'irrigation de 350 ha de cultures de contre saison et l'abreuvement du bétail. ➢ Les producteurs maîtrisent les techniques d'exploitation et de gestion des périmètres irrigués.
1.2. Amélioration de l'hydraulique pastorale	⇒ Insuffisance et/ou vétusté des points d'eaux pastoraux existants (puits, mares, micro-barrages, seuils d'épandage, stations pastorales) ⇒ Conflits entre agriculteurs et éleveurs pour l'accès à l'eau. ⇒ Zones de pâturage limité par l'insuffisance de sources en eau	• Construction, aménagement et/ou réhabilitation de points d'eau pastoraux. • Mise en place et/ou réhabilitation de stations de pompages pastoraux thermiques, solaires ou éoliennes • Sensibilisation des usagers des points d'eau et formation des comités de gestion.	➢ Les éleveurs disposent de 320 points d'eau pour l'abreuvage de leur bétail, dont 110 puits, 188 mares 22 micros barrages. ➢ 25 stations de pompages pastoraux sont fonctionnelles dont 15 nouvelles et 10 réhabilitées. ➢ La gestion des points d'eau est assurée par des comités locaux formés.
1.3. Amélioration de l'hydraulique villageoise	⇒ Faible taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations en milieu rural ⇒ Insuffisance des points d'eau potable et des systèmes d'approvisionnement en milieu rural ⇒ Difficulté d'accès aux pièces de rechange ⇒ Faible capacité de gestion des points d'eau	• Réalisation de forages pour l'approvisionnement en eau potable au niveau des villages • Réhabilitations de forages villageois en PMH • Mise en place de stations AEP solaires ou thermiques • Sensibilisation et formation des communautés bénéficiaires • Appui aux artisans réparateurs • Contribution à l'assainissement par la construction de blocs sanitaires latrines et laves mains • Sensibilisation et formation des communautés bénéficiaires et usagers des latrines	➢ Les populations de 370 villages auront accès à l'eau potable. ➢ La gestion des points d'eau est assurée par les communautés bénéficiaires ; ➢ La maintenance des forages villageois est assuré par un réseau de 40 artisans réparateurs; ➢ Les conditions d'hygiène sont améliorées dans 45 écoles ou de centres de santé ; ➢ Les élèves et les usagers des latrines maîtrisent les pratiques d'hygiène de base.

1.4. Restauration de la fertilité des sols	⇒ La baisse de la fertilité des sols ⇒ La pratique de l'agriculture extensive ; ⇒ La faible intégration agriculture élevage ; ⇒ La mauvaise gestion des ressources naturelles, notamment la couverture végétale ; ⇒ La forte érosion hydrique et/ou éolienne des sols ; ⇒ Les systèmes de production peu évolutifs; ⇒ La très forte pression des populations humaines et animales sur les ressources naturelles ; ⇒ La réduction de la durée et ou abandon de jachère et d'autres pratiques traditionnelles	• Sensibilisation sur les techniques de récupération de la fertilité des sols ; • Formation des producteurs sur les techniques de restauration de la fertilité des sols : • Élaboration des supports pédagogiques et des fiches techniques ; • Renforcement des capacités des structures étatiques et non étatiques sur les techniques de restauration de la fertilité des sols ; • Promotion de l'agroforesterie ; • Renforcement du peuplement de gommier ;	➢ La fertilité des sols est renforcée et maintenue de manière durable par l'adoption de techniques appropriées ➢ Les producteurs récupèrent les techniques traditionnelles de la fertilisation des sols ➢ La formulation des engrais minéraux selon les zones agro-écologiques est disponible et appliquée. ➢ Les techniques d'agroforesterie sont vulgarisées
1.5. Valorisation des produits forestiers non ligneux (y compris la faune)	⇒ Insuffisante régénération des arbres de karité et néré ⇒ Faible connaissance des techniques appropriées de transformation ⇒ Faible organisation de la filière karité et néré ⇒ Insuffisante exploitation du potentiel en palmiers dattier ⇒ Faible connaissance et valorisation du potentiel de PFNL. ⇒ Faible connaissance des textes régissant la chasse et non respect des règlements	• Appui à la préservation et à la restauration des parcs de karité et néré • Création d'unités de transformation du karité • Création d'unités de transformation du néré • Formation sur les techniques de transformation des produits du karité et du néré. • Renforcement du potentiel de palmiers dattier • Création d'unités de transformation de dattes • Formation sur les techniques de transformation des dattes • Sensibilisation/information sur les textes régissant la chasse • Gestion rationnelle de la faune	➢ Le potentiel forestier est augmenté par la plantation d'environ 100.000 plantes de karité et néré. ➢ Les capacités de transformation du karité et du néré sont améliorées par des techniques et des équipements appropriés et adoptés par les groupements de femmes. ➢ Le potentiel des palmiers dattiers est renforcé et contribue à la sécurité alimentaire ➢ Les producteurs ont maitrisé les techniques de production, de transformation et de commercialisation des dattes. ➢ Les populations des parcs et réserves participent à la gestion de la faune et de la chasse

SOUS-PROGRAMME 2 – Intensification et diversification des productions végétales, animales et halieutiques

Responsables: Ministères chargés de l'Agriculture, de l'Eau, de l'Elevage, de l'environnement.

Groupes cibles: Producteurs ruraux, péri urbains (agriculteurs, éleveurs, pécheurs, etc.)

Autres acteurs impliqués: Producteurs ruraux, secteur public, secteur privé, partenaires au développement, ONG.

COMPOSANTE	CONTRAINTES CIBLEES	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS
2.1. Intensification et diversification des productions végétales	*Intensification des cultures céréalières* ⇒ Manque de centrale nationale d'approvisionnement d'engrais, de semences de qualité et d'équipements ; ⇒ Insuffisance de centre d'approvisionnement de proximité d'intrants agricole (engrais, produits phytosanitaires, etc.) et d'équipements ; ⇒ Faible connaissance des producteurs dans l'utilisation correcte des intrants agricole ; ⇒ Faible disponibilité de matériel végétal de qualité ⇒ Faible connaissance des itinéraires techniques par les producteurs. *Plantes à racine et tubercules* ⇒ Faible disponibilité de matériel végétal de qualité ⇒ Faible connaissance des itinéraires techniques par les producteurs. *Maraîchage* ⇒ Faible disponibilité de matériel végétal de qualité ⇒ Manque de centre d'approvisionnement de proximité d'intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires, etc.) et d'équipements ; ⇒ Faible capacités d'organisation des producteurs : ⇒ Faible connaissance des itinéraires techniques par les producteurs. *Arboriculture Fruitière* ⇒ Insuffisance de matériel végétal de qualité et de plantes greffées ; ⇒ Faible connaissance des itinéraires techniques par les producteurs.	*Intensification des cultures céréalières* • Appui à la création d'un stock national d'engrais; • Création d'un stock national de semences; • Appui à la production de semences de qualité et aux paysans multiplicateurs; • Appui à la création d'un central d'approvisionnement de matériel agricole; • Création de centres d'approvisionnement de proximité pour les semences, les engrais et le petit matériel, • Renforcement des capacités des agriculteurs sur les itinéraires techniques des principales cultures, • Formation des artisans locaux pour la fabrication d'outils de production. *Plantes à racine et tubercules* • Production de matériel végétal amélioré; • Renforcement des capacités des encadreurs et des producteurs. *Maraîchage* • Aménagement et équipement des périmètres maraîchers; • Création de centres d'approvisionnement de proximité des intrants maraîchers; • Renforcement des capacités des structures d'encadrement (services publics, ONG et privés) du secteur maraîcher; • Formation des producteurs maraichers sur les itinéraires techniques des cultures maraîchères; *Arboriculture Fruitière* • Renforcement de la disponibilité de matériel végétal amélioré et adapté. • Renforcement des capacités des arboriculteurs	*Intensification des cultures céréalières* ➢ Les producteurs disposent d'un stock d'au moins 56.000 tonnes d'engrais sur 5 ans. ➢ Les producteurs disposent de semences d'environ 41.800 tonnes de semences sur 5 ans. ➢ La production de semences des qualités est assurée par l'ITRAD et les paysans multiplicateurs ➢ Les producteurs disposent de matériel de travail pour le labour et travaux d'entretien des cultures céréalières. ➢ Les paysans maîtrisent les itinéraires techniques pouvant accroître le rendement des cultures. *Plantes à racine et tubercules* ➢ Les producteurs disposent de variétés améliorées de plantes à racines pour environ 4.000 hectare par an *Maraîchage* ➢ Les surfaces autour des plans d'eau sont aménagées au profit 10.000 maraîchers dont 50% femmes et jeunes sans emploi. ➢ Des centres d'approvisionnement en intrants maraîchers de proximité sont crées et gérés par les organisations paysannes. ➢ Les capacités techniques des 100 formateurs et 10.000 producteurs sont améliorées dans la conduite de l'activité de maraîchage. *Arboriculture Fruitière* ➢ Le matériel végétal de qualité est disponible pour le développement de l'arboriculture fruitière. ➢ Au moins 2.200 arboriculteurs formés maîtrisent la conduite des vergers. ➢ Une étude de la filière « fruits et légumes » permet d'orienter les stratégies du secteur.

Intensification et diversification des productions animales	*Approvisionnement de produits vétérinaires et zootechniques pour le bétail* ⇒ Insuffisante disponibilité d'aliments pour le bétail. ⇒ Faible connaissance à l'utilisation d'aliments pour le bétail à partir des sous produits agro-industriels. ⇒ Insuffisance de centre d'approvisionnement de proximité de produits vétérinaires et zootechnique pour le bétail. *Aviculture et cuniculture* ⇒ Faible couverture vétérinaire ⇒ Faible maîtrise des techniques de conduite d'élevage en aviculture et cuniculture *Elevage de petits ruminants* ⇒ Faible couverture vétérinaires et zootechnique ⇒ Faible maîtrise des techniques de conduite d'élevage *Elevage porcin* ⇒ Faible maîtrise des techniques de conduite d'élevage porcin	*Approvisionnement de produits vétérinaires et zootechniques pour le bétail* • Renforcement des capacités de production et de distribution des aliments • Renforcement des capacités des éleveurs dans la préparation des aliments pour bétail et l'utilisation des sous-produits agro-industriels • Création de dépôts et/ou pharmacie vétérinaire villageoise *Aviculture et cuniculture* • Appui à la mise en place des unités de production avicole familiale • Appui à la mise en place des unités d'élevage de lapins • Formation des producteurs sur les techniques appropriées de la conduite d'élevage en aviculture et cuniculture. • Formation/recyclage des agents des services techniques, des auxiliaires et des vaccinateurs *Elevage de petits ruminants* • Formation/recyclage des encadreurs • Formation des producteurs et des auxiliaires • Appui au démarrage des petits élevages d'ovins et caprins. *Elevage porcin* • Appui au démarrage des unités de production porcine • Formation sur les techniques appropriées d'élevage porcin	*Approvisionnement de produits vétérinaires et zootechniques pour le bétail* ➢ La disponibilité d'aliments de bétail est renforcée ➢ Les capacités des éleveurs dans l'utilisation des sous produits agro-industriels pour l'alimentation du bétail sont renforcées. ➢ Le réseau de pharmacies vétérinaires villageoises gérées par les producteurs est renforcé *Aviculture et cuniculture* ➢ La disponibilité de viande de volaille au niveau familial est augmentée par le développement de l'aviculture familiale au niveau des villages. ➢ La disponibilité de viande de lapin au niveau familial est augmentée par le développement de l'élevage de lapin au niveau des villages. ➢ Les capacités de producteurs et de structures d'appui sont augmentées pour la conduite de l'aviculture et de l'élevage de lapin. *Elevage de petits ruminants* ➢ Les petits producteurs maîtrisent les techniques de conduite d'élevage ovin et caprin et sont assisté par des encadreurs et auxiliaires formés. ➢ Le petit élevage d'ovins et de caprins au niveau familial est démarré dans 200 villages. *Elevage porcin* ➢ La production de viande de porc a augmenté grâce à la mise en place de 250 unités d'élevage de porcs; ➢ Les capacités de 250 producteurs sont améliorées pour l'élevage du porc.
Intensification de la pêche artisanale et de la pisciculture	⇒ Méconnaissance des pêcheurs sur les dangers que provoquent les engins de pêche non appropriés sur la disponibilité des ressources halieutiques. ⇒ Faible connaissance des techniques d'aquaculture et pisciculture	• Sensibilisation sur la pêche durable • Création d'un centre d'alevinage • Appui au développement de la pisciculture • Développement de l'aquaculture dans les mares et dans les rizières • Formation des pisciculteurs • Renforcement de la production de la spiruline	➢ Les acteurs de pêcheries sur les lacs et les fleuves sont sensibilisés et associés à la gestion durable de la pêche. ➢ La disponibilité en poisson et les revenus des producteurs sont augmenté par le développement de la pisciculture et de l'aquaculture.

2.2. Apiculture	⇒ Système de récolte archaïque (utilisation de feux/fumée) ⇒ Faible développement de ruches semi-rationnelles (ruches kenyanes) ⇒ Faible connaissances des systèmes d'extraction modernes et des normes d'hygiène ⇒ Faible diffusion d'équipements performants ⇒ Méconnaissance de la valeur des sous-produits	• Mise en place des unités de production de miel équipées • Formation des apiculteurs à la fabrication des ruches améliorées ou semi-modernes (ruches kényanes) • Renforcement des capacités des apiculteurs.	➢ Les productions en miel seront augmentées par la création de 5 unités de production. ➢ Les apiculteurs pourront compter sur un approvisionnement de proximité des ruches améliorées. ➢ Les apiculteurs maitrisent les techniques de production du miel et de gestion de l'unité de traitement et conditionnement.

SOUS-PROGRAMME 3 – Stockage, transformation et commercialisation des produits d'origine végétale, animale et halieutique

Responsables: Ministères chargés du Commerce, de l'Agriculture, de l'Eau, de l'Elevage, de l'environnement.

Groupes cibles: Groupement de producteurs et de transformateurs, opérateurs économiques, commerçants.

Autres acteurs impliqués: Etat, secteur privé, (CCIAA), groupements de producteurs féminins.

COMPOSANTE	CONTRAINTES CIBLEES	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS
3.1. Conservation et stockage des produits des produits d'origine agricole, végétale, animale, et halieutique	⇒ Faible organisation des acteurs des filières de produits alimentaires dans la phase de post-récolte. ⇒ Insuffisance des structures de stockage des produits céréaliers et non céréaliers. ⇒ Insuffisance, voire inexistence des produits de traitement/conservation. ⇒ Réduction de l'application des techniques traditionnelles des conservations facilement maîtrisables ⇒ Faible niveau de connaissances des structures d'appui et des producteurs sur les techniques de conservation améliorées et adaptées	• Création de magasins communautaires de stockage • Sensibilisation des producteurs • Formation des producteurs et des comités de gestion sur les techniques de stockage • Formation des comités de gestion des magasins de stockage	➢ Le stockage et la conservation des céréales, de l'arachide, du niébé et des cossettes de manioc sont assurés par la mise en place de 500 magasins. ➢ Les techniques de conservation et stockage des produits vivriers, ainsi que de gestion des magasins sont maîtrisées par 500 organisations de producteurs ➢ Les techniques de conservation des stocks avec l'utilisation de produits biologiques sont vulgarisées.
3.2. Transformation des produits des produits d'origine agricole, végétale, animale, et halieutique	*Produits d'origine végétale* ⇒ Insuffisance de moyens de transformation pour les céréales par rapport aux besoins de la population. ⇒ Insuffisance d'équipements performants et de techniques améliorées pour la production de fruits et légumes séchés. ⇒ Insuffisantes conditions d'hygiène dans la production de fruits et légumes séchés. ⇒ Faible niveau de connaissances des producteurs sur les techniques de transformation améliorées et adaptées.	*Produits d'origine végétale* • Création d'unité de transformation de céréales, arachide et manioc. • Formation des comités de gestion des unités de transformation • Création d'unités de séchage de fruits et légumes • Formation sur les techniques de transformation de fruits et légumes et sur la gestion des unités.	*Produits d'origine végétale* ➢ Les organisations des producteurs de céréales, arachide, et manioc et les groupements de femmes disposent d'équipements de transformation. ➢ Les techniques de séchage de fruits et légumes sont améliorées et maîtrisées.

	Produits d'origine animale ⇒ Insuffisance des conditions d'hygiène et de salubrité des aires d'abatage ⇒ Faibles capacités de gestion et d'entretien des aires d'abatage; ⇒ Insuffisantes conditions d'hygiène dans la production de la viande, du lait. ⇒ Manque de boucherie, manque de chaine de froid ; ⇒ Faible niveau de connaissances des structures d'appui et des producteurs sur les techniques de conservation améliorées et adaptés	*Produits d'origine animale* • Appui à la réhabilitation des aires d'abattage • Formation sur les normes d'hygiène dans les aires d'abatage. • Appui aux producteurs de viande séchée et du lait • Formation des producteurs de viande séchée et des comités de gestion des magasins	*Produits d'origine animale* ➢ Les conditions d'hygiène dans les aires d'abattage sont améliorées. ➢ Les conditions d'hygiène et la qualité de la viande et du lait sont améliorées.
	Produits d'origine halieutique ⇒ Faibles capacités de traitement unités artisanales; ⇒ Insuffisantes conditions d'hygiène dans la production et conservation du poisson séché ou fumé. ⇒ Coûts élevés des équipements et autres fournitures (eau, électricité) ⇒ Faible niveau de connaissances des structures d'appui et des producteurs sur les techniques de conservation et stockage et adaptées.	*Produits d'origine halieutique* • Sensibilisation et formation des productrices de poissons séchés ou fumés. • Construction de plateforme de transformation et conservation • Formation sur les techniques améliorées de transformation et conservation • Formation des comités de gestion	*Produits d'origine halieutique* ➢ Au moins 15 groupements de femmes transformatrices de poisson disposent de sites de transformation aménagés et équipés ➢ La qualité de poisson fumé ou séché est améliorée grâce à l'utilisation de techniques de transformation appropriées et au respect des normes d'hygiène.
3.3. Commercialisation	⇒ Difficile accès des producteurs à l'information sur les prix de marché ⇒ Forte dépendance des producteurs des intermédiaires qui dominent les circuits commerciaux et réduisent le profit des producteurs ⇒ Faible disponibilité de transport des produits de zones de production aux marchés ⇒ Insuffisance de crédit pour la commercialisation ⇒ Inadéquation des conditions de vente des produits alimentaires dans les marchés ruraux ⇒ Mauvais état des pistes de desserte de zones de production	• Appui aux producteurs dans l'organisation des circuits de commercialisation • Accès des producteurs aux systèmes d'information sur les marchés • Soutien aux moyens de transport ruraux • Mobilisation des fonds de crédit pour la commercialisation • Amélioration des marchés ruraux	➢ Les producteurs sont actifs dans les circuits de commercialisation et auront accès à l'information sur les prix de marché ➢ Les groupements de villages et paysannes seront dotés des charrettes pour le transport de leurs productions. ➢ Un fonds de crédit pour la commercialisation est mobilisés et adéquat aux exigences des producteurs ➢ Au moins 50 marchés ruraux disposent de conditions adéquates d'hygiène et de vente.

SOUS-PROGRAMME 4 – Aide alimentaire et dispositif de veille

Responsable: Ministères membres du CASAGC.

Groupes cibles: Populations sinistrées.

Autres acteurs impliqués: Etat, opérateurs économiques, partenaires au développement, ONG.

COMPOSANTE	CONTRAINTES CIBLEES	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS
4.1. Amélioration des capacités des systèmes d'information	⇒ La complexification et la diversification des crises alimentaires, ne permet plus au dispositif actuel d'y faire face de façon satisfaisante. ⇒ Faible disponibilité de moyens humains, techniques et financier pour le dispositif national de sécurité alimentaire (comprenant le CASAGC, le SISA/ SAP et toutes des structures pourvoyeuses d'information et l'ONASA)	• Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions sur les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire • Dotation d'équipements et d'outils informatiques • Analyse du fonctionnement des structures de coordination et de gestion des crises alimentaires • Mobilisation des ressources nécessaires et pérennes pour le fonctionnement du dispositif ; • Appui à l'enquête agricole permanente. • Diffusion de l'information sur la sécurité alimentaire	➢ Le dispositif national est revu et renforcé afin de faire face à l'évolution des crises alimentaires et d'y répondre de façon plus efficace ; ➢ Des outils de réponse complémentaires à la distribution de vivres sont mis en place et opérationnels ; ➢ Le mécanisme de circulation et de diffusion de l'information sur la sécurité alimentaire et l'alerte rapide est renforcé et pérennisé ; ➢ La méthodologie d'identification des zones et groupes à risque et d'analyse de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire élaborée dans le cadre du SISA/ SAP est affinée et maîtrisée ➢ Les principaux services pourvoyeurs de données et les structures décentralisées (CRA, CDA et CLA) possèdent chacun un programme spécifique cohérent et fiable de collecte, de traitement et de diffusion des données nécessaires. ➢ Une diffusion régulière de l'information sur la sécurité alimentaire est assurée ; ➢ L'échantillon de l'enquête permanente d'estimation des productions végétales et animales et halieutique, et le réseau de collecte est renforcé et les résultats ont bon degré de fiabilité ; ➢ Le suivi permanent des marchés des produits alimentaires est assuré.
4.2. Aide alimentaire et stock de sécurité alimentaire	⇒ Le stock national de sécurité alimentaire est aujourd'hui un outil de réponse limité tant en capacité d'intervention qu'en pertinence face à la multiplicité des types de crise ; ⇒ La multiplicité des centres décisionnels et des processus et mécanismes de mobilisation du stock national, nuit à la bonne lisibilité des stratégies d'intervention du gouvernement et freine la contribution des partenaires financiers ⇒ La dualité des objectifs d'interventions à la fois sociaux et stratégique ne permet pas de répondre de façon adéquate aux besoins des populations les plus vulnérables	• Conception et mise en place d'un mécanisme de financement de stock de sécurité • Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'appui aux stocks privés	➢ Un stock national de sécurité alimentaire physique et financier adéquat est mis en place ; ➢ Le mécanisme de la mobilisation des fonds est clarifiée et opérationnel ; ➢ Un programme d'appui à la mise en place des stocks privés et/ou communautaires de sécurité alimentaire est effectif; ➢ Un plan de référence pour la conduite des actions, de concertation des intervenants au niveau central et local, de ciblage, de préparation aux situations de crise est élaboré. ➢ Mettre en place un stock financier devant servir au financement des actions de prévention et de gestion des crises alimentaires ; ➢ Les capacités institutionnelles de coordination en matière de gestion des crises alimentaire et particulièrement de ciblage et gestion des aides et assistance alimentaires sont renforcées.

SOUS-PROGRAMME 5 – NUTRITION

Responsable: Ministère de la Santé publique, Ministère de l'Action sociale.

Groupes cibles: enfants, femmes enceintes et allaitantes, personnes vivant avec le VIH/SIDA, vieillards

Autres acteurs impliqués: Ministères impliqués, Partenaires au développement, ONG, organisations des femmes et des jeunes.

COMPOSANTE	CONTRAINTES CIBLEES	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS
5.1. Education nutritionnelle	⇒ Mauvaises pratiques d'alimentation pour les enfants, les femmes enceintes et allaitantes personnes vivant avec le VIH/SIDA ; ⇒ Pratiques d'allaitement maternel inadéquates ; ⇒ Pratiques d'alimentation des femmes enceintes et allaitantes inadéquates ; ⇒ Méconnaissance de la population des valeurs nutritives des aliments locaux ; ⇒ Méconnaissance de la population de l'importance d'une alimentation saine et équilibrée. ⇒ Mauvaise hygiène alimentaire et du milieu	• Elaboration d'un plan d'information sur la malnutrition • Formation des agents et relais communautaires • Élaboration des supports pédagogiques et des fiches techniques sur la nutrition • Programme IEC pour l'amélioration des habitudes alimentaires. • Séances d'IEC en direction des personnes vivant avec le VIH/SIDA. • Sensibiliser les populations à l'assainissement du milieu autour des ouvrages (points d'eau, latrines, laves mains) • Réaliser des enquêtes CAP et anthropométriques de référence.	➢ Un plan d'information sur la malnutrition est élaboré. ➢ Un programme d'éducation nutritionnelle peut s'appuyer sur au moins 1.248 personnes relais formées dans 104 villages. ➢ Les populations et les ménages adoptent des habitudes alimentaires plus équilibrées. ➢ Des mesures de prise en charge familiale et communautaire des personnes vivant avec le VIH/SIDA ➢ Conditions d'hygiène et d'assainissement améliorées ➢ Données qualitatives et quantitatives de référence disponibles.
5.2. Jardins scolaires	⇒ Méconnaissances des principes de base d'un régime alimentaire équilibré. ⇒ Insuffisance d'information et de sensibilisation sur les aspects liés à la nutrition. ⇒ Déséquilibres nutritionnels dus aux habitudes alimentaires et facteurs sociaux	• Atelier d'information et de sensibilisation sur les jardins scolaires • Définition des programmes pédagogiques et formation des enseignants • Appui à l'installation de jardins scolaires	➢ Les autorités locales, les enseignants et les parents des élèves sont sensibilisées sur le rôle des jardins scolaires dans l'alimentation et l'éducation des enfants. ➢ Les programmes pédagogiques des écoles sont adaptés à la mise en place des jardins scolaires. ➢ Environ 150 jardins scolaires constituent un lieu d'apprentissage pour les élèves sur la valeur nutritive des aliments.

INTRODUCTION

Malgré l'existence d'importantes potentialités tant au niveau de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche que des ressources naturelles qui auraient pu constituer une base solide de développement du rural, le Tchad reste confronté de façon récurrente à l'insécurité alimentaire. Cette situation est due non seulement à une forte dépendance aux aléas climatiques et du faible niveau d'équipements agricoles mais aussi à la faible capacité technique du monde rural dont le fort taux d'analphabétisme constitue un handicap majeur. A cela s'ajoute le niveau élevé de pauvreté du monde rural, l'instabilité sociale causée par les conflits armés avec son cortège de personnes déplacées et de réfugiés de guerre venus massivement de certains pays voisins qui ont trouvé asile au Tchad.

Face à ces défis, le Gouvernement a fait élaborer en 2005 un Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) qui s'appuie sur l'ensemble des orientations politiques et stratégiques du secteur rural tels que (i) le Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR), (ii) le Schéma Directeur de l'Agriculture (SDA), (iii) le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) ainsi que sur (iv) la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) qui reste le document de référence pour toutes interventions.

Le PNSA s'inscrit également dans une dynamique régionale, notamment le Programme Régional de la Sécurité Alimentaire de l'Afrique Centrale (PRSA/AC), et le Programme Régional de la Sécurité Alimentaire de la Communauté des États Sahélo-Sahariens (PRSA/CEN-SAD). Il est conçu dans l'esprit du Nouveau Partenariat Économique pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) tout en accordant la priorité au développement agricole conformément aux orientations du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA).

L'objectif global du PNSA est de vaincre la famine et combattre l'insécurité alimentaire en associant l'augmentation de la productivité et le niveau de la production alimentaire à des mesures susceptibles de garantir à tous et en tout temps, un accès matériel et économique à une alimentation de base suffisante et de bonne qualité à l'horizon 2015.

Initialement évalué à environ 103 milliards de francs CFA (FCFA), le PNSA devrait être exécuté en deux phases de cinq ans chacune, allant de 2006 à 2010 et de 2011 à 2015.

Pour mettre en œuvre ce Programme, le Gouvernement qui s'est engagé vis-à-vis de la communauté internationale à prendre en charge 50% des coûts des réalisations a décaissé environ 30 milliards de F CFA pour réaliser des études et de financer certaines activités.

Les moyens mis en œuvre aussi bien par l'Etat que par les partenaires techniques et financiers ont certes contribué à réduire le déficit alimentaire mais ne couvre pas les besoins des populations. D'une année à l'autre, les crises alimentaires sont récurrentes et de nombreuses populations font l'objet de migrations temporaires C'est pour résorber ce déficit qu´au cours de l´atelier de lancement officiel du PNSA, tenu à Douguia du 17 au 18 juillet 2008, fut recommandé la préparation d'une Table Ronde des bailleurs de fonds afin de solliciter leurs contributions pour la mise en œuvre du PNSA. Cette initiative est matérialisée par l´Arrêté N° 030/PR/PM/MEP/SG/2009 portant création du Comité Technique chargé de préparer la Table Ronde des bailleurs de fonds sur le PNSA.

Ce Comité Technique mis en place sous la Présidence du Ministère de l'Economie et du Plan réunit les différentes Institutions de l'Etat concernées par la Sécurité Alimentaire ainsi que les représentants des ONG et du secteur privé.

La réactualisation de ce document du PNSA s'est avérée nécessaire pour l'adapter à l'évolution du contexte local, régional et international, notamment le processus d'élaboration du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA/NEPAD), ainsi qu'avec les programmes, projets et actions ayant comme objectif la sécurité alimentaire

Tout en renforçant les contributions des différents secteurs de la sécurité alimentaire, le PNSA, vise à traduire la volonté politique du Gouvernement sous forme d'orientations stratégiques et d'actions prioritaires et d'investissement clairement définis.

Le PNSA révisé entend répondre à ces différentes préoccupations et mettre en place un cadre cohérent d'intervention à court, moyen et long termes pour tous les acteurs du domaine.

Le document révisé a été examiné et adopté par les cadres représentant les services techniques concernés, les partenaires au développement, le secteur privé, les ONG et la société civile au cours d'un atelier de validation qui s'est déroulé du 28 au 31 juillet 2010.

Le document actuel du PNSA est subdivisé en trois grandes parties, à savoir:

Partie I. Contexte général de la sécurité alimentaire au Tchad

Partie II. Stratégie nationale de sécurité alimentaire, qui définit les objectifs, les principes directeurs, les sous-programmes, les mécanismes de pilotage, de gestion et de suivi-évaluation

Partie III. Programme d'actions et d'investissement prioritaires (2011-2015)

PARTIE I : CONTEXTE GENERAL DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU TCHAD

1. CARACTERISTIQUES GENERALES

1.1. Généralités

Le Tchad est l'un des pays les plus continentaux d'Afrique sans accès à la mer[1]. Il couvre une superficie de 1.284.000 km², peuplé de 11.175.915 habitants selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2) intervenu en 2009 dont 78% sont des ruraux vivant essentiellement de l'agriculture, de l'élevage, de petit commerce et de l'artisanat. Cette partie de la population est la plus touchée par la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

La densité moyenne de la population est de 8,8 habitants/km² inégalement répartie sur l'ensemble du territoire national. La zone méridionale est la plus peuplée. Le taux de croissance démographique est de 3,5% par an et l'espérance de vie est de 49 ans pour les femmes et 47 ans pour les hommes. 54,6% de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté et seulement 41% de la population aujourd'hui dispose de l'eau potable. Selon l'indice de développement humain calculé par le PNUD en 2007, le Tchad est classé 175ème place sur 182 pays.

Le Tchad est caractérisé par un climat de type continental chaud, avec une pluviométrie qui varie, du Nord au Sud du pays, entre 100 mm et 1.200 mm par an, influençant largement le système de production agricole. Cette pluviométrie est caractérisée surtout par une très forte variabilité annuelle avec un risque important de sécheresse. Le pays est donc exposé aux aléas climatiques avec des effets très marqués sur les productions agricoles et alimentaires ainsi que sur les productions fourragères et l'alimentation du bétail.

Par ailleurs, le Tchad dispose d'importantes ressources naturelles : 39 millions d'ha de terres cultivables, dont 5,6 millions sont irrigables. Il possède également d'importantes ressources en eaux souterraines et en eaux de surface, avec un cheptel estimé à plus de 19 millions de têtes (toutes espèces confondues) (DESP-MERA 2009) sans compter la volaille, une faune sauvage abondante et variée ainsi que des ressources halieutiques non négligeables. Les productions ligneuses sont mal connues, même si l'*Acacia senegal* ou gommier, occupe une superficie d'environ 380.000 km² et place le Tchad parmi les premiers pays producteurs de la gomme arabique.

1.2. Les zones agro écologiques

Les caractéristiques du climat au Tchad déterminent la division du territoire en trois zones agro écologiques avec des potentialités naturelles et productives spécifiques. Ces zones agro écologiques comprennent, du Sud au Nord : (i) la zone soudanienne, (ii) la zone sahélienne et (iii) la zone saharienne.

1.2.1. La Zone soudanienne

C'est la zone méridionale du pays, et s'étend sur environ 10% du territoire national. Elle est caractérisée par des systèmes de production diversifiés, associant les cultures de céréales, de légumineuses, d'oléagineux, de tubercules et de coton à un petit élevage diversifié et un développement important de bœufs de trait auquel s'ajoute un élevage transhumant, avec une tendance à la sédentarisation de plus en plus marquée.

La prédominance d'une activité par rapport à une autre est fonction des opportunités naturelles (lacs, fleuves, niveau de fertilité des sols), de la possibilité d'écoulement des produits sur les marchés (

[1] Le port le plus utilisé est celui de Douala situé à 2.000 km environ

proximité des pays voisins, voies bitumées, grands centres urbains, etc.), des opportunités offertes par certaines spéculations en terme d'amélioration de revenus ou de réponse à la famine (petit élevage, coton, tabac, oignon, berbéré, arachide, riz, maïs, sorgho, tabac, etc.).

Toutefois, il importe de noter que dans la zone méridionale, l'analyse du système de production fait ressortir, l'importance économique du coton dans l'économie des exploitations familiales. Les difficultés que connait la filière coton ces dernières années obligent les exploitants à s'orienter davantage vers d'autres spéculations porteuses, notamment : le maïs, l'arachide, le riz, le maraîchage, l'arboriculture, les plantes à tubercules et racines (igname, taro, manioc, etc.)

1.2.2. La Zone sahélienne

Elle s'étend de la frontière centrafricaine (Salamat) jusqu'à la frontière nigérienne (Kanem). Elle occupe 43% du territoire national et doit son hétérogénéité à une pluviométrie variant entre 100 et 600 mm. Les systèmes de production sont de type agropastoral et pastoral, caractérisés par l'association d'une agriculture pluviale à un élevage transhumant constitué de troupeaux de petits ruminants, de bovidés et dans une moindre mesure, de dromadaires.

La zone sahélienne est la zone d'élevage par excellence. Cependant l'agriculture y est pratiquée. Les principales cultures sont entre autres : le maïs et le blé (dans la Région du Lac), le penicillaire, le berbéré (surtout au Salamat), l'arachide, le sésame et aussi les tubercules (manioc) par endroit (région du Baguirmi). Le riz et les produits maraîchers sont cultivés dans les bas-fonds, les ouaddis et tout au long du fleuve Chari. Il convient de préciser que le Ouaddaï est une zone de grande production d'oignon et d'ail. L'arboriculture prend aussi de l'ampleur dans certaines zones (Bitkine, les zones périurbaines, etc.)

1.2.3. La Zone saharienne

Cette zone qui s'étend de la frontière libyenne au Kanem, et de la frontière soudanaise à la frontière nigérienne, représentant 47% de la superficie du pays. Elle est caractérisée par une pluviométrie moyenne annuelle inférieure à 100 mm et un système oasien complexe associant production de dattes, agriculture irriguée de subsistance, petit élevage sédentaire et élevage camelin transhumant. C'est essentiellement la zone de production de dattes, donnant lieu à un courant d'échange soutenu entre la région de Faya et le reste du pays. On y dénombre plus d'un million de palmiers repartis sur l'ensemble des plantations totalisant 6 à 7.000 ha. En plus du palmier dattier, on y pratique la culture des arbres fruitiers, du blé, mil, des légumes, et des cultures fourragères pour couvrir les besoins des exploitants locaux. L'extraction du natron constitue également une source de revenus non négligeable pour les populations.

Cette zone est prédisposée à un système d'intégration agriculture/élevage intensif du fait des espaces agricoles limités et d'importantes ressources en eau artésiennes facilement exploitables par les méthodes d'irrigation modernes.

1.3.4. Constats sur les zones agro-écologiques

Ces grandes zones se chevauchent en plusieurs endroits, principalement à cause des changements climatiques de ces dernières années et de la pression anthropique sur les ressources qui ont donné lieu à une classification prenant en compte les variantes entre les différentes zones qui ont déterminés une modification de l'environnement qui n'a pas été accompagné par une gestion correcte des ressources naturelles(zone saharo-sahélienne, zone sahélo-soudanienne, zone guinéenne).

Si les systèmes de production des zones soudanienne et sahélienne sont tributaires de la pluviométrie et des capacités des populations à maîtriser les eaux de ruissellement, le système saharien quant à lui est étroitement lié à l'existence des eaux dans les ouadis. Il en résulte que les deux premières zones et plus spécifiquement la zone sahélienne, sont confrontées à un déficit de production céréalière quasi régulier avec toutes les conséquences plus ou moins graves aigues que cela peut avoir sur la sécurité alimentaire.

Quant à la troisième zone, la diversification des activités et des productions lui permet de mieux résister aux aléas climatiques notamment à la sécheresse.

Au niveau du peuplement, chacune des trois zones étudiées présentent des caractéristiques propres. Tandis que la zone soudanienne fait face à un phénomène de migration soutenue des éleveurs venant des autres zones agro-climatiques avec une tendance irréversible à la sédentarisation. La zone sahélienne est caractérisée par un système d'élevage dont la transhumance est dominante, Dans ces deux zones s'étendant sur un grand espace propice à un mode de vie dictée par un élevage transhumant parfaitement intégré.

La mauvaise gestion des ressources naturelles et leur faible disponibilité eu égard à la pression démographique dans certaines régions limitent leur accès à tous les utilisateurs et sont souvent source de conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs. Ces deux zones du fait de la pression de plus en plus forte de leurs occupants (humains et animaux) sur les ressources naturelles subissent une importante dégradation de la fertilité des sols et du couvert végétal générant de graves conflits entre agriculteurs et éleveurs et entre éleveurs pour l'exploitation des ressources.

S'agissant de la zone saharienne, l'élément déterminant de l'organisation sociale naturel structurant et de l'espace naturelle et la société est la disponibilité de l'eau. Cet élément oblige les populations à se regrouper sur des petites superficies autour des ouaddis où les densités atteignent des niveaux que ne peut traduire la densité moyenne de la population en milieu saharien qui reste la plus faible du pays les surfaces exploitables sont limitées.

D'une manière générale, les systèmes de production tant dans la zone sahélienne que dans la zone soudanienne sont tributaires de la pluviométrie et la maîtrise des eaux de ruissellement. Ainsi, la production agricole, fortement dépendante des saisons ainsi que des précarités climatiques, reste très largement tributaire des saisons avec des conséquences parfois néfastes sur la sécurité alimentaire.

Carte des Zones Agro Ecologiques

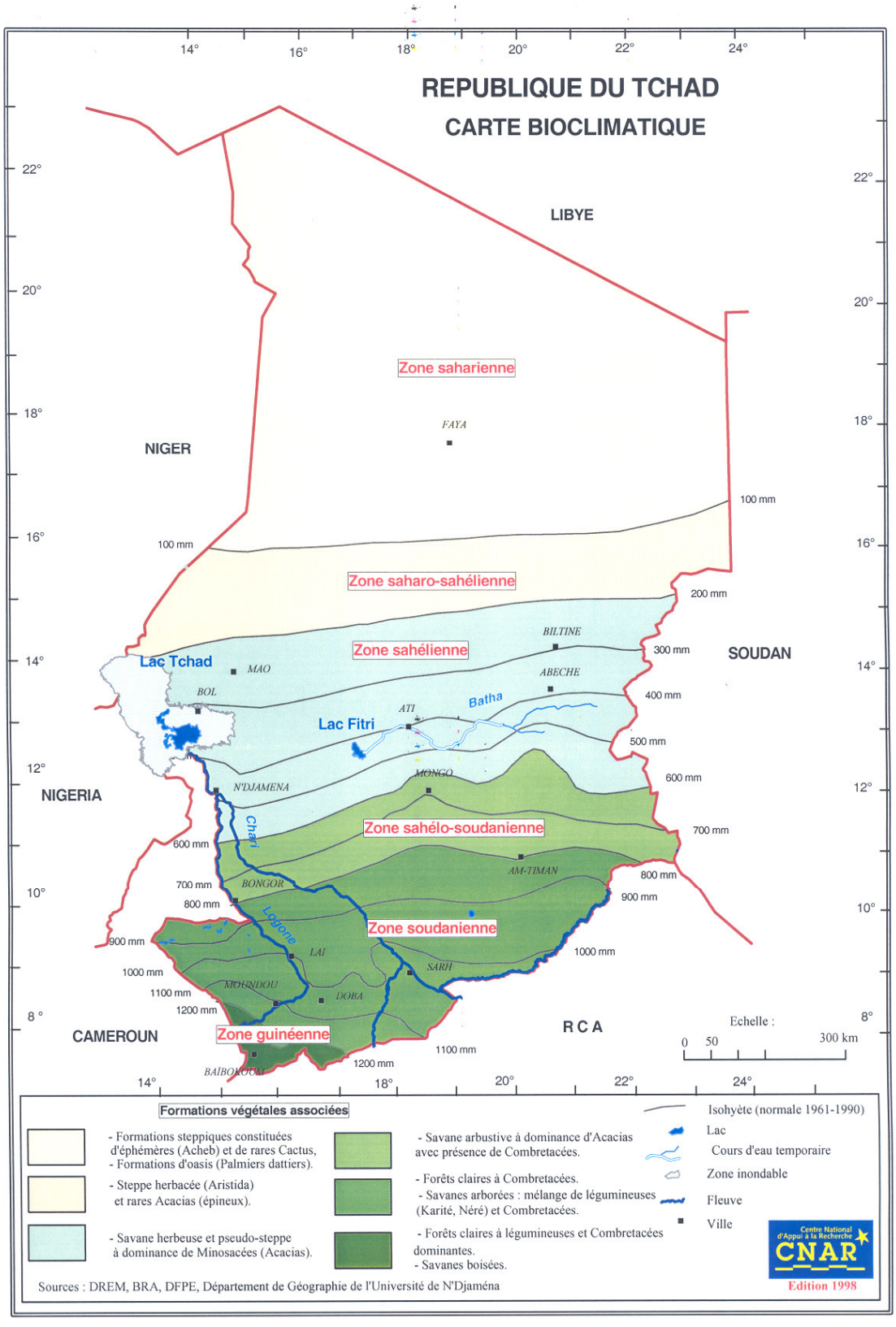
REPUBLIQUE DU TCHAD
CARTE BIOCLIMATIQUE
LIBYE
NIGER
NIGERIA
CAMEROUN
SOUDAN
RCA
Zone saharienne
Zone saharo-sahélienne
Zone sahélienne
Zone sahélo-soudanienne
Zone soudanienne
Zone guinéenne
Lac Tchad
Lac Fitri
Batha
Chari
Logone
FAYA
MAO
BOL
ATI
BILTINE
ABECHE
MONGO
N'DJAMENA
BONGOR
AM-TIMAN
LAI
SARH
MOUNDOU
DOBA
BAIBOKOUM
100 mm
200 mm
300 mm
400 mm
500 mm
600 mm
700 mm
800 mm
900 mm
1000 mm
1100 mm
1200 mm
Echelle :
0 50 300 km
Formations végétales associées
- Formations steppiques constituées d'éphémères (Acheb) et de rares Cactus,
- Formations d'oasis (Palmiers dattiers).
- Steppe herbacée (Aristida) et rares Acacias (épineux).
- Savane herbeuse et pseudo-steppe à dominance de Minosacées (Acacias).
- Savane arbustive à dominance d'Acacias avec présence de Combretacées.
- Forêts claires à Combretacées.
- Savanes arborées : mélange de légumineuses (Karité, Néré) et Combretacées.
- Forêts claires à légumineuses et Combretacées dominantes.
- Savanes boisées.
Isohyète (normale 1961-1990)
Lac
Cours d'eau temporaire
Zone inondable
Fleuve
Ville
Centre National d'Appui à la Recherche
CNAR
Edition 1998
Sources : DREM, BRA, DFPE, Département de Géographie de l'Université de N'Djaména

2. CONTEXTE ECONOMIQUE

2.1. Situation économique générale

Le Produit Intérieur Brut (PIB) qui représente la richesse produite par la nation, a pratiquement doublé entre 2001 et 2009, passant de 918 milliards à 1.789 milliards de FCFA en termes réels.

L'exploitation des ressources pétrolières explique cette importante augmentation du PIB intervenue plus particulièrement entre 2003 et 2004. Sur la période 2001-2009, la croissance moyenne du PIB réel a été de 7% par an, alors que le taux de croissance démographique est de 3,5% par an (calcul effectué à partir des données de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques - INSEED).

L'économie du Tchad a été marquée en 2009 par un léger recul du PIB réel de 0,25 % par rapport à 2007, une poussée inflationniste avec un taux moyen de 8,25 %, du fait principalement d'une hausse des prix des produits alimentaires, ainsi que par l'impact notable du boom pétrolier sur les finances publiques, les comptes monétaires et extérieurs. La croissance de 3½ % dans le secteur non-pétrolier ayant été contrebalancée par la chute de 11,25 % de l'activité pétrolière.

La contraction de l'activité pétrolière est due à des problèmes techniques dans les principaux champs de production, alors que la croissance du secteur non-pétrolier a été entravée par le ralentissement des activités et de reconstruction après les troubles de février 2008 à N'Djamena. L'expansion budgétaire, financée par l'afflux de recettes pétrolières, s'est soldée par une aggravation du déficit hors pétrole qui est ressorti à 28½ % du PIB hors pétrole, soit 6½ points de plus qu'en 2007.

L'augmentation de la valeur des exportations pétrolières a tout de même permis un renforcement de la position extérieure, avec des réserves de change couvrant 7,2 mois d'importation de biens et services (hors importations du consortium pétrolier), c'est-à-dire 1½ mois de plus qu'en 2007. L'accroissement important des avoirs extérieurs nets qui en a découlé s'est traduit par une expansion de la masse monétaire de 28% par rapport à l'année précédente.

2.2. Contribution du secteur rural dans l'économie tchadienne et dans la sécurité alimentaire

Avant l'ère pétrolière (juillet 2003), 80% des exportations relevaient du secteur rural et plus précisément de quatre produits (coton, bétail, peaux, gomme arabique). Le coton fibre et les productions animales contribuent respectivement pour 45% et 26% aux recettes d'exportations hors pétrole. La gomme arabique et la pêche apportent respectivement 7% et 3% de ces recettes.

L'agriculture et l'élevage contribuent en moyenne pour 40% à la formation du PIB. Le secteur agricole contribue pour 21% au PIB et emploie plus de 2,3 millions de personnes soit 80% de la population active du pays dont plus de la moitié est composée de femmes. L'élevage représente 18% du PIB et joue un rôle social et économique important pour environ 40% de la population. Les données indiquées ci-dessus montrent que l'agriculture contribue de façon substantielle à la création des richesses et des emplois.

Par rapport au niveau de la campagne agricole 1994-1995, la production vivrière a augmenté en moyenne de 11,2% sur 10 ans. Cette augmentation est principalement expliquée par l'accroissement des superficies cultivées, qui ont sur la même période, progressé de 17,2%. A l'intérieur de ces moyennes nationales, la production des céréales sèches en général et du sorgho en particulier a reculé en moyenne de 5,2% (avec - 3,2% en zone soudanienne et -7,2% en zone sahélienne) au profit du riz dont la production a augmenté de 88% par rapport à la campagne 1994-1995 (avec 7,6% en zone soudanienne et 169% en zone sahélienne). L'arachide est la production qui a connu, notamment en zone sahélienne, la plus forte progression surtout à partir de la campagne 2002 où le niveau de production de la campagne de référence a été multiplié par sept. L'évolution tendancielle de la production agricole cache aussi de très fortes variations d'une campagne à une autre. Par exemple, la production de céréales a été estimée à 1,62

millions de tonnes en 2003/2004 contre 1,04 millions de tonnes la campagne suivante (2004/2005). Ces variations s'expliquent en grande partie par la prédominance de l'agriculture pluviale.

La pêche qui occupe une place très importante dans l'économie nationale contribue à 4,5% du PIB, soit 46,4 milliards de FCFA sur les 1.031,7 milliards de PIB évalués pour l'année 2000 (Schéma directeur 2002).

3. LES SECTEURS PRODUCTIFS

Le Gouvernement s'est engagé dans des actions d'investissements et de soutien aux processus de développement durable dans les secteurs productifs porteurs pouvant contribuer à atteindre les objectifs de la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté. L'agriculture, l'élevage et la pêche restent, à moyen terme, les secteurs pouvant contribuer efficacement à l'atteinte de ces objectifs.

Ces secteurs emploient et font vivre plus 80% de la population et disposent d'un potentiel important de développement. L'accroissement de la productivité et des productions dans ces trois secteurs puissant le levier le plus puissant pour augmenter les revenus monétaires de la population rurale afin de mieux lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

3.1. Les productions agricoles

Les systèmes de production agricole au Tchad sont de type extensif, peu productif et reposent sur une agriculture de subsistance familiale, pratiquée sur de petits périmètres de 2 à 5 ha pour les cultures pluviales et de 0,1 à 1 ha pour les cultures maraîchères.

A côté de ce système extensif de production, des efforts importants sont fait depuis quelques années pour la maîtrise de l'eau à travers la réalisation des aménagements hydro agricoles aussi bien publics que privés.

Les principaux produits vivriers sont les céréales (mil, sorgho, bérbéré, mais, riz, blé), les oléagineux (arachide et sésame), les protéagineux (woandzou et niébé), les plantes à racines et les tubercules (patate, igname, manioc et taro) et les légumineuses (haricot, arachide).

Les autres cultures appelées de rente telles que : le coton, le tabac, la canne à sucre, etc. contribuent également à l'amélioration de conditions de vie des ménages.

Bien que des textes existent sur le droit foncier, dans la pratique (surtout en milieu rural), l'accès aux terres cultivables est régi par le droit coutumier. Dans les grands aménagements hydro-agricoles réalisés par l'Etat à travers des projets et programmes, les parcelles sont attribuées selon la réglementation établie par le comité de gestion dudit périmètre.

Les principales contraintes des producteurs ruraux sont : (i) les pesanteurs socio – culturelles vis-à-vis des certains couches sociales (femmes, jeunes): les facettes négatives de la tradition ; (ii) les aléas climatiques avec ses corollaires (rareté des pluies et baisse de la fertilité des sols) ; (iii) la mauvaise gestion des ressources naturelles ; (iv) la faible maîtrise du calendrier agricole ; (v) la faible disponibilité et la difficulté d'accès aux intrants (semences améliorés, engrais, produits phytosanitaires) et aux équipements agricoles ; (vi) l'absence de structures de crédit agricole et de produits financiers adaptées au monde rural ; (vii) le faible niveau d'encadrement technique des producteurs par les structures d'appui et de vulgarisation des techniques culturales appropriées; (viii) le faible niveau d'organisation du monde rural et des OP ; (ix) le taux élevé d'analphabétisme surtout chez les femmes ; (x) le faible niveau de revenus des exploitations familiales ; (xi) la mauvaise gestion des stocks dont la conséquence est la persistance de la période de soudure.

La corrélation de ces contraintes s'exprime avec plus d'acuité chez les céréaliculteurs des zones soudanienne et sahélienne lors de la période de soudure qui s'étend généralement du mois d'août à la mi-

septembre, et qui correspond à la période où les difficultés économiques touchent un grand nombre de familles démunies, les plongeant dans des situations d'insécurité alimentaire.

Cette fragilité s'est trouvée aggravée ces dernières années par le retard et l'irrégularité des pluies, dont les causes sont généralement attribuées au changement climatique. Cette situation qui tend à devenir récurrente montre une fois encore la fragilité d'un système de production pluvial organisé autour d'un cycle agricole mal maîtrisé.

Une autre situation non moins importante est le phénomène appelé communément « poches de famine » qui s'observe dans certaines zones mal arrosées ou ayant bénéficié de pluies tardives et abondantes, ainsi que dans les zones enclavées.

Une stratégie de sécurité alimentaire peut appuyer la mise en place d'un mécanisme dynamique susceptible de développer chez les paysans une habitude de gestion prévisionnelle en matière de constitution des stocks de sécurité pour mieux traverser la période de soudure que les paysans eux-mêmes appellent communément « Chah'r Tamani », c'est-à-dire le huitième mois de l'année. Il s'agit aussi de maitriser une Stratégie Paysanne individuelle et/ou de groupe permettant de mieux gérer les « poches de famine ». Cette stratégie peut rentrer petit à petit dans les pratiques sociales actives et solidaires pour parvenir à la sécurité alimentaire.

D'autres contraintes naturelles connues sont telles que les inondations précoces ou tardives capables de retarder le semis ou d'étouffer les plantes et les tubercules en qui entravent le développement dans le sol et des cultures ainsi que les invasions acridiennes qui nécessitent la mise en place d'une politique de prévention et de lutte capable de réduire significativement les dégâts causés par les ennemis des cultures notamment les insectes.

3.2. Les productions animales

Elles jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire en améliorant l'apport de protéines dans l'alimentation des populations ainsi que dans l'économie familiale en milieu rural. Dans certaines zones, l'élevage est la seule source de revenus pour les populations les plus défavorisées et l'unique mode d'exploitation des zones semi-arides. A cela s'ajoutent d'autres utilisations telles que dans l'exploitation familiale, les animaux constituent aussi un moyen de traction, une épargne et une disponibilité de fumure pour augmenter la fertilité des sols.

L'effectif du cheptel est estimé en 2009 (DESP-MERA) à plus de 19 millions têtes dont 7.245.226 de bovins, 2.955.549 ovins, 6.438.451 caprins, 1.415.641 camelins, 405.030 équins et 445.566 ânes et 95.006 de porcs. Les bovins sont constitués par 75% de zébus arabes, 3% de Mbororo, 16% de Foulbé et 6% autres.

Trois grands systèmes d'élevage existent au Tchad: (i) le système pastoral transhumant, (ii) le système agropastoral et (iii) le système d'élevage sédentaire. Les deux premiers sont mieux adaptés à l'environnement naturel difficile des zones pastorales où l'alimentation du bétail est basée sur l'exploitation extensive des pâturages. La mobilité et le nomadisme constituent les formes privilégiées de stratégie de gestion de l'espace, face aux fluctuations spatiales et temporelles des ressources alimentaires. Cependant, la transhumance engendre souvent des conflits avec les sédentaires pour l'utilisation des ressources naturelles.

Le système d'élevage sédentaire représente souvent une capitalisation des revenus tirés de l'agriculture, permettant ainsi d'associer l'élevage à l'agriculture. Les apports de l'agriculture à l'élevage au Tchad sont importants. Dans le cadre de l'agriculture traditionnelle, terre de culture et jachère constituent une source de pâturages complémentaires aux zones de parcours. Les résidus de récolte et sous-produits agricoles contribuent à l'alimentation du bétail: feuilles, tiges et repousses céréales, fanes de légumineuses cultivées (arachide, niébé, dolique), plantes adventices et massettes, rejets de souches.

La grande majorité de la population pratique le petit élevage de volailles, caprins et ovins qui constituent un apport important à la sécurité alimentaire des exploitations familiales et des petits producteurs en général. Les petits ruminants, essentiellement des chèvres et de moutons, constituent, par la viande et le lait, une source de protéines de haute valeur nutritive pour les familles rurales. L'aviculture est très répandue sous sa forme traditionnelle et la volaille occupe une place importante, mais la perte des jeunes poulets est très élevée (plus de 80%) pendant la période froide due à la présence de nombreuses maladies. Chaque famille rurale possède en moyenne de 4 à 5 poules et l'élevage de la volaille est pratiqué essentiellement par les femmes. La productivité de la volaille est sérieusement entravée par l'absence de campagnes de vaccination systématique et une alimentation déficiente.

L'élevage des porcins, là où cela se pratique, est également handicapé par l'absence d'un abri approprié, une alimentation déficiente et une insuffisance de suivi sanitaire.

Certains atouts existent pour assurer le développement de l'élevage au Tchad de manière durable, à savoir : (i) l'existence de traditions pastorales confirmées, (ii) un cheptel important et varié, (iii) des acquis dans la lutte contre les principales épizooties, (iv) l'existence d'éleveurs conscients de la nécessité d'une évolution de leur situation, (v) l'existence des zones à vocation pastorale marquée, (vi) la grande disponibilité des sous produits agricoles et agro-industriels, notamment le sud cotonnier du pays.

Les principales contraintes du secteur de l'élevage se situent au plan institutionnel, organisationnel, économique et technique.

Les contraintes institutionnelles sont liées (i) à la faible capacité d'intervention des services publics pour appuyer les opérateurs traditionnels de l'élevage, (ii) à l'absence d'un système d'information fiable sur les marchés, (iii) aux conditions d'exportations difficiles qui limitent les opportunités, (iv) à l'insuffisance des pistes et de couloirs de transhumance qui entraînent souvent des conflits entre éleveurs et agriculteurs lors de la période de la transhumance du nord vers le sud.

Les contraintes organisationnelles sont caractérisées par la faible professionnalisation et organisation des opérateurs et leur participation insuffisante à la structuration et au financement du secteur.

Les contraintes économiques concernent : (i) l'inadéquation des systèmes financiers classiques par rapport aux besoins de crédit pour l'élevage, (ii) l'insuffisance des infrastructures d'appui, (iii) le poids des taxes légales et non réglementaires qui augmentent les coûts de revient des produits.

Les contraintes techniques au développement de l'élevage sont liées au déficit de l'alimentation qui limite la valorisation du potentiel pastoral. Les aliments concentrés de bonne qualité ne sont pas toujours disponibles et les prix pratiqués sont très élevés même en zone de production alors que le pouvoir d'achat des éleveurs demeure faible. A cette contrainte s'ajoutent la méconnaissance des techniques d'alimentation efficiente du bétail, le faible niveau d'utilisation des sous-produits agro-industriels, la fragile situation zoo-sanitaire et la persistance des maladies telles que : charbons, péri pneumonie contagieuse bovine et parasitoses qui assaillent le cheptel à intervalle régulier.

3.3. Les productions halieutiques

Le Tchad dispose d'environ 100 espèces halieutiques qui vivent dans les eaux des lacs et des fleuves, dont 80% font l'objet d'exploitation commerciale, notamment les Silures (*Clarias, Heterobranchus, Chyisichthys, Bagrus, Clarotes*), les Carpes (*Oreochromis, Sarotherodon*), le Capitaine (*Lates*), et d'autres espèces telles que *Alestes* et *Hydrocynus*.

La pêche occupe une place importante dans l'économie nationale et dans la sécurité alimentaire des populations. Sur un potentiel halieutique théorique estimé en 2008 (Enquête cadre, rapport final) à environ 186.500 tonnes, la production de poisson, en année de bonne pluviométrie, atteint parfois 373.000 tonnes. Sur cette production 35% proviendraient du Lac Tchad et 65% des fleuves, plaines

inondées et lacs secondaires. Cette production fluctue donc fortement en fonction de la pluviométrie. Plus de 300.000 personnes vivent de la pêche et de ses activités connexes.

Le nombre des pêcheurs est estimé à 220.000 personnes, dont 200.000 sont des tchadiens sédentaires pratiquant la pêche saisonnière. Seulement 20.000 sont des professionnels dont plus de 40% sont d'origine nigériane, malienne, ghanéenne, béninoise, etc. Un nombre non négligeable de femmes, estimé en moyenne à 3.500, pratique la pêche, en général celle de décrue en utilisant des nasses. Les pêcheurs utilisent une panoplie d'engins et de techniques de pêche, dont les caractéristiques varient en fonction des zones de pêche.

En année de bonne pluviométrie, les pêcheurs ont un revenu moyen annuel de 115.000 FCFA. Les pêcheurs utilisent des pirogues monoxyles (5 à 8 mètres de long) ou en contre plaqué longues de 6 à 10 mètres importées du Nigeria et du Cameroun. Ces pirogues sont fabriquées et réparées par des artisans locaux. Il a été recensé environ 19.000 embarcations en général propulsées à l'aide de pagaie. Le taux de motorisation (6%) est très faible

La transformation et la commercialisation du poisson sont essentiellement l'œuvre des femmes dont le nombre est d'environ 20.000 personnes. Cette activité procure aux opérateurs un revenu moyen annuel de 140.000 FCFA.

Malgré toutes ces potentialités, dans les pêcheries à forte concentration humaine, le potentiel de production théorique est estimé à plus de 90%, de même que plus de 60% des captures sont constituées d'individus immatures. Cette surexploitation est préjudiciable à la reconstitution des ressources halieutiques et au maintien d'une activité halieutique rentable et durable. Elle est due également à l'utilisation des engins de pêche inappropriés qui ont un impact négatif sur les espèces à haute valeur commerciale. Le manque de stratégie de gestion concertée a ainsi contribué à la prolifération des pratiques de pêche destructives. En plus de cette exploitation, la persistance de la sécheresse, avec ses corollaires d'ensablement et d'érosion, la surcharge de la zone des pêches par les personnes déplacées constituent des facteurs qui ont fortement influencé la diminution de la production.

Les zones inondables, bras de fleuves et mares pérennes constituent un potentiel pour le développement de la pisciculture semi intensive dont plusieurs expérimentations tendent à démontrer la faisabilité. Une ONG a notamment entrepris les activités piscicoles avec succès dans la région du Moyen Chari où l'aquaculture semi-intensive a été implantée.

La pisciculture pourrait également être une opportunité dans les zones rizicoles ainsi que dans les retenues d'eaux existantes ou dont la création est prévue, dans certaines régions (Bahaï, Biltine, Ouaddai et Guéra, dans les régions du Logone) et donc devenu une activité complémentaire aux productions agricoles.

Le développement important du potentiel de la spiruline pourrait démontrer la rentabilité d'une aquaculture non-conformiste et éventuellement permettre de viser le marché de l'exportation par la mise en place d'une production semi-industrielle ou industrielle.

La connaissance des espèces aquatiques par les pêcheurs, même d'une manière empirique, serait un atout pour l'amélioration des techniques de production aquacole, notamment celle des crevettes d'eau douce de type *Macrobrachium* dont la présence est signalée dans le milieu naturel tchadien.

Les contraintes du secteur de la pêche peuvent se résumer comme suit : (i) manque d'information sur les structures de productions halieutiques ; (ii) *persistance de la surexploitation* ; (iii) manque de données sur les ressources disponibles, (iv) absence des infrastructures pour l'écoulement des produits, (v) faiblesse de l'encadrement des acteurs de la filière pêches et aquaculture; (vi) analphabétisme de la population; (vii) ressources humaines, matérielles et financières insuffisantes.

Les contraintes pour le développement de l'aquaculture concernent essentiellement (i) la faible maitrise des techniques, (ii) la difficulté de la production aquacole à s'imposer sur le marché à cause du prix de

vente élevé par rapport aux poissons issus de la pêche, (iii) l'absence d'un programme global de développement de l'aquaculture au Tchad, la difficulté des producteurs à s'investir dans l'aquaculture.

3.4. L'apiculture

L'apiculture est une activité très ancienne qui mérite d'être améliorée car elle revêt une importance non négligeable sur le plan nutritionnelle, économique et sociale et peut valablement contribuer à l'amélioration la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

L'apiculture se pratique de manière archaïque et donne un rendement qui ne permet pas de satisfaire la demande des consommateurs, tant sur le plan quantitatif que qualitatif à cause du manque de techniques et d'équipements appropriés et adaptés et d'encadrement des producteurs.

Les contraintes au développement de l'apiculture se situent donc sur le plan technique et sur le plan socio-économique, à savoir : (i) la persistance de systèmes de production traditionnelle archaïque, (ii) le manque des technologies, d'infrastructures et d'équipements appropriés ; (iii) la fréquence des feux de brousse ; (iv) la difficulté d'accès aux zones de productions ; (v) la faiblesse de l'encadrement des producteurs et le manque d'information; (vi) l'absence des débouchés pour l'écoulement des produits ; (vi) l'analphabétisme des populations.

3.5. Les Produits Forestiers Non Ligneux (y compris la faune)

Les superficies des forets au Tchad sont estimées en 1982 à 31.171.000 ha (FAO). En 1995, ces superficies forestières étaient réduites de moitié soit environ 16.550.000 ha (FAO 1995). Ces ressources floristiques sont regroupées sous la juridiction des régimes de forêts, de la manière suivante : (i) Forêts denses/forets galeries (21.000 ha), (ii) Forêts claires, savanes boisées (3.626.000 ha); (iii) formations arborées (9.421.000 ha); (iv) formations arbustives (10,192 millions ha).

D'après l'estimation faite par la FAO en 1995, ces ressources se dégradent à un taux annuel de 0,6%. Cette dégradation est à la fois la conséquence des phénomènes naturels comme la sécheresse et des actions anthropiques.

En Afrique, depuis quelques temps les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont pris en compte comme étant des produits pouvant juguler les différentes crises alimentaires. Les PFNL sont définis par la FAO comme *« produits forestiers d'origine autre que le bois, dérivés des forêts, autres surfaces boisées et autres arbres hors forêts ».*

Les PFNL ont toujours participé à la vie des populations et à la sécurité alimentaire des populations. La cueillette de produits forestiers non ligneux utilisés pour l'alimentation et la pharmacopée et la chasse, malgré leur importance n'est pas bien organisée comme celle des autres produits forestiers (karité, néré, gomme arabique, palmiers dattiers).

Depuis une dizaine d'années, ces produits ont trouvé une place notable dans l'aménagement des forêts. Leur place dans l'économie des ménages, leur rôle dans la sécurisation alimentaire, leur poids dans certaines économies locales et nationales ainsi que dans les équilibres environnementaux sont mieux reconnus.

Plusieurs espèces forestières participent à la sécurité alimentaire pouvant apporter en même temps de produits alimentaires et des revenus aux populations, notamment le palmier dattier, le karité, le néré, la gomme arabique.

Le Palmier dattier - Le Tchad, pays sahélo saharien possède un potentiel important de palmiers dattiers dans la partie nord. Malheureusement, aucun inventaire forestier n'a été réalisé pour faire la situation en termes de potentialité et les productions ne sont pas très bien connues. Les dattiers se développent bien dans les zones oasiennes où dans les ouadis du Kanem et du BET. Généralement le secteur dattier est lié à l'exploitation traditionnelle dans les ouadis et à l'acheminement des productions vers les villes principales et Secondaires.

Le Karité - Le karité *(Butyrospermum parkii)* fait partie du paysage forestier de la zone soudanienne. Il est réparti inégalement selon les zones. Toutes les parties de l'arbre sont utiles à l'homme. Chaque année, c'est durant la période de soudure que l'arbre fournit des fruits dont la pulpe très nutritive est consommée par la population rurale, des noix issues de ces fruits sont utilisées par les femmes rurales pour extraire du beurre. Les méthodes traditionnelles d'extraction du beurre sont pénibles et consomment beaucoup d'eau et du bois, avec un faible rendement et un produit de qualité douteuse. La filière, dominée par les femmes, constituent une source de revenus alternatives et complémentaires à l'agriculture.

En appui au secteur il faut signaler que depuis 2005, le Gouvernement de la République du Tchad à travers le Ministère de l'Action Sociale et de la Famille, le PNUD et Word Vision Tchad appuie une coopérative de 400 femmes dans le domaine de la transformation de beurre de karité, de la régénération et de la protection de l'arbre à karité. Cet appui a donné des résultats très encourageants.

Le *Néré* - Le néré (*Parkia biglobosa*) fait partie du paysage forestier des zones soudano-guinéennes souvent associé au karité.

Cette espèce contribue à l'alimentation en période de pénurie et apporte des revenus aux populations. Les pulpes de gousses sont consommées frais ou dans la boisson. Les grains fermentés sont utilisés dans les sauces et parfois transformés en cube de bouillon. Les feuilles, l'écorce et les racines sont utilisés en pharmacopée pour pallier au manque de vitamine C.

Malgré son rôle dans l'alimentation, les produits du néré ne sont pas valorisés : la production et la transformation se font à travers les technologies traditionnelles peu performantes et les débouchés sur le marché sont très limités.

La gomme arabique - Au Tchad, la gomme arabique joue un rôle important dans l'économie nationale où elle participe à hauteur de 7% au PIB[2]. Elle constitue une ressource très importante sur le plan écologique et socio économique et les plantations jouent un rôle dans la fixation des sols.

Elle existe sur une large bande de la zone sahélienne dans les Régions du Chari Baguirmi, Batha, Guéra, Salamat Ouaddai et Biltine où les peuplements sont majoritairement purs. Elle se développe bien sur des sols sableux. Deux espèces sont exploitées notamment l'*Acacia Sénégal* (gomme dure) et l'*Acacia seyal* (gomme friable).

La production potentielle est évaluée à plus 500.000 tonnes par an, bien que les données de référence officielle donnent une moyenne de 20.000 tonnes par an. C'est dire qu'elle est sous exploitée. Malgré son importance économique, la filière n'est pas bien organisée dans la mesure où, entre les producteurs qui sont les populations à la base et les exportateurs, il y a énormément de courtiers qui annihilent les prix. D'autre part, les régions de l'est du Tchad convoient leurs marchandises vers le Soudan voisin à cause du transport plus facile. Un appui à la structuration de la filière gomme arabique est nécessaire tant en amont (la production), qu'en aval (commercialisation, transformation, vente et marketing) en tenant compte des nouvelles réalités du marché mondial. C'est dans le souci d'organiser cette filière que l'Union européenne a apporté un appui en 2010.

Par ailleurs, dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté, le Gouvernement s'évertue à impliquer les populations locales dans la gestion rationnelle des ressources naturelles afin qu'elle s'en approprie dans le but d'un développement durable. Dans ce cadre, la Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et de la Chasse (DPNRFC) a identifié des zones qui recèlent des potentialités fauniques pouvant contribuer à l'alimentation des populations et apporter des revenus à travers une gestion correcte des ressources et à la création des activités cynégétiques durables

Les principales contraintes pour une gestion durable de la faune concernent : (i) le zonage non défini ; (ii) le potentiel des ressources non identifiées et les données sur les ressources non disponibles; (iii) la fréquence des feux de brousse ; (iv) la persistance des braconnages ; (v) le manque d'information ; (vi);

[2] Source : SNRP 2003-2007

la faiblesse de l'encadrement des communautés locales ; (vii) l'absence des débouchés pour l'écoulement des produits ; (viii) l'analphabétisme des populations ; (ix) le manque des moyens (financiers, matériels et humains).

3.6. Le stockage, la transformation et la commercialisation des produits alimentaires

3.6.1. Stockage et conservation

En milieu rural, le stockage à l'échelle familiale se fait en vrac dans des greniers de forme variée ou sur des hangars et les toits des habitations ou encore dans des cases faisant office de magasin. Les magasins communautaires ou individuels existent et sont utilisés tant en milieu rural qu'urbain dans le stockage des produits alimentaires conditionnés le plus souvent en sacs. Il existe également un stock institutionnel géré par l'Office National de Sécurité Alimentaire et mobilisé dans le cadre de Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises (CASAGC), qui est présidé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation pour prévenir et atténuer les effets des crises alimentaire. L'ONASA dispose d'une capacité théorique de stockage de l'ordre de 35.000 tonnes disséminées dans tout le pays. La durée de stockage des produits alimentaires en milieu rural comme urbain est extrêmement variable et dépend de plusieurs facteurs dont les principaux sont les besoins familiaux, la nature du produit, le niveau d'altération des produits par les insectes et autres ennemis.

Une conservation et un stockage des denrées alimentaires, devraient permettre de différer la période de leur consommation ou de leur commercialisation et ainsi de mieux valoriser ce stock en terme pécuniaire et/ ou de mieux appréhender les périodes de difficultés économiques (fêtes, cas sociaux) et alimentaires (période de soudure). A ce titre, ils peuvent à l'échelle familiale, régionale ou nationale contribuer et jouer un rôle important dans la constitution d'un filet de sécurité pour les ménages et la réalisation de la sécurité alimentaire.

Au Tchad, les produits alimentaires d'origine végétale, animale ou halieutique destinés au stockage ne subissent pas d'importants traitements de conservation. Le séchage constitue la principale forme de stabilisation des produits utilisés depuis toujours par les différentes communautés. L'exposition directe au soleil des produits déposés au sol ou sur des nattes ou toile de plastique constitue la technique la plus couramment utilisée par les producteurs dans le séchage des céréales, légumes, fruits, oléagineux, viande, poisson, etc. Outre le séchage, le fumage permet également aux producteurs de stabiliser les produits alimentaires en particulier les poissons et viandes destinés à un stockage de courte durée (1 à 2 mois environ).

L'utilisation du froid pour le stockage des denrées alimentaires fortement périssables comme le lait, la viande, le poisson, les fruits et légumes est négligeable en raison du coût élevé de l'électricité et de la rareté des infrastructures adéquates.

La mauvaise gestion des stocks alimentaires, les pertes occasionnées par les prédateurs, la faible observation des règles élémentaires d'hygiène et la méconnaissance des techniques sont autant des contraintes qu'il convient de lever pour assurer un meilleur stockage et une utilisation rationnelle des produits dans le cadre de la sécurité alimentaire.

Malgré l'importance que pourrait jouer le stockage dans l'atteinte de la sécurité alimentaire des ménages, celui-ci reste peu développé et ce pour plusieurs raisons : i) la faible structuration du monde rural ii) comme précisé plus haut, le manque d'appui technique et de vulgarisation des techniques de conservation et de stockage iii) le manque de structures de crédit agricole et de produits financiers adaptés au monde rural, obligeant à décapitaliser une part importante de leur production pour rembourser les crédits contractés auprès des usuriers.

3.6.2. Transformation

La transformation peut permettre une meilleure valorisation des productions agricoles, par la création

d'une valeur ajoutée garantissant ainsi un meilleur revenu aux producteurs mais également en contribuant à augmenter la durée de conservation et faire bénéficier les régions déficitaires. A cet effet, la transformation peut permettre de valoriser les excédents de productions agricoles et de limiter les pertes des produits périssables invendus, mais également de mieux valoriser les productions des zones enclavées du pays et de permettre une meilleure gestion des produits alimentaires en différant leur période de consommation.

La cuisson, la friture et grillade occupent une place prépondérante dans la transformation secondaire des produits alimentaires d'origine végétale, animale ou halieutique conduisant le plus souvent à l'élaboration des plats cuisinés variés, de faible durée de conservation et orientés vers la consommation familiale ou les petits points de vente ou restaurants.

Le séchage et le fumage jouent par contre un rôle central dans la transformation primaire des produits alimentaires.

Les innovations et les techniques améliorées en matière de transformation alimentaire sont peu nombreuses et peu connues. Il s'agit souvent de techniques artisanales introduites et adaptées au contexte local. La pâte alimentaire ou « douédé », le yaourt, le fromage, le biscuit, la farine de céréales, le pain, les galettes, etc. sont autant de produits qui dominent la transformation artisanale des produits alimentaires mais leur qualité est peu concurrentielle.

A l'échelle industrielle, la gamme des produits élaborés est très étroite et concerne le sucre de canne, l'huile de coton, les boissons alcoolisées et sucrées et le pain. Une usine de production de jus de fruit et de tomate concentrée est en cours d'installation à Doba et le Projet d'Appui au Développement de l'Industrie Animale (PADIAT) se trouve dans sa phase d'initiation. La création prochaine du CEVIVERA, une usine de contrôle de qualité des produits agro alimentaires sont autant des opportunités qui peuvent contribuer à l'amélioration de la qualité de produits transformés.

Les principales contraintes au développement de l'agroalimentaire au Tchad sont donc (i) le faible niveau de connaissance des technologiques par les utilisateurs, (ii) le coût élevé d'électricité, (iii) les charges importantes liées aux différentes taxes, (iv) le faible niveau de vie et les habitudes alimentaires peu évolutives des consommateurs.

3.6.3. Commercialisation

Le marché des produits céréaliers, base de l'alimentation au Tchad, est caractérisé par l'existence de deux circuits de commercialisation : (i) un système privé « traditionnel » qui s'appuie sur une organisation fonctionnelle bien imprégnée du monde rural et constituée des grossistes, intermédiaires, des détaillants et producteurs et (ii) un système public assuré autrefois par l'ONC (Office National des Céréales) devenu aujourd'hui l'Office National de la Sécurité Alimentaire (ONASA).

Les autres produits (oléagineux, légumes, racines et tubercules) sont considérés à la fois comme cultures de rente et comme cultures capables d'apporter un complément alimentaire en cas de déficit céréalier.

La commercialisation des produits agricoles est presque entièrement assurée par le secteur privé qui contribue à l'approvisionnement des régions structurellement déficitaires à partir des régions excédentaires. Ce qui explique la grande hétérogénéité des flux et des prix des produits sur l'ensemble du territoire, voire entre régions voisines due aussi aux difficultés de transport (enclavement et insuffisance des moyens de transport).

L'insuffisance de la fluidité des échanges est déterminée essentiellement par les raisons suivantes :

- Coût de transport élevé dû au mauvais état des routes et pistes et divers freins tels que les faux frais (prélèvements illicites aux barrières) et charges administratives ;

- Absence de concurrence entre les commerçants due à la difficulté d'accès des nouveaux opérateurs aux crédits d'équipements et de campagne (ressources monétaires, entrepôts ou magasin) ;
- Dispersion de la production commercialisable et insuffisance d'organisation des acteurs de la filière (producteurs, commerçants grossistes et détaillants).
- Manque des structures de stockage et de conservation,
- Faiblesse du pouvoir d'achat ;
- Insuffisance d'information sur les marchés.

La commercialisation du bétail est organisée selon le schéma suivant ;

- Les éleveurs vendent leurs bétails sur les marchés locaux, soit à d'autres éleveurs, soit à des petits commerçants ;
- Les petits commerçants conduisent leurs animaux sur des marchés plus importants pour les vendre à des grands commerçants ;
- Les grands commerçants vont ventiler les animaux, soit vers les marchés de consommation intérieure, soit les exporter vers les pays voisins : Nigéria, Cameroun, RCA et Soudan.

La commercialisation du bétail est libéralisée et entièrement réalisée par des privés. La filière bétail-viande structurée autour de l'exportation du bétail sur pied (gros et petits ruminants) reste l'activité dominante. Cependant, elle reste difficile à chiffrer par manque de données fiables due à son caractère informel (2/3 seulement des exportations sont contrôlées par les services étatiques).

Les filières à cycle court telles que la filière lait, cuir et peaux et les volailles (œufs) sont très peu développées.

Certaines contraintes affectent la commercialisation des produits de l'élevage, à savoir :

- La plupart des marchés à bétail ont besoin d'être réhabilités car, ils n'offrent plus les conditions idéales de commercialisation (sécurités, salubrité, contrôles des opérations) ;
- Les marchés à bétail ne sont pas suffisamment repartis sur le territoire pour faciliter davantage la rencontre entre les vendeurs et acheteurs d'animaux.
- Le faible niveau d'organisation des acteurs de la filière ;
- Les pertes importantes sur le plan économique dues principalement à la vente de bétail sur pied

Les productions halieutiques font partie de celles dont la commercialisation sans transformation est très délicate. Partout où l'écoulement en frais est impossible, et c'est le plus souvent le cas, le poisson est transformé selon une méthode traditionnelle. La commercialisation sous glace ne concerne que le marché de N'Djamena. On utilise de la glace en barre. Seuls les poissons de haut de gamme, capitaine et tilapias, empruntent cette filière.

Au Tchad comme dans d'autres pays africains, la transformation et le commerce du poisson sont des activités surtout féminines. Les espèces d'importance commerciale sont estimées au nombre à 60 sur 135 espèces recensées dans les moyens et inferieurs du bassin tchadien mais aucune évaluation récente et fiable n'existe sur les quantités des captures, la part autoconsommée et qui est mise sur le marché intérieure et exportée.

Ces contraintes sont accentuées par l'état défectueux des infrastructures routières, notamment des routes et pistes de desserte qui relient les zones de production à celles de grande consommation tels que les chefs lieux de département et de région, et les grands centres urbains.

Les coûts de commercialisation et en particulier ceux relatifs aux transports des produits sont de ce fait très élevés et n'encouragent pas les commerçants à s'investir dans ce genre d'activités. Le mauvais état des pistes rurales condamne à l'enclavement de vastes zones à haut potentiel agricole.

3.7. Les finances rurales

Les difficultés que rencontre le monde rural pour accéder au crédit et de produits financiers adaptés constituent un problème important pour les petits producteurs ruraux et les entrepreneurs.

Le Tchad ne dispose pas d'institution nationale avec un réseau d'agences pour pratiquer le crédit rural à l'échelle du pays. Plusieurs banques commerciales sont installées dans les principales villes du pays mais elles ne manifestent que très peu d'intérêt pour le secteur rural et le financement du secteur agricole par celles-ci est presque exclusivement limité à la campagne du coton. Les fonds mobilisés à cet effet constituent la principale source de financement agricole. Cependant, les initiatives des entreprises de micro-finances ont permis de mettre en place un dispositif de financement de proximité qui se présente comme suit :

Indicateurs	**2 005**	**2 006**	**2 007**
I – SOCIETARIAT			
Nombres membres/clients	122 995	128 402	137 053
Nombre d'EMF	206	203	210
II – EPARGNE			
Encours en fin d'année	4 357 181 238	4 440 258 898	4 925 572 314
III – CREDITS			
Encours en fin d'année	3 564 437 494	4 669 055 771	5 353 542 583
Encours de retard +30j	195 916 688	1 084 854 765	1 222 616 589
Taux PAR+30 jours	6%	23%	20%
IV - FONDS PROPRES			
(Capita+Réserves+Report à nouveau+fonds de solidarité)	950 438 469	1 265 538 317	1 767 246 393

Sources : rapports des EMF.

Toutefois, une partie limitée des besoins en service financier est satisfaite par l'ONDR, les ONG, les caisses d'épargne et de crédit (CEC) et des institutions financières décentralisées.

L'ONDR assure particulièrement le financement du matériel de la culture attelée, mais ses opérations sont irrégulières. Les services financiers des ONG sont fournis en général dans le cadre de projets spécifiques. Ainsi, la situation de la majorité des producteurs est caractérisée par le manque d'accès au financement des activités de production, transformation et de commercialisation des produits agricoles et alimentaires d'une manière générale

3.8. Le cadre institutionnel du secteur productif

Du point de vue institutionnel, le développement rural de façon plus large est géré par quatre Départements ministériels, à savoir: le Ministère de l'Agriculture et l'Irrigation, le Ministère de l'Élevage et les Ressources Animales, le Ministère de l'Environnement et les Ressources Halieutiques et le Ministère de l'Eau. Ces ministères montrent une faiblesse des capacités techniques et organisationnelles en termes d'effectif et de profils du personnel orienté vers la lutte contre l'insécurité alimentaire. Cette situation résulte de la politique d'ajustement structurel (PAS) qui a entraîné la réduction des effectifs où le recrutement du personnel à la Fonction Publique est réduit au maximum.

4. SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

4.1. Situation générale

Depuis les années 70, les effets conjugués des aléas climatiques (sécheresses répétées, invasions acridiennes, invasion par les oiseaux granivores, inondations), des guerres civiles et les mouvements de populations qu'elles provoquent ainsi que les mouvements transfrontaliers, constituent des facteurs de choc et d'aggravation de risque de l'insécurité alimentaire structurelle qui affectent les populations tchadiennes. Aux facteurs de crise alimentaire de 2008 s'est ajoutée la flambée de prix survenue au niveau international et qui a fortement touché les pays du Sud.

L'insécurité alimentaire se manifeste sous deux formes :

⇒ l'insécurité alimentaire conjoncturelle, due à une rupture momentanée de l'équilibre entre les disponibilités alimentaires et les besoins de consommation et qui demande une intervention d'urgence pour faire face aux besoins immédiats des populations les plus vulnérables et,

⇒ l'insécurité alimentaire structurelle, due à l'incapacité permanente des populations les plus vulnérables de produire assez et d'accéder aux aliments essentiels à tout moment et en tout lieu pour satisfaire les besoins alimentaires de base.

Pour le Tchad, les défis restent majeurs pour atteindre la situation de sécurité alimentaire dans son concept défini par le Sommet Mondial de l'Alimentation de 1996, à savoir : un état où **« *tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires, pour mener une vie saine et active* ».**

L'insécurité alimentaire au Tchad affecte 44,2% de la population dont 64% vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les couches sociales plus vulnérables sont les enfants, les femmes, les personnes âgées et les petits producteurs.

4.2. Disponibilités alimentaires et productions

La sécurité alimentaire est fortement dépendante des productions agricoles, animales et halieutiques nationales. Cependant, celles-ci ne parviennent pas à couvrir de manière adéquate les besoins des populations.

L'analyse de la situation alimentaire révèle que le pays est en déficit vivrier quasiment permanent. La production céréalière moyenne sur les dix dernières connaît un déficit moyen de 20%.

Selon le tableau 1 ci-dessous, la production céréalière nationale varie d'une campagne à l'autre dans des proportions importantes.

Tableau 1 - Production céréalière nationale de 1999/2000 à 2009/2010

Campagne agricole	*Production céréalière (tonnes)*
1999-2000	1.229.738
2000-2001	929.515
2001-2002	1.322.056
2002-2003	1.212.390
2003-2004	1.618.139
2004-2005	1.212.905
2005-2006	1.743.609
2006-2007	1.991.122
2007-2008	1.885.729
2008-2009	1.778.035

2009 – 2010	1.134.676[3]

Source : Direction de production et des statistiques agricole

Les productions non céréalières sont plus importantes que les céréales, comme le montre le graphique 1 ci-après.

Graphique 1 : Evolution décennale de la production céréalière et non céréalière

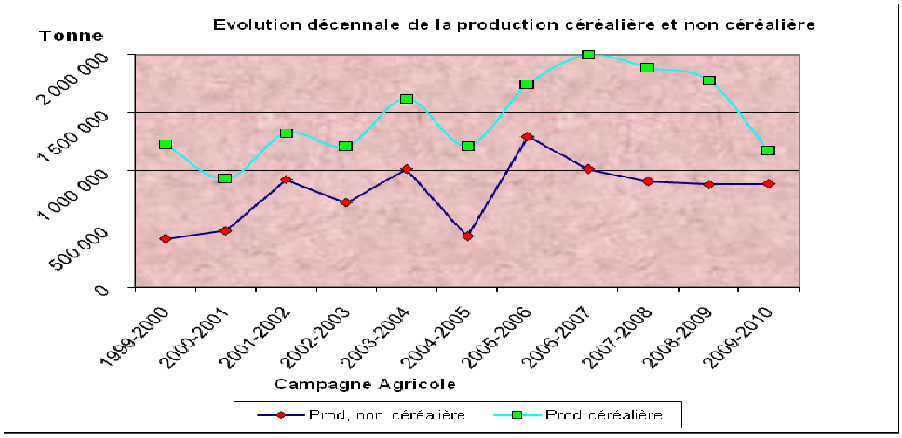

Source : Direction de la Production et de la Sécurité Alimentaire

Cela ne permet plus de couvrir les besoins en céréales, établis selon la norme de 159 kg/hab/an.

Tableau 2 - Evolution du niveau de couverture des besoins en céréales de 2004 à 2010

Année	*Production (tonnes)*	*Besoin (tonnes)*
2004	1.618.139	1.385.700
2005	1.212.905	1.431.747
2006	1.743.122	1.479.129
2007	1.991.122	1.528.101
2008	1.885.729	1.578.393
2009	1.778.035	1.629.972
2010	1.134.676[4]	1.682.919

Source : Direction de la Production et de la Sécurité Alimentaire

Le graphique N° 2 ci-dessous, qui compare le niveau de couverture des besoins en céréales du pays par la production nationale de 2004 à 2010, montre bien que les besoins sont irrégulièrement atteints.

Graphique 2 - Couverture des besoins céréaliers par la production locale

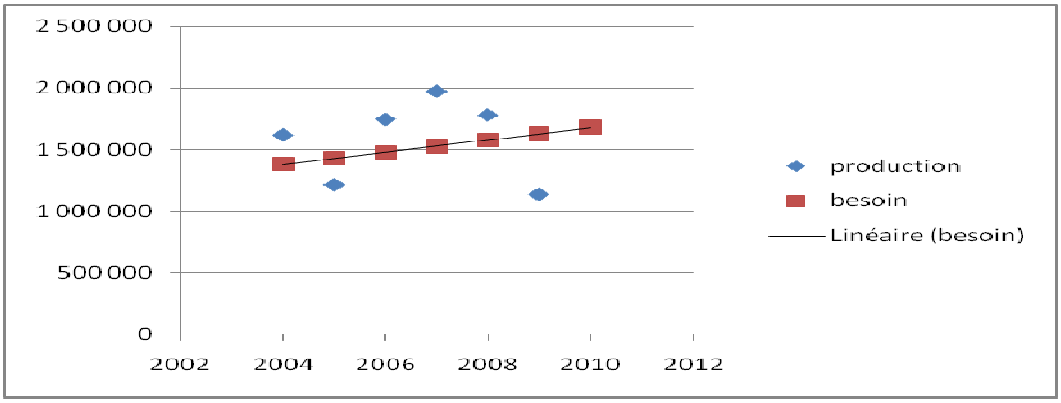

[4] Chiffre prévisionnel

Pour ce qui concerne l'ensemble des produits agricoles (graphique N°1 ci-dessus), la production par campagne depuis 1999/2000 à 2009/2010 d'une manière générale évolue en dents de scie – production céréalière et non céréalière – alors que le nombre de consommateurs croit d'une façon arithmétique.

La situation est donc loin d'être satisfaisante sur le plan de la sécurité alimentaire, d'autant que les capacités de stockage et de conservation ne répondent que très partiellement aux besoins, que ce soit au niveau des ménages comme au niveau public.

Une des principales raisons de cette situation est le faible niveau de rendements de principales cultures céréalières. Au Tchad, les rendements sont nettement inférieurs par rapport à ceux des pays ayant un niveau de développement comparable : 400 à 700 kg/ha pour le mil et le sorgho, contre 900 kg dans les pays à développement comparable, 700kg à 1000kg pour le riz pluvial contre 2.500kg à l'hectare, et, enfin, 2 à 4 tonnes pour le riz irrigué contre 7 tonnes à l'ha.

La couverture des besoins en denrées alimentaires d'origine animale et halieutique est mal connue. Cependant, de nombreux petits producteurs garantissent leur autosuffisance dans ce domaine.

Le déficit existe aussi pour les productions animales dont l'accès économique est très limité pour une grande partie de la population du fait du niveau généralement bas de leur pouvoir d'achat.

Selon le Ministère de l'Elevage et Ressources Animales, à partir des effectifs estimés en 2009, le poids total de viande disponible, toutes espèces confondue été évalué à environ 179.000 tonnes reparties comme suit :

Tableau 3 – Estimation de la disponibilité de viande en 2009

	Bovins	***Ovins***	***Caprins***	***Camelins***	***Porcins***
Effectifs (n.bre)	7.245.226	2.995.549	6.438.451	1.415.641	95.006
Têtes exploitées (n.bre)	974.845	960.553	2.092.497	86.213	38.382
Poids moyen carcasse (Kg)	129	15	12	137	49
Poids total (tonnes)	125.755	14.408	25.110	11.811	1.881

Source : Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales

Une grande partie des abatages ne sont pas contrôlés et il est donc difficile de disposer des données réelles.

En effet, les donnés disponibles se réfèrent aux abatages contrôlés pour la consommation au Tchad. Le nombre total d'animaux contrôlés en 2009 est indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 4 – Abatages contrôlés en 2009 (nombre total d'animaux)

Nombre total d'animaux contrôlés						
Bovins	Veaux	Ovins	Caprins	Camelins	Equins	Porcins
109.917	2.849	160.651	167.627	6.839	22	7.170

Source : Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales

En ce qui concerne la production laitière, les estimations disponibles concernent l'année 2002 qui donnent un total de 223.475 tonnes de lait reparties selon les espèces comme indiqué dans le tableau qui suit :

Espèce	***Production laitière (tonnes/an)***
Vache	159.300
Chèvre	33.000
Chamelle	21.800

Brebis	9.375
Total	223.475

Source : FAO

Toujours pour la même année la disponibilité en lait par personne et par an était estimée à 26,1 Kg (moyenne africaine = 26,8 Kg).

La production halieutique est marquée par une forte saisonnalité entraînant des ruptures de disponibilités prolongées dans certaines parties du pays.

L'inefficacité des systèmes de transferts inter régionaux et de distribution des denrées alimentaires limite également la régularité des approvisionnements dans plusieurs zones du pays et notamment dans les zones structurellement déficitaires.

4.3. Sécurité alimentaire et vulnérabilité structurelle

Les données concernant la situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité des populations dans le temps et dans l'espace restent peu fiables ou ne sont pas mis à jour. Néanmoins en 2009, une enquête de référence sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité structurelle (EVST) a été menée au Tchad avec l'appui financier de l'Union Européenne et du Service d'Action de Coopération Culturelle de l'Ambassade de France et du DFID, l'appui technique du SISA/SAP/FAO et du PAM en étroite collaboration avec les Ministères en charge du Développement Rural et le Ministère de la Santé.

L'enquête a pour objectif de parvenir à une meilleure connaissance des facteurs de vulnérabilité des ménages, de leur état de sécurité alimentaire ainsi qu'à établir une cartographie de la vulnérabilité.

Le rapport d'analyse de l'enquête fait ressortir les éléments suivants :

(i) Les ménages tchadiens vivant à près de 80% en milieu rural, les activités agricoles, d'élevage et de pêche déterminent l'essentiel de leurs moyens d'existence, avec une forte intégration de l'agriculture et de l'élevage consécutive à une sédentarisation progressive des éleveurs, et à un investissement des agriculteurs dans l'élevage.

(ii) Malgré le potentiel élevé, de fortes contraintes pèsent cependant sur la production agricole au Tchad et caractérisent la vulnérabilité des agriculteurs : 1) Peu d'intrants sont utilisés dans la production agricole, faute de disponibilités en semences améliorées et en engrais. 2) Le faible niveau d'équipement contraint les agriculteurs à s'appuyer sur une main-d'œuvre essentiellement familiale, et pour les plus aisés, sur une main-d'œuvre salariée. 3) Une diminution de la fertilité des sols est observée dans la plupart des régions en raison de l'érosion, de la réduction de la durée de jachère, de la faible utilisation des techniques de conservation et de fertilisation des sols. Il en résulte que les rendements sont très faibles, et ont tendance à diminuer avec l'augmentation des superficies cultivées.

(iii) Les productions obtenues sont très variables selon les régions. En termes de mois de consommation, le Salamat constitue la zone de grande production céréalière du pays avec des stocks céréaliers moyens par ménage de plus de 25 mois. A l'inverse, le Kanem ne dépasse pas les 5 mois de consommation céréalière par ménage.

(iv) Au niveau national, il apparaît cependant que la plus grande partie des stocks céréaliers se déplace des zones de production vers les zones déficitaires ou de transit, et vers les pays limitrophes. Les régions de forte exportation de céréales sont le Salamat, et les régions de la zone soudanienne (à l'exception du Moyen Chari), ainsi que le Chari Baguirmi et le Lac. Le Moyen Chari occupe une place particulière avec un stockage important de céréales non produites dans la région, et très probablement en provenance du Salamat, et à destination soit des pays limitrophes (Centrafrique, Cameroun) soit du nord du Tchad.

(v) L'élevage est une activité en pleine transformation au Tchad, et un facteur de résilience pour les populations.

(vi) Un grand nombre d'éleveurs pratiquant il y a quelques années la transhumance et le nomadisme, ont tendance à se sédentariser et à investir dans l'agriculture afin de réduire les risques. Dans le même temps, les agriculteurs, en particulier ceux de la zone soudanienne investissent de plus en plus dans l'élevage de la volaille et des petits ruminants. Ainsi l'élevage occupe une part croissante de la population, et contribue de manière substantielle à la formation des revenus des populations rurales qui se tournent ainsi progressivement vers les activités d'agro-élevage. Cette diversification des sources de revenus représente un facteur de résilience important face aux crises et aux chocs. L'échantillon de l'enquête inclut indifféremment les éleveurs purs, et les agro-éleveurs. L'élevage au Tchad repose cependant encore largement sur la transhumance, à laquelle se livrent 3,5% de la population selon le RGPH2.

(vii) Les facteurs de vulnérabilité qui affectent le bétail sont liés à la variabilité des sources de nourriture et d'abreuvement, à la fois en quantité et en qualité, le pâturage étant la première source de nourriture pour le bétail, et l'accès aux eaux de surface pour l'abreuvement. En effet, peu d'éleveurs et d'agro-éleveurs ont recours aux aliments de complémentation pour alimenter leur cheptel. A défaut de pâturage, le cheptel se rabat sur la paille et les résidus de récolte dans les champs afin de survivre. Dans ces conditions, la reproduction du cheptel est très dépendante des variations pluviométriques, et ceci révèle une faible intensification de l'activité, et donc de la productivité du cheptel tchadien.

Les autres facteurs de vulnérabilité sont liés aux risques de conflits entre agriculteurs et éleveurs, et entre éleveurs.

Les revenus générés par les autres sources constituent un facteur important de subsistance pour les populations.

L'analyse des revenus générés par les différentes activités montre que : 1) c'est dans les villes que les revenus médians des actifs sont les plus élevés ; 2) c'est dans le Guéra que les populations sont le moins bien rémunérées pour l'ensemble des activités, à l'exception de celles qui tirent leurs revenus du secteur privé (notamment le transport), et du secteur public (notamment les pensions de retraite). C'est aussi au Guéra que l'on trouve une part importante d'actifs journaliers ou impliqués dans le commerce de produits agricoles et d'élevage. Or, il s'agit là des activités les moins bien rémunérées. A l'inverse, les populations du Biltine sont impliquées dans plusieurs activités de commerce de produits agricoles, du secteur privé/transport, et du petit commerce, très lucratives pour les actifs concernés.

Dans le cadre de l'EVST 2009, une méthodologie du PAM combinant la diversité du régime alimentaire et la fréquence de consommation alimentaire a été utilisée comme mesure proxy (permettant d'approcher) de l'état de sécurité alimentaire. Un score de consommation alimentaire est ainsi calculé sur la base de la classification des aliments consommés au sein du ménage en huit groupes, et sur la fréquence de consommation au cours des 7 derniers jours, de ces différents groupes d'aliments au cours des repas. Sur la base de coefficients affectés à chacun des groupes d'aliments en fonction de leur apport nutritif, les scores sont calculés pour chaque région. L'analyse croisée des données socio-économiques et des classes de sécurité alimentaire, définies sur la base des scores de consommation alimentaire, a permis d'identifier plusieurs variables qui ont une influence sur le niveau d'insécurité alimentaire.

- ✓ ***La pauvreté***. Globalement, le niveau de sécurité alimentaire des ménages s'améliore à mesure qu'augmente leur richesse ou le niveau de bien être. En effet, la prévalence de l'insécurité alimentaire est plus élevée chez les ménages du premier quintile. Les dépenses mensuelles des ménages les plus pauvres sont de 30.000 FCFA et de 108.100 FCFA dans les ménages les plus riches. Les dépenses alimentaires représentent 65,3% des dépenses totales des ménages pour l'ensemble du Tchad, mais la proportion est de 70,1% pour les ménages les plus pauvres.

Autrement dit, une fois que les ménages pauvres ont fait face à leurs besoins alimentaires, il ne leur reste plus suffisamment de moyens pour assurer les autres besoins essentiels tels que l'éducation des enfants et la santé des membres de la famille.

- ✓ ***Les sources des aliments consommés.*** La proportion d'aliments consommés issus de la production domestique du ménage est, après les quintiles d'indice de richesse, le deuxième facteur ayant une plus forte influence sur le score de consommation alimentaire (SCA). En effet, l'augmentation du score de consommation alimentaire est corrélée à l'accroissement de la proportion d'aliments consommés issus de la production domestique du ménage - sous l'hypothèse de la constance des autres indicateurs inclus dans le modèle.
- ✓ ***La région de résidence***. Le lieu de résidence du ménage apparaît comme le troisième facteur ayant une plus forte influence sur le score de consommation alimentaire (SCA). Les ménages ruraux des régions de Batha, Biltine, du Mayo Kébbi, du Ouaddaï, du Moyen Chari, du Chari-Baguirmi, et du Kanem sont plus enclins à souffrir de mauvaise consommation alimentaire et donc d'insécurité alimentaire. La disparité entre les régions administratives est aussi expliquée par le fait qu'elles sont dans différentes zones agro écologiques et d'économie alimentaire
- ✓ ***Le caractère déficitaire de la production céréalière du ménage.*** La faible contribution de la production domestique combinée à une forte dépendance du marché (en termes de sources des aliments consommés) est un facteur fondamental qui explique le niveau d'insécurité alimentaire au Tchad. Cette faible production est liée aux facteurs structuraux comme les aléas climatiques (déficits pluviométriques ou inondations récurrents) qui ont une incidence sur les rendements agricoles, à la fertilité des sols et à l'insuffisance d'intrants agricoles, au manque d'encadrement, au manque de moyens d'écoulement des productions et à l'absence et/ou l'insuffisance d'une politique agricole appropriée. Globalement, les productions agricoles parviennent difficilement à couvrir, de manière adéquate, les besoins des populations ; ce qui donne lieu à une forte dépendance au marché.

Les résultats de l'enquête montrent que 78,4% des ménages dépendent des achats et seulement 17,1% des ménages utilisent leur propre production comme principale source des aliments consommés. On constate que depuis 2005, les prix réels et nominaux des denrées alimentaires continuent à grimper. L'état de pauvreté généralisée doublée de la hausse des prix des produits alimentaires de base augmente davantage la dégradation de l'état nutritionnel des ménages pauvres et des groupes à risque.

- ✓ ***Le nombre de membres du ménage exerçant une activité génératrice de revenus***. Les ménages comptant au plus un seul membre qui exerce une AGR tendent à avoir un SCA moyen plus faible que ceux dont plusieurs membres ont une AGR. La non diversification des sources de revenus du ménage constitue dans la plupart des cas un facteur de vulnérabilité et de limitation du niveau des revenus.
- ✓ ***La pratique de l'agriculture***. Elle constitue un autre prédicateur de la difficulté des ménages à avoir une consommation alimentaire acceptable. Le fait que les ménages agricoles tendent à avoir un SCA moyen plus faible que ceux non agricoles pose le problème de la « rentabilité » de l'agriculture et de « l'incapacité » de ceux qui la pratiquent à en tirer profit afin d'améliorer la qualité de leur consommation alimentaire ainsi que le niveau de leur sécurité alimentaire.
- ✓ ***Les groupes de moyens d'existence***. Les ménages dépendant des chasse/cueillette et commerce des produits chasse/cueillette, aides/dons, transferts d'argent, travail journalier, élevage, vente de bétail et commerce des produits d'élevage, artisanat/petit métier et élevage sont en insécurité alimentaire ou à risque. Cependant, les ménages qui dépendent de la pêche et commerce des produits de la pêche, commerce/entrepreneur, fonctionnaires/salariés/ contractuels/retraités, vente de produits maraîchers et transport sont relativement aisés et donc en sécurité alimentaire que les autres.

- ✓ ***Stratégie de survie***. L'indice de stratégies de survie réduit (Reduced Coping Strategy Index-CSI) est plus élevé chez les ménages avec une consommation alimentaire pauvre. La fréquence élevée de recours à des stratégies d'adaptation hautement incommodes avec des risques ou dangers de survie synthétisés par l'indice de stratégies de survie apparaît, dans le modèle, comme un prédicateur de la difficulté des ménages à avoir une consommation alimentaire acceptable.
- ✓ ***Le niveau d'éducation du chef de ménage.*** Ce dernier indicateur est un prédicateur de la difficulté des ménages à avoir une consommation alimentaire acceptable. Plus le niveau d'instruction du chef de ménage est élevé, plus importante est la probabilité que ce ménage ait une consommation alimentaire acceptable.

Cependant, d'autres facteurs comme **le sexe et l'âge du chef de ménage** et **le milieu de résidence du ménage** (urbain ou rural), sous l'influence des premiers facteurs inclus dans le modèle, n'apparaissent pas comme ayant une influence statistiquement significative sur le niveau de sécurité alimentaire des ménages.

4.4. Critères possibles de ciblage des zones vulnérables

Tenant compte des résultats de l'analyse de l'Enquête de référence sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité structurelle (EVST), les facteurs significativement corrélés (de façon bivariée) à la sécurité alimentaire peuvent être utilisés comme des critères possibles de ciblage dans le cadre des programmes ou interventions visant à améliorer la consommation et la sécurité alimentaire des ménages.

Ainsi, au titre des critères possibles de ciblage, l'on peut suggérer :

⇒ *Au niveau géographique*

Les interventions de sécurité alimentaire devraient donner la priorité au milieu rural, principalement dans les régions du ***Batha***, ***Kanem, Bahr El Gazal***, ***Ouaddaï***, ***Biltine***, ***Guéra***, ***Chari-Baguirmi,*** dans la partie sahélienne du pays et dans les région***s administratives du Mayo-Kebbi et du Moyen - Chari*** dans la région soudano-sahélienne. Ces régions ont les proportions les plus élevées de ménages ayant une consommation alimentaire faible ou limite.

Pour des raisons similaires, l'option d'une intervention en milieu urbain devrait prioritairement concerner les villes de ***Moundou/Sarh***.

⇒ *Au niveau socio-économique*

La pauvreté - Près des deux tiers des ménages les plus pauvres (63,5%) ont une consommation alimentaire faible ou limite et donc en insécurité alimentaire ou à risque. Sur le plan spatial, plus de 50% des ménages dans les régions administratives du Kanem, du Batha, du Guéra, du Biltine, du Ouaddaï et du Salamat ont plus de 50% des ménages dans les quintiles les plus pauvres et pauvres.

Les groupes de moyens d'existence - Les groupes les plus vulnérables étant ceux vivant exclusivement de la chasse/cueillette, des aides/dons et des transferts d'argent ; des travaux journaliers ; de la production agricole & commerce de produits agricoles. Ainsi que (dans une moindre mesure), les ménages vivant de l'artisanat et des petits métiers.

Les ménages vulnérables - Comme ceux dirigés par des femmes ; des personnes âgées (45 ans et plus) ; des personnes à faible niveau d'instruction ainsi que des personnes sans conjoints telles que les veufs (ves), divorcé(e)s et les célibataires. De même que les ménages ayant subi un choc (maladies/ennemis des cultures, sécheresse/inondation, maladies des animaux ou épizooties, hausse des prix) qui a affecté leur source de revenus (production agricole, élevage, petit commerce).

Il est à souligner qu'une analyse des tendances saisonnières du niveau de sécurité alimentaire serait utile pour mieux comprendre cette situation prévalant au moment de l'enquête dans les différentes zones agro-écologiques et d'économie alimentaire.

CARTOGRAPHIE DE LA VULNERABILITE STRUCTURELLE

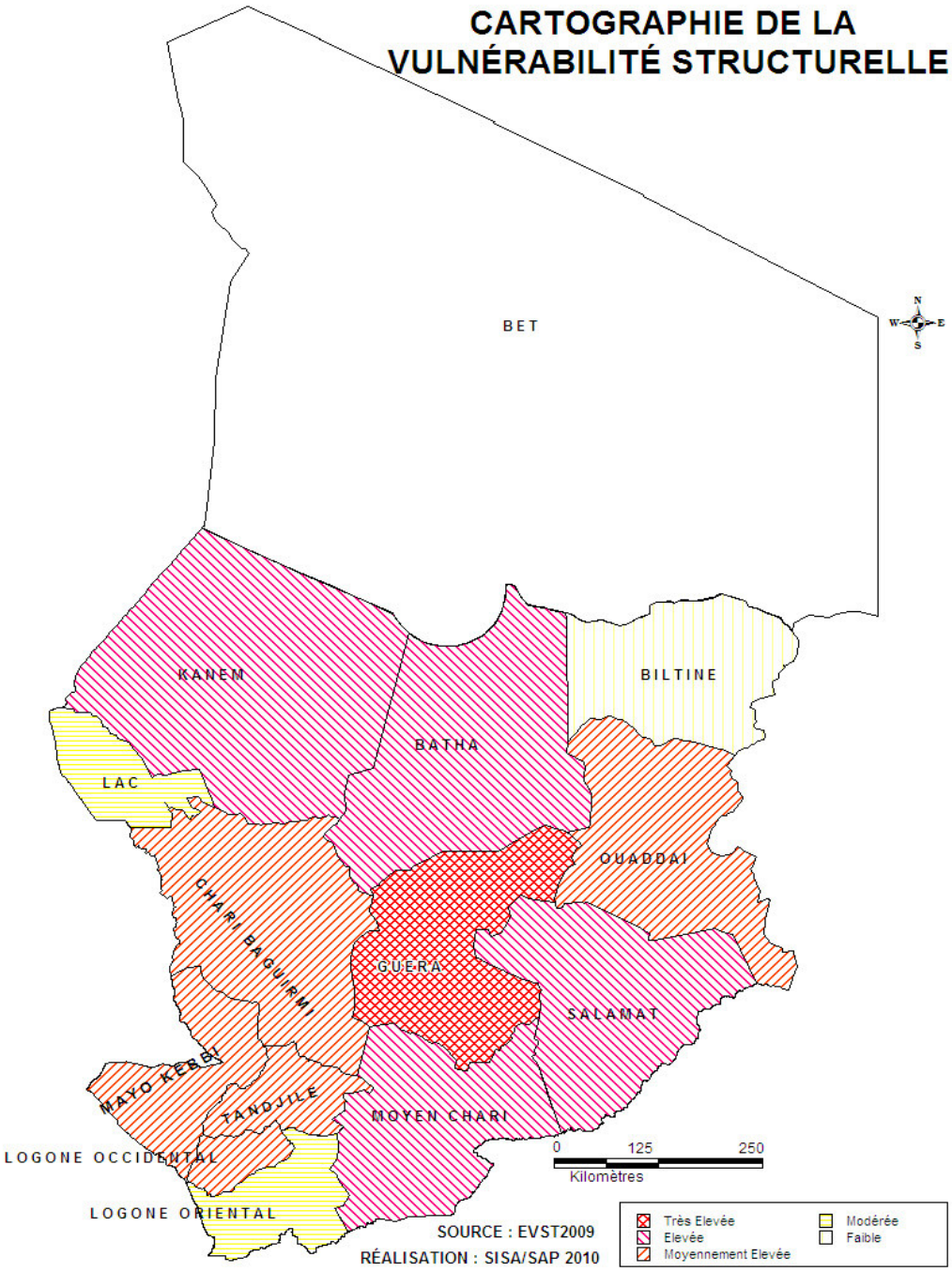

4.5. Situation énergétique et nutritionnelle

La situation nutritionnelle se caractérise par de faibles disponibilités caloriques par personne et par jour. Selon les résultats de la deuxième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT 2 -2003) 45% seulement de Tchadiens sont en mesure de consommer des aliments pouvant leur procurer 2.400 K[5] calories par jour..

Selon l'Enquête de Vulnérabilité Structurelle au Tchad de 2009, l'apport énergétique moyen par habitant à progressé depuis l'enquête de 1996. Au niveau national, la prévalence de l'insuffisance énergétique telle que définie par la FAO est de 31% au Tchad, ce qui signifie que 1 personne sur 3 ne dispose pas du minimum d'énergie nécessaire pour être en bonne santé, et mener une activité physique légère. Ce minimum d'énergie pour le Tchad a été évalué à 1.715 kcals par personne et par jour, et nécessite un budget de 238 FCFA.

La moyenne nationale de consommation calorique est cependant de 2.280 kcals par personne et par jour, requérant un budget de 320 FCFA.

La distribution régionale de la consommation énergétique révèle que les habitants du Ouaddaï connaissent une insuffisance énergétique avec une consommation moyenne de 1.690 kcals, inférieure au minimum requis. Par ailleurs, le Logone Occidental se situe à un niveau limite de 1.860 kcals, soit juste 8,5% au-dessus du minimum physiologique requis.

Les données de l'enquête révèlent des niveaux de consommation énergétique relativement élevés en zone sahélienne, où les habitudes alimentaires sont essentiellement basées sur la consommation de trois repas quotidiens composés de céréales et de produits dérivés de l'élevage (beurre et lait) à forte teneur calorique. En revanche, des niveaux relativement moins élevés de consommation énergétique sont observés en zone soudanienne, régions à production agricole plus diversifiée. La composition des repas autant que le nombre de repas pris quotidiennement peuvent expliquer cette différence.

Cette situation entraîne une morbidité et une mortalité élevées chez les femmes et les enfants de moins de 5 ans qui sont particulièrement affectés par la sous alimentation. Il est établi par l'UNICEF que la malnutrition est imputable, de manière directe et/ou indirecte à près de 50%, à la mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Sur le plan anthropométrique, l'enquête de sécurité alimentaire et vulnérabilité structurelle au Tchad (EVST- du 25 Avril au 10 Juin 2008) sur l'ensemble du territoire montre une prévalence moyenne nationale de malnutrition aiguë globale de 16,3%. Ce taux moyen qui était de 14% lors de l'EDST 2004 est au dessus du seuil d'intervention d'urgence défini par l'OMS (15%). Il cache la gravité de la situation observée notamment dans la bande sahélienne où des taux allant de 20 à 25% ont été relevés. Il faut également noter le caractère structurel de la malnutrition dans cette même bande se traduit par des taux de malnutrition chronique supérieurs à 40%. Selon l'EDST 2004, 20% des femmes ont un indice de masse corporelle (IMC) se situant en deçà du seuil critique de 18, 5. Les carences en micronutriments (Vitamine A, Fer et Iode) constituent des problèmes de santé publique.

Toujours selon l'EVST 2009, la prévalence de la malnutrition est beaucoup plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. En moyenne, plus de 35% des enfants en milieu rural contre 23,6% en milieu urbain souffrent de malnutrition chronique globale; la prévalence de la malnutrition aigüe globale est de 17 % en milieu rural et de 10% en milieu urbain.

La malnutrition qui résulte tant d'une alimentation inadéquate que d'un environnement sanitaire déficient contribue à accroître la mortalité maternelle et infantile. La proportion de la population n'atteignant pas le seuil calorifique était 33% en 1996 contre 31% en 2009 (EVST 2009). Il est prévu de ramener cette proportion à 22,1% en 2015 pour atteindre l'OMD n°2 qui vise à réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de la malnutrition.

[5] La norme fixée par la FAO

En milieu rural**,** la grande majorité des ménages tchadiens ne dispose ni de toilettes (85,3% selon l'EVST 2009 la nature comme lieu d'aisance) ni de systèmes d'évacuation des excréta, des déchets solides et des eaux usées. D'importants efforts doivent être faits pour construire des infrastructures sanitaires, vulgariser auprès des populations rurales les règles élémentaires d'hygiène et créer un environnement sain en milieu villageois.

Pour faire face à cette situation, le Tchad a adopté un plan d'action conformément à l'engagement pris dans le cadre de la Déclaration Mondiale de la Conférence Internationale sur la Nutrition de 1992 et du Sommet Mondial de l'Alimentation, tenu en 1997 par la FAO, de réduire la morbidité et la mortalité liées à la sous-alimentation et à la malnutrition et d'assurer, à l'horizon 2015, la sécurité alimentaire et le bien être de la moitié de sa population.

4.6. Le dispositif de gestion des crises alimentaires

Au niveau national, un dispositif de veille et d'alerte précoce est mis en place pour prévenir et gérer les crises alimentaires. Ce dispositif national de sécurité alimentaire est en grande partie représenté par le **Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises (CASAGC)** qui a été réorganisé en 2004 par Arrêté n° 6020 du 22 décembre 2004.

Ce dispositif a fait l'objet d'une étude diagnostic, réalisée avec l'appui de la Délégation de l'Union Européenne, de la Coopération Française et de la FAO dans le cadre de leur contribution à la mise en œuvre du PNSA. L'objectif de ce travail était de comprendre, décortiquer les processus, les mécanismes, et le jeu des acteurs qui concourent à collecter les données, à produire l'information et à apporter des réponses aux crises, en vue de rendre le dispositif plus efficace et performant en assurant une meilleure coordination des interventions. Une partie des éléments cités ci-dessous ressort de ce travail.

Le CASAGC est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et structuré de la manière suivante :

- Le Comité Directeur, organe de décision du CASAGC. Il est présidé par le Ministre de l'Agriculture et il est composé de 9 ministères.
- Le Comité Technique, instance technique du dispositif national de sécurité alimentaire. Il est présidé par le Directeur de la Production Agricole et composé des représentants des services pourvoyeurs d'informations, des organisations internationales, des agences de coopération bilatérale, des pays amis, des ONG. Le secrétariat des réunions du Comité Directeur du CASAGC est assuré par le Directeur de la Production et des Statistiques Agricoles (DPSA).
- Le secrétariat permanent du CASAGC, assuré par la Division de la Sécurité Alimentaire de la DPSA.
- Les Services Pourvoyeurs d'Informations (Offices, Directions et Services Techniques, Projets). Ils assurent le suivi des informations sur la sécurité alimentaire, chacun dans son domaine de compétence.
- Des Comités Régionaux, Départementaux et Locaux d'Action, respectivement créés dans chaque région, département ou sous-préfecture, et présidés respectivement par le Gouverneur, le Préfet et le Sous-préfet.

A ces différents organes du CASAGC, il convient d'ajouter l'ONASA, l'unique outil de réponse du dispositif national, représenté au niveau du Comité Technique et du Comité Directeur. D'autres dispositifs de réponse plus ou moins localisés existent, particulièrement au niveau du PAM, du HCR, de l'ACF ainsi que certaines ONGs et Associations travaillant dans le domaine de l'humanitaire.

Le ***Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire/ Système d'Alerte Précoce (SISA/SAP),*** appuie le Secrétariat Permanent en assurant la collecte et l'analyse des informations sur la sécurité alimentaire.

Certaines contraintes freinent le bon fonctionnement du dispositif à savoir:

⇒ La faible performance des structures de collectes de données qui composent le CASAGC;

⇒ La non actualisation des données de base pour les estimations de production dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;

⇒ Le faible effectif, le vieillissement et l'insuffisance du personnel de terrain ;

⇒ L'absence d'une méthodologie adaptée d'évaluation des productions agricoles autres que les céréales (produits maraîchers et cultures fruitières, plantes à racines et tubercules) ;

⇒ L'inexistence des moyens mis à la disposition des CRA, CDA et CLA afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle de collectes des données primaires et leur remontée au niveau national ;

En ce qui concerne la gestion des crises alimentaires, bien que les interventions récentes de l'Etat deviennent plus importantes, les problèmes perdurent. On peut citer entre autres :

⇒ Les délais généralement longs (3 à 6 mois) pour l'acheminement des vivres et de l'aide alimentaire apportée aux nécessiteux ;

⇒ Les produits distribués ne correspondent parfois pas aux habitudes alimentaires des bénéficiaires ;

⇒ l'inaccessibilité à certaines régions vulnérables pendant la saison des pluies. ;

⇒ Faible capacité de stockage de l'ONASA.

Pour ce qui est de la gestion des aides alimentaires, les principales faiblesses relevées sont :

⇒ L'irrégularité des réunions des organes du CASAGC limitant ainsi la concertation entre les acteurs ;

⇒ L'inexistence d'un mécanisme formel de coordination entre les différentes structures de concertation (CASAGC, Comité de gestion du SSA, Comité paritaire de l'ONASA, comité paritaire des Fonds de contrepartie, etc.) ;

⇒ L'absence d'un mécanisme pérenne de financement (stock financier, fonds commun des bailleurs, etc.) ;

⇒ L'absence d'un plan de référence tenant compte surtout des spécificités des zones pour l'organisation des secours.

Pour pallier aux insuffisances énumérées ci-haut, l'Etat et ses partenaires ont convenu d'améliorer le niveau de stock de sécurité alimentaire en le rehaussant à un optimum de 35.000 tonnes. L'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA) en assure la gestion technique. Le PNSA devra créer les conditions nécessaires au renforcement de ce stock national.

Au-delà des contraintes opérationnelles de fonctionnement, le CASAGC doit également faire face à des difficultés qui sont davantage d'ordre institutionnel. En effet, les centres et les processus de prise de décision sont variables suivant les évènements et les principaux acteurs impliqués. Ces processus de prise de décision ne se basent pas forcément sur l'information et l'analyse, et la configuration de la combinaison d'acteurs semble varier en fonctions des enjeux politico stratégiques et même des ressources engagées dans le processus. La diversité des centres et des processus de prise de décision semble s'expliquer notamment par :

- Une compréhension relativement étriquée du concept de sécurité alimentaire qui subsiste. La conception de la sécurité alimentaire est longtemps restée réduite à sa seule dimension de l'offre alimentaire, et à un seul outil de réponse aux crises : la distribution de céréales. La disponibilité n'est en réalité qu'un des « piliers » de la sécurité alimentaire, bien que ce concept couvre également l'accessibilité, la stabilité et la qualité alimentaire (utilisation). Depuis sa création en

1986 à nos jours, le CASAGC (ex CASAU) a difficilement élargi ses réflexions à toutes les composantes de la sécurité alimentaire (disponibilité, accessibilité, stabilité et utilisation). En effet, comprendre le concept de la sécurité alimentaire au delà de sa seule composante « disponibilité », pour prendre en compte les différents flux (y compris à l'échelle transfrontalière), les autres productions agricoles et non agricoles consommées par les populations, la qualité nutritionnelle des aliments, les données anthropométriques, etc. pourrait contribuer à mieux privilégier son caractère multisectoriel et pluri institutionnel.

Cependant, les compétences disponibles au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation, qui est un département sectoriel, ne permettent pas l'intégration de ces autres composantes. L'initiative du SISA/SAP de mettre en place une équipe pluridisciplinaire constitue une tentative de décloisonnement des départements techniques en vue d'effectuer ce type d'analyses.

- L'incapacité de prendre en compte les différents types de crise, conduit à la création de comités ad hoc au sein d'autres départements ministériels. Indépendamment des crises liées au déficit pluviométrique, le Tchad fait aussi et souvent face à d'autres types de crises. Il s'agit en particulier des inondations, incendies, conflits armés et inter communautaires, etc. Ces différentes crises produisent habituellement des effets immédiats relevant de l'urgence et pouvant conduire à des crises alimentaires, mais également des effets à moyen et long terme relevant de l'insécurité alimentaire. C'est le cas en particulier des inondations. Dans sa configuration actuelle, non seulement le dispositif national de sécurité alimentaire est fortement centré sur la fourniture de céréales, mais en plus, aucun dispositif structuré, axé sur les autres types réponses pour faire face à d'autres types de crises n'est véritablement fonctionnel. A chaque situation de crise, cette carence met malheureusement, les autorités compétentes face à une sorte de vide, les obligeant à recourir à des structures ad hoc ou à des comités et sous-comités techniques particuliers, tous peu coordonnés avec le dispositif national existant, contribuant ainsi à diversifier les centres de décision et les processus et mécanismes utilisés.

5. LES PARTIES PRENANTES DE SECURITE ALIMENTAIRE

Plusieurs acteurs sont impliqués dans la lutte contre l'insécurité alimentaire des populations tchadiennes aussi bien en milieu rural qu'urbain. Ces acteurs peuvent être classées en deux catégories principales: (i) les acteurs nationaux et (ii) les partenaires techniques et financiers impliquant les organismes internationaux, la coopération bilatérale et les grandes ONG internationales.

5.1. Les acteurs nationaux

Les acteurs nationaux regroupent essentiellement: les populations locales, les communautés rurales, les producteurs ruraux, les services techniques de l'Etat, les organisations des producteurs, les ONG (nationales et internationales) et la société civile, le secteur privé et les Institutions de micro-finance, tous impliqués directement dans la mise en œuvre d'actions concernant la sécurité alimentaire.

5.1.1 Les populations locales et les groupes vulnérables

Ce sont les populations des cantons, villages et ferricks qui se battent quotidiennement pour la survie de leur ménage et de leur environnement social et économique. Elles entreprennent des actions de production, de protection de leur environnement et créent des conditions pour une cohabitation pacifique entre les différentes entités de la communauté.

De manière directe et indirecte, elles participent à l'amélioration de la situation de sécurité alimentaire dans le pays. Ce sont ces populations qui sont en même temps actrices de leur développement et bénéficiaires directes des actions visant la Sécurité Alimentaire.

Toutes les couches sociales sont concernées par la sécurité alimentaire. Toutefois, une attention

particulière doit être accordée aux groupes vulnérables qui sont les victimes principales de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire pour éviter toute discrimination. Ceux-ci sont constitués de ménages et d'individus qui vivent dans un environnement ne leur permettant ni de sécuriser leurs conditions alimentaires et de vie, ni de développer une vie saine et active. Les groupes vulnérables connaissent des difficultés de disponibilité et d'accès aux aliments en quantité et en qualité suffisantes pendant une partie ou toute l'année. Ces individus vivent surtout en milieu rural au sein de ménages et des exploitations familiales.

L'insécurité alimentaire touche plus particulièrement les femmes et les enfants, les petits producteurs sans terre, les jeunes et les chômeurs, les handicapés, les personnes âgées ou malades.

Les femmes, qu'elles soient membres du ménage ou chef d'exploitation, jouent un rôle très important dans la sécurité alimentaire et dans la vie communautaire à la fois en termes de production agricole, de transformation/commercialisation et dans l'alimentation du ménage. Elles sont cependant souvent marginalisées et ce rôle est rendu difficile par leur faible accès aux ressources productives et aux informations/formations et leur faible représentativité et participation aux instances de décision aux différents niveaux.

5.1.2. Les institutions techniques de l'Etat

Il s'agit des institutions et services techniques des différents ministères qui regroupent les compétences nécessaires que l'Etat peut mobiliser pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Les appuis des ces Services couvrent plusieurs domaines : technique, organisationnel, financier, conseil en gestion, etc.

Les principales institutions publiques impliquées directement dans la sécurité alimentaire sont :

i) Les quatre Départements ministériels en charge du secteur rural, notamment le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Irrigation, le Ministère en charge de l'Elevage et des Ressources Animales, le Ministère en charge de l'Environnement et des Ressources Halieutiques et le Ministère en charge de l'Eau;

ii) Le Ministère chargé de la Santé publique dont l'organe opérationnel en ce qui concerne la sécurité alimentaire est le Centre National de Nutrition et de Technologie Alimentaire (CNNTA) qui a pour missions la coordination des activités nutritionnelles, le contrôle de la qualité des aliments et la recherche opérationnelle dans le domaine de l'alimentation, de la nutrition et de la technologie alimentaire.

iii) D'autres Ministères impliqués indirectement dans la Sécurité alimentaire, notamment le Ministère en charge de l'Economie et du Plan, le Ministère en charge du commerce et de l'industrie, le Ministère en charge de la décentralisation, le Ministère en charge des affaires sociales et de la promotion de la femme, le Ministère en charge des affaires étrangères et de la coopération, le Ministère en charge des travaux publics et des infrastructures, le Ministère des Finances et du budget, le Ministère des micro-finances, le Ministère de l'Intérieur.

Le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Irrigation a pour principales missions : (i) la formulation et la mise en œuvre des politiques et des stratégies en matière d'aménagements hydro-agricoles, de conservation des eaux et des sols, de construction des infrastructures et des équipements ruraux ; (ii) le suivi de la mise œuvre des politiques et stratégies du gouvernement ; (iii) la promotion des productions agricoles à travers des conseils techniques aux producteurs, l'équipement des producteurs en matériel agricole et leur approvisionnement en intrants ; (iv) la protection et contrôle phytosanitaire des végétaux et des produits végétaux; (v) la mise en œuvre des méthodes de lutte intégrée, la surveillance et le suivi des ennemis des cultures et des récoltes.

La tâches principales dans ce domaine sont assurées par les structures suivantes:

- l'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD) assure la recherche agricole ;
- la Direction Générale de Génie Rural et de l'Hydraulique Agricoles (DGRHA) et ses services déconcentrées (subdivision régionales) pilotent les aménagements hydro-agricoles;
- l'Office National de Développement Rural (ONDR), la Société pour le Développement du Lac Tchad (SODELAC) et les structures régionales assurent la vulgarisation et l'encadrement des producteurs ;
- la Direction de l'Enseignement Agricole, des Formations et de la Promotion Rurale (DEAFPR) est chargée de la formation technique;
- la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) est chargée de a lutte contre les ennemis de la culture
- La production agricole et le système de veille : placés sous la responsabilité de la Direction de la Production et des Statistiques Agricoles (DPSA) ;
- les Directions des Etudes, des Projets et Programmes (DEPP) assurent les études, le suivi et l'évaluation des projets.
- L'office national de sécurité alimentaire (ONASA) qui permet au gouvernement de faire face à l'insécurité alimentaire et aux crises (capacité de stockage estimée : 30.000 tonnes de céréales) contribue à la régulation des déficits alimentaires.

Dans les régions, les délégations sont mises en place depuis plus de 10 ans pour assurer une meilleure coordination des activités des services déconcentrés, qui sont des structures d'appui et de conseil des autorités administratives et sont au nombre de dix.

Le Ministère en charge de l'Elevage et des Ressources Animales a pour prérogatives : (i) l'élaboration de la réglementation, de la coordination et du contrôle de l'exécution de la politique nationale en matière de santé animale, de santé publique et de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale ; (ii) la conception et coordination de la politique nationale en matière de production et d'exploitation des ressources animales ; (iii) l'organisation et exécution des missions de programmation, d'élaboration des projets de développement et de suivi évaluation de la politique nationale de développement du sous-secteur de l'élevage.

Pour la mise en œuvre de celles-ci, il est appuyé par :

- Le Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques (LRVZ) : qui fournit au département des intrants vétérinaires nécessaires à la couverture sanitaire du bétail. Le LRVZ est partie prenante du programme national à moyen terme pour la recherche agronomique (PMTRA).
- Le Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires dont les activités vont s'étendre à d'autres denrées alimentaires.
- La Direction des services vétérinaires, la Direction des productions et des industries animales et la Direction de l'organisation pastorale et de sécurisation des systèmes pastoraux en matière de production animale ;
- La Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche Vétérinaire et Zootechnique et l'Ecole Nationale des Adjoints Technique de l'Elevage (ENATE) ont tutelle de la formation ;
- La Direction des Etudes, des Projets et Programmes assure le suivi et l'évaluation. Elle œuvre en étroite collaboration avec le Cellule Permanente de suivi du secteur agricole.

Ces actions reposent sur les secteurs et les postes vétérinaires disséminés sur l'ensemble du territoire national. Des tentatives de promotion des initiatives privées ont donné naissance aux pharmacies vétérinaires et aux organisations de professionnels telle que la CPDE.

Le Ministère en charge de l'Environnement et des Ressources Halieutiques a pour tâches : (i) la conception et la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement et de lutte contre la désertification ; (ii) la gestion des ressources naturelles ; (iii) le développement et la promotion des ressources halieutiques et de l'aquaculture et la mise en œuvre de la réglementation nationale, des accords et conventions régionaux et internationaux relatifs à la diversité biologique.

La mise en œuvre est assurée par :

- La Direction générale des Ressources halieutiques ;
- Les Direction des Forêts et de Lutte Contre la Désertification(DFLCD) ;
- La Direction des Evaluations Environnementales et de la Lutte Contre les Pollutions et Nuisances (DEELCPN),
- La Direction de l'Education Environnementale et du Développement Durable (DEEDD),
- La Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et de la Chasse(DPNRFC),
- La Direction des Etudes, de la Planification et du Suivi (DEPS) pour la protection de l'environnement

Dans les régions, 8 délégations sont créées pour faciliter les interventions des 20 secteurs de faune, 14 secteurs de pêche et 55 inspections forestières. Les parcs de réserves et des aires protégées contribuent à une meilleure gestion des ressources naturelles.

Le Ministère en charge de l'Eau a pour mission de : (i) l'initiation, suivi de la politique et réglementation des actions liées à la gestion des ressources en eau et à l'assainissement ; (ii) l'application de la politique en matière d'hydraulique urbaine, villageoise, pastorale et d'assainissement, ainsi qu'en matière de météorologie et d'hydrologie.

La mise en œuvre est assurée par :

- La Direction de la Connaissance du Domaine Hydraulique (DCDH) ;
- La Direction des Aménagements en Eau Potable et de l'Assainissement (DAEPA) ;
- La Direction de l'Hydraulique Pastorale (DHP) ;
- La Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie (DREM).
- Les Délégations régionales

Toutes les politiques et les stratégies en matière de Développement Rural sont traduites sous forme de programmes et projets financés par le Gouvernement du Tchad et ses Partenaires. La coordination des données de base sur le secteur est assurée par la Cellule Permanente à travers les Directions d'Etudes, des Programmes et Projets (DEPP) des différents ministères.

5.1.3. Les Organisations des Producteurs

Depuis plus d'une décennie, les producteurs du monde rural sont de plus en plus convaincus qu'il faut s'organiser pour mieux conduire leurs activités et prendre en charge leur développement. Plusieurs ONG et certains bailleurs de fonds ont appuyé la structuration du monde rural en groupements, associations, unions, etc.

Ces organisations structurées autour des activités de productions ainsi que de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux, ont un rôle important à jouer, notamment dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Certains secteurs tels que la transformation, le petit commerce de certains produits sont dominés surtout par les femmes. Cependant, compte tenu des

multiples contraintes (analphabétisme, pesanteurs socio culturelles, faible niveau d'équipement, faible niveau de revenus, etc.), un travail important en termes de renforcement des capacités techniques, opérationnelles et professionnelles est nécessaire. Ce renforcement devrait leur permettre d'améliorer leur capacité d'organisation et gestion des activités productives, ainsi que d'asseoir leur représentation et représentativité dans les instances de décision et de gestion à tous les niveaux (national, régional, départemental et communal).

En 2005, après un processus de concertation au niveau régional, les Organisations des Producteurs ont crée le Conseil National de Concertation des Producteurs du Tchad (CNCPRT) reconnu en 2006 par le Ministère de l'Administration du Territoire. Ce Conseil regroupe actuellement environ 40.000 organisations dont 80% sont des groupements et 20% sont des associations, coopératives, unions, fédérations.

5.1.4. Les Organisations Non Gouvernementales et la société civile

Depuis les années 80, à côté des services publics, parapublics et des associations locales de développement, interviennent plusieurs Organisations Non Gouvernementales nationales et internationales. Ces structures sont régies par l'Ordonnance 27/INT/SUR du 22 juillet 1962 et son Décret d'application 165/INT/SUR du 25 Août 1962.

En 1986, un organe national de liaison dénommé CILONG a été créé pour promouvoir et renforcer la concertation entre les ONG, les services administratifs, les organisations bilatérales et multilatérales et l'ensemble des organisations de la société civile. Actuellement au Tchad en compte une centaine d'ONG parmi lesquelles seulement une trentaine adhère à CILONG[6] .

Des cadres de concertation tels que l'OANET ont été mis en place pour mieux coordonner les actions de différents structures de la société civile (ONG, associations, collectifs, etc.), les organisations de producteurs (OP), les syndicats, etc.

Toutefois, la masse critique de leurs actions reste insuffisante pour créer le dynamisme escompté, vu la faiblesse actuelle de leurs moyens d'action et du système de suivi mis en place.

Leur présence est plus marquée dans les zones sahéliennes et soudaniennes. Ces ONG mènent diverses actions en faveurs du monde rural et en appui aux populations vulnérables en contribuant de façon considérable à la lutte contre l'insécurité alimentaire. Si une partie des ONG mènent des actions de développement, d'autres et notamment des ONG internationales interviennent dans l'urgence dans les zones Est du pays en appui aux populations réfugiées.

Elles sont proches des populations. Cependant pour certaines ONG nationales, il faut signaler leurs faiblesses dues à la forte dépendance des ressources extérieures et à la faible capacité de mobilisation des ressources locales, aux capacités professionnelles insuffisantes et au manque de coordination, d'une part, entre les ONG et leurs réseaux, et, d'autre part, entre les ONG et l'Etat ; cela ne permet ni de coordonner les actions, ni de capitaliser leurs expériences, ni d'évaluer leur impact réel sur le bien-être des populations

Plusieurs associations ou groupements féminins sont réunis en réseaux tel que CELIAF (Cellule de liaison des Associations Féminines), née en 1996 et qui regroupe actuellement 314 associations et groupements de femmes dans 9 Régions et compte environ 13.000 femmes.

---

[6] ONG membres de CILONG : ACORD, ADIS, AFRICARE, AFVP, ALCMK, APAD, APIBASE, APR, APRODLOM, ARDEK, ASSAILD, ATAHS, BAOBAB, BASE, CARE, CESADEP, COOPI, DARNA, EIRENE, INADES, INTREMON/OXFAM, NAGDARO, SECADEV, SWISSAID, UP, WORLD VISION.
ONG membres de CILONG : ACODE, ACOPAD, ACRA, ACRENA, ACTED, ADIL, AFEDD, AGIRTCHAD, APHED, APIDO, ARDIL, ARPES/RENOVE, ATOSA, BELACD, CAGDK, CHORA, CRS, GEM, MORIJA, MOUSTAGBAL, OBADA, OFAD, OICI, OJPD, OTAID, Planète terre, ROFEDYD, SAILD AL AWIN, SAWA, SERBAD, SOS SAHEL

5.1.5. Le Secteur Privé

Les opérateurs privés constituent un maillon important pour le développement du pays. Ils exercent pour la plupart dans l'informel. Cette situation est expliquée par l'analphabétisme, l'insuffisance d'informations sur la conduite des activités de production et de service, l'insuffisance de la formation et aussi l'insuffisance des moyens financiers. Dans le secteur rural, ils sont très peu, voire inexistants, à cause du caractère aléatoire du secteur agricole. Toutefois, ces dix dernières années, les privés s'intéressent de plus en plus aux activités agricoles pas seulement comme structures de service pour les paysans, mais plutôt comme acteurs dans les activités de production.

Une attention particulière pour ce maillon est nécessaire pour faciliter l'approvisionnement en intrants et équipements et pour des débouchés et écoulement des produits. Cela demande leur implication dans le circuit économique en vue d'assurer de façon durable le développement des activités agricoles.

Au niveau de la Chambre de Commerce, de l'Agriculture, de l'industrie et de l'Artisanat, les opérateurs économiques ont montré un vif intérêt de s'impliquer directement dans la recherche des solutions à la sécurité alimentaire (i) en important massivement et au bon moment des stocks pour combler le déficit et faire face à la flambée des prix (ii) en produisant, transformant et commercialisant les produits locaux pour réduire la dépendance du Tchad par rapport aux pays voisins.

Ils souhaitent un renforcement du partenariat avec l'Etat à travers le Forum de Développement Etat/Secteur privé (FODEP) et la mise à leur disposition d'appui technique, financier et institutionnel afin de renforcer leurs capacités. Malgré ce caractère informel, quelques rares opérateurs s'organisent, tels que AGRITCHAD pour la vente d'intrants et d'équipements pour le maraîchage et l'arboriculture, MAGAVET pour les produits pour l'élevage, etc.

5.1.6. Les Institutions de financement du monde rural

Actuellement au Tchad, les Institutions de micro-finance peuvent être divisées en deux types: (i) les IMF implantées en milieu rural (UCEC de PALA qui couvre aujourd'hui tout le Mayo Kebbi géographique) et (ii) les IMF des grands centres urbains qui s'étendent progressivement en milieu rural (ECO Banque, Express Union, etc.).

Elles ne sont pas nombreuses, mais elles permettent aujourd'hui aux producteurs non seulement de transférer leur fonds quand ils veulent mais aussi d'épargner et de bénéficier de crédit.

Le financement du monde rurale et le développement des institutions de micro finance est une préoccupation de l'Etat, car à long terme, ce moyen permettra au monde rural de mieux gérer leur revenu et aussi d'améliorer leur condition de vie. A ce propos, depuis trois ans, l'Etat octroie de crédits aux organisations des producteurs aussi bien en milieu rural qu'urbain, à travers le Ministère de Micro – finance et de Lutte contre la pauvreté, Cette action de l'Etat vient renforcer celles des Institutions de Micro finance.

5.2. Les partenaires techniques et financiers

Les partenaires sont les donateurs et partenaires techniques, les organisations sous-régionales et internationales, et en général les projets qui apportent leurs appuis techniques et financiers dans les actions visant la sécurité alimentaire.

De nombreux partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux apportent leur appui aux efforts du Gouvernement dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté en finançant sous forme de prêts et de dons plusieurs programmes et projets du secteur rural.

Il s'agit de partenaires bilatéraux et multilatéraux, tels que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), le Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), le Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), la Communauté Economique des Etats Sahélo-Sahariens pour le Développement (CEN-SAD), la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Africaine de développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Arabe pour le Développement économique de l'Afrique (BADEA), le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), l'Equipe pays du Système des Nations Unies, l'Union Européenne, le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France (SCAC) et l'Agence Française de Développement (AFD), la coopération allemande à travers GTZ, KFW, DED,, la Coopération Suisse, la Coopération des pays Arabes, la coopération libyenne, la Coopération vietnamienne, la Coopération chinoise, la Coopération japonaise, la Coopération indienne, les ONG internationales, etc.

Ces partenaires ont contribué et contribuent de manière efficace à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire au Tchad à travers le financement des projets et programmes tels que le PSAOP, le PROADEL, le PRODALKA, le PASSEP, le PGRN, le PRODE – B, le PRDRBET, etc.

De plus, le Gouvernement du Tchad bénéficie de l'assistance technique de l'ensemble des agences des Nations Unies actives dans le pays (FAO, OMS, PAM, PNUD, UNESCO, UND/UNOPS/Mine Action, UNFPA, UNHCR, UNICEF, UNISIDA, UNOCHA) qui contribuent efficacement par leurs actions à l'amélioration des condition de vies des populations, à la définition et mise en œuvre de programmes et projets ayant entre autres des actions de lutte contre l'insécurité alimentaire et dans les actions d'urgence.

6. LES CADRES POLITIQUE, INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

6.1. Situation du cadre politique au plan national

Plusieurs documents de stratégies et politiques de développement ou stratégies et politiques sectorielles ont été élaborés et adoptés par le Gouvernement tchadien. Parmi ces documents, les plus pertinents en liaison avec la sécurité alimentaire sont:

- La ***Stratégie Nationale de réduction de la pauvreté (SNRP)*** qui représente le cadre de référence de la politique Gouvernementale et le lieu de convergence de tous les efforts pour lutter contre la pauvreté et atteindre les OMD. Adopté en 2003, la SNRP est le document par lequel le Gouvernement du Tchad s'engageait à relever quatre défis majeurs: (i) l'extrême paupérisation qui maintenait le pays au plus bas de l'échelle du développement humain ; (ii) la faiblesse des capacités de réponse à la pauvreté ; (iii) les contraintes structurelles qui entravent l'accès de la population aux aspirations essentielles du développement humain durable et enfin (iv) l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE). La SNRP marque aussi l'engagement du Tchad à atteindre les huit (8) Objectifs du Millénaire pour le Développement(OMD) à l'horizon 2015. Pour sa mise en œuvre, il est prévu l'utilisation des ressources générées par l'allègement de la dette et les ressources nationales, dont le pétrole.

  Suite à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le Gouvernement a entrepris en 2006 la révision de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP1). Ce document appelé *Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté 2 (SNRP2)*, élaboré pour la période 2008-2010 repose sur cinq axes stratégiques, à savoir : (i) Promouvoir la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques ; (ii) Créer un environnement favorable à une croissance économique robuste et diversifiée ; (iii) Valoriser le potentiel de croissance du secteur rural ; (iv) Faire des infrastructures un levier de la croissance ; (v) Valoriser les ressources humaines

- Le ***Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR)*** - Suite à la Table ronde de Genève IV de 1998, le Tchad a mené en juin 1999, une Consultation Sectorielle sur le Développement Rural (CSDR)[7] qui a permis de réaliser un diagnostic précis du secteur, d'arrêter les orientations stratégiques de la politique rurale et de proposer des actions à mener pour atteindre les objectifs retenus. La CSDR a été conduite par les trois Ministères en charge du secteur rural (Agriculture, Elevage, Environnement). La stratégie définie constitue désormais le cadre de référence des interventions appuyées par les partenaires au développement.

  Pour la mise en œuvre de la stratégie de la CSDR, le Plan d'Intervention pour le Développement Rural (PIDR) a été identifié en 2001. Depuis lors, le PIDR est devenu le cadre d'intervention de tous les projets et programmes du secteur de développement rural. Le PIDR était constitué de deux (2) programmes prioritaires portant sur le développement local (PRODEL) et sur le renforcement des capacités des acteurs (PROSE) et de deux (2) programmes transversaux concernant l'appui à la micro finance et le suivi du secteur rural..

- Le ***Programme National d'Investissement à Moyen Terme (PNIMT)*** a été élaboré dans le cadre du NEPAD. Le PNIMT s'est basé sur les cinq piliers considérés comme domaines prioritaires pour l'investissement dans le secteur rural du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), à savoir : (i) la maîtrise de l'eau et de la fertilité des sols, (ii) l'amélioration des infrastructures rurales et des capacités pour faciliter l'accès aux marchés, (iii) l'intensification des systèmes agropastoraux au sein de filières organisées et (iv) la gestion durable des ressources naturelles appliquée à l'exploitation des produits forestiers non ligneux.

Parmi **les Stratégies et Politiques nationales sectorielles** concernant les secteurs productifs, on peut citer :

- Le ***Schéma Directeur Agricole***, dont l'objectif global est de contribuer à l'augmentation durable de la production agricole dans un environnement préservé, a été élaboré en 2005 en complément du PNSA dans le but de préciser l'orientation stratégique de sa composante agricole. Plus spécifiquement il devrait contribuer à assurer (i) la sécurité alimentaire (l'accès des populations, notamment les groupes vulnérables, aux aliments sains et en quantité suffisante, en tout temps et tout lieu); (ii) l'augmentation des revenus et la création des emplois notamment en milieu rural ; (iii) l'amélioration de la croissance économique et du volume des devises qui rentrent dans le pays ; (iv) l'amélioration durable du niveau et de la qualité de vie des ruraux ; (v) le renforcement de l'intégration régionale du Tchad notamment en matière d'échanges commerciaux. Le SDA s'articule autour de six options stratégiques traduites en programmes d'interventions prioritaires qui sont mises en œuvre à travers 18 composantes, dont la moitié relève de l'appui aux services publics et aux organisations professionnelles ainsi qu'au secteur privé.

  Le SDA comme le PNSA est donc un document cadre qui s'inscrit dans la perspective de lutte contre la pauvreté en mettant l'accent sur la maîtrise de l'eau, l'intensification et la diversification des productions, ainsi que le renforcement des capacités de tous les acteurs.

- Le ***Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE)*** élaboré en 2009 propose un cadre stratégique et des axes d'intervention prioritaires qui permettent d'atteindre les objectifs de développement du millénaire. Son objectif général est d'augmenter durablement la production animale afin d'améliorer et d'accroître la contribution du secteur de l'élevage à la croissance de l'économie nationale, à la réduction de la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. Sa mise en œuvre

[7] En septembre 1999 par arrêté N° 036 /PM/99 a été crée le mécanisme de suivi et de Consultation Sectorielle sur le Développement Rural, comprenant trois organes principaux : (i) le Comité de Pilotage ; (ii) le Comité Technique en charge entre autres, de la mobilisation des financements et du suivi des orientations définies par le Comité de Pilotage ; (iii) la Cellule Permanente qui assiste le Comité technique et en assure le secrétariat

s'articule autour de cinq programmes en lien avec les axes stratégiques de la SNRP. Ce sont : i) le développement de la production animale, ii) l'appui à la recherche vétérinaire et zootechnique, iii) la transformation et la commercialisation des produits, iv) le renforcement des capacités des acteurs et des structures d'appui, v) les mesures d'accompagnement et le mécanisme de mise en œuvre.

- Le ***Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA)*** élaboré en 2003 constitue un cadre stratégique et multisectoriel d'orientation pour la mise en valeur durable et la gestion des ressources en eau du Tchad en vue de satisfaire les besoins de base des populations et d'assurer le développement économique et social du pays, dans le respect de l'environnement. Le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement définit un cadre stratégique clair et cohérent pour l'ensemble des interventions nécessaires à l'atteinte des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire et du plan d'action de Johannesburg. Le SDEA constitue pour les années à venir un outil opérationnel majeur qui va contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et au développement durable au Tchad. À la demande du Gouvernement, le premier Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement du Tchad a été réalisé en ayant recours au financement du PNUD et à l'appui méthodologique et technique de l'ONU-DAES. Cet instrument de référence devra contribuer à diminuer la vulnérabilité des productions vivrières aux aléas climatiques.
- Le ***Schéma directeur de développement de la pêche et de la pisciculture*** est élaboré avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) en vue d'une croissance économique durable pour la réduction de la pauvreté. Ce schéma adopté par le Gouvernement en juin 2002, est axé sur : (i) l'augmentation de la production sur une base durable, (ii) la préservation des écosystèmes halieutiques et la conservation de la biodiversité, (iii) le renforcement des capacités techniques, institutionnelles et opérationnelles des différents intervenants de la filière Pêche et Aquaculture et (iv) l'optimisation des instruments de politique (analyse et suivi statistiques, législation fiscalité, plan d'intervention).
- Le ***Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LC)*** - *La* lutte contre la désertification est un axe majeur de la préservation de l'environnement. Les objectifs du PAN/LCO adopté en 2000 sont: (i) la protection, la restauration et la mise en valeur des potentiels productifs; (ii) la protection et la sauvegarde des écosystèmes menacés et d'importance capitale; (iii) le renforcement des capacités nationales en matière de lutte contre la désertification; (iv) la gestion des risques. Les objectifs du PAN sont en adéquation avec ceux de la consultation sectorielle sur le développement rural pour la gestion et la valorisation des ressources naturelles, la restauration et la conservation des potentiels productifs et de la diversité biologique.
- La ***Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de diversité biologique (SNPA/DB)*** elle a pour objectifs (i) l'établissement d'une documentation approprié ; (ii) la conception et la mise en œuvre d'une stratégie appropriée d'information, d'éducation et de communication, (iii) la connaissance de la biodiversité ;(iv) la promotion des énergies nouvelles et renouvelables
- Le ***Plan d'action National pour l'Environnement (PNAE)*** en cours d'élaboration devra constituer le cadre de réflexion systématique sur les questions environnementales. La finalité du PNAE est de déboucher sur une stratégie qui autorise une gestion saine et durable des ressources naturelles et de l'environnement. Le processus d'élaboration requiert une approche globale, participative et coordonnée des activités, et l'implication de tous les acteurs aux différents niveaux national et local.
- L'***Agence pour l'énergie domestique et l'environnement (AEDE)*** a pour objectif la promotion des énergies renouvelables et de substitution. Le bois de chauffe constitue au Tchad la ressource primaire d'énergie et il est devenu, avec le développement des centres urbains, la première cause

de déboisement et fait l'objet d'une exploitation incontrôlée. La stratégie gouvernementale encourage la participation du secteur privé dans la fourniture de services de l'électricité et de l'utilisation de nouvelles techniques pour l'approvisionnement décentralisé de l'électricité.

D'autres Stratégies et Politiques nationales ayant un lien avec la sécurité alimentaire méritent d'être citées :

- La ***Politique Nationale Développement Sanitaire (PNDS)*** (2007-2015) élaborée en 2007, elle s'inscrit dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), avec pour encrage institutionnel la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP). Cette politique prévoit de réduire d'un tiers la mortalité infanto juvénile de 191 décès pour 1000 naissances vivantes, notée lors de l'EDST 2004 soit 64/1000 d'ici 2015. La Feuille de route nationale pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile pour la période 2009 – 2015, élaborée en Juin 2009, s'inscrit également dans cet objectif.
- La ***Stratégie nationale de la lutte contre la malnutrition*** repose sur la prévention, le dépistage et la prise en charge des enfants malnutris. Il s'agit de : (i) la prévention qui comporte la promotion de l'allaitement maternel, l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant à partir des denrées alimentaires locales ; (ii) la surveillance nutritionnelle et le dépistage des enfants malnutris à travers les paramètres anthropométriques (poids, taille, âge) et cliniques ; (iii) la prise en charge des enfants malnutris au niveau des centres nutritionnels : Centre de nutrition supplémentaire (CNS), Centre de nutrition ambulatoire (CNA), Centre de nutrition thérapeutique (CNT) (iv) la promotion de l'hygiène alimentaire et du milieu et les techniques efficaces de lavage des mains
- La ***Stratégie Nationale de micro finance*** a été élaborée et adoptée pour renforcer le secteur de la micro finance. Elle vise à faciliter l'accès des couches sociale les plus pauvres à des produits et services financiers adaptés à leurs besoins afin d'améliorer leur condition de vie. La stratégie a pour objectifs de: (i) améliorer l'environnement et le cadre institutionnel pour permettre le développement des activités de la micro finance ; (ii) accroître l'accès des pauvres et des populations à faibles revenus aux produits et services financiers à travers des Etablissements de Micro finance (EMF) ; (iii) renforcer l'articulation entre les banques et les EMF et favoriser l'émergence et le développement local de prestataires qualifiés en micro finance.
- Le ***Comité ad' hoc*** **-** Dans le cadre de la recherche des solutions idoines à la crise alimentaire mondiale de 2008 exacerbée par la flambée des prix des produits alimentaires de première nécessité, il a été mis en place par Arrêté N° 883/PR/PM/09 du 19 février 2009 du premier Ministre, Chef du Gouvernement, un Comité ad' hoc chargé de la mise en œuvre et du suivi des mesures arrêtées par le Gouvernement par rapport à la cherté de vie au Tchad. Le Comité ad' hoc a pour mission de : (i) Surveiller et contrôler les prix arrêtés par consensus entre le Gouvernement et les opérateurs économiques; (ii) Lutter contre la constitution des stocks spéculatifs ; (iii) Suivre avec les services de l'Etat l'effectivité de la défiscalisation des produits de première nécessité et la suppression des différentes taxes prélevées sur ces produits à l'intérieur du pays ; (iv) Faciliter la circulation des produits alimentaires sur l'ensemble du territoire. Faute des moyens, le Comité n'a pu se déployer sur l'ensemble du territoire conformément aux dispositions de son Arrêté de création.
- Dans le ***secteur des infrastructures routières et transport*** la réforme du Fonds d'Entretien Routier au début des années 2000 a permis d'augmenter de façon substantielle les fonds consacrés à cette activité, d'étendre le réseau de routes entretenues et d'améliorer sa qualité. Le programme du gouvernement en matière de transport est axé sur six grandes priorités, à savoir : (i) Protection du capital existant par l'entretien routier ; (ii) Poursuite du bitumage des grands axes structurants; (iii) Réhabilitation et entretien du réseau de routes régionales et locales qui relient les principales régions de production agricole ; (iv) Exécution d'un programme pluriannuel de réhabilitation de pistes rurales; (v) Amélioration de la gestion des corridors de

désenclavement essentiels pour le développement des échanges internationaux du Tchad ; (vi) Désenclavement du pays par le maintien d'un niveau d'accessibilité par air pour toutes les zones qui ne disposent pas de liaison routière permanente en particulier en saison de pluie, avec une couverture minimale du niveau de sécurisation de l'aviation civile conformément aux exigences de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (OACI).

- En ce qui concerne la ***Stratégie Genre***, le Tchad a ratifié des conventions internationales relatives aux droits de la femme et à l'égalité entre les sexes, notamment la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) et a adhéré au Programme d'Action de Beijing, au protocole additionnel aux droits de la femme en Afrique, adopté par la conférence des chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union Africaine à Maputo en 2003. Suite à ces engagements, des démarches pour l'élaboration participative d'un politique genre qui prenne en compte toutes les couches sociales, pour le respect de l'équité entre les sexes et la justice sociale, ont été entreprises. Ce document élaboré et validé permettra de mieux structurer les interventions menées dans les secteurs clés en vue d'atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Développement numéro 3 relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme.
- ***UNDAF -*** En 2005, les Agences du Système des Nations Unies au Tchad à travers le Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au Développement (UNDAF) pour la période 2006-2010, se sont engagées à travailler étroitement avec le Gouvernement du Tchad et les partenaires au développement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire. Ce Plan a identifié cinq axes de coopération, à savoir : (i) l'amélioration du capital humain ; (ii) la gouvernance démocratique et économique ; (iii) la restauration et sauvegarde des écosystèmes ; (iv) la gestion des crises et d'urgences et (v) la lutte contre le VIH/SIDA. La pertinence des domaines d'actions retenus dans l'UNDAF est justifiée pour leur cohérence avec les Objectifs du Millénaires, les conclusions du Bilan Commun de Pays (CCA) établi par le Système des Nations Unies en 2004 et la Stratégie National de Réduction de la Pauvreté.

6.2. Intégration sous-régionale

Le Tchad est membre de la **Communauté Economique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC)** et de la **Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)** et adhère aux différents accords conclus avec les autres pays membres.

Tant au niveau de la CEMAC que de la CEEAC, des Programmes régionaux de sécurité alimentaires (PRSA) ont été élaborés avec l'appui de la FAO : celui de la CEMAC élaboré en 2001/2002 dans le cadre du TCP/RAF/0174 et celui de la CEEAC élaboré en 2002/2003 dans le cadre du TCP/RAF/

Les deux Communautés Economiques Régionales (CEEAC et CEMAC) sont confrontées, au-delà des nombreux problèmes d'instabilité politique, de retour à la paix et de reconstruction nationale, à l'énorme défi de nourrir une population en croissance rapide. C'est pour ce défit qu'un ***Programme Régional de Sécurité Alimentaire pour l'Afrique Centrale (PRSA/AC)*** a été élaboré en 2009 avec l'appui technique de la FAO. Ce Programme vise les objectifs généraux suivants : (i) contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les Etats membres en généralisant et dynamisant les programmes nationaux y afférant ; (ii) développer les échanges entre les pays membres et promouvoir l'intégration régionale dans l'espace Afrique Centrale.

La mise en œuvre du PRSA/AC se fera à travers trois composantes dont les responsabilités des acteurs sont clairement définies.

1. "Appui aux PNSA" - Cinq projets intégrateurs ont été identifiés : a) intensification et diversification de la production alimentaire ; b) appui à la recherche agricole, diffusion et adoption des technologies ; c) développement d'un secteur semencier régional performant ; d)

prévention et gestion des crises alimentaires et e) amélioration de l'état nutritionnel de la population et protection sociale.

2. "Harmonisation des politiques agricoles nationales" - Trois projets intégrateurs ont été également identifiés : a) promotion d'une agriculture performante et compétitive dans la région ; b) promotion d'une gestion améliorée de l'information ; c) promotion des initiatives du secteur privé et du partenariat dans le cadre de petites unités de transformation et de conservation de produits agricoles.
3. "Développement des échanges" - Trois projets intégrateurs ont été identifiés : a) renforcement de la sécurité sanitaires des denrées alimentaires et des intrants de production ; b) développement des échanges intracommunautaires et c) préparation de la CEEAC et de la CEMAC à la dynamique du commerce international.

Les objectifs des politiques et stratégies agricoles nationales en cours dans les pays membres de la **CEMAC** visent à atteindre, d'ici l'an 2010, une offre alimentaire mieux répartie, suffisante et accessible à tous et, la réduction de la pauvreté par la promotion des activités génératrices de revenus, notamment chez les populations les plus vulnérables (femmes, jeunes, paysans, nomades, etc.). D'une manière générale, ces politiques et stratégies sont fondées sur le renforcement de la compétitivité et de la productivité du secteur agricole, l'accroissement de la production vivrière, la relance et la diversification des exportations agricoles dans un contexte de libéralisation des marchés et des filières agro-alimentaires. Les orientations stratégiques les plus fréquemment retenues incluent : (i) l'élargissement des marchés agricoles; (ii) l'intensification de la production (végétale, animale halieutique, etc.) ; (iii) le renforcement et la diversification des structures d'appui : conseil au secteur ; (iv) la gestion conservatoire des ressources naturelles (conservation des eaux et des sols, aménagement des nouvelles terres agricoles et sécurisation foncière) ; (v) le renforcement des infrastructures routières et d'hydraulique rurale (eau potable, maîtrise et gestion de l'eau) ; (vi) la promotion des organisations paysannes et des petites et moyennes entreprises agricoles et rurales.

La ***Politique commune de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)*** en matière agricole est définie par l'article 43 et le protocole annexé. La coopération envisagée a pour objectifs: (i) le relèvement du niveau de vie des populations rurales, en particulier par l'augmentation des revenus, grâce à l'accroissement de la production agricole, forestière et de pêche et la création d'emploi ; (ii) la satisfaction des besoins alimentaires des populations et le renforcement de la sécurité alimentaire, notamment par l'amélioration quantitative et qualitative de la production vivrière et la définition d'une politique d'échanges et de réserves alimentaires ; (iii) l'amélioration des conditions de vie et de travail en milieu rural ; (iv) la valorisation sur place des productions agricoles, par la transformation des produits végétaux et animaux ; (v) le développement de la capacité des populations à assurer leur propre développement, notamment par une plus grande maîtrise de leur environnement technique et économique.

Plusieurs actions et mesures sont en cours et préconisées par la **CEEAC**, parmi lesquelles:

- *La Politique agricole commune (PAC)* objet de la décision N° 12/CEEAC/CCEG/11/04, du 27 janvier 2004 - L'élaboration de la PAC/CEEAC a été amorcée début 2008 grâce aux appuis de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF), la FAO et le FIDA.
- *La Stratégie sous-régionale sur les engrais* - Dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration d'Abuja sur les engrais et la révolution verte, une stratégie régionale est en cours d'élaboration, avec l'appui de l'ACBF et le Centre International pour le Développement des Fertilisants –IFDC.

- *La Recherche agricole, diffusion et adoption des technologies* - La CEEAC a contribué au processus d'élaboration des plans stratégiques et opérationnels 2007-2012 du Conseil ouest et centre africain pour la recherche agricole et le développement (CORAF/WECARD). Pour le Tchad un programme de réhabilitation des centres nationaux de recherche agricole est en cours de finalisation.
- *Le Programme sous régional de développement du secteur semencier* - Avec l'appui de la FAO, un état des lieux du sous secteur semencier pour les 6 pays de la CEMAC est en cours de finalisation et visera la production de semences, le contrôle de la qualité, la certification, la commercialisation et la distribution.
- *Le Projet sous-régional de suivi de l'insécurité alimentaire, de la vulnérabilité et de la malnutrition en Afrique centrale*.

En ce qui concerne le régime douanier, le Tchad applique le régime de la CEMAC caractérisé par la libre circulation des personnes et des biens originaires des pays membres et un tarif extérieur commun (TEC). Ce tarif extérieur commun issu de la réforme fiscalo-douanière a pour ambition de placer toutes les entreprises de la sous région dans les mêmes conditions par la rationalisation de la classification des importations en quatre catégories tarifaires avec l'institution d'un taux unique de droit de douane. Il s'agit de (i) 5% pour les produits de première nécessité; (ii) 10% pour les matières premières et biens d'équipement; (iii) 20% pour les biens intermédiaires divers; (iv) 30% pour les biens de consommation courante; (v) tarif préférentiel généralisé (TPG) dont le taux est à 0%. A l'heure actuelle, les produits de première nécessité importés hors zone CEMAC sont soumis au taux de 5% à l'exception de l'huile et des pâtes alimentaires en vue de rendre ces produits accessibles à toutes les couches sociales et partant lutter contre l'insécurité alimentaire.

Reconnaissant l'importance de l'agriculture pour la majorité des Pays africains, le **NEPAD** (Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique), a pris l'initiative de souligner le rôle fondamentale que l'agriculture doit jouer dans les efforts de réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté. A cet effet, le ***Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA)*** est le cadre du NEPAD pour le développement du secteur agricole. Ce programme, élaboré par le Secrétariat du NEPAD, en étroite collaboration avec la FAO, a été approuvé par les Ministres africains de l'agriculture au cours d'une session spéciale de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique consacrée au NEPAD, à Rome en juin 2002. Ensuite, il a été ratifié au cours de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine (UA) qui s'est tenue à Maputo en juillet 2003 (Sommet de Maputo).

Le NEPAD-PDDAA est perçu par toutes les parties concernées comme un processus conçu, conduit et approprié par les pays africains; il définit un cadre de référence intégrant les principales priorités en matière de développement, lequel repose sur cinq (5) piliers:

1. Extension des zones où sont appliquées des méthodes durables de gestion des terres et qui bénéficient de systèmes fiables de maîtrise de l'eau;
2. Amélioration des infrastructures rurales et des infrastructures de commercialisation facilitant l'accès aux marchés;
3. Renforcement de l'offre alimentaire et réduction de la faim (en mettant notamment l'accent sur les situations d'urgence qui requièrent des réponses dans les domaines alimentaire et agricole);
4. Développement de la recherche agricole, de la diffusion des technologies et de leur adoption, afin de soutenir la croissance de la productivité à long terme;
5. Développement durable de l'élevage, des pêches et des forêts (ces sous-secteurs ont été ajoutés après le Sommet de Maputo de juillet 2003).

La "Déclaration sur l'Agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique" approuvée à l'unanimité au Sommet de Maputo a apporté un fort soutien politique au PDDAA. Par cette Déclaration, les pays

membres de l'UA se sont, entre autres, engagés à mettre en œuvre d'urgence le PDDAA et à allouer au secteur agricole et au développement rural 10% au moins du budget national d'ici cinq ans.

Si la CEDEAO, ainsi que la COMESA sont avancé dans le processus de mise en œuvre du PDDAA et certains de leurs pays membres ont arrêté de pacte entre les Gouvernements, l'Union Africaine et les autres parties prenantes, la CEEAC et ses pays membres se trouvent actuellement dans la définition des mécanismes de mise en œuvre et de définition des pactes.

En février 2010, une mission conjointe de la Banque Mondiale (BM) du Secrétariat du NEPAD et de la FAO s'est rendu au siège du Secrétariat General de la CEEAC à Libreville dans le cadre de la mise en place d'un Fonds subsidiaire du Fonds Fiduciaire Multi donateurs qui pourra appuyer le processus. Suite aux recommandations de cette mission, la CEEAC est en train d'accélérer le processus et solliciter auprès des Pays membres l'établissement des pactes. En avril 2010, le Secrétariat General de la CEEAC a sollicité au Tchad de renouveler l'engagement du Gouvernement dans la mise en œuvre du PDDAA, de nommer le Point focal et à mettre en place l'Equipe-pays multisectorielle afin de faciliter la mission CEEAC-NEPAD-FAO-IFPRI-BM et le lancement du PDDAA à N'Djamena.

A l'occasion du sommet de G8 tenu en Juillet 2009 à Aquila (Italie), une déclaration conjointe (partenaires G8 et africains) sur la sécurité alimentaire a été approuvée pour soutenir le Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA).

Le Tchad est membre du **Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel** (CILSS) crée le 18 septembre 1973, suite aux sécheresses des années soixante dix. Le CILSS a pour mandat de « s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification, pour un nouvel équilibre écologique au sahel ».

Le Tchad adhère aussi à l'**Autorité du Bassin du Niger (ABN)** créée le 26 novembre 1980 à Faranah (Guinée) et révisée le 27 octobre 1987 à N'djamena (TCHAD) qui se base sur « le principe de Gestion et de la bonne Gouvernance pour un développement durable du Bassin du Niger » adopté le 24 avril 2004 à Paris par les Chefs d'Etat et Gouverneurs du Bassin du Niger. Elle a pour but de promouvoir la coopération entre les pays membres et assurer un développement intégré du bassin du Niger dans les domaines de (i) l'hydraulique et de l'énergie, (ii) l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la pisciculture, (iii) la sylviculture et l'exploitation forestière, (iv) l'industrie et des mines, (iv) transports et des communications.

Le ***Programme Régional de la Sécurité Alimentaire de la Communauté des États Sahélo-Sahariens (PRSA/ CEN-SAD)*** intégrant les recommandations de la **NEPAD** et du **PDDAA.**

6.3. Situation du cadre institutionnel

Pour la mise en ouvre de la première phase du PNSA (2006-2010), le cadre institutionnel était constitué par des organes consultatifs à savoir : le Haut Comité Interministériel de Pilotage (HCIP) et le Comité Technique de Suivi (CTS) assisté dans l'exécution du Programme par une cellule de coordination appelée Coordination National du PNSA.

La sécurité alimentaire, par essence, a un caractère multidimensionnel. Elle est transversale et concerne plusieurs structures de l'Etat et de la société civile.

Compte tenu de ces aspects les Ministères les plus impliqués dans la mise en œuvre selon leurs compétences et attributions sont entre autres:

- Le Ministère en charge de l'Agriculture, a été toujours l'institution de référence pour la sécurité alimentaire pour ce qui concerne les aspects de production, de stockage, transformation et commercialisation des produits d'origine végétale, à travers l'élaboration de la politique et de programmes de développement agricole.

- Le Ministère en charge de l'Elevage et des Ressources animales pour ce qui concerne les aspects de production, de transformation, commercialisation des produits d'origine animale, à travers l'élaboration de la politique et de programmes de développement du secteur.
- Le Ministère en charge de l'eau qui élabore et applique la politique du gouvernement en matière d'alimentation en eau potable pour les humains et le bétail.
- Le Ministère en charge de l'environnement et des ressources halieutiques élabore, contrôle et applique la politique du gouvernement en matière d'environnement et de pêche.
- Le Ministère en charge de la santé conçoit et applique la politique du gouvernement entre autres en matière de nutrition.
- Le Ministère en charge du commerce et de l'industrie dont la mission est de coordonner et suivre, entre autres les politiques en matière de développement commercial et industriel, de promotion des investissements et des mouvements coopératifs et associatifs.
- Le Ministère en charge de l'intérieur facilite entre outre le processus de décentralisation
- Le Ministère en charge des travaux publics et des infrastructures et chargés de la construction et de l'entretien du réseau routier, assure l'acheminement des produits du lieu de production au lieu de vente
- Le Ministère en charge de l'éducation national favorise la prise en compte dans les programmes scolaires des activités agropastorales

A ces ministères techniques, il faut ajouter : le Ministère chargé de l'Economie et du Plan, le Ministère chargé des Finances, le Ministère chargé de l'Action sociale, le Ministère chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération, qui jouent un rôle déterminant dans le processus de négociation et de recherche de partenariat ainsi que de la mobilisation des ressources financières et leur affectation aux structures utilisatrices.

Les ONG, les organisations de base, les organisations des femmes et les organisations professionnelles agricoles, devraient être des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre du PNSA. Le dialogue sur la sécurité alimentaire et le partenariat Etat-société civile pourront être développés aux différents niveaux dans le cadre de la mise en œuvre du PNSA.

6.4. Situation du cadre juridique et réglementaire

A l'échelle **régionale et internationale**, le Tchad a souscrit aux engagements internationaux relatifs à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Il s'agit notamment de : (i) la déclaration de l'Union Africaine de Maputo (Déclaration sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire en Afrique), ratifiée par l'Assemblée générale du Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine à sa session tenue en Juillet 2003 à Maputo ; (ii) le Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA) 5 ans après.

Par ailleurs, le Tchad a souscrit et ratifié des Conventions et Instruments qui soutiennent la formulation du programme national de sécurité alimentaire à savoir: (i) la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, (ii) la charte de l'OIT, (iii) la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples - CADHP, (iv) le Pacte International sur les Droits Economiques Sociaux et Culturels –PIDESC, (v) La Convention sur toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes- CEDEF,

Sur le **plan national**, des dispositions sont prises pour garantir la sécurité alimentaire en l'occurrence: (i) la Constitution de la République du Tchad, (ii) le Code du travail, (iii) les différents codes et chartes tels que le code de l'environnement et le code de l'eau.

Code de l'environnement - La *Loi N° 014/PR/98 portant code de l'environnement* définit les principes généraux de protection et de gestion durable de l'environnement en vue de sauvegarder et de valoriser les

ressources naturelles et d'améliorer les conditions de vie de la population. Elle définit le contenu des études d'impact environnemental, ainsi que les modalités de validation et d'application des mesures préconisées par ces études. La Loi prévoit un seul organe d'application des politiques et stratégies du Gouvernement en matière de protection de l'environnement, en l'occurrence le Haut Comité National pour l'Environnement (HCNE). Malheureusement, le Code de l'environnement n'a reçu à ce jour aucun décret d'application précisant les modalités de gestion de l'environnement.

Code de l'eau - La *loi N° 016/PR/99 portant Code de l'eau* fixe les modalités d'utilisation des eaux fluviales, lacustres ou souterraines et celles relatives à l'exploitation et la gestion des ouvrages hydrauliques. Elle stipule que : « toutes les ressources en eaux disponibles sur le territoire national constituent un bien collectif et leur mise en exploitation doit se faire dans le cadre des lois et règlements en vigueur et dans le respect du droit coutumier. Cette exploitation est soumise à une déclaration ou autorisation préalable. Dans le but de protéger les ressources hydrauliques, des périmètres de protection permettent d'assurer leur sauvegarde quantitative et qualitative contre des risques de pollution. Le Ministère chargé de l'eau, les Ministères concernés et les Collectivités Territoriales Décentralisées peuvent prendre des arrêtés conjoints pour fixer les superficies de terrain à détenir ou à inclure dans les périmètres de protection ». La loi reconnaît par ailleurs que l'exploitation des ressources autres que l'eau peut avoir une influence négative sur le cycle hydrique et sur la qualité de l'eau et en énumère les types d'exploitation concernés, mais le Code n'envisage aucune possibilité d'entreprendre une évaluation environnementale des projets visés**.**

Un organe de régulation ou Agence de Régulation du Secteur de l'Eau, créé et placé sous l'autorité du Ministre chargé de l'eau, veille, entre autres, à l'application de la réglementation.

La **Charte de l'eau** constitue le cadre juridique de référence de la gestion concertée et durable des ressources en eau du bassin du Niger qui permet d'encadrer la coopération étroite entre les Etats membres de l'Autorité de Bassin du Niger. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre du processus de la Vision partagée et de la Déclaration de Paris du 27 Avril 2004 sur les principes de gestion et de bonne gouvernance pour un développement paisible, durable et partagé du Bassin du Niger. Adoptée le 30 avril 2008 durant le 8ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu à Niamey. La Charte de l'Eau constitue aussi un élément structurant de la politique commune de mise en valeur des ressources en eau du bassin du Niger en offrant une assise juridique aux Etats membres qui pourront s'y référer en vue d'établir leurs schémas nationaux d'aménagement de la zone traversée par le fleuve Niger, ses affluents et sous-affluents.

Textes sur le droit foncier – Le droit foncier est régi par des textes législatifs qui définissent les mécanismes d'attribution des terres: la loi n°23/PR/67 du 22/07/1967 portant statut des biens domaniaux, la loi n° 24/PR/67 du 22/07/1967 sur le régime de la propriété foncière et des droits coutumiers, la loi n°25/PR/67 /PR/67 du 22/07/1967 sur la limitation des droits fonciers, la loi n° 001/PR/2001 portant budget de l'Etat pour 2001, la loi n° 003/PR/2005 portant budget de l'Etat pour 2005. Néanmoins *« au Tchad, il y a une dualité dans la pratique de l'accès à la terre. Une juxtaposition de deux systèmes avec d'un coté, le droit coutumier qui fait de la résistance et, de l'autre coté, le droit moderne mal connu des citoyens….. Dans les droits coutumiers tchadiens, les différents chefs sont les gestionnaires de la terre. Leurs interventions sont guidées par les règles de chaque communauté. Dans le Sud du pays, le chef de terre est l'administrateur et le gestionnaire de la terre. C'est lui qui procède à la distribution des terres destinées à la culture où à l'habitation et ce, en fonction des besoins des membres de la communauté. Au Centre et au Nord du pays, ce sont les pratiques musulmanes qui régissent la terre. La terre appartient à Dieu et les sultans en tant que représentants de Dieu, l'attribuent à leurs coreligionnaires* »[8].

[8] Source: Toussanint Ablaye Roasngar *"L'accès à la terre au Tchad*" – Décembre 2008 - Centre d'Etude et de Formation pour le Développement (CEFOD) – Banque Tchadienne de Données Juridiques

La **Charte Nationale d'Investissements,** promulguée par la loi N°006/PR/2007 du 03 janvier 2007, constitue un cadre général des dispositions destinées à favoriser l'instauration d'un environnement et des conditions propices à la promotion des investissements et à l'implantation des entreprises sans discrimination selon l'origine de l'investissement et le secteur d'activités dans lequel il opère. A cet effet, elle traduit l'engagement de l'Etat dans une stratégie à améliorer l'environnement institutionnel, fiscal et douanier du secteur privé dans le but de favoriser la croissance, la diversification de l'économie et notamment la promotion des exportations. Elle tient par ailleurs compte du souci de modernisation, simplification et de clarté devant faciliter l'activité économique. De même elle accorde des avantages spécifiques aux entreprises qui investissent dans les zones enclavées, arriérées ou à faible concentration humaine. La Charte Nationale d'Investissement est complétée par un décret d'application en voie d'adoption en Conseil des Ministres.

Certains codes sont en cours d'élaboration tels que le **Code des Forêts** qui inclut par ailleurs la pêche et la chasse.

En matière d'élevage, il n'existe pas encore de **Code pastoral**; néanmoins une étude sur la transhumance est en cours et permettra l'élaboration de ce code.

7. EXPERIENCES PASSEES EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE

7.1. Le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire et le PNSA (1ère phase).

Le ***Programme Spécial de Sécurité alimentaire (PSSA)***, initiative lancée par la FAO en 1994 et entérinée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors du Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA) tenu à Rome en 1996, visait globalement à aider les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) à améliorer la sécurité alimentaire nationale par : (i) un accroissement rapide de la productivité et de la production alimentaire ; (ii) la réduction de la variabilité annuelle de la production et la facilitation de l'accès à la nourriture par une approche participative et multidisciplinaire reposant sur des bases économiques et environnementales durables.

Le PSSA, au Tchad a été axé sur 4 composantes, à savoir : (i) la maîtrise de l'eau dans les systèmes irrigués ; (ii) l'intensification de la production végétale ; (iii) la diversification des sources de revenus des populations rurales ; (iv) l'analyse des contraintes socio-économiques.

Pour la mise en ouvre du PSSA, le Tchad a obtenu en 1999 et 2000, au titre du Programme de Coopération Technique de la FAO, des financements pour démarrer les activités des composantes « Maîtrise de l'eau » et « Diversification » et ensuite en 2003, dans le cadre de la CEN-SAD, le Gouvernement libyen s'est engagé à financer toutes les composantes du PSSA au Tchad.

Cependant, face à la situation d'insécurité alimentaire et pour s'engager résolument dans l'atteinte des objectifs à l'horizon 2015, les Hautes Autorités Tchadiennes ont considéré que seul un ***Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)*** à long terme pourrait résoudre le problème de la sécurité alimentaire au Tchad.

Le PNSA élaboré en 2005 et évalué à environ 103 milliards de francs CFA (FCFA), devrait s'exécuter en deux phases de cinq ans chacune, allant de 2006 à 2010 et de 2011 à 2015. Le PNSA a été axé sur sept sous-programmes, à savoir : (i) Valorisation des ressources naturelles de base; (ii) Intensification des cultures ; (iii) Diversification des systèmes de production ; (iv) Commercialisation et transformation ; (v) Santé et nutrition ; (vi) Aide alimentaire et dispositif de veille, alerte et réponses aux crises (vii) Mesures d'accompagnement.

Pour financer la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement tchadien s'est engagé vis-à-vis de la communauté internationale à prendre en charge 50% des coûts des réalisations. A l'heure actuelle, les décaissements du Gouvernement s'élèvent à environ 18 milliards de FCFA qui ont permis de réaliser des

études et de financer certaines réalisations parmi lesquelles la réhabilitations de périmètres rizicoles (800 ha à Bongor), la construction de trois barrages, l'aménagement hydro-agricole de 400 ha, la construction d'un barrage sur l'ouadi de Saouwi (Iriba), l'aménagement de polders, l'identification des besoins en pépinières pour le reboisement, ainsi que des besoins en intrants des maraîchers et producteurs des céréales, des aviculteurs, des éleveurs et des pisciculteurs, la distribution de semences, d'engrais, de tracteurs et de petits matériels agricoles et le financement de la reconstitution des stocks céréaliers de l'ONASA, etc.

7.2. Autres expériences ou programmes en matière de sécurité alimentaire.

Plusieurs programmes et projets sont mis en œuvre dans la cadre des actions en faveur de la sécurité alimentaire à travers les différents ministères techniques sur l'ensemble du territoire national avec l'appui des partenaires techniques et financiers au développement. La contribution financière de ces actions s'élève à plus de 160.000.000.000 F CFA.

Dans le domaine de la valorisation des ressources naturelles, l'intervention du *Projet de Développement Agricole dans les départements de Léré et de la Kabia (PRODALKA)* dans le Mayo-Kebbi Est et Ouest et du *Projet de développement Agricole dans les départements de Biltine et Ouaddaï (PRODABO)* dans le Ouaddaï et le Wadi-fira sur financement de la GTZ ont permis d'asseoir un programme intégré qui a pris en compte la gestion participative des ressources naturelles. Les montants des projets sont respectivement de 7.200.000.000 F CFA et 6.233.159.800 F CFA. Ces projets sont arrivés à terme en décembre 2009.

Le Projet de Développement Rural du Batha (PRODER-B) et le *Projet de Développement Rural du Kanem (PRODER-K)*, financés par le FIDA et axés sur la gestion environnemental, notamment les aménagements des bassins versants, l'agroforesterie, la plantation des arbustes fourragers, la mise en valeur des surfaces aménagées et la construction des puits pastoraux et les couloirs de transhumance ont été mis en œuvre. Les montants sont respectivement de 10.342.404 000 FCFA (PRODER-K) et 8.310.000.000 F CFA (PRODER-B). Ces projets prévus pour la période 2003-2008 ont connus de retard qui a amené la date de fin de projet en 2010. Le non respect de certains engagements à déterminer la clôture du PRODER-B en 2009.

En matière d'intensification et diversification de la production, outre les deux projets précités, le *Projet de Sécurité Alimentaire Nord Guéra (PSANGII),* financé par le FIDA prévoit la promotion de l'organisation du monde rural du Nord Guéra pour atteindre un développement durable, la sécurité alimentaire, l'état nutritionnel satisfaisant (surtout pour les femmes et les enfants), ainsi que la prise en charge de la gestion de leur territoire. Le projet démarré en 2002 devrait prendre fin en 2010.

Par ailleurs, le *Projet d'appui a la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire (PARPIA)* qui a bénéficié de l'appui financier du PNUD (819.508.800 F CFA) et technique de la FAO localisé dans le Chari-Baguirmi, le Hadj er Lamis, le Moyen-chari et le Mandoul prévoit un appui à la mise en place de 100 unités (micro-projets) dans le domaine de la diversification de productions végétales (maraîchage), de l'élevage à cycle court, de la commercialisation et transformation des produits agricoles en faveur des couches sociales les plus vulnérables de la populations. Le projet couvre la période allant de 2007 à 2010.

Le *Projet d'Appui au système d'Elevage Pastoral (PASEP)* initialement prévu pour la période 2002-2009 a bénéficié d'une extension jusqu'en 2010. Il couvre la zone sahélienne et soudanienne. Les ressources financières pour un budget total de 24.969.000.000 FCFA ont été mobilisées par FAD, FAT, BADEA, OPEP, Etat et bénéficiaires. Il vise à (i) assurer l'émergence des représentations locales, nationales, voire interprofessionnelles des producteurs et opérateurs du système pastoral; (ii) favoriser la compétitivité de la filière pastorale en modernisant les infrastructures de production, de commercialisation, de transformation et de certification.

Le *Projet de Développement de la Pêche (PRODEPECHE)* dont le montant est de 13.068.000.000 de FCFA est financé par la BAD et la BADEA avec la contribution de l'Etat tchadien et des bénéficiaires. Il couvre les principales zones de pêche du Tchad soit 12 régions et 29 départements. Le projet en cours pour la période allant de 2007 à 2012, vise l'augmentation de la production des pêcheries et la création d'infrastructures pour la production et la commercialisation, la gestion durable des ressources halieutiques et donc la préservation des écosystèmes. Le projet a l'objectif de faire passer la consommation de poisson de 6,5kg/personne par an à 8,5kg/personne par an à l'horizon 2012.

Le *Projet DIHE (spiruline)* financé par l'Union Européenne à hauteur de 840.000.000 F CFA pour la période 2007-2010 et localisé au niveau des Région Lac et Kanem soutient le développement de la filière spiruline qui constitue pour les populations tchadiennes un produit alimentaire, ainsi qu'une activité génératrice de revenus. Il a comme objectif spécifique de favoriser l'amélioration de la qualité de dihé, promouvoir la commercialisation et renforcer les capacités des femmes productrices.

Le *Projet d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations des Producteurs (PSAOP),* financé par la Banque Mondiale a permis d'accroître la productivité agricole et les revenus en milieu rural en préservant les ressources naturelles de base. Le projet a été mis en œuvre sur tout le territoire national durant la période 2004-2009 avec un financement de 18.590.000.000 F CFA.

Le *Projet de gestion de ressources naturelles (PGRN)* financé par la BAD, la BADEA et la BID à hauteur de 19 milliards vise l'accroissement de la production agro-sylvo-pastorale dans les zones de la Tandjilé, du Mayo-kebbi, du Logone Occidental et Oriental, et Mandoul et Moyen-chari. Il s'agit d'augmenter la productivité des ressources naturelles de manière durable en zone soudanienne en réhabilitant les anciens casiers et la construction de nouveaux. La durée du projet s'étale de 2006 à 2011.

La commercialisation et la transformation des produits sont pris en compte par plusieurs projets dont les plus pertinents sont les projets DIHE et PARPIA (voir ci-dessus).

La nutrition et santé ont bénéficié, entre autres, de l'appui de la Coopération Suisse dans le cadre de *Projets multisectoriels de développement socio-économique* au niveau des zones de la Nya-Pendé et du Mandoul (1.178.852.445 F CFA) ainsi que du Wadi-fira (1.023.660.000 F CFA).

Dans la Nya Pendé et le Mandoul l'accent est mis sur l'amélioration de l'accès à un système éducatif de qualité adapté au contexte socio-économique. Le projet prévoit également d'améliorer l'environnement et la couverture sanitaire des communautés.

Dans le Wadi-fira le projet s'occupe particulièrement de l'émergence d'une économie prospère et évolutive soucieuse des ressources naturelles.

Ces projets prévus pour la période 2004-2007 continuent leurs actions.

L'*UNICEF* intervient dans les zones du Batha, Kanem, Guera, Tandjilé et Mayo-kebbi Est pour un financement qui s'élève à 2.100.0000.000 F CFA. Les actions visent à améliorer les conditions de vie des populations par la réalisation des puits et latrines scolaires et familiales. Les activités démarrées en 2004 se poursuivent.

L'aide alimentaire et dispositif de veille a bénéficié des appuis financiers de l'Union Européenne et la Coopération Française pour des montants respectifs de 1.381.000.000 F CFA et de 131.000.000 FCFA qui ont permis d'appuyer le système d'alerte précoce (SAP). Le projet pour la période 2007-2010 à permis d'établir les bases d'un système d'information sur la sécurité alimentaire.

La plus grande partie des projets sont mis en œuvre afin d'appuyer les dynamiques de développement local par l'appropriation de la part des bénéficiaires. Il s'agit surtout des projets financés par l'Union Européenne à travers le PASILD, les projets de la Coopération Suisse et les projets GTZ.

A coté des projets bilatéraux ou multilatéraux, plusieurs initiatives reviennent aux ONG et associations de la **société civile** qui, depuis les années '80, collaborent avec les services publics et les associations

locales dans le cadre du développement rural et de la sécurité alimentaire. Il est difficile d'apprécier leur contribution qui concernent les domaines : (i) Développement rural, (ii) Environnement, (iii) Formation, (iv) Crédit/Epargne, (v) Santé et nutrition, (vi) Urgences, (vii) Prestations de services divers ; (viii) Contribution à la paix sociale.

Ces projets bilatéraux et multilatéraux ont permis, pour la période 2005-2010, de soutenir les efforts de production et d'appui à la sécurité alimentaire.

Une liste plus exhaustive de ces projets est jointe à l'Annexe 1

8. PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT DANS LES SECTEURS CLES LIES A LA SECURITE ALIMENTAIRE

8.1. Investissements dans les secteurs productifs.

Plusieurs et différents investissements et projets récents sont prévus dans les secteurs productifs ayant un rapport strict avec la sécurité alimentaire.

Secteur de l'eau

- *Projet 10eme FED dans le Chari Baguirmi et le Hadjer Lamis*, qui prévoit la réalisation de : 218 adductions d'eau potable, 250 PMH, 750 PMH et 5 optimisations d'AEP, Financés par l'Union européenne à une hauteur de 80 millions d'Euros pour une durée de 6 ans;
- *Projet Tchad Central Phase II dans le Guera et Batha*, qui prévoit la réalisation des puits pastoraux, balisage des couloirs des transhumances, appui à la mise en place des comités de gestion des conflits, financé par l'AFD pour un montant de 11 millions d'euros pour une durée de 4 ans ;
- *Projet Hydraulique Pastorale dans le Bahr Gazel- Kanem*, qui prévoit la réalisation des puits pastoraux, des marres, des couloirs de transhumants, appui aux auxiliaires d'élevage et appui à la transformation des produits animaux, financé par le FIDA à hauteur 9 milliards de Francs CFA pour une durée de quatre (04) ans
- *Projet Intégré dans la zone de transhumance* qui prévoit réaliser les ouvrages pastoraux (puits, marres, balisage des couloirs de transhumance), forages villageoises et appui au service de base des comités des éleveurs (santé animale et à la transformation des produits animaux), financé par la BAD pour un montant de 17,5 milliards de UC pour une durée de 4 ans ;
- *Projet de valorisation des Energies nouvelles renouvelables dans le cadre de CILSS* (projet sous régionale) qui prévoit la réalisation de forages à pompage solaire et des systèmes d'éclairage, financé par la BAD pour un montant de 122 milliards UC pour une durée de 6 ans.
- *Projet de développement durable du bassin de Lac Tchad* (projet sous régional), qui vise la réduction de la pauvreté des populations vivant des ressources du bassin du lac Tchad par :(i) la réhabilitation et la conservation des capacités de production des écosystèmes ; (ii) l'adaptation aux changements climatiques ; (iii) l'aménagement et gestion des ressources forestières et halieutiques ; (iv) la construction des infrastructures et appui au développement local. Ce projet est financé par plusieurs bailleurs (BAD, EU, BID, Banque mondiale, Coopération Allemande) pour un montant de 3.704.187 000 FCFA pour une durée de six (6) ans.

Secteur de l'environnement

- Projet de développement de pêche qui doit contribuer à la réduction de la pauvreté par l'amélioration des conditions de vie des acteurs des filières pêche en augmentant la production, en préservant les écosystèmes halieutiques, en valorisant les produits de la pêche et de l'aquaculture et en renforçant les capacités d'un montant de 13.000.000 F CFA financé par la BAD, la BADEA et l'ETAT;

- Programme National de Développement des Ceintures Vertes du Tchad *(PNDCVT)* pour créer des Ceintures Vertes autour de la ville de N'Djamena et des autres localités du pays pour lutter contre l'avancée du désert, la dégradation des ressources forestières, l'érosion éolienne et hydrique afin d'offrir de meilleures conditions de vie aux populations pour un montant de 2.000.000.000 de F CFA sur fonds propres de l'ETAT

- *Projet Renforcement et Mise en Réseau des Aires Protégées* pour soutenir la création d'un réseau d'aires protégées géré efficacement au Tchad à travers l'amélioration des capacités et la participation des principaux intervenants d'un montant de 4 091 000 $ EU financé par le FEM.

- *Programme National d'Adaptation au Changement Climatique (PANA)* vise à réduire la vulnérabilité, assurer une meilleure adaptation au changement climatique.et lutter contre la pauvreté d'un montant de 11 000 000 euros financé par le FEM

- *Projet Conservation et Utilisation Durable de la Biodiversité dans le Moyen Chari* en vue de garantir la conservation et l'utilisation durable du Parc National de Manda et de son environnement immédiat tout en préconisant l'usage des corridors pour la faune et le bétail pour un montant 1 945 000 $ E-U financé par *FEM/TCHAD PNUD*

- *Projet Gestion Communautaire des Ecosystèmes (GCE) /Volet du Proadel* pour permettre aux communautés de certains écosystèmes fragiles à mieux lutter contre la déforestation, la dégradation de terres et mieux gérer les aires protégées d'un montant de 7 703 000 $ EU *financé* FEM/TCHAD/BM

- *Projet d'appui à la formulation d'une stratégie et d'un plan d'action de foresterie urbaine et périurbaine (PFUPU)* pour Produire une stratégie assortie d'un plan d'actions de foresteries urbaine et périurbaine à Ndjaména qui servira de cadre cohérent pour les différentes interventions dont le montant est de **380 000 $EU FAO**

- *Projet d'appui à la formulation d'une stratégie et d'un plan d'action de développement de l'aquaculture* pour produire une stratégie assortie d'un plan d'actions de développement l'aquaculture qui servira de cadre cohérent pour les différentes interventions. **47 560 $ EU FAO**

- *Projet Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes soudano-Sahéliens –phase 2(CURESS 2)* Le Parc National de Zakouma et sa Zone Périphérique bénéficient d'un dispositif de gestion durable aux niveaux écologiques, financier, institutionnel et social**7 000 000 euros FED**

- *Programme d'Appui à la Filière Gomme Arabique (PAFGA)* Lutte contre la désertification, la pauvreté, l'insécurité alimentaire par l'augmentation durable de la valeur et des volumes de gomme arabique produite et commercialisée**4 500 000 euros FED**

Secteur de l'Agriculture

- *Projet d'appui a la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire (PARPIA)* pour apporter un appui a la mise en place de 100 unités (microprojet) dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles en faveur des populations pauvres des zones d'intervention pour un montant de **819 508 800 FCFA financé par le PNUD**

- *Projet pilote de développement de la filière DIHIE* pour amélioration de sécurité alimentaire par contribuer à la mise en œuvre du PNSA et la lutte contre la pauvreté en milieu rural par l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables (femmes et jeunes) financé par l'EU à concurrence de **878 595 365 FCFA**

- *Projet Africain de Lutte contre le criquet (AELP*) vise à éliminer l'attaque de criquet pèlerin au Tchad de façon durable tout en préservant l'environnement financé par la BM à hauteur de 4.800.000.000 F CFA.
- *Projet d'Appui à la Filière Coton Textile* pour contribuer à la sécurisation et à l'accroissement de revenus des acteurs de la filière coton par l'amélioration de la productivité de ce sous secteur de manière durable financé par la BAD pour 5 000 000 UC

Secteur de l'Elevage

- *Projet d'Appui au système d'Elevage Pastoral (PASEP)* pour favoriser l'émergence des représentations locales, nationales, voire interprofessionnelles des producteurs et opérateurs du système pastoral ; la favorisation la compétitivité de la filière en modernisant les infrastructures de production, de commercialisation, de transformation et de certification ; le renforcement de l'efficacité des interventions publiques dans le sous-secteur ; l'amélioration de la santé animale et l'appui au LRVZ financé par la BAD, BADEA et OPEP à hauteur de **24 969 000 000 FCFA**

- *Lutte contre la grippe aviaire pour la prévention, la détention précoce et la lutte contre l'influenza aviaire hautement pahogène au Tchad* pour un montant de 3 880.000 Euros financé par l'EU

- *Projet d'appui à la filière bovine (PAFIB)*pour augmenter durablement le volume de la production issue de la filière bétail

- *Projet de recensement général* de l'élevage finacement par le gouvernement, la BAD et l'UE

8.2. Investissements dans les autres secteurs ayant un lien avec la sécurité alimentaire

D'autres secteurs comportent également des activités ayant un lien avec la sécurité alimentaire, comme le secteur Industries/commerce, les infrastructures, le secteur de la micro-finance.

Secteur du Commerce

Dans le cadre de l'Initiative de TEAM 9- mécanisme de coopération Sud- Sud entre l'Inde et un groupe des pays africains : Tchad, Sénégal, Côte-D'ivoire, Mali, Guinée Equatoriale, Guinée Bissau, Burkina Faso et Ghana, trois projets ayant des liens avec la sécurité alimentaire sont en train d'être réalisés au Tchad. Il s'agit de :

- L'usine d'assemblage des tracteurs de N'Djamena dont le coût total s'élève à 6.096.782.558 FCFA :

- L'usine de production des jus des mangues et tomates de Doba (Logone Oriental) dont le coût s'élève à environ 1.658.078.812 FCFA.

A cela, il faut ajouter que cette initiative appui aussi l'appui à l'usine de filature de Sarh (Moyen) dont le coût total est évalué à environ 13.162.917.600 FCFA ;

PARTIE II : STRATEGIE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE

9. POURQUOI UNE STRATEGIE DE SECURITE ALIMENTAIRE

Depuis la sécheresse et la famine des années 1973-1974, les populations tchadiennes vivent dans une situation d'insécurité alimentaire quasi-permanente, en dépit d'importantes potentialités en ressources naturelles dont dispose le pays. Cette insécurité alimentaire se manifeste sous deux formes :

(i) l'insécurité alimentaire **conjoncturelle**, due à une rupture momentanée de l'équilibre entre les disponibilités alimentaires et les besoins de consommation et,
(ii) l'insécurité alimentaire **structurelle**, due à l'incapacité permanente de produire assez et/ou d'accéder aux aliments essentiels pour satisfaire les besoins alimentaires de base.

La sécurité alimentaire au Tchad est fortement dépendante des productions agricoles, animales et halieutiques nationales. Cependant, celles-ci ne parviennent pas à couvrir de manière adéquate les besoins des populations. Le faible niveau de rendements des principales cultures céréalières, des productions animales et halieutiques ainsi que l'inefficacité des systèmes de stockage, de transformation et de distribution des denrées alimentaires inter régionaux limitent la disponibilité, l'accès et la régularité des approvisionnements dans plusieurs régions du pays et notamment dans les zones structurellement déficitaires.

La situation nutritionnelle du pays se caractérise par de faibles disponibilités calorifiques par personne et par jour. Face à cette situation les Hautes Autorités Tchadiennes ont considéré que seul un Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) à long terme pourrait résoudre le problème de la sécurité alimentaire au Tchad.

Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) fondé sur l'ensemble des orientations politiques et stratégiques du secteur rural élaborées par le Gouvernement, constitue l'une des traductions de la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SNRP2) approuvée en juin 2008 par le Haut Comité Interministériel. Il intègre également les engagements du Tchad portant sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté à l'échelle régionale et internationale. Ces engagements n'ont malheureusement pas connu une avancée significative faute de mobilisation des ressources due probablement à l'absence ou au faible ancrage des stratégies régionales aux stratégies nationales.

En s'appuyant sur les acquis du Programme Spécial de Sécurité Alimentaire et des autres programmes et projets financés par les différents partenaires du Tchad, le Programme Nationale de Sécurité Alimentaire a été élaboré en 2005 et adopté par le Gouvernement Tchadien. L'exécution de ce programme d'environ 103 milliards de francs CFA (FCFA) était prévu en deux phases de cinq ans chacune, allant de 2006 à 2010 et de 2011 à 2015.

Après les premières cinq années d'activité, les Autorités Tchadiennes ont jugée nécessaire de faire actualiser le PNSA pour s'assurer de sa cohérence avec l'évolution du contexte local/international, notamment le processus d'élaboration du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA/NEPAD), ainsi qu'avec les programmes, projets et actions ayant comme objectif la sécurité alimentaire et mis en œuvre avec l'appui des différents partenaires au développement.

10. LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE

10.1. Objectif global

L'**objectif global** du Programme National de Sécurité Alimentaire est de « *Contribuer à vaincre la faim et favoriser la création d'un environnement favorable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de toute la population sans aucune discrimination à l'échelon national*».

L'augmentation durable de la productivité et du niveau de production combinée à des mesures susceptibles de garantir l'accessibilité des populations tant quantitativement que qualitativement aux denrées alimentaires saines en tout moment et en touts lieux, en conservant les ressources naturelles de base devra guider la mise en œuvre du PNSA.

L'objectif global concourt à la réalisation de l'Objectif N° 1 du millénaire pour le développement visant à éliminer l'extrême pauvreté et la faim ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) et du Sommet Mondial de l'Alimentation.

10.2. Objectifs spécifiques

En tenant compte des piliers de la sécurité alimentaire et de l'ambition d'assurer à tous, notamment aux groupes les plus vulnérables l'accès aux denrées alimentaires, trois objectifs spécifiques ont été définis.

Objectif 1 - «Assurer aux ménages et à tout individu sans aucune discrimination l'accès à l'eau et la disponibilité en denrées alimentaires de base en quantité et qualité suffisante de manière durable». Il s'agit de :

i) Accroître la production végétale, animale et halieutique, à travers l'intensification et la diversification des productions, la gestion durable des terres, l'adoption de systèmes fiables de la maîtrise de l'eau, l'amélioration de l'accès aux facteurs de production (intrants, équipements, terre, crédit), les renforcements des capacités de producteurs et des structures d'appui.

ii) Préserver les ressources naturelles par l'adoption de techniques d'exploitation respectueuses de l'environnement.

Objectif 2 - « Assurer aux populations l'accès aux denrées alimentaires à temps, à tout moment et en tous lieux». Il s'agit de :

i) Améliorer les capacités de stockage, de conservation et de transformation des productions végétales, animales et halieutiques à travers l'introduction de technologies adaptées et facilement maitrisables par les bénéficiaires.

ii) Améliorer la commercialisation, le renforcement des structures rurales (marchés, magasins et voies de communication) d'écoulement des produits, la mise en place des dispositifs d'information et des textes législatifs permettant de faciliter les échanges entre les régions.

iii) Renforcer le dispositif de veille, d'alerte et de réaction rapide.

Objectif 3 «Contribuer à l'utilisation rationnelle des aliments, grâce à des régimes alimentaires équilibrés et appropriés, à de l'eau potable, à l'innocuité des aliments et à l'éducation nutritionnelle ».

11. APPROCHE ET PRINCIPES DIRECTEURS DE LA STRATEGIE

L'approche et les principes directeurs qui doivent guider la mise en œuvre du PNSA sont inspirés à la fois des instruments internationaux relatifs à la sécurité alimentaire et des leçons tirées des programmes visant la sécurité alimentaire, notamment le PSSA, la première phase du PNSA, plusieurs programmes mise en œuvre avec l'appui des partenaires techniques et financiers et du processus d'élaboration qui a pris en compte les réalités et les préoccupations nationales et locales des parties prenantes.

La sécurité alimentaire est définie comme "*la capacité d'un individu à se procurer des aliments en quantité et en qualité à moindre coût, en tout temps et en tout lieu afin de mener une vie saine et active*".

Cette définition repose sur quatre piliers fondamentaux qui ont servi de base à la définition des objectifs spécifiques et des sous-programmes du PNSA. Il s'agit de:

- ***(i)*** la disponibilité des aliments en qualité et quantité;
- ***(ii)*** l'accessibilité des aliments pour tous, à tout moment et sans discrimination;
- ***(iii)*** la qualité nutritionnelle et sanitaire des aliments;
- ***(iv)*** la stabilité des approvisionnements, qui induit un engagement politique et la mise en place d'un système d'information sur la sécurité alimentaire

11.1. Prise en compte du caractère multidimensionnel et multisectoriel

Comme rappelé ci-dessus, la notion de sécurité alimentaire a une dimension multisectorielle, qui prend en compte la disponibilité spatio-temporelle des productions végétales, animales et halieutiques, leur accessibilité pour tous, les aspects d'équilibre nutritionnel et de qualité de l'alimentation et la recherche de la stabilité des approvisionnements. Cette dimension multisectorielle, prise en compte dans le cadre de l'élaboration du PNSA, sera également une ligne directrice pour la mise en œuvre et la coordination/gestion du PNSA.

11.2. Application de l'approche participative

L'approche du PNSA est basée sur le concept de la participation et de la responsabilisation de l'ensemble des parties prenantes et en particulier des communautés rurales concernées, dans le choix, la conduite et la gestion des actions à entreprendre. La mise en œuvre du PNSA sera basée sur cette approche impliquant l'ensemble des acteurs concernés : paysans, éleveurs, pêcheurs, groupements et associations de producteurs, associations et groupements des femmes, ONGs, institutions de recherche et de développement, services techniques et administratifs de l'Etat, chefs traditionnels et religieux, partenaires au développement). Ce principe permettra l'appropriation du PNSA par toutes les parties prenantes et la mise en place des mécanismes de dialogue, de concertation et de participation.

11.3. Prise en compte de la dimension genre

Les groupes vulnérables particulièrement touchés par la pauvreté et l'insécurité alimentaire sont le plus souvent constitués de femmes, de jeunes sans emploi, des personnes âgées, des personnes handicapées et affectées par des maladies chroniques, de petits producteurs sans terre ou de petits éleveurs. En se basant sur la forte implication des femmes et des groupements féminins dans les activités de production, transformation, commercialisation, la stratégie de sécurité alimentaire prendra en compte la dimension genre afin de renforcer non seulement leurs capacités techniques, mais aussi leurs capacités d'organisation, de gestion et de négociation.

En effet, si le rôle des femmes est généralement reconnu, elles sont le plus souvent marginalisées surtout dans la planification et les prises de décision. Le taux élevé d'analphabétisme contribue également à limiter leur pleine implication et participation dans les processus de développement socio-économique de leur localité. La question du genre est donc très importante à intégrer dans la démarche de la stratégie de sécurité alimentaire.

11.4. Capitalisation et valorisation des acquis et expériences

Le PNSA s'appuiera sur des expériences et des leçons tirées des différents programmes tels que le PSSA, la première phase du PNSA (2005-2010), les programmes mise en œuvre avec l'appui des partenaires techniques et financiers qui ont touché un ou plusieurs domaines de la sécurité alimentaire. Les bonnes pratiques développées au Tchad et/ou dans les pays de la sous-région dans les différents domaines touchant à la sécurité alimentaire pourraient guider la définition et la mise en œuvre des actions liées à l'amélioration de la production, de la transformation, du stockage et de la commercialisation des produits d'origine végétale, animale et halieutique, à la nutrition, aux renforcement des capacités des acteurs à la base, à la mise en place de mécanismes locaux de gestion, etc.

11.5. Recherche de passerelles entre les stratégies et politiques

L'insécurité alimentaire est étroitement liée à la pauvreté, à la dégradation des conditions de vie, à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement aussi bien qu'à la situation sanitaires des populations. Le Gouvernement du Tchad a élaboré et adopté plusieurs documents stratégiques dans les secteurs du développement économique et social du pays. Le PNSA, programme transversal, doit pouvoir s'appuyer sur ces différentes politiques et stratégies sectorielles et en développer des liens en vue d'augmenter les différents impacts sur les conditions de vie et la sécurité alimentaire et faciliter la mobilisation des ressources nécessaires.

11.6. Recherche de synergies et de partenariats avec toutes les parties prenantes

Différents acteurs et parties prenantes sont impliqués dans divers domaines touchant la sécurité alimentaire. Plusieurs partenaires techniques et financiers ont appuyé et/ou appuient des secteurs visant la sécurité alimentaire à travers programmes et projets. Il est essentiel de rechercher la synergie entre tous les acteurs et les interventions pour renforcer la concertation, la coordination et l'impact sur la sécurité alimentaire. Certains programmes et projets ont des liens indirects avec la sécurité alimentaire, mais permettent de renforcer les actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie et de revenus. Le PNSA cherchera dans ce sens à développer les synergies et les partenariats.

12. LES SOUS PROGRAMMES DU PNSA

Pour répondre aux objectifs spécifiques, le PNSA est conçu autour de cinq grands sous-programmes considérés comme déterminants pour l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations du pays, en particulier des populations les plus vulnérables. Il s'agit notamment des sous-programmes suivants :

i. Valorisation et gestion durable des ressources en eau et des ressources naturelles
ii. Intensification et diversification des productions végétales, animales et halieutiques
iii. Stockage, Transformation et Commercialisation des productions végétales, animales et halieutiques
iv. Aide alimentaire et dispositif de veille

v. Nutrition

vi. Mesures d'accompagnement

Chaque sous-programme est articulé en composantes dans lesquelles sont spécifiées les contraintes, les résultats attendus et les activités.

Le développement des sous-programmes et composantes en activités prioritaires est reprise et explicité, y compris leur budgétisation, dans la Partie III "Plan d'actions prioritaires et programme d'investissement 2011-2015".

12.1. Valorisation et gestion durable des ressources en eau et ressources naturelles

Il n'y a pas un seul document de diagnostic qui ne fait pas état de la richesse du Tchad en ressources naturelles, lesquelles sont tantôt peu ou mal valorisées et tantôt les deux à la fois. Malgré cela les stratégies de valorisations dont certaines sont assez cohérentes (SNRP) n'arrivent pas à enregistrer une accumulation de savoir faire pouvant constituer une masse critique capable de porter le secteur productif du monde rural à une évolution quantitative et qualitative capable d'assurer la sécurité alimentaire.

Le Tchad dispose d'importantes ressources en terres cultivables, en terres irrigables et en eaux souterraines et de surface qui restent encore peu mobilisées pour la production agro-sylvo-pastorale qui, bien que assez diversifiée, reste fortement tributaire des aléas climatiques.

Les ressources en eaux souterraines et de surface avoisinent un volume annuel de 263 à 455 milliards de m3 provenant des cours d'eau dont les plus importants sont le Chari et le Logone, qui à eux seuls déversent environ 40 milliards de m3 d'eau dans le Lac Tchad.

Les objectifs que se fixe le Gouvernement en matière de sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté ne pourront être atteints que si ces ressources en terre et en eaux sont mobilisées, mises en valeur et gérées de manière rationnelle.

Le sous-programme s'articule autour de six composantes, à savoir :

1. Maîtrise et gestion de l'eau pour l'irrigation des cultures
2. Amélioration de l'hydraulique pastorale
3. Amélioration de l'hydraulique villageoise
4. Restauration de la fertilité des sols
5. Valorisation de Produits Forestiers Non Ligneux y compris la faune

12.1.1. Maitrise et gestion de l'eau pour l'irrigation des cultures

La maîtrise et la gestion de l'eau pour l'irrigation des cultures est l'un des principaux défis du Tchad qui, confronté à des cycles périodiques de sécheresses et d'inondations, devrait parvenir à mettre en œuvre des actions simples et efficaces pour gérer les eaux de surface et les eaux souterraines dont l'existence est avérée. Cela permettrait d'obtenir deux récoltes de céréales par an, d'améliorer les rendements à l'hectare et d'étendre la production sur une grande partie de l'année à travers le développement d'autres spéculations porteuses et génératrices de revenus.

Le potentiel des terres facilement irrigables déjà identifié dans le pays est important. Il est estimé à 335.000 ha répartis comme suit entre la zone sahélienne et la zone soudanienne du pays : 200.000 ha dans la zone sahélienne dont 90.000 ha autour du Lac Tchad, 80.000 ha dans la vallée du Chari – Logone, 10 000 ha dans les Ouadis du Kanem et Lac et 15.000 ha autour du Lac Fitri et 135.000 ha dans la zone soudanienne dont 20.000 ha dans la vallée du Chari et 115.000 ha dans celle du Logone. Selon

certaines estimations, des grande possibilités en terre existent également dans les palmeraies du Borkou Ennedi Tibesti et se chiffrent à environ 100.000 ha (BIEP, Avril 1994).

Dans le cadre du PNSA il est prévu de contribuer significativement à une meilleure valorisation des terres à vocation agricole par une utilisation efficiente et une meilleure gestion des ressources en eau à travers des aménagements qui consisteront d'une part, à réaliser une mise en valeur des petits périmètres irrigués le long des fleuves Chari et Logone, d'autre part à endiguer puis stocker les eaux de ruissellement et aménager les bassins versants des bas fonds et des ouadis.

La réalisation des aménagements hydro-agricoles, peut favoriser la sécurisation, la diversification et l'intensification des productions agricoles. Ces aménagements vont concerner la mise ne valeur des nouvelles terres et la réhabilitation des anciens périmètres (grands et petits périmètres).

Contraintes ciblées

- ⇒ Insuffisance de la maîtrise des eaux sous terraines et de surface.
- ⇒ Insuffisance de retenues d'eau et des aménagements hydro agricoles
- ⇒ Faible compétence et connaissance des exploitants agricoles sur les techniques d'aménagement hydro agricoles et de gestion de l'eau à la parcelle.
- ⇒ Coûts onéreux des équipements d'irrigation

Résultats attendus :

- ✓ Environ 15.000 ha de terres à vocation agricole sont aménagés, valorisés et équipés pour l'irrigation.
- ✓ 5 barrages de retenue d'eau permettent l'irrigation de 350 ha de cultures de contre saison et l'abreuvement du bétail.
- ✓ Les producteurs maîtrisent les techniques d'exploitation et de gestion des périmètres irrigués.

Activités :

- Réalisations des aménagements hydro-agricoles et leur équipement.
- Construction de barrages de retenue d'eau pour l'irrigation des cultures de contre saison et l'abreuvement du bétail.
- Formation des exploitants agricoles sur les techniques de maintenance des équipements et de gestion de l'eau.

12.1.2 Amélioration de l'hydraulique pastorale

Dans l'optique de répondre aux besoins en eau exprimés par les éleveurs pour leurs bétails, ouvrir des nouvelles zones des pâturages, ce qui permettrait de mieux exploiter de façon durable la ressource herbacée, sécuriser la transhumance en cherchant à réduire les conflits, faciliter la mobilité du bétail et en général améliorer les conditions de vie et de travail des éleveurs, le renforcement du réseau des points d'eau pastoraux est une condition indispensable.

Les actions seront menées en complémentarité avec les interventions du Ministère de l'Eau appuyer par ses partenaires : ADF, BAD, KFW, FIDA, le Fonds Koweitien, etc.

Contraintes ciblées

- ⇒ Insuffisance et/ou vétusté des points d'eaux pastoraux existants (puits, mares, micro-barrages, seuils d'épandage, stations pastorales)

⇒ Conflits entre agriculteurs et éleveurs pour l'accès à l'eau.

⇒ Zones de pâturage limitées par l'insuffisance de sources en eau

Résultats attendus

- ✓ Les éleveurs disposent de 320 points d'eau pour l'abreuvage de leur bétail, dont 110 puits, 188 mares 22 micros barrages.
- ✓ 25 stations de pompages pastoraux sont fonctionnelles dont 15 nouvelles et 10 réhabilitées.
- ✓ La gestion des points d'eau est assurée par des comités locaux formés

Activités

- Construction, aménagement et/ou réhabilitation de points d'eau pastoraux.
- Mise en place et/ou réhabilitation de stations de pompages pastoraux thermiques, solaires ou éoliennes
- Sensibilisation des usagers des points d'eau et formation des comités de gestion (elevage)

12.1.3. Amélioration de l'hydraulique villageoise

Malgré les efforts menés dans ce domaine par le Gouvernement tchadien avec l'appui de plusieurs partenaires techniques et financiers, l'accès à l'eau potable reste un problème persistant en milieu rural.

Le développement de l'hydraulique villageoise par l'installation et l'équipement de points d'eau potable dans chaque village ou regroupement de villages peut assurer l'accès de tous à l'eau potable et renforcer les capacités en matière de fourniture d'eau en quantité et de bonne qualité. Le taux d'accès à l'eau est passé de 23% en 2000 à 43% en 2009[9], évolution qui reste en deçà de la cible du Millénaire qui devrait le porter à 60% en 2015 (SNRP 2).

L'amélioration de la desserte en eau potable des populations villageoises et l'amélioration des conditions d'assainissement de l'environnement permettront à la fois de contribuer à la sécurité alimentaire et d'améliorer les conditions d'hygiène et de santé des ménages.

Les actions seront menées en complémentarité avec les interventions du Ministère de l'Eau appuyé surtout par l'Union Européenne et d'autres partenaires tel que l'AFD, le FIDA, la BAD, etc.

Contraintes ciblées :

⇒ Faible taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations en milieu rural

⇒ Insuffisance des points d'eau potable et des systèmes d'approvisionnement en milieu rural

⇒ Difficulté d'accès aux pièces de rechange

⇒ Faible capacité de gestion des points d'eau

Résultats attendus

- ✓ Les populations de 370 villages auront accès à l'eau potable.
- ✓ La gestion des points d'eau est assurée par les communautés bénéficiaires ;
- ✓ La maintenance des forages villageois est assurée par un réseau de 40 artisans réparateurs;
- ✓ Les conditions d'hygiène sont améliorées dans 45 écoles ou de centres de santé ;
- ✓ Les élèves et les usagers des latrines maîtrisent les pratiques d'hygiène de base.

Activités :

[9] Source: Ministère de l'Eau

- réalisation et/ou réhabilitation de forages villageois et mise en place de stations AEP ;
- amélioration de l'hydraulique villageoise
- sensibilisation et formation des communautés bénéficiaires ;
- appui aux artisans réparateurs ;
- contribution à l'assainissement par la construction de blocs sanitaires latrines et laves mains ;
- sensibilisation et formation des communautés bénéficiaires et usagers des latrines.

12.1.4 Restauration de la fertilité des sols

L'enquête sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité structurelle (EVST) menée au Tchad en 2009 a permis d'apprécier la perception des producteurs vis-à-vis de la gestion de la fertilité des sols à travers les pratiques agro-forestières, de même que le niveau d'utilisation des autres techniques connues en matière de gestion de la fertilité.

Une meilleure gestion de la fertilité des sols peut revêtir plusieurs avantages dans l'amélioration des rendements agricoles. Ces avantages sont tout d'abord liés à des facteurs économiques. Elle permet de minimiser les coûts de production et est donc accessible à une grande majorité de producteurs, quels que soient les ressources dont ils disposent. Ces avantages sont également d'ordre environnemental et donc de durabilité des systèmes de production.

En zone sahélienne, les terres ont une faible aptitude en raison de la nature sablonneuse des sols qui nécessitent d'être amendés. Les producteurs de ces zones utilisent le parcage des animaux pour l'amendement des sols, et conservent peu de ligneux sur les parcelles en raison de l'attrait que ces derniers exercent sur les oiseaux granivores. La rareté des sols cultivables ne leur permet pas de pratiquer la jachère dans des conditions optimales.

En zone soudanienne, les sols de nature latéritique ou argileuse sont largement exposés aux phénomènes d'érosion, nécessitant une bonne gestion des ressources ligneuses et l'adoption de pratiques antiérosives.

Contraintes ciblées :

⇒ La baisse de la fertilité des sols

⇒ La pratique de l'agriculture extensive ;

⇒ La faible intégration agriculture élevage ;

⇒ La mauvaise gestion des ressources naturelles, notamment la couverture végétale ;

⇒ La forte érosion hydrique et/ou éolienne des sols ;

⇒ Les systèmes de production à faible rendement à l'hectare;

⇒ La très forte pression humaine et animale sur les ressources naturelles ;

⇒ La réduction de la durée et ou abandon de jachère et d'autres pratiques traditionnelles

Résultats attendus :

- ✓ La fertilité des sols est renforcée et maintenue de manière durable par l'adoption de techniques appropriées
- ✓ Les producteurs adoptent les techniques traditionnelles de la fertilisation des sols
- ✓ La formulation des engrais minéraux selon les zones agro-écologiques est disponible et appliquée.

- ✓ Les techniques d'agroforesterie sont vulgarisées

Activités :

- Aménagement des périmètres pastoraux
- Sensibilisation sur les techniques de récupération de la fertilité des sols
- Formation des producteurs sur les techniques de restauration de la fertilité des sols
- Élaboration des supports pédagogiques et des fiches techniques
- Renforcement des capacités des structures étatiques et non étatiques sur les techniques de restauration de la fertilité des sols.
- Promotion de l'agroforesterie.
- Renforcement du peuplement de gommier

12.1.5 Valorisation des produits forestiers non ligneux y compris la faune.

L'exploitation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) représente un marché très porteur, d'où l'importance d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de gestion durable de ces ressources afin de lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

La composante vise à préserver, protéger et améliorer le potentiel forestier qui contribue à la sécurité alimentaire au travers de ses produits et à la diversification de sources de revenus pour les populations. Cette composante comprend aussi la faune (viande de brousse), pouvant apporter une contribution significative à la sécurité alimentaire et à l'augmentation des revenus de petites entreprises familiales ou communautaires.

Parmi les essences ligneuses qui composent les forêts au Tchad, certaines telles que le karité, le néré, le palmier dattier, le gommier et le rônier jouent un rôle non négligeable dans la sécurité alimentaire et la diversification des revenus du monde rural.

a) Karité et néré

Le karité et le néré avec ses produits transformés rentrent dans les habitudes alimentaires des populations de la zone sahélienne et soudanienne. Cependant les filières ne sont pas organisées et la collecte, la transformation et le conditionnement se font de manière artisanale limitant leur collocation sur les marchés.

Contraintes ciblées

- ⇒ Insuffisante régénération des arbres de karité et néré.
- ⇒ Faible connaissance des techniques appropriées de transformation.
- ⇒ Faible organisation de la filière karité et néré.

Résultats attendus

- ✓ Le potentiel forestier est augmenté par la plantation d'environ 100.000 plantes de karité et néré.
- ✓ Les capacités de transformation du karité et du néré sont améliorées par des techniques et des équipements appropriés et adoptés par les groupements de femmes.

Activités

- Appui à la préservation et à la restauration des parcs de karité et néré.
- Création d'unités de transformation du karité.
- Création d'unités de transformation du néré.

- Formation sur les techniques de transformation des produits du karité et du néré.

b) Palmiers dattiers

Les palmiers dattiers se développent essentiellement dans les régions du Borkou, Ennedi, Tibesti, Lac Tchad, Kanem, Bahr El Ghazal. Les différents peuplements dattiers ont des difficultés d'accessibilité par le manque de route ou de piste et n'ont pas été objet d'évolution en termes de modernisation de la filière. Toutefois in situ, ils procurent des revenus importants pour les populations.

Contraintes ciblées

⇒ Insuffisante exploitation du potentiel de palmier dattier.

⇒ Faible connaissance des techniques appropriées de transformation.

Résultats attendus

✓ Les potentiel de palmiers dattier est renforcé et contribue à la sécurité alimentaire.

✓ Les producteurs maîtrisent les techniques de production et de commercialisation des dattes.

Activités

- Renforcement du potentiel de palmiers dattiers
- Création d'unités de transformation de dattes
- Formation sur les techniques de transformation des dattes

c) Gestion rationnelle de la faune

Contraintes ciblées

⇒ Faible connaissance des textes régissant la chasse et non respect des règlements

Résultats attendus

✓ Les populations des parcs et réserves participent à la gestion de la faune et de la chasse

Activités

- Sensibilisation /information sur les textes régissant la chasse
- Gestion rationnelle de la faune

12.2. Intensification et diversification des productions végétales, animales et halieutiques

La majeure partie des activités de productions opérées dans le secteur rural sont de type extensif. Mis à part la filière coton, les autres filières de productions demeurent informelles. Ces activités extensives tant au niveau de l'agriculture, de l'élevage que de la pêche ne permettent pas d'améliorer les revenus des producteurs encore moins de couvrir les besoins alimentaires des populations.

Pour ce faire, le PNSA mettra un accent spécial sur l'intensification des productions ainsi que sur leurs diversifications pour augmenter la productivité des spéculations prioritaires et porteuses, accroître et diversifier les revenus, réduire les risques de productions.

Il s'agira d'intervenir en appui aux producteurs, notamment aux exploitations familiales afin de leurs permettre l'accès aux facteurs de production: les terres, l'eau, les intrants (engrais, semences, provende, produits vétérinaires et phytosanitaires, etc..), les équipements, le crédit.

Du fait que les facteurs sols et eau sont déjà pris en compte dans le « *Sous-programme 1. Valorisation de ressources en eau et des ressources naturelles* », le présent sous-programme mettra l'accent sur l'accès aux autres facteurs de production et sur les mesures d'accompagnement.

Le sous-programme s'articule autour de quatre composantes, à savoir :

1. Intensification et diversification des productions végétales
2. Intensification et diversification des productions animales
3. Intensification de la pêche artisanale et de la pisciculture
4. Apiculture

12.2.1. Intensification et diversification des productions végétales

L'intensification et la diversification des systèmes de production constituent une importante garantie pour assurer les récoltes et du même coup participer à la Sécurité Alimentaire.

Conduire une culture ou un élevage ou pratiquer des activités de pêche selon un seul mode sans tenir compte le contexte climatique du pays, peut faire courir des risques. C'est pour cette raison qu'il y a lieu de diversifier les systèmes de production, les adapter aux diverses régions agro-écologiques et aux systèmes de production (extensif et intensif, irrigué et sec) et de recourir aux pratiques et aux variétés qui répondent au mieux à chaque contexte.

Les principales cultures vivrières telles que le riz, le mais, le sorgho, l'arachide, ne permettent pas de couvrir les besoins alimentaires et d'améliorer les revenus des producteurs. En raison de la dégradation de la fertilité des sols, de la mauvaise gestion des ressources naturelles notamment à travers la déforestation et les phénomènes des feux de brousse, la situation alimentaire s'est aggravée ces dernières années.

Le contexte de pauvreté et d'insécurité alimentaire dans la plupart des régions du pays justifie amplement la nécessité d'intensifier et de diversifier les productions en soutenant des activités susceptibles de générer des revenus et capables de créer des opportunités importantes de travail en milieu rural pour avoir un impact sur le développement économique et le progrès social et limiter l'exode rural.

Les activités prévues pour cette composante visent : (i) l'accroissement de la production et de la productivité des cultures céréalières (irriguées et pluviales) ; (ii) le développement et l'accroissement de la production des plantes à racines et tubercules; (iii) le développement des cultures maraichères, des oléagineux et protéagineux et (iv) le développement de l'arboriculture fruitière.

a) Intensification des cultures céréalières

Contraintes

- ⇒ Manque de central national d'approvisionnement d'engrais, de semences de qualité et d'équipements
- ⇒ Insuffisance de centre d'approvisionnement de proximité d'intrants agricole (engrais, produits phytosanitaires, etc.) et d'équipements
- ⇒ Faible connaissance des producteurs dans l'utilisation correcte des intrants agricole.
- ⇒ Faible disponibilité de matériel végétal de qualité
- ⇒ Faible connaissance des itinéraires techniques par les producteurs

Résultats attendus

- ✓ Les producteurs disposent d'un stock d'au moins 56.000 tonnes d'engrais sur 5 ans.
- ✓ Les producteurs disposent de semences d'environ 41.800 tonnes de semences sur 5 ans.
- ✓ La production de semences des qualités est assurée par l'ITRAD et les paysans multiplicateurs
- ✓ Les producteurs disposent de matériel de travail pour le labour et travaux d'entretien des cultures céréalières.
- ✓ Les paysans maîtrisent les itinéraires techniques pouvant accroître le rendement des cultures.

Activités

- Appui à la création d'un stock national d'engrais
- Création d'un stock national de semences
- Appui à la production de semences de qualité et aux paysans multiplicateurs.
- Appui à la création d'un central d'approvisionnement de matériel agricole.
- Création de centres d'approvisionnement de proximité pour les semences, les engrais et le petit matériel
- Renforcement des capacités des agriculteurs sur les itinéraires techniques des principales cultures.
- Formation des artisans locaux pour la fabrication d'outils de production

b) Plantes à racine et tubercules

Le Tchad à l'instar des autres pays de la CEMAC a bénéficié en 2004 du projet TCP/CHD/2903(T) qui a permis la diffusion des variétés améliorées dans quelques zones pilotes (Kelo dans la région de la Tandjilé, Deli et Moundou dans le Logone Occidental, et Békao dans le Logone Oriental) puis en 2010 d'un TCP-F/CHD/3204 qui prépare la mise en œuvre d'un TCP d'appui intégré du manioc au Tchad. L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de la gestion de la culture du manioc au Tchad par la mise à disposition pour les bénéficiaires cibles du matériel végétal sain et de renforcer leurs capacités de gestion de la culture à travers les CEP.

Dans la mise en œuvre de ce TCP, le PNSA sera sollicité pour la fourniture des boutures améliorées dans les zones de production (opération déjà effectuée par la PNSA en 2009).

Contraintes ciblées

- ⇒ Faible disponibilité de matériel végétal de qualité
- ⇒ Faible connaissance des itinéraires techniques par les producteurs

Résultats attendus

- ✓ Les producteurs disposent de variétés améliorées de plantes à racines pour environ 4.000 hectare par an

Activités

- Production de matériel végétal amélioré
- Renforcement des capacités des encadreurs et des producteurs

c) Cultures maraîchères

Contraintes ciblées

⇒ Faible disponibilité de matériel végétal de qualité

⇒ Manque de centre d'approvisionnement de proximité d'intrants agricole (semences, engrais, produits phytosanitaires, etc.) et d'équipements

⇒ Faible capacité d'organisation des producteurs

⇒ Faible connaissance des itinéraires techniques par les producteurs

Résultats attendus

- ✓ Les surfaces autour des plans d'eau sont aménagées au profit 10.000 maraîchers dont 50% femmes et jeune sans emploie.
- ✓ Des centres d'approvisionnement en intrants maraîchers de proximité sont crées et gérés par les organisations paysannes.
- ✓ Les capacités techniques des 100 formateurs et 10.000 producteurs sont améliorées dans la conduite de l'activité de maraîchage.

Activités

- Aménagement et équipement des périmètres maraîchers
- Création de centres d'approvisionnement de proximité des intrants maraîchers
- Renforcement des capacités des structures d'encadrement (services publics, ONG et privés) du secteur maraîcher
- Formation des producteurs maraichers sur les itinéraires techniques des cultures maraîchères ;

d) Arboriculture Fruitière

Au Tchad, l'arboriculture fruitière joue un rôle non négligeable dans la sécurité alimentaire dès lors que les mangues, goyaves et autres entrent dans l'alimentation des populations. Toutefois, elle n'a pas fait l'objet d'un appui technique structuré cependant, les initiatives individuelles ont permis de développement ce secteur sur l'ensemble du territoire national. Dans les zones saharienne et sahélienne l'arboriculture est pratiquée autour des oueds et dans les bassins des cours d'eau tel que le Batha, du Fitri et du Lac-Tchad. Dans la zone soudanienne, les arbres fruitiers sont plantés aussi bien dans les terres ordinaires de cultures que dans les plaines et les bas-fonds. Ces initiatives sont importantes et couvrent une grande partie des sols agricoles malheureusement les données sur ces cultures ne sont disponibles. Il est difficile d'apprécier les superficies emblavées mais également les niveaux de production.

Qu'il s'agisse des manguiers, des agrumes, des goyaviers, des bananiers et autres, les productions sont saisonnières et les besoins des consommateurs sont complétés par les fruits importés du Cameroun.

Des variétés améliorées de plusieurs espèces ont été introduites par l'ITRAD pour des études d'adaptation mais également par des individus pour l'accroissement de leurs productions.

Contraintes ciblées

⇒ Insuffisance de matériel végétal de qualité et de plantes greffées

⇒ Faible connaissance des itinéraires techniques par les producteurs

Résultats attendus

- ✓ Les matériel végétal de qualité est disponible pour le développement de l'arboriculture fruitières
- ✓ Au moins 2.200 arboriculteurs formés maîtrisent la conduite des vergers.
- ✓ Une étude de la filière « fruits et légumes » permet d'orienter les stratégies du secteur.

Activités

- Renforcement de la disponibilité de matériel végétal amélioré et adapté.
- Renforcement des capacités des arboriculteurs

12.2.2. Intensification et diversification des productions animales

Les filières bétail/viande, lait, œufs, sont celles dont les effets sur la sécurité alimentaire sont les plus sensibles. Elles constituent des sources de protéines importantes pour l'alimentation et de revenus pour les éleveurs, les producteurs, les petites exploitations familiales, les femmes et les jeunes.

La composante vise l'amélioration de la disponibilité des produits d'origine animale (viande, lait, œufs) aux niveaux des centres urbains et ruraux et l'accroissement de revenus des producteurs et des groupes les plus vulnérables dont les femmes et les jeunes.

Le petit élevage est devenu pour de nombreux paysans une « épargne sur pied » permettant à ceux-ci de faire face aux dépenses courantes et parfois urgentes de la famille (alimentation, santé, éducation...). Aussi, dans l'amélioration du taux de couverture des besoins nationaux en protéines animales, le développement et la promotion de l'élevage familial des espèces à cycle court s'imposent (notamment les volailles, les petits ruminants, les porcins, etc.)

En zone urbain et périurbain il s'agira d'améliorer et diversifier les sources de productions, par contre en milieu rural l'accent sera mis sur l'amélioration des races locales, la rationalisation de la conduite de l'élevage, la formation des producteurs aux techniques de productions d'aliments et la sante animale.

De façon spécifique la composante vise à : (i) la promotion de l'aviculture intensive et semi-intensive dans les centres urbains et périurbains; (ii) l'implantation d'unités d'élevage de poules pondeuses; (iii) la formation et l'équipement des organisations des producteurs (groupements, unions, etc.) intervenants dans le domaine de la production animale ; (iv) la mise en place d'une ligne de financement appropriée; (v) l'intégration agriculture-élevage par le développement de la culture attelée et de l'embouche paysanne ; (vi) le développement du partenariat entre les groupements de producteurs, les prestataires de services techniques et les systèmes financiers décentralisés.

La promotion des productions animales de qualité s'appuiera sur la diffusion de techniques améliorantes au sein des groupements de producteurs (des femmes et des jeunes en particulier) et de paysans recyclant leurs animaux de culture attelée.

a) Approvisionnement en produits vétérinaires et zootechniques pour le bétail

Contraintes ciblées

⇒ Insuffisante disponibilité d'aliments pour le bétail.

⇒ Faible connaissance à l'utilisation d'aliments pour le bétail à partir des sous produits agro-industriels.

⇒ Insuffisance de centre d'approvisionnement de proximité de produits vétérinaires et zootechniques pour le bétail.

Résultats attendus

✓ La disponibilité d'aliments de bétail est assurée

✓ Les capacités des éleveurs dans l'utilisation des sous produits agro-industriels pour l'alimentation du bétail sont renforcées.

✓ Le réseau de pharmacies vétérinaires villageoises gérées par les producteurs est renforcé

Activités

- Renforcement des capacités de production et de distribution des aliments
- Renforcement des capacités des éleveurs dans la préparation des aliments pour bétail et l'utilisation des sous-produits agro-industriels
- Création de dépôts et/ou pharmacie vétérinaire villageoise

b) <u>Aviculture et cuniculiculture</u>

Contraintes ciblées

⇒ Faible couverture vétérinaire

⇒ Faible maîtrise des techniques de conduite d'élevage en aviculture et cuniculture

Résultats attendus

✓ La disponibilité de viande de volaille au niveau familial est augmentée par le développement de l'aviculture familiale au niveau des villages.

✓ La disponibilité de viande de lapin au niveau familial est augmentée par le développement de l'élevage de lapin au niveau des villages.

✓ Les capacités de producteurs et de structures d'appui sont renforcées pour la conduite de l'aviculture et de l'élevage de lapin.

Activités

- Appui à la mise en place des unités de production avicole familiale
- Appui à la mise en place des unités d'élevage de lapins
- Formation des producteurs sur les techniques appropriées de la conduite d'élevage en aviculture et cuniculture.
- Formation/recyclage des agents des services techniques, des auxiliaires et des vaccinateurs.
- Création des dépôts pharmaceutiques vétérinaires dans les villages.

c) *<u>Elevage de petits ruminants</u>*

Contraintes ciblées :

⇒ Faible couverture vétérinaire et zootechnique.

⇒ Faible maîtrise des techniques de conduite d'élevage.

Résultats attendus

✓ Les petits producteurs maîtrisent les techniques de conduite d'élevage ovin et caprin et sont assistés par des encadreurs et auxiliaires formés.

✓ Le petit élevage d'ovins et de caprins au niveau familial est démarré dans 200 villages.

Activités

- Formation/recyclage des encadreurs
- Formation des producteurs et des auxiliaires
- Appui au démarrage des petits élevages d'ovins et caprins.

d) Élevage porcin

Contraintes ciblées

⇒ Faible maîtrise des techniques de conduite d'élevage porcin.

⇒ Faible disponibilité des aliments et produits vétérinaires pour les porcins.

Résultats attendus

✓ La production de viande de porc augmentée par la mise en place de 250 unités d'élevage.

✓ Les capacités de 250 producteurs sont améliorées pour l'élevage du porc.

Activités

- Appui au démarrage des unités de production porcine.
- Formation sur les techniques appropriées d'élevage porcin.

12.2.3. Amélioration, Intensification et diversification des productions halieutiques

Les activités de pêche se pratiquent sur les cours d'eau, notamment les fleuves (Logone et Chari), les lacs (Tchad et Fitri) et les plaines inondables autours de ces cours d'eau.

L'aquaculture représente une source prometteuse de diversification des activités rurales et des sources de revenus. Malgré les énormes potentialités, le niveau d'exploitation demeure faible en raison de la non maîtrise des techniques par les opérateurs.

La composante s'attellera à renforcer les activités de pêche, à faciliter l'émergence de la pisciculture, de l'aquaculture et de l'algoculture, plus spécifiquement celle de la spiruline (algue bleue). Cette dernière a déjà reçu une contribution importante par le projet GPC/CHD/029/EC financé par l'Union Européenne et menée avec l'appui technique de la FAO.

L'objectif est d'augmenter la production des pêcheries et de l'aquaculture tout en préservant les écosystèmes halieutiques. Afin d'augmenter l'impact des interventions dans le secteur, la synergie et la collaboration seront recherchées avec le projet en cours de développement de la pêche (PRODEPECHE) menée par le Ministère en charge des Ressources Halieutiques avec l'appui de la BAD et de la BADEA.

Contraintes ciblées

⇒ Méconnaissance des pêcheurs sur les dangers que provoquent les engins de pêche non appropriés sur la disponibilité des ressources halieutiques.

⇒ Faible connaissance des techniques d'aquaculture et pisciculture

Résultats attendus

✓ Les acteurs de pêcheries sur les lacs et les fleuves sont sensibilisés et associés à la gestion durable de la pêche.

✓ La disponibilité en poisson est assurée.

✓ Les revenus des producteurs sont augmentés par le développement de la pisciculture et de l'aquaculture.

Activités

- Sensibilisation sur la pêche durable
- Création d'un centre d'alevinage

- Appui au développement de la pisciculture
- Développement de l'aquaculture dans les mares et dans les rizières
- Formation des pisciculteurs
- Renforcement de la production de la spiruline

12.2.4. Apiculture

La composante vise à la promotion de la filière apicole à travers le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des apiculteurs dans les domaines de la production, de la conservation, du stockage et de la commercialisation de leurs produits.

Contraintes ciblées

⇒ Système de récolte archaïque (utilisation de feux/fumée)

⇒ Faible développement de ruches semi-rationnelles (ruches kenyanes)

⇒ Faible connaissances des systèmes d'extraction modernes et des normes d'hygiène

⇒ Méconnaissance de la valeur des sous-produits

Résultats attendus

- ✓ Les productions en miel seront augmentées par la création de 5 unités de production.
- ✓ Les apiculteurs sont approvisionnés en ruches améliorées.
- ✓ Les apiculteurs maitrisent les techniques de production du miel et de gestion de l'unité de traitement et conditionnement.

Activités

- Mise en place et équipements des unités de production de miel.
- Formation des apiculteurs à la fabrication des ruches améliorées ou semi-modernes (ruches kényanes)
- Renforcement des capacités des apiculteurs.

12.3. Stockage, transformation et commercialisation

D'une manière générale, les produits et sous produits agricoles d'origine végétale, animale ou halieutique ne bénéficient pas d'un paquet technologique important en matière de stockage, conservation et transformation. Dans tous ces domaines agricoles, il prévaut à ce jour un savoir faire ancestral sans amélioration significative dans les procédés y afférents. Le séchage et le fumage constituent les principales formes de traitement des produits agricoles pouvant faire l'objet de stockage en vue de préserver la quantité et la qualité dans l'espace temporel entre la production/récolte et l'utilisation.

Le sous programme « Stockage, transformation et commercialisation » comprends trois composantes

1. Conservation et stockage des produits agricoles d'origine végétale, animale et halieutique
2. Transformation des produits agricoles d'origine végétale, animale et halieutique
3. Commercialisation

12.3.1. Conservation et stockage des produits agricoles d'origine végétale

Une conservation et un stockage des denrées alimentaires, bien pratiqués, permettent généralement de

réduire les pertes des produits frais et de différer la période de leur consommation ou vente afin de bénéficier de meilleurs prix sur le marché.

La conservation et le stockage des produits et surtout de ceux périssables (fruits, légumes, viande, lait, poissons etc.), ainsi que certaines techniques de transformation sont fortement pénalisés par le faible réseau de distribution de l'énergie et de son coût élevé.

La conservation des produits d'origine végétale concernés par le stockage et la conservation sont principalement les céréales, mais également, l'arachide, le niébé et le manioc compte tenu de leur importance dans les habitudes alimentaire, la sécurité alimentaire des populations ainsi que dans l'amélioration des revenus monétaires des producteurs.

Les pertes des produits d'origines végétales après récolte sont très importantes, estimées entre 30 et 50%.

Contraintes ciblées

- ⇒ Faible organisation des acteurs des filières de produits alimentaires dans la phase de post-récolte ;
- ⇒ insuffisance des structures de stockage des produits céréaliers et non céréaliers ;
- ⇒ insuffisance, voire inexistence des produits de traitement/conservation appropriés ;
- ⇒ Faible application des techniques traditionnelles des conservations facilement maîtrisable ;
- ⇒ faible niveau de connaissances des structures d'appui et des producteurs sur les techniques de conservation améliorées et adaptées.

Résultats

- ✓ Le stockage et la conservation des céréales, de l'arachide, du niébé et des cossettes de manioc sont assurés par la mise en place de 500 magasins.
- ✓ Les techniques de conservation et stockage des produits vivriers, ainsi que de gestion des magasins sont maîtrisées par 500 organisations de producteurs
- ✓ Les techniques de conservation des stocks avec l'utilisation de produits biologiques sont vulgarisées.

Activités :

- Création de magasins communautaires de stockage
- Sensibilisation des producteurs
- Formation des producteurs et des comités de gestion sur les techniques de stockage
- Formation des comités de gestion des magasins de stockage

12.3.2. Transformation des produits d'origine végétale, animale et halieutique

La transformation des produits agricoles d'origine végétale, animale ou halieutique joue un rôle déterminant dans la sécurité alimentaire dès lors qu'elle permet de passer de la forme brute du produit à la forme consommable. Au Tchad la transformation se fait généralement à l'échelle familiale et les produits transformés ont une faible durée de conservation et les règles d'hygiènes y afférentes ne sont pas généralement respectés.

Qu'il s'agisse des produits agricoles, animaux ou halieutiques, il y a lieu de s'appuyer sur les expériences locales et d'envisager les améliorations notables susceptibles de consolider les acquis. Cette composante traitera essentiellement de la transformation des produits agricoles pouvant contribuer sensiblement à la sécurité alimentaire des populations compte tenu de l'importance de leur production d'une part et de leur

durée de conservation potentielle relativement longue d'autre part. Elle s'intéressera également aux produits capables d'avoir une valeur ajoutée pouvant contribuer à l'amélioration des revenus des producteurs ruraux.

a) Transformation des produits d'origine végétale

Les activités de traitement, de transformation industrielle et de conditionnement des produits d'origine végétale sont encore peu développées compte tenu du faible volume des productions, des coûts élevés des équipements et de l'énergie et de l'absence des facilités de crédit. Dans la plupart des cas, les procédés sont de type traditionnel ou artisanal.

La transformation des céréales, bien qu'elle connaisse un début de mécanisation, est restée dans le domaine de l'artisanat. Pour le mil et le sorgho, des moulins à mil sont de plus en plus installés en milieu urbain et rural. Pour le riz, les décortiqueuses sont concentrées dans les zones rizicoles de Bongor, Doba, Kélo, Laï, Moundou et Sarh. Parmi les racines et tubercules (manioc, patate douce, igname) seul le manioc est transformé en cossettes à grande échelle. La transformation en gari est une récente introduction.

La transformation des fruits tel que la mangue et les légumes (tomates, gombos, piments), se fait principalement par séchage traditionnel. Ces légumes sont ensuite écrasés par des techniques traditionnelles (mortier et pilon) bien que dans certains centres urbains, on utilise les moulins à mil pour les tomates et piments.

Contraintes ciblées

- ⇒ Insuffisance d'équipements de transformation pour les céréales par rapport aux besoins de la population.
- ⇒ Insuffisance d'équipements performants et de techniques améliorées pour la production de fruits et légumes séchés.
- ⇒ Insuffisantes conditions d'hygiène dans la production de fruits et légumes séchés.
- ⇒ Faible niveau de connaissances des producteurs sur les techniques de transformation améliorées et adaptées.

Résultats

- ✓ Les organisations des producteurs de céréales, arachide, et manioc et les groupements de femmes disposent d'équipements de transformation.
- ✓ Les techniques de séchage de fruits et légumes sont améliorées et maîtrisées.

Activités

- Création d'unité de transformation de céréales, arachide et manioc.
- Formation des comités de gestion des unités de transformation.
- Création d'unités de séchage de fruits et légumes.
- Formation sur les techniques de transformation de fruits et légumes et sur la gestion des unités.

b) Transformation des produits d'origine animale

Les habitudes alimentaires des populations ne favorisent pas le développement de la découpe de la viande selon les critères de qualité ainsi que des produits de charcuterie. Plus souvent, la viande séchée et/ou fraîche entre avec les légumes dans la préparation des sauces qui se consomment accompagnées de pâte de céréale appelée « boule ». La consommation moyenne nationale de viande est estimée à 13,4 Kg/habitant/an.

Il existe sur le territoire national deux (2) abattoirs frigorifiques, localisés à N'Djamena et Sarh (non fonctionnel), quelques abattoirs séchoirs, de nombreuses aires d'abattage mais aussi des abattages clandestins pour la production des viandes. Tous ces dispositifs n'offrent guère des conditions d'hygiène et de salubrité satisfaisante pour la production des viandes selon les normes de qualité requises.

Au Tchad, la viande est conservée surtout sous forme de viande séchée. Cette viande séchée appelée communément « charmout » est un produit traditionnellement consommé un peu partout et principalement dans la région sahélienne du pays. C'est un produit qui fournit des protéines animales surtout pendant la saison sèche, période où les denrées alimentaires font défaut et singulièrement les protéines d'origine animale. Les produits concernés par cette type de transformation sont la viande de bovins principalement et dans une moindre mesure celle de caprins, ovins et camelins.

Les conditions de production de la viande séchée (préparation de la viande, séchage, conservation et stockage) obéissent peu aux règles les plus élémentaires d'hygiène et de salubrité faisant de la viande séchées ou fumées des produits non seulement périssables, mais aussi à risque pour la santé des populations. Le stockage de la viande séchée se fait généralement en vrac dans des sacs en jute ou polyéthylène ou dans n'importe quel récipient disponible.

Outre les viandes, le lait joue un rôle non négligeable dans l'alimentation des populations et contribue à l'apport en protéines dans les régimes alimentaires.

Contraintes ciblées

- ⇒ Insuffisance des conditions d'hygiène et de salubrité des aires d'abatage ;
- ⇒ Faibles capacités de gestion et d'entretien des aires d'abatage;
- ⇒ Insuffisantes conditions d'hygiène dans la production de la viande séchée ;
- ⇒ Faible niveau de connaissances des structures d'appui et des producteurs sur les techniques de conservation améliorées et adaptées.

Résultats

- ✓ Les conditions d'hygiène dans les aires d'abattage sont améliorées.
- ✓ Les conditions d'hygiène et la qualité de la viande séchée sont améliorées.

Activités

- Appui à la réhabilitation des aires d'abattage ;
- Formation sur les normes d'hygiène dans les aires d'abatage ;
- Appui aux producteurs de viande séchée ;
- Formation des producteurs de viande séchée et des comités de gestion des magasins.

c) Transformation des produits d'origine halieutique

La grande partie des produits de pêche notamment les poissons, en dehors de ceux consommés à l'état frais dans les agglomérations, sont transformés par séchage et dans une moindre mesure par fumage selon des procédés traditionnels qui n'ont pas connu d'amélioration sensible. Cette technique de transformation (i) permet d'éviter les pertes après capture en les valorisant, (ii) constitue un débouché pour les déchets et les invendus, (iii) est un moyen de conservation très simple qui apporte une contribution à la sécurité alimentaire des populations en protéines animales.

Les activités de la sous-composante seront menées afin d'améliorer les conditions de travail et la qualité du produit, d'augmenter la compétitivité sur le marché et donc les revenus des transformateur/trices. Il

s'agira d'intervenir sur les équipements et les infrastructures de transformation, ainsi que sur le renforcement des capacités des operateurs normalement représentés par des femmes.

Pour la mise en œuvre des activités dans ce domaine, on s'appui sur les résultats du projet TCP/CHD/3003(A) exécuté de 2005 à 2006 et qui a soutenu la mise en place de plateforme de transformation autour de N'Djamena.

Une synergie sera créée avec le Projet de Développement de la Pêche (PRODEPECHE) qui est en train de construire un marché moderne de poisson avec chambre froide à N'djamena et des chambres froides au niveau de débarcadères de Yao, Guitté, Léré, Sarh et Boum Kébir.

Contraintes ciblées

⇒ Faibles capacités de traitement des unités artisanales;

⇒ Insuffisantes conditions d'hygiène dans la production et la conservation du poisson séché ou fumé.

⇒ Coûts élevés des équipements et autres fournitures (eau, électricité) ;

⇒ Faible niveau de connaissances des structures d'appui et des producteurs sur les techniques de conservation et stockage améliorées et adaptées.

Résultats attendus :

✓ Au moins 15 groupements de femmes transformatrices de poisson disposent de sites de transformation aménagés et équipés ;

✓ La qualité de poisson fumé ou séché est améliorée grâce à l'utilisation de techniques de transformation appropriées et au respect des normes d'hygiène.

Activités :

- Sensibilisation et formation des productrices de poissons séchés ou fumés ;
- Construction de plateforme de transformation et conservation ;
- Formation sur les techniques améliorées de transformation et conservation ;
- Formation des comités de gestion.

12.3.3. Commercialisation des produits d'origine végétale, animale et halieutique

La composante commercialisation vise à créer un environnement favorable pour un meilleur écoulement des produits agricoles (agriculture, élevage, pêche) sur les marchés aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur.

Contraintes ciblées

⇒ Difficile accès des producteurs à l'information sur les prix de marché

⇒ Forte dépendance des producteurs envers les intermédiaires qui dominent les circuits commerciaux et réduisent le profit des producteurs

⇒ Faible disponibilité de moyen de transport des produits de zones de production aux marchés

⇒ Insuffisance de crédit pour la commercialisation

⇒ Inadéquation des conditions de vente des produits alimentaires dans les marchés ruraux

⇒ Mauvais état des pistes de desserte de zones de production

Résultats attendus :

- ✓ Les producteurs sont actifs dans les circuits de commercialisation et ont accès à l'information sur les prix de marché
- ✓ Les groupements de producteurs sont dotés des charrettes pour le transport de leurs productions.
- ✓ Un fonds de crédit pour la commercialisation est mobilisé et adéquat aux exigences des producteurs
- ✓ Au moins 50 marchés ruraux disposent de conditions adéquates d'hygiène et de vente

Activités :

- Appui aux producteurs dans l'organisation des circuits de commercialisation
- Accès des producteurs aux systèmes d'information sur les marchés
- Soutien aux moyens de transport ruraux
- Mobilisation des fonds de crédit pour la commercialisation ;
- Amélioration des marchés ruraux

12.4. Aide alimentaire et dispositif de veille, d'alerte et de réponses aux crises

A l'instar des autres pays sahéliens, le Tchad doit faire face à des crises alimentaires récurrentes auxquelles s'ajoutent des difficultés conjoncturelles liées à la qualité des campagnes agro-pastorales. Cette situation est confirmée par les résultats des plusieurs études. Malgré les efforts du Gouvernement avec l'appui des partenaires, la prévention et la gestion des crises alimentaires ne sont pas encore suffisamment efficaces.

En effet, l'« Aide alimentaire et dispositif de veille, d'alerte et de réponses aux crises » a fait l'objet d'une très forte mobilisation des partenaires techniques et financiers, notamment de la FAO avec l'appui financier de la Délégation de l'Union Européenne et de la France, afin de relancer le système d'alerte sur la sécurité alimentaire et de poser les bases d'un système d'information (SISA/ SAP), tout en apportant un soutien méthodologique et financier aux systèmes pourvoyeurs d'information. Malgré d'importantes avancées et de nombreux acquis, il n'en reste pas moins que l'amélioration des capacités des systèmes d'information est un processus long et qui demande d'importants investissements sur les plans humains, matériels et financiers, afin d'être efficaces et pérennes.

L'objectif global est de poursuivre les efforts entrepris afin de prévenir et d'atténuer les effets des crises alimentaires. Il s'agit de parvenir à terme, à l'élimination de l'insécurité alimentaire chronique de la population et au maintien des capacités à faire face aux situations conjoncturelles.

Le secrétariat du dispositif national de sécurité alimentaire (CASAGC) servira d'ancrage institutionnel aux activités du programme. L'assistance technique des institutions compétentes sera requise pour la poursuite des activités

Les appuis méthodologiques et les études initiées dans le cadre du SISA/ SAP, seront poursuivis et approfondis. Notamment l'étude diagnostic sur le dispositif national de sécurité alimentaire et les recommandations qui en sont ressorties feront l'objet d'une exploitation approfondie, afin d'identifier et de mettre en place un plan d'action permettant d'améliorer l'efficacité du dispositif actuel et de faire face aux contraintes identifiées (voir partie I) et à l'évolution et la complexification des crises.

L'étude réalisée par le gouvernement avec l'appui technique de la FAO, du PAM, et financier de la Délégation de l'Union Européenne et de la France dans le cadre des activités du SISA/ SAP, sur la vulnérabilité structurelle des populations tchadiennes servira de référence et pourra être complétée avec

l'assistance technique du CILSS qui a mis au point une procédure de représentation de la vulnérabilité structurelle (PRVS). L'administration du territoire, notamment au niveau décentralisé, devra être fortement impliquée pour le bon fonctionnement des Comités Régionaux d'Action (CRA), des Comités Départementaux (CDA), des Comités Locaux d'Action (CLA), en tant que structures de collectes des données spécifiques au suivi des zones et groupes à risque.

Les reformes envisagées sur les stocks de sécurité alimentaire, les mécanismes de coordination et l'étude pour la mise en place des stocks communautaires se feront avec une implication étroite de l'ONASA, de l'assistance technique extérieure et des ONG qui ont une expérience dans le domaine. Il en sera de même pour la diversification d'outils de prévention et de réponses autres que l'aide alimentaire.

12.4.1. Amélioration des capacités des systèmes d'information

La composante d'alerte rapide vise à (i) renforcer les capacités institutionnelles de coordination en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires; (ii) renforcer et pérenniser le dispositif de veille et d'alerte (SAP) afin d'améliorer les capacités d'analyse et l'intégrer dans un système d'information sur la sécurité alimentaire durable (SISA),(iii) élaborer et mettre en œuvre des programmes annuels d'activités statistiques qui définissent les modalités d'exécution des opérations retenues avec les producteurs notamment les données sur les exploitations agricoles et pastorales, les dates approximatives de réalisation des activités de collectes, de traitements et de diffusion.

Contraintes ciblées

⇒ La complexification et la diversification des crises alimentaires, ne permettent plus au dispositif actuel d'y faire face de façon satisfaisante.

⇒ Faible disponibilité de moyens humains, techniques et financiers pour le dispositif national de sécurité alimentaire (comprenant le CASAGC, le SISA/ SAP et toutes les structures pourvoyeuses d'information et l'ONASA)

Résultats attendus :

- ✓ le dispositif national est revu et renforcé afin de faire face à l'évolution des crises alimentaires et d'y répondre de façon plus efficace ;
- ✓ des outils de réponse complémentaires à la distribution de vivres sont mis en place et opérationnels ;
- ✓ le mécanisme de circulation et de diffusion de l'information sur la sécurité alimentaire et l'alerte rapide est renforcé et pérennisé ;
- ✓ la méthodologie d'identification des zones et groupes à risque et d'analyse de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire élaborée dans le cadre du SISA/ SAP est affinée et maîtrisée ;
- ✓ les principaux services pourvoyeurs de données et les structures décentralisées (CRA, CDA et CLA) possèdent chacun un programme spécifique cohérent et fiable de collecte, de traitement et de diffusion des données nécessaires.
- ✓ la diffusion régulière de l'information sur la sécurité alimentaire est assurée ;
- ✓ l'échantillon de l'enquête permanente d'estimation des productions végétales et animales et le réseau de collecte sont renforcés et les résultats ont atteint un bon degré de fiabilité ;
- ✓ le suivi permanent des marchés des produits alimentaires est assuré.

Activités

- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions sur les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire

- Dotation d'équipements et d'outils informatiques
- Analyse du fonctionnement des structures de coordination et de gestion des crises alimentaires
- Mobilisation des ressources nécessaires et pérennes pour le fonctionnement du dispositif ;
- Appui à l'enquête agricole permanente.

12.4.2. Aide alimentaire et stock de sécurité alimentaire

La composante vise le renforcement de capacité de gestion des structures en charge de la sécurité alimentaire notamment : l'aide alimentaire et le stock de sécurité alimentaire.

Contraintes ciblées

⇒ Le stock national de sécurité alimentaire est aujourd'hui un outil de réponse limité tant en capacité d'intervention qu'en pertinence face à la multiplicité des types de crise ;

⇒ La multiplicité des centres décisionnels et des processus et mécanismes de mobilisation du stock national, nuit à la bonne lisibilité des stratégies d'intervention du gouvernement et freine la contribution des partenaires financiers

⇒ La dualité des objectifs d'interventions à la fois sociaux et stratégiques ne permet pas de répondre de façon adéquate aux besoins des populations les plus vulnérables

Résultats attendus

✓ Un stock national de sécurité alimentaire physique et financier adéquat est mis en place ;

✓ Le mécanisme de la mobilisation des fonds est clarifié et opérationnel ;

✓ Un programme d'appui à la mise en place des stocks privés et/ou communautaires de sécurité alimentaire est effectif et opérationnel;

✓ Un plan de référence pour la conduite des actions, de concertation des intervenants au niveau central et local, de ciblage et de préparation aux situations de crise est élaboré.

✓ Mettre en place un fonds devant servir au financement des actions de prévention et de gestion des crises alimentaires ;

✓ Les capacités institutionnelles de coordination en matière de gestion des crises alimentaire et particulièrement de ciblage et gestion des aides et assistance alimentaires sont renforcées.

Activités

- Conception et mise en place d'un mécanisme de financement de stock de sécurité alimentaire ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'appui aux stocks privés

12.5. Nutrition

Les activités de la composante Nutrition porteront essentiellement sur l'amélioration des pratiques alimentaires et nutritionnelles pouvant assurer une alimentation saine et équilibrée aux populations et notamment aux couches les plus vulnérables. Il s'agit donc de mener des activités éducatives de prévention.

Deux composantes ont été retenues : (i) l'éducation nutritionnelle et (ii) les jardins scolaires

12.5.1. Education nutritionnelle

L'amélioration de l'état nutritionnel de l'ensemble de la population, contribuera à la réduction de la

morbidité et de la mortalité liées à la sous alimentation et à la malnutrition.

Il s'agit d'apporter à la population des connaissances susceptibles de modifier positivement les perceptions, attitudes et pratiques négatives vis-à-vis de la nutrition et, de manière durable un certain nombre de comportements en matière de nutrition.

Les comportements à modifier sont les pratiques en matière de sevrage des enfants, d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, des femmes enceintes ainsi que les habitudes alimentaires au niveau des ménages.

Contraintes ciblées

- ⇒ Mauvaises pratiques d'alimentation pour les enfants, les femmes enceintes et allaitantes, des personnes vivant avec le VIH/SIDA ;
- ⇒ Pratiques d'allaitement maternel inadéquates ;
- ⇒ Pratiques d'alimentation des femmes enceintes et allaitantes inadéquates ;
- ⇒ Méconnaissance de la population des valeurs nutritives des aliments locaux ;
- ⇒ Méconnaissance de la population de l'importance d'une alimentation saine et équilibrée.
- ⇒ Mauvaise hygiène alimentaire et du milieu.

Résultats attendus

- ✓ Un plan d'information sur la malnutrition est élaboré.
- ✓ Un programme d'éducation nutritionnelle s'appuyant sur au moins 1.248 personnes relais formées dans 104 villages est élaboré et mise en œuvre.
- ✓ Les populations et les ménages adoptent des habitudes alimentaires plus équilibrées.
- ✓ Des mesures de prise en charge familiale et communautaire des personnes vivant avec le VIH/SIDA sont opérationnelles.

Activités

- Elaboration d'un plan d'information sur la malnutrition
- Formation des agents et relais communautaires
- Élaboration des supports pédagogiques et des fiches techniques sur la nutrition
- Programme IEC pour l'amélioration des habitudes alimentaires.
- Séances d'IEC en direction des personnes vivant avec le VIH/SIDA
- Sensibiliser les populations à l'assainissement du milieu autour des ouvrages (points d'eau, latrines, laves mains)
- Réaliser des enquêtes CAP et anthropométriques de référence

12.5.2. Jardins scolaires

Les jardins scolaires associés à un programme d'éducation alimentaire contribuent à l'amélioration de l'état nutritionnel des élèves.

Il s'agit donc, d'améliorer les connaissances, les attitudes et les pratiques des élèves des écoles primaires et secondaires en matière d'alimentation et de nutrition à travers l'exploitation de jardins potagers et de fermes scolaires. La conduite de jardin scolaire permet en même temps l'application de certaines disciplines scolaires (mathématique, sciences naturelles, etc.) et l'apprentissage des activités agricoles.

Les jardins et les fermes dans les écoles primaires et secondaires, pourront servir de « laboratoires vivants» où les enfants pourront mener des activités d'observation et d'apprentissage pratique sur la production, la récolte et la consommation d'aliments.
Les produits récoltés seront utilisés prioritairement pour l'alimentation des élèves et des éventuelles ventes pour prendre en charge des matériels didactiques (livres, etc.)

La mise en œuvre des actions de cette composante sera menées en synergies avec les actions menées par le PAM au travers son programme d'appui aux cantines scolaires intégrant les activités d'amélioration des conditions d'hygiène dans les écoles (réalisation des latrines et lave mains) prévues par la Composante 2.3. « Amélioration de l'hydraulique villageoise » du PNSA.

Contraintes ciblées :

⇒ Méconnaissances des principes de base d'un régime alimentaire équilibré ;

⇒ Insuffisance d'information et de sensibilisation sur les aspects liés à la nutrition ;

⇒ Déséquilibres nutritionnels dus aux habitudes alimentaires et facteurs socioculturels.

⇒ Conditions d'hygiène défectueuses

Résultats attendus

- ✓ Les autorités locales, les enseignants et les parents des élèves sont sensibilisé sur le rôle des jardins scolaires pour l'alimentation et l'éducation des enfants ;
- ✓ Les programmes pédagogiques des écoles sont adaptés à la mise en place des jardins scolaires ;
- ✓ Environ 150 jardins scolaires constituent un lieu d'apprentissage pour les élèves sur la valeur nutritive des aliments.

Activités

- Atelier d'information et de sensibilisation sur les jardins scolaires
- Définition des programmes pédagogiques et formation des enseignants
- Appui à l'installation de jardins scolaires

13. MECANISMES DE PILOTAGE, DE COORDINATION ET GESTION

13.1. Cadre Institutionnel de pilotage, de coordination/gestion et de suivi-évaluation

Le PNSA est mis en œuvre pour répondre aux préoccupations du Gouvernement, à savoir : vaincre la faim et de lutter contre l'insécurité alimentaire récurrente et ce, conformément aux orientations politiques décrites dans le cadre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP). En effet, la performance du PNSA dépend en grande partie de la pertinence, de l'opérationnalité et de la mise en œuvre effective du dispositif institutionnel de pilotage et coordination/gestion ainsi que de suivi évaluation.

La dimension multisectorielle et transversale du PNSA, implique la participation de l'ensemble des acteurs concernés directement ou indirectement dans la sécurité alimentaire sur tout le territoire national.

Le PNSA initial, conçu pour être exécuté en deux phases quinquennales (2006-2010 et 2011-2015), a été approuvé par le Gouvernement et ses partenaires au développement en Mai 2005. Le dispositif de mise en œuvre et du suivi du PNSA a été créé par l'Arrêté n° 3010.PR/PM/CAB/2007 du 16 novembre 2007. Ce dispositif prévoit:

Au niveau national

- le Haut Comité Interministériel de Pilotage (HCIP) ;
- le Comité Technique de Suivi (CTS) ;
- un point focal pour chaque Ministère en charge du Développement rural ;

- une coordination Nationale du Programme (CNP) ;

Au niveau régional

- des Unités de Coordination Régionale du Programme (UCRP)
- des Antennes Régionales de Liaison (URL)

Ce dispositif tient compte des différentes parties impliquées dans la Sécurité alimentaire. Il s'avère en effet nécessaire d'impliquer toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et local, à savoir les Services techniques de l'Etat, les Collectivités locales, les organisations paysannes et leurs cadres de concertation, les organisations de la société civile, les associations des femmes, le secteur privé et les partenaires au développement.

13.1.1. Dispositif institutionnel d'orientation et de pilotage du PNSA

Ce dispositif est crée pour faciliter la mise en œuvre des activités du PNSA à travers le Haut Comité Interministériel de Pilotage (HCIP-PNSA) assisté par le Comité Technique de Suivi (CTS).

A ces organes s'ajoutent, le Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises (CASAGC) et les bailleurs de fonds. Le dispositif se présente comme suit :

- **Organe de pilotage *: Haut Comité Interministériel de Pilotage***

Le Haut Comité Interministériel de Pilotage du PNSA est présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et composé de 11 Ministres, du Conseiller au Développement Rural du Président de la République, du Secrétaire Général Adjoint du Président de la République et du Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture. (cf. Arrêté n° 3010.PR/PM/CAB/2007)

La dimension multisectorielle de la sécurité alimentaire exige la contribution d'autres Ministres tels que le Ministre chargé du Commerce, le Ministre chargé de l'action sociale, le Ministre chargé de la Santé, le Ministre chargé de l'Intérieur, le Ministre chargé de la décentralisation.

Le HCIP, qui se réunit sur convocation de son Président, a pour mission de :

- ✓ Veiller au respect des objectifs visés par le PNSA en adéquation avec la politique du Gouvernement en matière de développement rural ;
- ✓ Engager le Gouvernement dans la prise de décisions de réorientation du Programme et l'arbitrage, en cas de conflits éventuels ;
- ✓ Rechercher auprès des bailleurs de fonds le financement complémentaire du PNSA
- ✓ Rédiger les comptes rendus des réunions du HCIP.

Le HCIP-PNSA sera l'organe en liaison avec les donateurs et le CASAGC.

- **Organe d'appui technique: *Le Comité Technique de Suivi***

Le Comité Technique de Suivi (CTS) est Présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de l'irrigation et la Vice-présidence est assurée par le Secrétaire Général du Ministère de l'Elevage et des ressources animales ; il est composé de Secrétaires Généraux des ministères impliqués dans la Sécurité Alimentaire, de 4 représentants des organisations des producteurs et du Coordinateur du PNSA.

L'effectif pourra être complété par des représentants des associations de la société civile, notamment celui des ONG (CILONG/OANET), des associations des femmes (CELIAF) et de la Chambre du Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture.

Le CTS peut faire appel à toutes personnes physiques ou morales susceptibles de l'aider dans l'accomplissement de sa mission. Il se réunit tous les 3 mois sur convocation de son Président. Les

réunions extraordinaires peuvent être convoquées par son Président ou par la majorité de 2/3 des membres.

La mission du CTS consiste à:

- ✓ Approuver le Programme de Travail et le Budget Annuel (PTBA) et le bilan annuel d'exécution du PNSA soumis par la coordination ;
- ✓ Suivre et évaluer la bonne exécution technique des orientations définies par le HCIP en s'assurant de la cohérence entre les opérations programmées et les démarches stratégiques pour leur mise en œuvre dans le respect des calendriers établis à cet effet ;
- ✓ Préparer les réunions du HCIP et en produire les comptes rendus ;
- ✓ Instruire la Coordination nationale du PNSA des décisions et orientations du HCIP.

Les représentants des partenaires techniques et financiers, notamment les chefs de file de la sécurité alimentaire pourront être invités aux réunions du Comité Technique de Suivi.

5.1.2. Dispositif de coordination et de gestion

Ce dispositif concerne aussi bien les structures au niveau central que celles au niveau administratif déconcentré.

- ***Coordination nationale du programme***

La Coordination nationale du programme (CNP) est dotée d'une autonomie administrative et financière. Elle, a pour mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi des décisions et orientations prises par le HCIP et le CTS du PNSA. A ce titre, la coordination nationale est chargée notamment de :

- ✓ Animer, coordonner, suivre et évaluer l'exécution du PTBA annuel du PNSA ;
- ✓ Produire périodiquement les rapports d'activités techniques et financières ;
- ✓ Elaborer et soumettre au CTS pour approbation le PTBA et le manuel de procédures administratives, financières et comptables ;
- ✓ Planifier et gérer les fonds et les ressources humaines et matérielles.

Pour assurer une bonne mise en œuvre du PNSA, l'équipe de la coordination est composée comme suit :

- un Coordonnateur chargé d'assurer le bon fonctionnement de l'équipe de coordination ;
- un Responsable administratif et financier chargé de la gestion administrative (recrutement et mise en place du personnel nécessaire, suivi des affaires communes du PNSA) et financière (mise en place des procédures comptables et financières, approvisionnement, soldes et gestion des comptes du PNSA). Le RAF sera également chargé de la surpervision des marchés en collaboration avec les COJO des ministères concernés. Il sera assisté d'un responsable de suivi de marchés.
- une cellule technique composée cadres hautement qualifiés, chargés d'apprécier la pertinence et la cohérence techniques des actions retenues dans les PTBA des services techniques et les proposer au guichet du PNSA ;
- un Responsable du Suivi et évaluation chargé de la collecte, du traitement et de l'analyse des données quantitatives et qualitatives afin de vérifier si les résultats escomptés sont atteints. Son rôle est d'assurer le suivi des intrants (ressources) et des activités (processus) ainsi que des résultats (produits et effets) et d'en proposer des mesures correctives s'il y a lieu.

- un Responsable de la Communication chargé de mettre en œuvre la stratégie de communication du PNSA et appuyer toutes initiative de IEC prévues dans le cadre du PNSA à l'endroit des populations bénéficiaires.
- un Responsable de la logistique chargé de mettre en œuvre l'ensemble des méthodes et moyens relatifs à l'organisation du programme dans le respect des procédures y afférentes. Il appui l'unité de coordination du programme dans l'organisation et le suivi de l'aspect logistique du programme (gestion du parc automobile, maintenance informatique approvisionnement en matériel et équipements de bureaux, etc..)
- un Comptable chargé de gérer la comptabilité du PNSA ;
- le Personnel d'appui est composé de secrétaires, chauffeurs, plantons, magasiniers, gardiens, etc.

La cellule technique est devenue nécessaire pour fournir l'expertise technique qui manquait à la coordination. Elle permettra ainsi de renforcer les capacités de cette structure dans l'appréciation et l'évaluation de la viabilité des projets présentés par les ministères techniques ou autres partenaires bénéficiaires du PNSA.

Les Points Focaux des Ministères techniques (agriculture, élevage, environnement, eau) jouent un rôle important d'interface entre la Coordination du PNSA, le Comité Technique de Suivi et les Secrétariats généraux des ministères impliqués. Ils sont chargés d'examiner avec les directions techniques des Ministères, les PTBA qui sont ensuite transmis à la Coordination et au CTS du PNSA pour analyse et approbation.

La coordination nationale s'appuiera sur les dispositifs d'appui des services techniques aux niveaux central et décentralisé, notamment ceux des ministères (délégations et services déconcentrés), des associations de la société civile, des ONG et des organisations des producteurs pour la mise en œuvre du Programme.

Des services à caractère transversal tels que les finances rurales et le genre pourront faire l'objet d'un appui temporaire sous forme de consultation.

La Cellule de Suivi et Evaluation est appelée à collaborer étroitement avec la Cellule Permanente de Suivi du Secteur Rural (CPSSR), les cellules de suivi-évaluation des autres ministères ainsi qu'avec celles des autres programmes et projets.

La coordination met en œuvre les activités retenues à travers les structures d'intervention de proximité, notamment, les services publics, les ONG, les organisations paysannes structurées, les bureaux d'études, les entreprises de prestation de services sur la base des opérations contractualisées. Il s'agit de l'approche *« faire faire »*.

- ***Coordinations régionales***

Les Coordinations régionales localisées dans les régions administratives, sont chargées de :

- ✓ Suivre, évaluer et rendre compte à la coordination nationale de l'exécution de l'ensemble des activités prévues par le PTBA du PNSA en ce qui concerne leurs régions respectives en collaboration avec les intervenants dans le domaine de la sécurité alimentaire ;
- ✓ Gérer les fonds et les ressources humaines et matérielles placées sous leurs responsabilités ;
- ✓ Produire les rapports périodiques d'activités techniques et financières.

Au démarrage du PNSA, il était prévu que la coordination régionale soit composé de : (i) un Coordonnateur, (ii) un Responsable de la programmation et du suivi-évaluation; (iii) un Comptable ; (iv) Cette structuration a été considérée trop lourde et elle n'a jamais pu fonctionner convenablement. Néanmoins durant les réunions du le Comité Technique de Suivi, notamment en avril et juin 2008, une proposition a été faite pour assurer la coordination du programme. En fonction de leur présence et leur

niveau d'opérationnalité, les Délégations Régionales des Ministères concernés assureront le rôle de chef de file des délégations sectorielles sur lesquelles reposeront les activités du PNSA. Ces Délégations pourront faire office des unités régionales de coordination du PNSA pour éviter de créer des nouvelles structures.

Les mécanismes de coordination locale et de fonctionnement bénéficieront des acquis (expériences, structures, matériels, réseau) de certains programmes de développement local tels que le PASILD, le PRODALKA, PRODABO, PESANG, et de différents projets menés par les ONG.

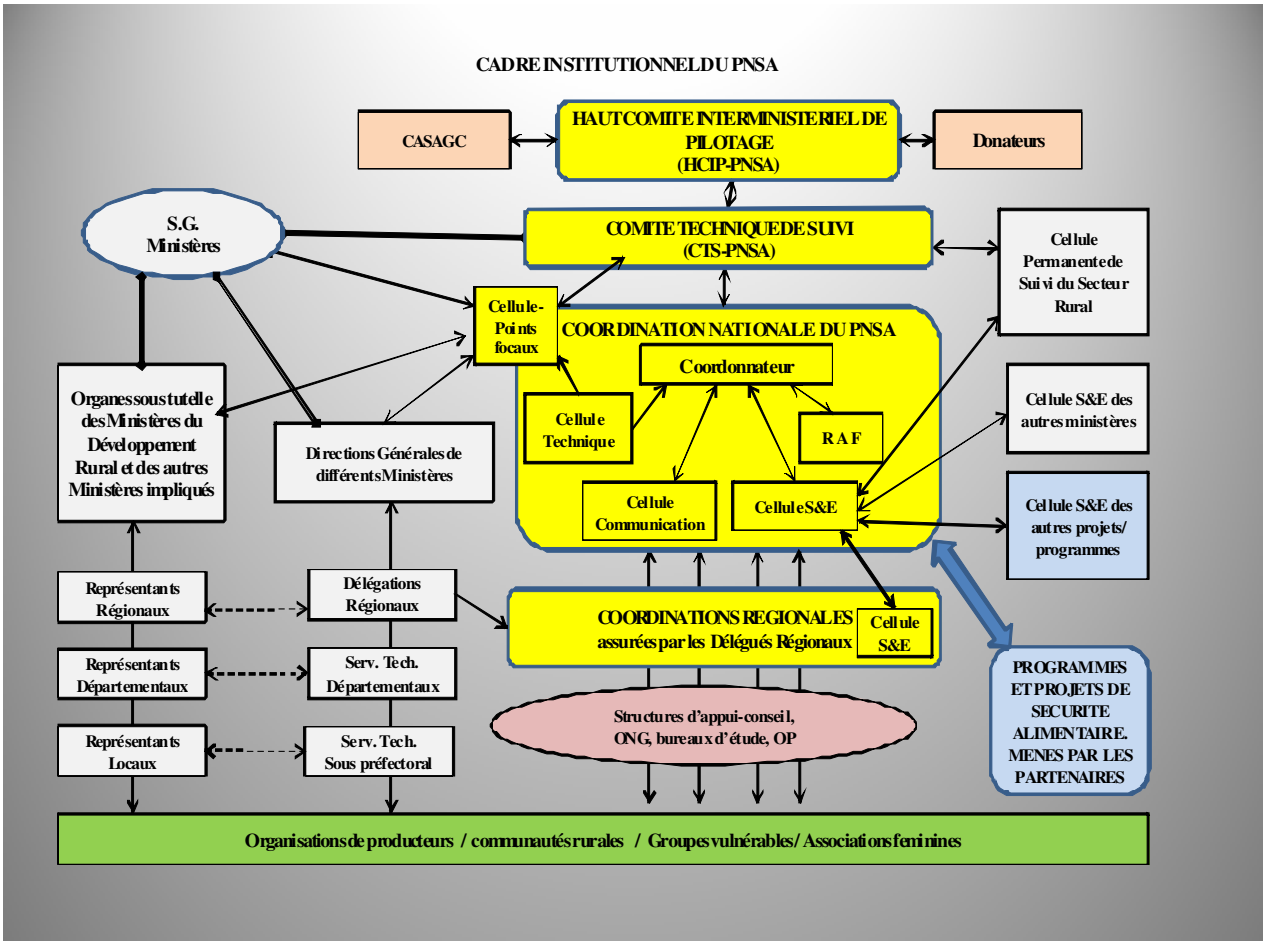

13.2. Mécanismes de mobilisation des financements et ressources

Aujourd'hui, il est communément admis que l'aide publique au développement, bien qu'importante et sans doute nécessaire, ne permettra pas de satisfaire les besoins de financement d'une croissance soutenue et durable du secteur rural. La question de la mise à contribution des autres formes de financement ne peut plus être ignorée.

Dans cette perspective, la mobilisation de financements privés d'origine nationale, régionale et internationale, l'efficacité et l'efficience des allocations budgétaires de l'Etat en matière de développement agricole, l'articulation et la mise en synergie du financement public et privé apparaissent aujourd'hui comme des problématiques auxquelles il importe de trouver des réponses concrètes.

Le PNSA ne saurait être mis en œuvre sans la mise en place d'un mécanisme approprié de financement et de mobilisation de ressources. Ce mécanisme comporte la mobilisation des ressources nationales et extérieures.

13.2.1. Mobilisation des ressources nationales

La mobilisation des ressources nationales devra être un préalable pour une meilleure canalisation des ressources extérieures. Les ressources nationales comprennent, les allocations budgétaires de l'Etat mais aussi les contributions des bénéficiaires, de la société civile et du secteur privé.

Le PNSA est l'expression d'une forte volonté politique de l'Etat à luter contre l'insécurité alimentaire, ce qui est démontré par l'engagement du Gouvernement tchadien vis-à-vis de la communauté internationale à prendre en charge 50% des coûts des réalisations.

La mobilisation des ressources devra intégrer la contribution du gouvernement à travers (i) l'appui financier direct à la mise en œuvre des actions relevant des sous-programmes du PNSA ; (ii) la création des conditions favorables au développement du secteur privé et plus particulièrement des institutions financières. Au nombre de ces conditions, on peut relever la facilitation de l'accès des institutions financières (banques et institutions de micro-finance) aux marchés financiers pour la mobilisation de ressources financières adaptées aux crédits spécifiques du milieu agricole, la mise en place d'un dispositif de fonds de garantie et d'assurance agricoles et/ou l'appui à la création de fonds de calamité, etc. ;

13.2.2. Mobilisation des ressources externes

L'importance des coûts du Programme dépasse les possibilités actuelles des ressources nationales nonobstant les possibilités pétrolières. Le Gouvernement a donc besoin de l'appui de financements privés d'origine régionale et internationale et de l'appui de tous ses partenaires au développement pour boucler le plan de financement de 2011 à 2015.

C'est pour cette raison qu´au cours de l´atelier de lancement officiel du PNSA, tenu à Douguia du 17 au 18 juillet 2008, fut recommandé la préparation d'une Table Ronde des bailleurs de fonds afin de solliciter leur participation et contribution à la mise en œuvre du PNSA.

Le Tchad doit explorer l'ensemble des cadres de partenariat auxquels il appartient afin de valoriser toutes les opportunités qu'ils offrent. En effet, le Tchad est partie prenante dans tous les cadres de dialogue aux niveaux mondial et régional. Dans cette optique, le pays a souscrit à plusieurs initiatives mondiales parmi lesquelles, on retiendra notamment la Plate-forme de Beijing, la CEDEF, le Sommet Mondiale de l'Alimentation, la Déclaration du Millénaire, la Déclaration de Paris…

Pour financer le PNSA, le Gouvernement devra s'atteler à utiliser les mécanismes existants, surtout les mécanismes des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

14. SUIVI ET EVALUATION

Un système de suivi et d'évaluation sera mis en place afin de servir d'outil de pilotage et de gestion efficace du programme. Le cadre de suivi de la mise en œuvre du PNSA devrait s'inscrire dans le dispositif national de suivi - évaluation de SNRP basée sur les OMD. En effet, il s'agit de veiller à ce que le cadre de suivi-évaluation du PNSA et ceux préconisés dans la SNRP, aient le même processus.

A cet effet, les activités de suivi prendront en compte les aspects globaux liés à la mise en œuvre du PNSA, notamment sa structure de coordination et de gestion et l'identification des poches d'insécurité alimentaire. L'appréciation globale du Programme sera menée en fonction des critères habituels, de pertinence, d'efficience, d'efficacité, d'impact et de viabilité.

14.1. Principes de base du suivi –évaluation

Les activités de suivi et d'évaluation devront se fonder sur les principes de base ci-après:

- **APPROPRIATION:** toutes les activités de suivi et d'évaluation prévues seront réalisées par et avec les organes et les instances impliqués dans la coordination et gestion du PNSA

- **DURABILITE** des actions entreprises à travers une série articulée d'actions de formation et de renforcement institutionnel
- **TRANSPARENCE** des données recueillies, des analyses réalisées et des conclusions tirées, et partage des résultats atteints
- **DIFFUSION ET DISSEMINATION DES LEÇONS APPRISES** et de toute information pertinente sur la sécurité alimentaire

Les principes directeurs devant guider le dispositif de suivi – évaluation du PNSA sont:

- L'ancrage du dispositif sur les structures administratives tels que les Ministères, les Directions techniques des Ministères impliqués dans la coordination/gestion du programme tant au niveau national que décentralisé.
- L'implication de toutes les parties prenantes étatiques et non étatiques et de partenaires au développement dans le processus de suivi - évaluation, en particulier ceux de la Société Civile (ONG, organisations de producteurs, organisations de femmes), en vue de renforcer la concertation sur la préparation et la mise en œuvre des actions/projets d'une part, et d'initier progressivement la mise en place d'un système opérationnel de contrôle.
- L'importance à accorder au processus de redynamisation et de renforcement de la statistique nationale et particulièrement des statistiques alimentaires et nutritionnelles, aussi bien aux niveaux central, sectoriel que décentralisé. En effet, le dispositif de suivi- évaluation requiert une politique de l'information publique en vue d'une meilleure transparence dans la gestion publique.
- La mise en place d'un système harmonisé de production de données pour le suivi permanent des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du plan d'actions du PNSA, des problèmes rencontrés, des décisions/mesures correctives à prendre. Cette évolution progressive devrait permettre le renforcement, le cas échéant, des structures impliquées dans le processus de suivi - évaluation.
- L'adoption progressive de l'approche genre et du Droit à l'alimentation au plan national et sectoriel.

L'ensemble de ces principes devra évoluer dans un cadre de référence global et intégré. Ce cadre, qui sera préparé, précisera à la fois:

⇒ la répartition des responsabilités,

⇒ l'organisation générale des tâches,

⇒ les principes de fonctionnement du système de suivi et d'information,

⇒ le système de préparation des rapports,

⇒ et les mécanismes régissant le processus participatif.

14.2. Rôle du suivi-évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation du PNSA devra permettre de:

- assurer la cohérence globale du processus,
- évaluer régulièrement les progrès accomplis dans la réalisation des différents actions/projets du programme sur la base des indicateurs définis au départ.
- apporter les corrections nécessaires pour un bon fonctionnement du Programme;
- contribuer à l'intégration des données du suivi au sein des dispositifs nationaux (SNRP, Programmes sectoriels de l'Agriculture, Elevage, Pêche, Environnement, Eau, Santé, etc.).

14.3. Eléments du suivi-évaluation

Le suivi-évaluation portera essentiellement sur:

- La programmation des activités (calendrier, chronogramme, utilisation des ressources, etc.)
- Les activités de coordination, (fonctionnement des cellules techniques et les autres organes du Programme);
- L'état de réalisation au niveau physique et financier des activités par sous-programme, composantes
- L'impact du Programme sur les bénéficiaires (satisfaction des attentes des bénéficiaires) sur la base des indicateurs sera défini au départ. A ce propos, une étude sera faite dans les zones d'intervention afin de connaître la situation de référence avant le démarrage des initiatives.

Une ***matrice des principaux indicateurs de suivi-évaluation*** par sous-programme, composante et résultat, est jointe à l'Annexe 4.

Cette matrice des indicateurs constitue l'outil de planification, de suivi et d'évaluation des activités. Elle pourra être enrichie de nouveaux indicateurs d'impacts et/ou de résultats permettant aux différents intervenants de mieux appréhender le suivi et l'évaluation des impacts et résultats du programme

Le suivi doit concerner à la fois l'évaluation quantitative et qualitative des activités et la performance de la structure de gestion. Les réactions des bénéficiaires et les observations in situ sont des outils importants dans l'analyse. Il s'agit d'impliquer les différents acteurs dans le suivi (suivi participatif) afin de connaître l'appréciation des populations en ce qui concerne les différentes activités entreprises, leur effective implication et responsabilisation.

L'objectif majeur du système de suivi est de générer des informations fiables sur la mise en œuvre du programme et l'impact sur la sécurité alimentaire des bénéficiaires, sur la gestion des ressources disponibles et mobilisées, sur l'équité de genre.

14.4. Fonctionnement du dispositif de suivi – évaluation

La Cellule « Suivi-Evaluation » du PNSA créée au sien de la Coordination devra élaborer un dispositif permettant la collecte, le traitement et l'analyse des données quantitatives et qualitatives afin de vérifier si les résultats escomptés sont atteints.

Son rôle est d'assurer le suivi des intrants (ressources) et des activités (processus) ainsi que des résultats (produits et effets) et d'en proposer des mesures correctives s'il y a lieu.

La Cellule « Suivi-Evaluation » devra élaborer un manuel de procédure et des outils permettant aux agents de terrain des services techniques de l'Etat, ainsi qu'aux projets agissant dans le domaine de la Sécurité alimentaire de procéder à la collecte des données.

Au niveau national, la Cellule de suivi-évaluation devra agir en étroite collaboration avec :

- La Cellule permanente de Suivi du Secteur Rural, qui concerne les Ministères en charge de l'agriculture et de l'irrigation, de l'élevage et des ressources animales, de l'environnement et des ressources halieutiques et de l'Eau.
- Les cellules de suivi-évaluation des autres Ministères impliqués dans la sécurité alimentaire.
- Les cellules de suivi-évaluation des différents programmes et projets mis en œuvre par les partenaires au développement, les ONG, les organisations des producteurs, agissant dans le domaine de la sécurité alimentaire.
- Les cellules de suivi-évaluation au niveau des coordinations régionales du PNSA.

La Cellule « Suivi-Evaluation » produira des rapports trimestriels à soumettre au Coordonnateur qui ensuite pourra les transmettre au Comité technique de Suivi du PNSA.

14.5. Rapports

La Coordination du Programme National de Sécurité Alimentaire devra établir semestriellement et annuellement des rapports de suivi et d'évaluation des différentes activités réalisées, des problèmes rencontrés et de l'exécution du budget.

Le coordonnateur national du programme aura la responsabilité de préparer et soumettre les différents rapports nécessaires pour le suivi et l'évaluation du Programme : un rapport de démarrage (de la deuxième phase 2011-2015), les rapports trimestriels, les rapports de suivi-évaluation, les rapports de revue à mi-parcours et enfin le rapport d'achèvement.

Rapports d'avancement - Ces rapports produits sur une base semestrielle et annuelle feront la synthèse de l'évolution des activités réalisées par rapport aux prévisions faites dans les programmes annuels de travail et de budget. Ils donneront une idée des problèmes rencontrés et les solutions préconisées.

Les Audits annuels **-** Les comptes ouverts pour la gestion des ressources mobilisées en faveur du PNSA seront audités chaque année par un auditeur externe dont le rapport sera soumis aux différents organes d'orientation et de coordination du Programme ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers du PNSA.

Revue à mi-parcours - Il est prévu une revue conjointe à mi-parcours, en troisième année du Programme, afin de : (i) vérifier la pertinence des stratégies et des actions entreprises, (ii) tirer les leçons et (iii) procéder aux corrections éventuellement nécessaires. Cette mission conjointe de revue impliquera l'Etat Tchadien et les différents partenaires techniques et financiers ayant contribué à la mise en œuvre du PNSA. Indépendamment de la revue à mi-parcours, des revues techniques pourront être entreprises chaque fois que nécessaire.

14.6. Evaluation

Evaluation à mi-parcours - Une évaluation à mi-parcours permettra d'analyser et de dresser un bilan objectif des actions menées et des résultats obtenus au bout de 3 premières années de Programme, ainsi que de procéder aux recadrages nécessaires. Cette évaluation permettra en particulier la formulation d'un ensemble de recommandations notamment sur les actions à mener en matière de consolidation des premiers résultats et acquis, Cette évaluation des résultats et des impacts du Programme sera effectuée par une équipe d'experts indépendants dont le rapport fera l'objet d'une mission multipartite composée des représentants du Gouvernement et des différents partenaires techniques et financiers du Programme ainsi que les bénéficiaires.

Evaluation finale - A la fin du Programme, une évaluation sera réalisée afin de vérifier les résultats obtenus et les impacts réels du Programme et de capitaliser l'expérience

15. CONDITIONS LIEES A LA MISE EN ŒUVRE

15.1. Conditions d'opérationnalisation

Plusieurs conditions sont nécessaires pour rendre opérationnelle et effective la mise en œuvre du PNSA. Il s'agit notamment de:

- ⇒ Adoption du document actualisé du PNSA par le Gouvernement
- ⇒ Réactualisation des organes de pilotage et de coordination

⇒ Mobilisation des financements et ressources nécessaires de l'Etat

⇒ Mobilisation des financements extérieurs auprès des partenaires techniques et financiers, à travers l'organisation d'une table ronde sur la mise en œuvre des actions et investissements ayant des impacts directs à court, moyen et long termes sur la sécurité alimentaire.

15.2. Mesures d'accompagnement

Les réformes et mesures préalables à mettre en œuvre pour faciliter l'exécution du PNSA et lui créer un environnement favorable pour l'atteinte de ses objectifs de sécurité alimentaire, consistent essentiellement l'adoption d'une politique de soutien à la production elle-même basée sur l'application de deux mesures : i) des mesures incitatives pour rendre les activités agro-sylvo-pastorales rentables et encourager les investissements dans le secteur rural et, ii) des mesures visant à rendre l'environnement plus favorable à la production agro-sylvo-pastorale.

15.2.1. Mesures incitatives

Les mesures incitatives que l'Etat peut préconiser sont nombreuses mais celles qui paraissent essentielles, avec des effets immédiats sont :

- La politique des prix à la production : les producteurs doivent bénéficier de prix suffisamment rémunérateurs. Une hausse de prix pourrait entraîner une augmentation de la production et encourager les producteurs à adopter des pratiques culturales intensives et durables.
- La politique de fiscalité appliquée au secteur agricole : l'Etat doit préconiser la suppression des toutes formes de taxes sur les intrants (engrais, semences, plants et produits phytosanitaires) et matériels (charrues, charrettes, tracteurs, motopompes etc.) agricoles pour favoriser une intensification rapide de la production agricole ;
- La politique de soutien directe (subventions) aux services d'appui aux producteurs : le Tchad est en retard sur les autres pays en productivité et les revenus des producteurs ne leur permettront jamais d'assurer la prise en charge du conseil agricole. Le renforcement des services d'appui (vulgarisation, formation et recherche) qui pourrait favoriser l'adoption rapide par les producteurs des techniques disponibles et améliorer leur productivité et leurs revenus, doit encore demeurer du domaine public.
- L'audit institutionnel des structures de coordination et des ressources humaines, financières et matérielles de quatre (4) Ministères en charge du secteur rural.

15.2.2. Mesures de soutien à la création d'un environnement favorable

- Une politique d'investissements structurants - L'Etat doit mettre l'accent sur les investissements dans des domaines aussi importants que la maîtrise de l'eau et des techniques d'irrigation, les infrastructures rurales d'entreposage, de transformation et de transport, la mécanisation agricole, De tels investissements nécessitent au préalable la clarification de l'aspect foncier des terres agricoles et ce à travers la mise en place d'une réelle Politique Foncière car les textes législatifs actuellement en vigueur sont mal compris et surtout inappliqués en milieu rural. Aujourd'hui, l'allocation de terres constitue un véritable goulot d'étranglement qui doit être levé le plus tôt possible.

Les investissements structurants de même que la clarification de l'aspect foncier envisagés, ci-dessus indiqués permettront de rendre l'environnement de l'investissement agricole plus favorable en agissant sur :

- La réduction de la dépendance de la production agricole de l'irrégularité pluviométrique, pesant

lourdement sur la productivité des cultures à cause de l'impossibilité d'utiliser des variétés à haut rendement et des produits fertilisants ;

- L'amélioration des routes devant réduire les frais de transport, ce qui améliorerait la compétitivité et la rentabilité des exploitations ;
- L'aménagement et l'entretien des pistes rurales pour favoriser l'écoulement des productions agro-sylvo-pastorales vers les zones de consomation ;
- La création des infrastructures d'entreposage et de transformation, réduisant les pertes après récolte, ce qui maximaliserait les revenus des producteurs.

- Une politique de crédit agricole - L'Etat doit impulser la mise en place d'un système de crédit agricole viable et accessible aux producteurs. Des alternatives semblent se dégager : (i) la mise en place un fonds de garantie, (ii) la création d'une ligne de crédit auprès des banques de la place, (iii) le renforcement des établissements de micro finance
- Une politique de promotion des unités industrielles de transformation - L'Etat doit encourager les privés qui veulent investir dans le secteur rural en leur accordant des facilités et en les formant en cas de besoin. Une attention particulière doit être accordée aux privés intéressés par la mise en place des unités de transformation
- Un système de financement décentratilisé au service du développement rural – La stratégie nationale de la microfinance (SNMF) permetta aux populations rurales d'accéder à des produits et services financiers adaptés à leur besoins.

15.2.3 Pistes rurales

Les pistes rurales permettent de désenclaver les zones de productions en vue de faciliter l'écoulement des produits sur les marchés. Il s'agit de

- Réaliser des études de faisabilité pour les zones prioritaires à désenclaver ;
- Identifier les zones à grande potentialité de production
- Aménager des pistes rurales

Les acteurs concernés par cette composante sont les structures spécialisées dans le domaine. Elles devront en accord avec le PNSA étudier les modalités pratiques et envisager l'exécution des travaux. Toute fois dans la mise en œuvre des actions, priorité sera donnée aux zones à grande potentialité de production agro – sylvo – pastorale.

16. STRATEGIE DE COMMUNUCATION

16.1. Objectifs de la Communication

La Stratégie de Communication constitue un des facteurs de réussite pour un programme tel que le PNSA. La communication est constituée d'un ensemble d'outils qui seront développés en appui à la mise en œuvre du PNSA, en vue de renforcer son appropriation par toutes les parties prenantes et son impact sur la sécurité alimentaire. Elle constitue un relais pour les débats sur l'insécurité alimentaire au sein des instances décisionnelles des secteurs impliquées, des communautés locales et de la société civile. Elle sera aussi un des instruments pour le développement d'un plaidoyer devant susciter l'engagement des autorités et de toutes les parties prenantes en vue d'atteindre les changements sociaux souhaités en faveur de la sécurité alimentaire dans le pays.

La stratégie de communication dans le cadre du PNSA visera à mettre en place et à développer:

- ✓ un programme d'information sur les principes et la stratégie du PNSA à l'endroit des partenaires au développement et le grand public urbain ;

- ✓ un programme de sensibilisation et d'information/formation de proximité sur le terrain à l'endroit des bénéficiaires, des organisations à la base, de la société civile et des agents de développement rural sur les principes et les thèmes concernant la sécurité alimentaire ;
- ✓ un partenariat étroit et efficace avec l'ensemble des médias aux niveaux national et local.

En effet, du fait de la multiplicité des programmes et projets, il est vital que le PNSA soit perçu comme un outil dédié à la cause de la sécurité alimentaire qui bénéficie d'un soutien fort au niveau des autorités nationales. Le PNSA doit donc montrer l'efficacité de la stratégie et la volonté politique engagée pour atteindre les objectifs fixés.

La communication vis-à-vis des partenaires au développement ainsi que d'une population plutôt urbaine intéressées aux questions de sécurité alimentaire peut s'appuyer sur :

- Les médias publics déjà utilisés par le PNSA durant sa première phase ;
- Un site internet dont la réalisation est déjà prévue;
- Un bulletin d'information en cours de finalisation ;

En ce qui concerne les zones rurales qui ont comme groupe cible les populations, les producteurs, les femmes, ainsi que tous les groupes vulnérables, le programme de communication se matérialise par :

- Les diffusions des radios rurales ;
- Les séances d'Information/Education/Communication animé par les agents techniques de l'Etat et les autres structures d'appui-conseil (ONG, organisations de producteurs, associations de femme, etc.) ;
- Las diffusion d'outils pédagogiques (affiche, brochures) en langues locales.

Au niveau décentralisé, la mise en œuvre du volet IEC à travers la cellule Communication du PNSA revêt une grande importance. Cela permettra de renforcer les activités qui seront menées dans les différents secteurs de la sécurité alimentaire.

Les radios rurales peuvent servir de plateformes d'échanges avec les populations qui peuvent à ce stade exprimer leurs besoins et donner un avis sur la cohérence réelle du PNSA par rapport aux réalités du milieu.

16.2. Mise en œuvre de la stratégie de Communication

La composante communication au sein du PNSA ne peut qu'être transversale à toutes initiatives compte tenu de la multitude de composantes et activités et des objectifs préconisés. Chaque volet du PNSA doit comporter dans sa mise en œuvre l'aspect communication sous la forme la plus adaptée au résultat attendu. Le but ultime est de parvenir à l'information, à la sensibilisation, à la mobilisation et à l'action afin que tous soient engagés dans la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Concernant les femmes, il sera important d'asseoir un programme spécifique en liaison avec les partenaires et les structures d'appui, du fait qu'elles ont en charge les enfants et la nutrition de la famille. Egalement l'information à l'endroit des femmes pourra leur permettre de mieux maîtriser leur rôle, étant impliquées dans tous les secteurs de la sécurité alimentaires (dès la production des aliments jusqu'à la consommation) et de faire leur propre plaidoyer.

La mise en œuvre du Volet Communication comprendra les activités suivantes:

- ➢ Réalisation d'un état des lieux en matière de communication en général (axes utilisés, types de messages véhiculés, impact des activités menées sur le terrain, réceptivité des cibles)
- ➢ Diffusion sous forme compréhensible des informations fiables sur la situation de l'insécurité alimentaire afin de tirer un meilleur parti des possibilités offertes par les partenaires pour mobiliser des ressources et défendre la place des femmes et l'importance de l'éducation

- Formation de communicateurs axée sur la sécurité alimentaire
- Renforcement des capacités des populations et plus particulièrement des jeunes et des femmes, dans les divers domaines de la sécurité alimentaire liés à la vie quotidienne et à l'alimentation, en vue de développer une bonne hygiène de vie et institutionnaliser des mécanismes de prise de décision dans les domaines ayant un impact positif sur la sécurité alimentaire.
- Renforcement des capacités des communautés, des familles, jeunes pour la planification d'actions visant la sécurité alimentaire et l'amélioration des moyens d'existence
- Définition et création de cadres de concertation et de dialogue avec les partenaires techniques et financiers et la société civile/secteur privé pour mobiliser et acheminer efficacement les ressources nécessaires en faveur des groupes les plus vulnérables, notamment des enfants touchés par la famine.
- Promotion de centres de documentation et d'information basés sur les technologies de l'information et de la communication en faveur du monde rural, en vue de constituer des bases de données facilement accessibles à tous, notamment sur:
    - la production agricole (végétale, animale et halieutique);
    - les prix des intrants et matériels agricoles ;
    - la disponibilité et les prix des denrées alimentaires sur les marchés locaux et de la sous-région ;
    - les données agro météorologiques ;
    - la gestion rationnelle des ressources naturelles y compris l'eau et l'énergie ;
    - la nutrition, l'hygiène et la qualité des aliments.
- Développement de programmes de communication sur les thèmes de sécurité alimentaire en langues locales en impliquant les différents médias, en utilisant l'approche participative et genre.

17. RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE ET DURABILITE DU PNSA

17.1. Risques

Les risques potentiels liés à la mise en œuvre de la stratégie nationale de la sécurité alimentaire et du PNSA sont essentiellement d'ordre institutionnel, économique et environnemental.

17.1.1. Risques d'ordre institutionnel

Les risques institutionnels sont liés essentiellement au non-respect par les différentes parties prenantes de leur engagement envers les groupes vulnérables et l'absence de mesures visant le renforcement de la solidarité nationale et de la protection sociale en liaison avec la sécurité alimentaire.

Un autre risque peut être lié à l'insuffisance des mécanismes de coordination et de gestion et au réflexe de cloisonnement des services ou des institutions, qui pourraient avoir comme conséquences de limiter les impacts sur la sécurité alimentaire.

L'instabilité politique ou la non-réussite de la mise en place d'un dialogue politique à l'échelle nationale constitue également un risque important qui peut entraver la mobilisation des ressources et la mise en œuvre du PNSA.

Enfin, l'insuffisance des ressources humaines au niveau des Ministères techniques et structures d'appui constitue un des risques importants pour la coordination, le suivi et, d'une manière générale, la gestion de la mise en œuvre du PNSA.

17.1.2. Risques d'ordre économique

L'augmentation du coût de la vie, la flambée des prix des denrées alimentaires et de première nécessité, la hausse des prix de l'énergie et des engrais sont autant de risques qui ont un impact négatif aggravant la situation de précarité, de pauvreté et d'insécurité alimentaire. Ces risques touchent plus particulièrement les groupes vulnérables, c'est-à-dire se situant déjà dans la catégorie ne pouvant satisfaire leurs besoins alimentaires de base durant une partie ou toute l'année, mais leur persistance ou leur caractère récurrent expose une partie croissante de la population et précarise tous les groupes sociaux, tout en aggravant les inégalités. Cette situation peut entraîner des troubles sociaux et politiques graves.

Par ailleurs, ces risques peuvent aussi perturber la mise en œuvre des programmes complémentaires d'investissement, visant entre autres la relance du secteur agricole, les infrastructures routières ou socio-communautaires, la santé, l'éducation, etc.

17.1.3. Risques d'ordre environnemental

Le caractère répétitif des périodes de sécheresse, l'insuffisance ou la mauvaise répartition des pluies (surtout dans la zone sahélienne) ou les inondations et/ou d'autres catastrophes naturelles, comme les épizooties (dont peste porcine, grippe aviaire) ont un impact négatif évident sur la sécurité alimentaire.

Ces catastrophes naturelles, liées aux changements climatiques et à une forte dégradation des ressources naturelles, ont des conséquences importantes sur l'état sanitaire des populations et des animaux, la sécurité alimentaire des ménages, dans ses composantes liées à la disponibilité et l'accès à la production agricole, l'élevage et les ressources naturelles, et d'une manière générale sur le niveau de développement économique du pays.

Le caractère répétitif des périodes de sécheresses rend encore plus catastrophique leur impact sur les groupes vulnérables, qui en l'absence de mécanisme de protection sociale et de réserves monétaires, sont obligés de développer des stratégies de survie incompatibles avec des objectifs de durabilité et de développement social et économique.

17.2. Durabilité

La pérennisation des actions mises en œuvre par le programme dépendra du degré d'appropriation qui en sera fait par les participants. En effet, l'approche participative est vivement conseillée dans l'élaboration et la mise en œuvre des activités du programme en vue de faciliter une meilleure appropriation de celles-ci. Le niveau d'appropriation qui en découlera sera d'autant plus important que: (i) les actions retenues émaneront des demandes et des besoins prioritaires des participants ; (ii) la responsabilisation de ces derniers sera effective dans l'exécution, la réalisation des travaux d'aménagements des plans d'eau et l'entretien des infrastructures à réaliser; (iii) les participants prendront une part active à la sensibilisation et la formation des organisations professionnelles agricoles.

La mise en place d'un cadre de politiques favorables, l'établissement des partenariats avec des institutions et l'apprentissage par l'action constituent également des conditionnalités à la durabilité du programme.

Cependant, il est important dans le déroulement des actions de garder en mémoire les différents points ci-dessous afin de minimiser les risques d'échec et d'en assurer une véritable durabilité :

(i) Les pratiques culturales et le savoir-faire local doivent faire l'objet d'une étude préalable avant le démarrage des activités. Les populations rurales étant souvent réfractaires aux innovations venant de l'extérieure.

(ii) Les acteurs locaux appuyés par le programme doivent être formés afin de les constituer en personnes ressources dans la conduite des actions ;

(iii) Les choix techniques doivent être les plus simples possibles et accessibles à tous ;

(iv) La ressource halieutique étant un produit de l'écosystème, la durabilité de celle-ci est liée à une gestion saine des écosystèmes. Par conséquent, une exploitation rationnelle des écosystèmes permettra le maintien des ressources halieutiques pour les générations présentes et futures ;

(v) La politique d'aménagement et de mise en valeur doit être rénovée et orientée vers des techniques d'irrigation à des coûts modérés, économiquement rentables, maîtrisables par les bénéficiaires et susceptibles d'être gérées durablement. L'irrigation doit tenir compte aussi des problèmes de tarissement des mares, des bras de fleuves et des puits de surface,

(vi) La gestion rationnelle et durable des ressources en sol et en eau est devenue une préoccupation majeure, compte tenu de la croissance démographique très rapide qui se traduit par une très forte pression sur les ressources. Elle passe par une meilleure maîtrise du secteur de l'irrigation. A cet effet, des documents normatifs sur la conception et la gestion des périmètres devront être élaborés et des schémas d'aménagement des terroirs et des bassins fluviaux établis ;

(vii) L'application des textes régissant le foncier, ainsi que du code de l'eau est indispensable à une gestion rationnelle et équitable des ressources naturelles sol/eau.

(viii) L'élaboration du code pastoral et des textes régissant la transhumance doivent être élaborés afin d'harmoniser les activités agricoles avec celle d'élevage et limiter les conflits entre agriculteurs et éleveurs.

PARTIE III : PROGRAMME D'ACTIONS ET D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRES

Le Programme d'actions et programme d'investissements prioritaires (2011-2020) développe les activités prioritaires envisagées pour atteindre les objectifs fixés et répondre à la Stratégie nationale de sécurité alimentaire. A ce titre, il fait partie intégrante du PNSA.

L'**objectif global** du PNSA est de *«Contribuer à vaincre la faim et créer un environnement favorable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de toute la population sans aucune discrimination à l'échelon national»*. Afin de répondre à cet objectif et en tenant compte des piliers de la sécurité alimentaire, trois **objectifs spécifiques** sont définis comme suit:

1. «Assurer aux ménages et à tout individu, sans aucune discrimination, l'accès à l'eau et la disponibilité en denrées alimentaires de base en quantité et qualité suffisante de manière durable».
2. « Assurer aux populations l'accès aux denrées alimentaires à temps, à tout moment et en tous lieux»
3. «Contribuer à l'utilisation rationnelle des aliments, grâce à des régimes alimentaires équilibrés et appropriés, à de l'eau potable, à l'innocuité des aliments et à l'éducation nutritionnelle.

Pour atteindre ces objectifs, **cinq sous programmes** sont retenus, à savoir:

i) La valorisation et la gestion durable des ressources en eau et des ressources naturelles

ii) L'intensification et la diversification des productions végétales, animales et halieutiques

iii) Le stockage, la transformation et la commercialisation des productions végétales, animales et halieutiques

iv) L'aide alimentaire et le dispositif de veille

v) La nutrition

Chacun des cinq sous programmes est décliné en composantes et activités (chapitre II). Sur la base des résultats attendus, chaque activité est budgétisée en tenant compte des coûts unitaires et d'objectif quantitatif réaliste (chapitre III).

18. PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES PAR SOUS-PROGRAMME

18.1. Valorisation et gestion durable des ressources en eau et des ressources naturelles

18.1.1. Maîtrise et gestion de l'eau pour l'irrigation des cultures

Résultats attendus

- ✓ Environ 15.000 ha de terres à vocation agricole sont aménagés, valorisés et équipées pour l'irrigation.
- ✓ 5 barrages de retenue d'eau sont réalisés pour l'irrigation de 350 ha de cultures de contre saison et l'abreuvement du bétail.
- ✓ Les techniques d'exploitation et de gestion des périmètres irrigués sont maitrisées.
- ✓ La production alimentaire est augmentée et contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Activités

- *Réalisation des aménagements hydro-agricoles et leur équipement.*

Il s'agit de l'aménagement et de la mise en valeur de périmètres irrigués de taille moyenne, facilement maîtrisables par les producteurs. Il s'agit notamment de périmètres irrigués individuels ou communautaires de taille allant de 3 à 5 ha pour les cultures de contre saison et de 20 à 30 ha pour les cultures céréalières. Ces actions concerneront également la remise en état des périmètres existants.

Au total il est envisagé l'aménagement d'environ 15.000 ha de terres à raison de 3.000 ha chaque année et la réhabilitation de 3.630 ha de périmètres existants

L'activité prévoit : (i) la réalisation des études de faisabilité (études topographiques, socio-économiques, d'impact environnemental et d'aménagements) ; (ii) les travaux d'aménagement de 15.000 ha et leur répartition entre les exploitants et les travaux de réhabilitation de 3.630 ha; (iii) le contrôle et supervision des travaux ; (iv) la construction de 30 magasins ; (v) la recherche et la définition des techniques d'irrigation appropriées et facilement maîtrisables par les exploitants; (vi) la fourniture de 500 motopompes.

Le principe de la mise en œuvre est basé sur l'animation, la responsabilisation et l'organisation des producteurs suivant une approche participative active, intégrant la dimension genre.

L'attribution des parcelles au niveau des périmètres aménagés sera en fonction d'un règlement intérieur élaboré au préalable qui définisse les modalités pratiques de répartition et les critères de choix des bénéficiaires. Les groupes vulnérables (femmes, jeunes, petits producteurs sans terre, etc.) seront les bénéficiaires prioritaires.

La gestion des périmètres aménagés devrait être assurée directement par les populations bénéficiaires, assistées dans un premier temps par les structures d'encadrement (services publics, ONGs). L'introduction des techniques d'irrigation et d'exhaure simples et peu coûteuses, permet d'assurer une prise en charge rapide par les associations des usagers de l'eau.

Ces mini-périmètres seront conçus de manière à être réalisés par des tâcherons, de façon à minimiser leurs coûts de réalisation et d'entretien. Cela contribuera à la durabilité des investissements.

- *Construction de barrages de retenue d'eau pour l'irrigation des cultures de contre saison et l'abreuvement du bétail.*

A partir des études réalisées par le Projet de valorisation des Eaux de Ruissellement Superficiel et du Projet de Développement Rural de Biltine, 5 sites seront identifiés et les retenues d'eau réalisés. La réalisation prévoit : (i) les études d'aménagement, (ii) la sensibilisation et l'organisation des populations bénéficiaires à la gestion des ouvrages de retenues d'eau, (iii) les travaux des ouvrages, (v) le contrôle et la supervision des travaux (vi) des actions de protection de l'environnement tout autour des retenues concernées à travers la production et plantations d'arbre.

Une fois réalisées, chaque retenue d'eau permettra l'irrigation d'environ 70 ha repartis en petits périmètres et l'abreuvage du bétail. Au total 350 ha seront disponibles pour les cultures de contre-saison.

L'attribution des parcelles au niveau des terres irriguées sera en fonction d'un règlement intérieur élaboré au préalable qui définisse les modalités pratiques de répartition et les critères de choix des bénéficiaires. Les groupes vulnérables (femmes, jeunes, petits producteurs sans terre, etc.) seront les bénéficiaires prioritaires.

- *Formation des exploitants agricoles sur les techniques de maintenance et gestion des périmètres et des équipements*

Pour rentabiliser ces infrastructures, les organisations de producteurs bénéficiaires seront formées aux techniques d'irrigation, à la gestion d'un périmètre, à l'utilisation des intrants pour accroître la

productivité agricole et garantir la durabilité des investissements. La mise en œuvre de toutes ces actions devra nécessairement tenir compte des acquis des projets et programmes antérieurs dans ce domaine. Le programme de formation touchera au moins 31.000 producteurs.

Parties prenantes

Les principaux acteurs concernés dans la mise en œuvre de cette composante sont les producteurs et leurs organisation, les services techniques de l'Etat, notamment le service du génie rural, les offices publics et parapublics, les ONG, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers.

Sites d'intervention

Les sites d'interventions seront : (i) les bassins du Logone et du Chari et le bassin du Lac Tchad pour les aménagements hydro agricoles et (ii) zones sahéliennes (Batha, Wadi, Fira, Salamat Guéra et Ouaddaï) pour les barrages de retenue d'eau.

18.1.2. Amélioration de l'hydraulique pastorale

Résultats attendus

- ✓ Les éleveurs disposent de 320 points d'eau pour l'abreuvage de leur bétail, dont 110 puits, 188 mares 22 micros barrages.
- ✓ 25 stations de pompages pastoraux sont fonctionnelles dont 15 nouvelles et 10 réhabilitées.
- ✓ La gestion des points d'eau est assurée par des comités locaux formés

Activités

- *Construction, aménagement et/ou réhabilitation de points d'eau pastoraux y compris les abreuvoirs*

Il s'agit de renforcer le potentiel de points d'eau pour l'abreuvage du bétail, au travers de la construction et/ou réhabilitation de puits pastoraux, l'aménagement et/ou réaménagements des mares et la réalisation et/ou réhabilitations des micros barrages

La réalisation des ouvrages nouveaux ou la réhabilitation des existants demandent au préalable des études techniques. Il s'agit d'études topographiques, pédologiques, hydrologiques, hydrogéologique, ainsi que des études socio-économique et d'impact environnemental.

Les travaux de réalisation, réhabilitation et/ou aménagement seront exécutés selon des procédures définies (Avant-projet sommaire (APS), Avant-projet détaillé (APD), Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), la sélection de l'entreprise spécialisée, etc..) et accompagnés par le contrôle et la supervision.

Les bénéficiaires, participeront au travers de leur contribution en nature (main-d'œuvre, matériaux locaux, etc.).

Au total seront réalisées les ouvrages suivants :

- 110 puits pastoraux équipés des systèmes d'exhaure d'eau et des abreuvoirs, Il s'agit de la réalisation de 40 nouveaux puits et de la réhabilitation de 70 anciens puits.
- 188 mares dont 120 réaménagées et 68 aménagées.
- 22 micros barrages de retenus d'eau dont 8 réhabilités et 14 nouveaux.

- *Mise en place et/ou réhabilitation de stations de pompages pastoraux thermiques, solaires ou éoliennes*

La mise en place de nouvelles stations de pompage demande au préalable des études techniques, socio-économiques et d'impact environnemental pour définir et choisir la technologie la plus appropriée au

contexte et facilement maîtrisable par les usagers.

Les travaux seront exécutés selon des procédures définies (Avant-projet sommaire (APS), Avant-projet détaillé (APD), Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), la sélection de l'entreprise spécialisée, etc..) et accompagnés par le contrôle et la supervision.

Les bénéficiaires, participeront au travers de leur contribution en nature (main-d'œuvre, matériaux locaux, etc.).

L'activité concernera 25 stations de pompages pastoraux dont 15 nouvelles et 10 réhabilitées.

- *Sensibilisation des usagers des points d'eau et formation des comités de gestion*

La réalisation technique des ouvrages sera accompagnée par :

- l'animation et la sensibilisation préalable des communautés bénéficiaires pour assurer leur motivation et connaître leur capacité de prise en charge des ouvrages à réaliser;
- l'implication des éleveurs bénéficiaires dans la conception, la prise de décisions, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités;
- la mise en place des comités de gestion des points d'eau composés de 7 à 8 personnes en tenant compte de l'aspect genre ;
- la formation des éleveurs et des comités de gestion sur la maintenance des équipements et la gestion durable des points d'eau. Il s'agit d'un programme IEC selon une approche participative.

Parties prenantes

Les principaux acteurs concernés dans la mise en œuvre de cette composante sont les services techniques compétents (directions) des Ministères de l'eau, de l'Elevage, de l'Agriculture et de l'Environnement, les offices publics et parapublics, les autorités administratives locales, les chefs traditionnels, les éleveurs et leurs organisations, les ONG, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers.

Sites d'intervention

Le ciblage des zones d'intervention devrait se baser sur les besoins en eau des cheptels tout en tenant compte des capacités de charge des pâturages naturels. Cela afin de sécuriser en toutes saisons l'abreuvement du bétail et les axes de mobilité des éleveurs, ainsi que de préserver l'environnement.

A l'heure actuelle, les sites d'intervention retenus prioritaires sont :

- la dépression du Borkou et les vallées du Sud Borkou,
- les vallées du Nord Kanem, les plaines de Manga et de l'Eger,
- les plaines du Nord Batha, Région de Wadi Fira, Ouadaï, Salamat, Chari Baguirmi, Mayo Kebbi, Mandoul.

18.1.3 Amélioration de l'hydraulique villageoise

Résultats attendus

- ✓ Les populations de 370 villages ont accès à l'eau potable.
- ✓ La gestion des points d'eau est assurée par les communautés bénéficiaires
- ✓ La maintenance des forages villageois est assurée par un réseau de 40 artisans réparateurs
- ✓ Les conditions d'hygiène sont améliorées dans 45 écoles ou centres de santé.
- ✓ Les élèves et les usagers des latrines maitrisent les pratiques d'hygiène de base.

Activités

- *Réalisation et/ou réhabilitation de forages villageois et mise en place de stations AEP*

L'activité concernera la réalisation et/ou réhabilitation de forages villageois et dans certains villages la mise en place de stations AEP solaires ou thermiques pour l'approvisionnement en eau potable.

La réalisation des ouvrages nouveaux ou la réhabilitation des existants demande au préalable des études techniques, hydrogéologiques ainsi que des études d'impact socio- environnementales.

Les travaux de réalisation et réhabilitation des ouvrages seront exécutés selon des procédures définies (Avant-projet sommaire (APS), Avant-projet détaillé (APD), Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), la sélection de l'entreprise spécialisée, etc..) et accompagnés par le contrôle et la supervision.

Au total seront réalisés :

- ✓ 340 nouveaux forages d'eau villageois équipés de pompes manuelles (PMH);
- ✓ 20 forages villageois réhabilités et équipés de pompes manuelles (PMH);
- ✓ 10 Stations d'Adduction en Eau Potable (AEP) dotées de pompes solaires ou thermiques, château d'eau, bornes fontaines et branchements particuliers et abreuvoirs

- *Sensibilisation et formation des communautés bénéficiaires*

La réalisation technique des ouvrages sera accompagnée par :

- l'animation et la sensibilisation préalable des communautés villageoises pour assurer leur motivation et connaître leur capacité de prise en charge des ouvrages une fois réalisés;
- l'implication des bénéficiaires dans la conception, la prise de décisions, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités;
- la mise en place des comités villageois de gestion des points d'eau composés de 7 à 8 personnes en tenant compte de l'aspect genre.
- la formation des comités de gestion villageois sur la maintenance des équipements et la gestion durable des points d'eau.
- la sensibilisation et l'éducation des usagers à l'hygiène autour du point d'eau

- *Appui aux artisans locaux*

L'appui aux artisans passe par la formation et/ou recyclage à l'entretien des ouvrages et moyens d'exhaure d'eau, ainsi que par la fourniture des outils de travail et un stock de démarrage en petites pièces de rechange (joints, roulements, bras de pompe, vis, etc..).

- *Contribution à l'assainissement par la construction de blocs sanitaires latrines et laves mains*

Au niveau des écoles rurales et des centres de santé de base, seront réalisées des latrines avec laves mains qui pourront améliorer les habitudes sanitaires et contribuer à la maîtrise de la bonne pratique d'hygiène corporelle.

Au total seront construites 45 blocs sanitaire, chacun avec 3 latrines type ECOSAN et 2 lave mains déjà vulgarisées aux niveaux national et sous-régional.

- *Sensibilisation et formation des communautés bénéficiaires et usagers des latrines*

Les élèves seront formés sur la bonne pratique d'hygiène corporelle et sur l'utilisation correcte de latrine. Cette activité sera développée en même temps que l'éducation nutritionnelle (sous-programme « Nutrition »).

Les villageois bénéficieront aussi de la formation sur l'assainissement total piloté par la communauté

(ATPC). Il s'agit d'une approche et d'une méthodologie déjà adoptée par le Ministère de l'eau et de la Santé avec l'appui de l'UNICEF.

Parties prenantes

Les principaux acteurs concernés dans la mise en œuvre de cette composante sont la Direction de l'hydraulique villageoise et de l'assainissement, la Direction d'hygiène et de la Santé, le Ministère de l'Education de base, les offices publics et parapublics, les autorités administratives locales, les chefs traditionnels, les associations/groupements villageois existants, les associations féminines, les ONG, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers.

Sites d'intervention

Le programme intéresse les trois zones agro écologiques (Saharienne, Sahélienne et Soudanienne) et la priorité sera donnée aux zones les plus vulnérables et en synergie et complémentarité avec les programmes sectoriels existants et appuyés par les partenaires techniques et financiers.

18.1.4. Restauration de la fertilité des sols

Résultats attendus

- ✓ La fertilité des sols est renforcée et maintenue de manière durable par l'adoption de techniques appropriées
- ✓ Les producteurs récupèrent les techniques traditionnelles de la fertilisation des sols
- ✓ La formulation des engrais minéraux selon les zones agro-écologiques est disponible et appliquée.
- ✓ Les techniques d'agroforesterie sont vulgarisées

Activités

- *Sensibilisation sur les techniques de récupération de la fertilité des sols*

Un programme de sensibilisation sera développé pour analyser avec les producteurs les comportements et les pratiques qui causent la baisse de fertilité des sols et identifier les solutions possibles à mettre en œuvre. Ainsi les paysans seront sensibilisés sur la nécessité d'utiliser certaines techniques traditionnelles telle que la jachère et le parcage des animaux, pour la fertilisation des sols qui sont des techniques à faibles coûts et respectueuses de l'environnement. L'adoption de ces pratiques permettra non seulement d'améliorer la fertilité des sols mais aussi de rétablir un équilibre entre l'agriculture et l'élevage.

- *Formation des producteurs sur les techniques de restauration de la fertilité des sols*

L'utilisation des méthodes de zaï ou cordon pierreux, de fertilisants organiques (compost), de plantes fixatrices d'azote et l'utilisation rationnelle d'engrais chimiques seront objet de sensibilisation et formation des producteurs.

La formation des producteurs comprendra une partie théorique et une partie pratique qui sera développée au travers de la mise en place de 250 Champs École de Producteurs. La création des parcelles de démonstration sera le support à la formation des agriculteurs et à la vulgarisation des techniques adéquates.

- *Élaboration des supports pédagogiques et des fiches techniques*

Les activités de formation et vulgarisation sur les systèmes de gestion des terres permettant la restauration de la fertilité des sols seront accompagnées par la production d'outils pédagogiques, sur les techniques traditionnelles et modernes adéquates aux différentes zones agro-écologiques.

- *Renforcement des capacités des structures étatiques et non étatiques sur les techniques de restauration de la fertilité des sols.*

Les capacités des structures d'appui-conseil étatiques et non étatiques méritent d'être renforcées sur les techniques d'amélioration de la fertilité des sols afin d'assister les producteurs. Il s'agit notamment d'une remise à niveau de l'ensemble des agents de différents services et institutions des Ministères chargés de l'Agriculture et de l'Environnement ainsi que des ONGs et des organisations faîtières des producteurs qui jouent le rôle d'appui-conseil aux producteurs. Au total environ 110 personnes seront bénéficiaires de la formation en raison de 5 personnes par région.

- *Promotion de l'agroforesterie*

L'agroforesterie est l'association de l'agriculture à la foresterie c'est-à-dire la plantation sur un même périmètre agricole d'essences forestières le plus souvent à vertu fertilisante ou antiérosive. Cette technique culturale permet de sauvegarder ou d'améliorer la fertilité des sols à moindre coût, de protéger les cultures et les sols contre les intempéries, et de favoriser l'exploitation durable d'une même parcelle.

Il s'agit de promouvoir l'agroforesterie au travers de séances d'information, d'éducation et de communication pour sensibiliser les populations sur l'utilisation des plantes fertilisantes, anti érosives, haie vive ou brise vent ainsi que des espèces forestières ayant une valeur commerciale.

Différentes espèces d'*Acacia (albida, senegal et seyal*), ainsi que le karité (*Butispermum parkii*), le néré (*Parkia biglobosa*), le tamarinier (*Tamarindus indica*), le palmier doum (*Hyphaena thebaica*), le rônier (*Borassus flabelifer*), et autres, pourront jouer le rôle de fertilisantes et apporter des revenus aux producteurs.

- *Renforcement du peuplement de gommier*

La plantation d'arbres de *Acacia senegal et seyal,* sera renforcée dans la zone sahélienne. Ces espèces constituent une importante source de revenus pour la population et contribuent aussi à l'amélioration de la fertilité des sols. En effet l'extraction de la sève pour la production de la gomme arabique est une activité pratiquée par les populations. Pour encourager le développement de ces espèces, des appuis techniques en termes de formation, de conduite de plantations et de fournitures de plantes d'acacia pourront être pris en compte.

Il faut tenir en compte que la filière gomme arabique est appuyée par un projet financé par l'Union Européenne et donc l'activité sera menée en synergie avec ce programme.

Parties prenantes

La mise en œuvre de cette composante nécessite un partenariat solide impliquant les producteurs et leurs associations, les organismes étatiques d'encadrement, de formation et de recherche, les chefs traditionnels, les ONGs et les partenaires au développement.

Zone d'intervention : Les zones soudanienne et sahélienne.

18.1.5 Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux y compris la faune.

a) Karité et néré

Résultats attendus

- ✓ Le potentiel forestier est augmenté par la plantation d'environ 100.000 plantes de karité et néré.
- ✓ Les capacités de transformation du karité et du néré sont améliorées par des techniques et des équipements appropriés et adoptés par les groupements de femmes.

Activités

- *Appui à la préservation et à la restauration des parcs de karité et néré*

Le potentiel naturel de karité et de néré devrait être maintenu et renforcé dans les zones agro-écologiques concernées. Pour ce faire, une campagne de sensibilisation des populations, associée à une campagne de plantation de karité et néré pourra se faire dans la zone méridionale du Tchad où la tradition d'utilisation de ces espèces est répandue. Il s'agira de créer 10 de mini-pépinières de village pour la production de 2.000 plantes par pépinière par an. Il est envisagé la production et la plantation d'environ 100.000 plantes en raison de 20.000 plantes par an. Ces pépinières pourront être gérées par les transformateurs des fruits, normalement des femmes et la plantation intéressera l'ensemble du village.

- *Création d'unités de transformation du karité*

La transformation de noix de karité, effectuée normalement par les femmes, se base sur des techniques traditionnelles. Il s'agira de développer et appuyer 30 groupements d'environs 15 femmes dans la mise en place des unités de transformation améliorées. L'action prévoit la dotation d'équipements pour le séchage, le décorticage et le conditionnement (moulin, malaxeuse, presse).

- *Création d'unités de transformation du néré*

La transformation de grains de néré effectuée normalement par les femmes, se base sur des techniques traditionnelles. Il s'agira d'appuyer 10 groupements d'environs 15 femmes dans la mise en place de petites unités de transformation améliorée.

- *Formation sur les techniques de transformation des produits du karité et du néré.*

Les groupements des femmes bénéficiaires des unités de transformation seront accompagnées dans leurs activité par une formation sur les techniques les plus appropriées, l'utilisation des équipements et sur le conditionnement du produit transformé, ainsi que sur les normes d'hygiène à suivre.

Dans ce cadre des voyages d'échange entre productrices seront prévus vers les pays, tels que le Burkina Faso ou la Côte d'Ivoire ayant une expertise en la matière.

Zone d'intervention : Zone méridionale du Tchad (Moyen / Chari – Mandoul – Logone occidental – Logone Oriental – Tandjilé – Mayo Kebbi Ouest)

Partie prenantes

Les activités seront développées en impliquant les producteurs, les associations féminines et de villages, les services concernés du Ministère de l'Environnement, les institutions de recherche (ITRAD), les ONG, les partenaires techniques et financiers.

b) Palmiers dattiers

Résultats attendus

- ✓ Le potentiel de palmiers dattier est renforcé et contribue à la sécurité alimentaire
- ✓ Les producteurs maîtrisent les techniques de production et de commercialisation des dattes.

Activités

- *Renforcement du potentiel de palmiers dattiers*

Le potentiel de palmiers dattiers devrait être renforcé dans les zones sahélo-saharienne ou les populations exploitent de façon traditionnelle les produits. Une campagne de plantation de 300.000 palmiers dattiers en raison d'environ 50.000 par région, sera soutenue pour arriver à un renforcement de ce capital sur pied dans 6 régions.

- *Création d'unités de transformation de dattes*

Le traitement et la transformation améliorée des dattes seront encouragés auprès de 24 groupements de

producteurs à raison de 4 unités par région. Les techniques traditionnelles seront améliorées grâce à la fourniture d'outils/équipements plus adéquats et d'une formation appropriée.

- *Formation sur les techniques de transformation des dattes*

L'appui aux transformateurs de dattes sera complété par une formation afin d'améliorer les techniques traditionnelles. Au moins 360 personnes seront formées-

Zone d'intervention : Les régions du Borkou, Ennedi, Tibesti, Lac Tchad, Kanem, Bahr El Ghazal.

Partie prenantes

Les activités seront développées en impliquant les producteurs, les associations féminines et de villages, les services concernés du Ministère de l'Environnement, les institutions de recherche (ITRAD), les ONG, les partenaires techniques et financiers.

b) Gestion rationnelle de la faune

Résultats attendus

- ✓ Les populations des parcs et réserves participent à la gestion de la faune et de la chasse

Activités

- *Sensibilisation /information sur les textes régissant la chasse*

Un programme de sensibilisation sera mené dans les zones des parcs et réserves, où le phénomène de braconnage est en train de réduire le potentiel en faune. Souvent les populations locales pratiquent la chasse sans connaitre la législation.

- *Gestion rationnelle de la faune*

Il s'agit d'un appui aux initiatives permettant de contrôler la chasse dans les zones à fort potentiel en faune pour rationnaliser les prélèvements, protéger la faune et éviter le phénomène du braconnage.

Les activités cynégétiques constituent une activité pour les populations des zones des parcs et des réserves. Elles contribuent à l'alimentation et constituent aussi une source de revenu.

Afin d'assurer la gestion rationnelle des prélèvements, les populations locales seront sensibilisées, organisées et associées aux services publiques chargés du contrôle des réserves et des parcs.

L'activité pourra se baser sur les expériences et les résultats de certains projets tels que le PRODALKA financé par la Coopération allemande agissant dans une zone agro pastorale d'intérêt cynégétique (ZAPIC) dans le sud ouest du pays.

Zone d'intervention : Toutes les zones agro-écologiques sont concernées

Parties prenantes

Les parties prenantes sont les communautés locales, les producteurs, les associations féminines et de villages, les services déconcentrés et les directions techniques des Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, les institutions de recherche (ITRAD), les chefs traditionnels, les ONG, les partenaires techniques et financiers.

18.2. Intensification et diversification des productions végétales, animales et halieutiques

18.2.1. Intensification et diversification des productions végétales

a) Intensification des cultures céréalières

Résultats attendus

- ✓ Les producteurs disposent d'un stock d'au moins 56.000 tonnes d'engrais sur 5 ans.
- ✓ Les producteurs disposent de semences d'environ 41.800 tonnes de semences sur 5 ans.
- ✓ La production de semences de qualité est assurée par l'ITRAD et les paysans multiplicateurs
- ✓ Les producteurs disposent de matériel de travail pour le labour et travaux d'entretien des cultures céréalières en particulier et le vivrier en général.
- ✓ Les paysans maîtrisent les itinéraires techniques pouvant accroître le rendement des cultures.

Activités

- *Appui à la création d'un stock national d'engrais*

Il s'agit de la création d'un stock d'engrais surtout pour la production de riz et de maïs.

Les quantités calculé sur la base de : (i) superficies aménagées (riz et maïs), (ii) superficies à aménager et (iii) superficies non aménagées dont la production est importante, sont :

⇒ 24 000 tonnes d'engrais (NPK + Urée) pour la production du riz en maîtrise totale ;

⇒ 9 790 tonnes d'engrais (NPK + Urée) pour la production du riz pluvial

⇒ 21 750 tonnes (NPK + Urée) pour le mais pluvial (hors la région du Lac – Tchad) ;

Les quantités seront mobilisées chaque année pendant 5 ans sur la base des superficies emblavées.

Compte tenu du faible niveau de revenus des paysans, il est envisagé de leurs fournir les intrants à des prix subventionnés (la vente sera au comptant). Les fonds générés par les opérations de vente subventionnées devront permettre, à terme, de constituer un fonds de roulement pour le crédit des intrants et matériels agricoles. Une étude de faisabilité devrait précéder cette étape. Ce stock devra donc constituer un fonds de roulement bien qu'une étude sur le mécanisme de gestion s'impose avant le démarrage de l'activité.

Cette étude sera essentielle pour la création d'une structure pouvant jouer le rôle de centre national d'achat d'intrants, ainsi que de semences et des équipements. Pour cela, il faudrait élaborer des textes relatifs au fonctionnement du mécanisme d'approvisionnement, de recouvrement des coûts et de gestion de fonds alloués, etc.

Actuellement, en l'absence d'une structure ou centre d'approvisionnement national, cette action pourra être mise en œuvre avec l'appui de l'ONDR. Bien que cet Office n'a pas le mandat de gérer les facteurs de production, pour le moment il reste la structure la plus proche des producteurs pour la distribution des intrants et des équipements.

- *Création d'un stock national de semences*

Comme pour les engrais, il est envisagé de créer un stock de semences de qualité sur les 5 ans pour une quantité de 41.800 tonnes pour augmenter la production céréalière d'environ 30%.

Les besoins sont estimés à :

⇒ 3.310 tonnes de semences de riz

⇒ 2 690 tonnes de semences de maïs

⇒ 35.780 tonnes de semences de mil et sorgho,

Les quantités seront mobilisées chaque année pour 5 ans sur la base des superficies emblavées.

Compte tenu du faible niveau de revenus des paysans en général, il est envisagé de leurs fournir les semences à des prix subventionnés et la vente sera au comptant.

L'ONDR jouera le même rôle tel que décrit pour les engrais et l'ITRAD participera à la fourniture de semences de qualité.

- *Appui à la production de semences de qualité et aux paysans multiplicateurs.*

La production des semences pourra s'appuyer sur les stations de recherche de l'ITRAD, les fermes agricoles de l'Etat et les centres de formation ainsi que sur des paysans multiplicateurs.

Il s'agira donc d'appuyer les structures publiques et parapubliques dans la fourniture des semences de base de qualité des variétés améliorées à haute potentialité de production adaptées aux régions agro-écologiques. L'ONDR et la SODELAC seront chargés de la vulgarisation auprès des producteurs.

Le Bureau National de Semence (BNS) chargé de la certification et d'inspection des semences produites par le dispositif de l'ITRAD nécessite une redynamisation des ces interventions pour fournir aux centres de multiplication des semences et aux paysans multiplicateurs du matériel végétal dont les qualités sont confirmées.

La création et la formation de 10.000 paysans multiplicateurs individuels ou groupements sur un total de 500 ha permettra à la fois d'assurer un service d'approvisionnement de proximité et de développer une activité économique pour les semenciers.

- *Appui à la création d'un central d'approvisionnement de matériel agricole.*

Bien que de plus en plus, la mécanisation de l'agriculture se développe par la présence de tracteurs, la plus grande partie de producteurs sont encore confrontés aux difficultés d'accès aux matériels pour le labour manuel ou à traction animale.

Il est estimé sur 5 ans un besoins de :

⇒ 80.000 charrues et 3.500 charrettes pour les producteurs de la zone soudanienne

⇒ 20 000 houes occidentales pour les producteurs de la zone sahélienne

⇒ 500 tracteurs et 300 motoculteurs.

Le mécanisme de distribution des charuues, charrettes et houes occidentals aux producteurs sera le même que cemui décrit pour les engrais et les semences. Cependant, les tracteurs et les motoculteurs seront placés dans les zones de production sous la responsabilité d'un comité local de gestion.

- *Renforcement des capacités des agriculteurs sur les itinéraires techniques des principales cultures.*

L'appui aux producteurs dans l'acquisition des facteurs des intrants (engrais et semences) et des équipements sera accompagné par un programme de renforcement des capacités sur les itinéraires techniques à suivre par zone agro-écologique. Il s'agira de procéder à :

- La formation des producteurs à l'utilisation des engrais, à la fabrication et à l'utilisation de fumure organique.
- La formation des producteurs sur la lutte contre les ravageurs et l'utilisation des produits biologiques et/ou chimiques (produits et matériels phytosanitaires).
- La formation des producteurs et les techniciens d'encadrement à l'utilisation des nouveaux équipements.

Au total au moins 10.000 producteurs pourront être formés

- *Formation des artisans locaux pour la fabrication d'outils de production*

Les outils de travail peuvent être produits localement par des artisans. Il s'agira d'appuyer 44 artisans au travers de la formation technique, ainsi que de la fourniture des outils de travail. La formation pourra être assurée par les techniciens des Centres de Formation Artisanale crées par le Ministère chargé de

l'Agriculture avec l'appui de la Coopération suisse.

Parties prenantes

La mise en œuvre de cette composante exige une forte implication des producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs) et de leurs organisations ainsi que de la recherche, des institutions étatiques d'encadrement, des ONG et autres opérateurs privés.

Zone d'intervention : Tout le territoire national

b) Plantes à racine et tubercules

Résultats attendus

- ✓ Les producteurs disposent de variétés améliorées de plantes à racines pour environ 4.000 hectare par an

Activités

- *Production de matériel végétal amélioré*

Au niveau des zones soudanienne et sahélienne au total 36 ha (24 ha dans la zone soudanienne et 12 ha dans la zone sahélienne) seront emblavés en matériel végétal amélioré de manioc pour servir de point d'appui à la multiplication à grande échelle.

A partir de la ferme agricole de Deli et des champs des producteurs multiplicateurs mis en place par le projet TCP/CHD/2903(T), les boutures de manioc de qualité pourront couvrir environ 3.000 ha dans le Sud et 1.000 ha dans le sahel. Les sites de production de matériel végétal bénéficieront de l'appui technique de l'ITRAD, de la DPVC, de l'ONDR et de la FAO.

Pour permettre la production du matériel végétal, une dotation des intrants tels que les insecticides et fongicides, les engrais ainsi que les équipements (machettes, doubles décamètres, cordeau…) sera assuré.

- *Renforcement des capacités des encadreurs et des producteurs*

Des formations seront adresser à l'endroit des encadreurs et des producteurs. Au total 32 encadreurs chargés ensuite d'assister le producteurs seront formés sur la technique de gestion intégrée de la production du manioc.

Les producteurs seront formés sur les itinéraires techniques de la culture de manioc à partir de Champ Ecole Paysanne (CEP). Au total 960 producteurs seront formés.

c) Cultures maraîchères

Résultats attendus

- ✓ Les surfaces autour des plans d'eau sont aménagées au profit 10.000 maraîchers dont 50% femmes et jeunes sans emploi.
- ✓ Des centres d'approvisionnement en intrants maraîchers de proximité sont crées et gérés par les organisations paysannes.
- ✓ Les capacités techniques des 100 formateurs et 10.000 producteurs dans la conduite de l'activité de maraîchage sont améliorées.

Activités

- *Aménagement et équipement des périmètres maraîchers*

Des périmètres maraîchers pourront être aménagés et équipés autour des plans d'eau des forages ou puits pour faciliter les travaux d'arrosage ou d'irrigation.

L'aménagement d'un périmètre concerne le fonçage des puits maraîchers dotés de pompes manuelles ou le prélèvement d'eau de la rivière et la clôture réalisée avec les matériaux locaux. Les périmètres pourront aller de 2 à 5 ha. Au total il est envisagé d'aménager 1.500 ha dont 600 ha en zone sahélienne et saharienne et 900 ha en zone soudanienne. Ces superficies pour le maraichage vont s'ajouter à celles qui bénéficieront de l'approvisionnement en eaux à partir des aménagements hydro-agricoles et de barrages de retenue d'eau prévus dans le sous-programme I du PNSA.

Normalement chaque producteur peut exploiter de 1.250 à 2.500 m². Environ 10.000 producteurs dont 50% femmes et/ou jeunes pourront être appuyés. Les femmes et les jeunes sans terre et/ou sans emploi seront les couches sociales prioritaires.

Les producteurs/trices individuels ou réunis en groupements seront dotés de kits maraîchers composés de petit outillage (arrosoirs, pelles, râteaux, brouettes, fourche, machette), semences, pulvérisateurs et produits phytosanitaires. Les espèces cultivées seront celles demandées par le marché local, régional ou national.

- *Création de centres d'approvisionnement de proximité des intrants maraîchers*

La création de magasins d'approvisionnement d'intrants maraîchers (semences engrais et pesticides) et petit matériel sera appuyé pour faciliter l'accès des producteurs à ces facteurs de production.

Des expériences de petits magasins d'intrants gérés par les organisations paysannes existent déjà. Il s'agira donc de renforcer ce réseau de magasins d'approvisionnement d'intrants maraîchers de proximité par l'appui à la mise en place de 22 magasins dont 10 dans la zone soudanienne et 12 dans la zone sahélienne et saharienne.

- *Renforcement des capacités des structures d'encadrement (services publics, ONG et privés) du secteur maraîcher*

Le renforcement sur les itinéraires techniques des cultures maraîchères intéressera environ 100 agents chargés de l'appui-conseil aux producteurs. Cette formation sera orientée surtout sur les itinéraires techniques mais aussi sur les systèmes de collectes des données sur les cultures maraîchères.

Plusieurs structures techniques seront sollicitées pour dispenser cette formation à savoir : l'ITRAD pour les semences et la fumure, la DPVC pour la protection des cultures, l'ONDR pour les techniques de production, la SAP pour la collecte de données et ce, en harmonie avec les services techniques de suivi et évaluation de la Cellule permanente,

- *Formation des producteurs maraichers sur les itinéraires techniques des cultures maraîchères ;*

Environ 10.000 producteurs bénéficieront de formations sur la conduite des cultures maraîchères. Ces formations seront développées sur 333 parcelles de démonstrations par la mise en place de « Champ Ecole Paysanne ». Chaque producteur pourra acquérir des compétences techniques lui permettant d'améliorer son niveau de production et de productivité, ainsi que de mieux organiser et gérer son exploitation et ses revenus.

d) Arboriculture Fruitière

Résultats attendus

- ✓ Les matériel végétal de qualité est disponible pour le développement de l'arboriculture fruitières
- ✓ Au moins 2.200 arboriculteurs formés maîtrisent la conduite des vergers.
- ✓ Une étude de la filière « fruits et légumes » permet d'orienter les stratégies du secteur.
- ✓ La filière fruits et légumes est structurées.

Activités

- *Renforcement de la disponibilité de matériel végétal amélioré et adapté.*

Les producteurs ont besoin de matériel végétal amélioré, de qualité, plus productif et adapté aux conditions agro-écologique de leur exploitation. Pour ce faire il est retenu de réhabiliter les anciens parcs à bois existants et/ou d'en créer de nouveaux afin de créer des collections variétales de diverses espèces fruitières. Ces parcs à bois pourront permettre de fournir le matériel végétal (graines, greffons) pour la production de pépinières sollicitées par les producteurs.

Il est prévu d'appuyer la réhabilitation ou la création des parcs à bois dans toutes les régions (22) et de soutenir 22 pépinières.

L'ITRAD et les autres institutions sont chargés d'introduire différentes espèces et variétés adaptées au contexte et de les diffuser. L'ITRAD pourra donc gérer les parcs à bois, ainsi que la production des pépinières. Egalement des groupements de planteurs pourront être appuyés pour mettre en place leur propre pépinière.

- *Renforcement des capacités des arboriculteurs*

Les producteurs intéressés à l'arboriculture fruitière pourront bénéficier de la formation sur les itinéraires techniques (plantation, conduite d'un verger, taille, greffage et surgreffage, etc.) ainsi que sur la gestion rationnelle des exploitations fruitières. Au moins 2.200 arboriculteurs identifiés seront formés

Parties prenantes

La mise en œuvre de la composante diversification des productions agricoles demande l'implication de tous les Services du Ministère de l'Agriculture (DPPA) au niveau central et déconcentrés, l'institution de recherche (ITRAD) et vulgarisation (ONDR, les offices parapubliques, l'Enseignement Agricole, la SODELAC, les OP et leurs organisations faîtières, les organisations féminines, les organisations de jeunes, les ONG et les privés.

Zones d'intervention : les zones soudanienne et sahélienne

18.2.2. Intensification et diversification des productions animales

a) Approvisionnement de produits vétérinaires et zootechnique pour le bétail

Résultats attendus

- ✓ La disponibilité d'aliments de bétail est renforcée
- ✓ Les capacités des éleveurs dans l'utilisation des sous produits agro-industriels pour l'alimentation du bétail sont renforcées.
- ✓ Le réseau de pharmacies vétérinaires villageoises gérées par les producteurs est renforcé

Activités

- *Renforcement des capacités de production et de distribution des aliments*

Les aliments pour le bétail sont produits par la CPDE Coopérative des Professionnels pour le Développement de l'Elevage. Sa capacité de production et de distribution demande d'être renforcée pour satisfaire les besoins des éleveurs.

- *Renforcement des capacités des éleveurs dans la préparation des aliments pour bétail et l'utilisation des sous-produits agro-industriels*

Il s'agira de former environ 10.000 éleveurs sur les techniques de préparation des aliments pour le bétail surtout en renforçant les capacités et les connaissances sur l'utilisation des sous produits agro-industriels.

- *Création de dépôts et/ou pharmacie vétérinaire villageoise*

A l'instar de magasins d'approvisionnement des intrants maraîchers des pharmacies vétérinaires villageoises pourront être mise en place pour faciliter l'accès des producteurs et éleveurs aux intrants vétérinaires.

Ces pharmacies vétérinaires pourront être gérées par des organisations paysannes ou d'éleveurs structurées en valorisant l'expérience des certaines structures qui ont déjà mis en place ce genre d'activité dans le cadre des différents projets appuyés par les partenaires au développement

Il s'agira donc de renforcer le réseau des pharmacies vétérinaires de proximité. Au moins 22 pharmacies seront mises en place.

b) Aviculture et cuniculture

Résultats attendus

- ✓ La disponibilité de viande de volaille au niveau familial est augmentée par le développement de l'aviculture familiale au niveau des villages.
- ✓ La disponibilité de viande blanche au niveau familial est augmentée par le développement de l'élevage de lapin au niveau des villages.
- ✓ Les capacités de producteurs et de structures d'appui sont augmentées pour la conduite de l'aviculture et de l'élevage de lapin.

Activités

- *Appui à la mise en place des unités de production avicole familiale*

L'activité prévoit l'appui à des unités familiales, femmes et/ou jeunes pour la mise en place d'unités de production de poules locales, de pintades ou de canards.

L'appui pour les productions avicoles concerne la réalisation des habitats, la dotation de petit équipement et intrants vétérinaires et zootechniques et la dotation des animaux.

- 11 femelles et 1 coq de race améliorée pour chaque unité de poules locales ;
- 11 femelles et 1 mâle pour chaque unité de production de pintades ;
- 5 femelles et 1 mâle pour chaque unité de production de canards.

Au total il est envisagé d'appuyer 3.000 unités d'aviculture sur 5 ans.

- *Appui à la mise en place des unités d'élevage de lapins*

L'élevage de lapins sera soutenu dans les zones favorables situées non loin des centres urbains afin de faciliter la consommation des produits. Chaque unité comprendra huit (8) femelles et deux males, un clapier de 10 cages (dimension : 90 cm x 70 cm x 50 cm), une cour de 9 m.

Il est envisagé l'appui à 500 unités d'élevage de lapins

- *Formation des producteurs sur les techniques appropriées de la conduite d'élevage en aviculture et cuniculiculture.*

L'appui à la mise en pace des unités avicoles et/ou d'élevage de lapins sera complété par le renforcement des capacités techniques et organisationnelles de producteurs dans la bonne conduite et gestion des unités d'élevage. Il s'agira de mettre l'accent sur les techniques d'alimentation, d'hygiène, de gestion de reproduction et d'engraissement des lapins.

Au total 3.500 personnes seront formées.

- *Formation/recyclage des agents des services techniques, des auxiliaires et des vaccinateurs.*

L'assistance aux petits producteurs surtout pour ce qui concerne la vaccination mérite d'avoir du personnel formé et informé sur les nouvelles technologies. A cet effet, les agents des services techniques déconcentrés, les auxiliaires et les vaccinateurs pourront bénéficier de la formation et/ou recyclage. Au total 500 personnes seront formées.

c) Elevage de petits ruminants

Résultats attendus

- Les petits producteurs maîtrisent les techniques de conduite d'élevage ovin et caprin et sont assistés par des encadreurs et auxiliaires formés.
- Le petit élevage d'ovins et de caprins au niveau familial est démarré dans 200 villages.

Activités

- *Formation/recyclage des encadreurs*

Il est proposé de donner des cours de formation ou de recyclage aux agents sur les technologies améliorées en matière de santé animale, d'habitat, d'alimentation des animaux et de gestion des entreprises agricoles.

- *Formation des producteurs et des auxiliaires*

La formation des producteurs et des auxiliaires aux techniques d'embouche, en hygiène de logement et en conduite d'élevage en promouvant des démonstrations participatives des technologies améliorées et le renforcement des capacités organisationnelles des producteurs.

- *Appui au démarrage des petits élevages d'ovins et caprins.*

Il est proposé de mettre en place 1.000 unités familiales des petits ruminants (ovins et/ou caprins). Les unités comprennent 5 femelles et 1 mâle. Chaque village sera doté d'un lot de 5 unités qui vont constituer un fonds de roulement. Cela permettra donc de toucher 200 villages.

L'appui concerne l'achat des animaux, des intrants pour les soins vétérinaires, le petit équipement pour la construction des bergeries, etc.

d) Élevage porcin

Résultats attendus

- La production de viande de porc est augmentée par la mise en place de 250 unités d'élevage de porcs;
- Les capacités de 250 producteurs sont améliorées pour l'élevage du porc;

Activités

- *Appui au démarrage des unités de production porcine*

Il s'agit de fournir un appui en termes de matériaux de construction et d'équipement pour une porcherie avec boxes pour verrat, truie, porcelets, maternité et magasin d'aliments, ainsi que d'intrants vétérinaires et zootechniques et la dotation des animaux. En ce qui concerne la dotation d'animaux, il est envisagé la fourniture de quatre (4) truies locales et un (1) verrat de race améliorée à chaque groupe de bénéficiaires. Au total seront appuyé 250 unités de production

- *Formation sur les techniques appropriées d'élevage porcin*

Il s'agira de former les bénéficiaires des unités de production porcine a : (i) concevoir une porcherie améliorée ; (ii) appliquer les techniques modernes d'élevage porcin ; (iii) composer un bon aliment pour les porcins ; (iv) vacciner les porcs contre les maladies ; (v) respecter les mesures d'hygiène.

Parties prenantes

La mise en œuvre de la composante demande l'implication des Services du Ministère en charge de l'Elevage au niveau central et déconcentré, l'institution de recherche et vulgarisation (ITRAD, ONDR, SODELAC), l'Enseignement Agricole et vétérinaire, les OP et leurs organisations faîtières, les organisations féminines, les organisations de jeunes, les ONG et les privés.

Zones d'intervention : la zone sahélienne et soudanienne

18.2.3. Amélioration Intensification et diversification des productions halieutiques

Résultats attendus

- ✓ Les acteurs de pêcheries sur les lacs et les fleuves sont sensibilisés et associés à la gestion durable de la pêche.
- ✓ La disponibilité en poisson et les revenus des producteurs sont augmentés par le développement de la pisciculture et de l'aquaculture.

Activités

- *Sensibilisation sur la pêche durable*

Les groupements des pêcheurs, les mareyeuses, les transformateurs/trices de poissons, ainsi que les propriétaires des mares et marigots seront sensibilisés et responsabilisés sur la gestion durable des ressources halieutiques. En effet le PRODEPECHE développe cette activité au niveau de 15 sites de débarquement. Il s'agira donc de renforcer les acquis à partir de 2013 une fois ledit projet achevé.

La sensibilisation portera sur : (i) le suivi de l'exploitation des ressources halieutiques ; (ii) la mise en défens des cours d'eau, (iii) l'utilisation des engins non prohibés etc.

La sensibilisation pourra se faire par des séances directes ou à travers des canaux appropriés (radio, brochure, affiche, etc.) pour atteindre les bénéficiaires.

- *Création d'un centre d'alevinage*

Le projet sera implanté à Bongor, localité située à environ 240 km au Sud de N'Djamena. L'accessibilité au site est facile par la route. Le centre servira à tous les pisciculteurs des régions de Mayo Kebbi et de la Tandjilé.

Les espèces à produire sont l'*Oreochromis niloticus* et le *Clarias gariepinus*. Ces espèces sont consommées par plus de 90% de la population de la zone.

L'appui concernera (i) la création des infrastructures de production, notamment l'écloserie pour une superficie de 100 m2 qui contiendra 16 bacs en plastique, (ii) la fourniture de matériel de l'écloserie (matériels aratoires, équipements d'analyse, produits sanitaires et provende, accessoires), (iii) la réalisation de 30 étangs d'alevinage, (iv) la dotation d'une pompe immergée pour pallier aux risques de coupure d'eau, (v) un réfrigérateur pour la conservation et (vi) la formation

- *Appui au développement de la pisciculture*

L'appui consistera à promouvoir le développement de la pisciculture en proximité des cours d'eau. Il s'agira de procéder à la construction des étangs, à la fourniture des alevins à partir du centre d'alevinage, à la formation des exploitants sur les différentes techniques de production ainsi que d'entretien des étangs.

Les bénéficiaires sont des organisations de producteurs porteuses de projets de pisciculture. Au total il est envisagé de soutenir 8 groupements composés d'environ 20 personnes.

- *Développement de l'aquaculture dans les mares et dans les rizières*

Dans les mares et dans les périmètres à maîtrise totale de l'eau au niveau des grands aménagements hydro agricoles, des tests d'aquaculture sont à envisager. L'expérience pourra être testée sur une dizaine de sites.

Le développement d'une telle activité dans les zones rizicoles, permet aux producteurs d'avoir un gain en termes de production végétale, en termes de fertilité du sol et en termes de production des protéines animales (poisson). L'expérience pourra être soutenue dans 10 sites.

- *Formation des pisciculteurs*

Les pisciculteurs et les aquaculteurs seront soutenus par un programme de formation et d'encadrement leur permettant de mieux maîtriser les outils d'une gestion correcte et durable. Les bénéficiaires seront au total 360 personnes

- *Renforcement de la production de la spiruline*

A partir de l'expérience et des résultats du projet sur la production de spiruline financé par l'Union Européenne avec l'appui technique de la FAO (GPC/CHD/029/EC), un renforcement de cette activité pourra être pris en compte surtout en ce qui concerne les techniques de récolte et de traitement.

Parties prenantes

La mise en œuvre de la composante demande l'implication des OP des pêcheurs et leurs organisations faîtières, des organisations féminines, des organisations de jeunes, des toutes les Services techniques chargé des ressources halieutiques, de l'environnement et de la gestion des eaux, des institutions de recherche et vulgarisation, des ONG et des privés.

Zone d'intervention

Les cours d'eau, notamment les fleuves (Logone et Chari), les lacs (Tchad et Fitri Léré et Tikem) et les plaines inondables autours de ces cours d'eau.

Les zones à potentiel pour la pisciculture sont Bongor, Kelo et Lai.

18.2.4. Apiculture

Résultats attendus

- Les productions en miel seront augmentées par la création de 5 unités de production.
- Les apiculteurs pourront compter sur un approvisionnement de proximité des ruches améliorées ;
- Les apiculteurs maitrisent les techniques de production du miel et de gestion de l'unité de traitement et conditionnement.

Activités

- *Mise en place des unités de production de miel équipées*

En vue d'une meilleure l'exploitation de l'apiculture 5 unités de traitement et conditionnement du miel seront mis en place.

Il s'agira de (i) la création d'infrastructure (locaux de stockage des produits et de postes de travail), (ii) la dotation d'équipement qui seront mis à la disposition des groupements sous forme de crédit, (iii) la dotation des ruches améliorées ou modernes

Les remboursements des matériels fournis vont alimenter un fonds de roulement qui servira au renouvellement des matériels.

- *Formation des apiculteurs à la fabrication des ruches améliorées ou semi-modernes* (ruches kényanes)

Au niveau des zones concernées par l'apiculture, des apiculteurs ou menuisiers seront formés pour la fabrication des ruches semi-rationnelles, type kenyanes. L'action permettra aux apiculteurs d'avoir un approvisionnement de proximité.

- *Renforcement des capacités des apiculteurs.*

La formation des apiculteurs devra se développer sur les techniques de récolte, traitement et conditionnement du miel, ainsi que sur la production des ses dérivés (cire, gelée royale, propolis), Egalement les groupements d'apiculteurs seront bénéficiaires de la formation en gestion d'une unité de production.

Parties prenantes

Les partie prenantes sont les apiculteurs, le Ministère de l'Environnement de des ressources halieutique à travers la direction de parcs nationaux, des réserves des faunes et de la chasse, les ONG, les partenaires publics et privés.

Zones d'interventions

Les zones d'interventions de la composante englobent les régions et départements ci-après : Chari Baguirmi, Salamat, Guéra, Moyen Chari, Logone occidental, Logone oriental, Tandjilé et Mayo Kebbi.

18.3. Stockage, transformation et commercialisation

18.3.1. - Conservation et stockage des produits agricoles d'origine végétale

Résultats

- ✓ Le stockage et la conservation des céréales, de l'arachide, du niébé et des cossettes de manioc sont assurés par la mise en place de 500 magasins.
- ✓ Les techniques de conservation et stockage des produits vivriers, ainsi que de gestion des magasins sont maîtrisées par 500 organisations de producteurs
- ✓ Les techniques de conservation des stocks avec l'utilisation de produits biologiques sont vulgarisées.

Activités :

- *Création de magasins communautaires de stockage*

Plusieurs initiatives de stockage de produits vivriers géré par des groupements ou associations villageois, des producteurs ou de femmes, existent sur le territoire tchadien. Il s'agira de renforcer cette dynamique à la base et d'appuyer les associations (comités villageois, groupements de producteurs, groupements des femmes, etc.) dans la mise en place de magasins de stockage de céréales, arachide, niébé ou cossettes de manioc.

L'activité comprends l'appui à : (i) la construction ou réhabilitation des magasins; (ii) la fourniture de petits matériel, (iii) la dotation d'un fonds de roulement pour la constitution des stocks de départ et pour l'achat de produits de conservation.

Les magasins pourront être des infrastructures construites avec les matériaux locaux ou des silos

métalliques.

Chaque magasin sera géré par un comité nommé par le groupement, village ou association avec une présence représentative des femmes étant elles qui normalement gèrent le stock des ménages. Les comités de 500 groupements ou associations seront formés.

- *Sensibilisation des producteurs*

Afin d'assurer la durabilité de l'action, un programme de sensibilisation sur la conservation et la gestion des stocks familiaux ou communautaires sera développé au niveau du/des villages concernés. A partir des habitudes et des coutumes locales l'accent sera mis sur les moyens de conservations, mais aussi sur la gestion du stock dans l'espace et dans les temps.

- *Formation des producteurs et des comités de gestion sur les techniques de stockage*

La formation de l'ensemble de producteurs concernera les techniques de conservation et de stockage des différents produits. Avec l'appui de l'ITRAD, pourront être présentées et essayées des techniques basées sur l'utilisation de traitements biologiques, simples, maîtrisables et peu couteuses pour le producteurs, afin de réduire, voir annuler l'utilisation de produits chimiques toxiques pour la santé humaine, animale et pour l'environnement.

- *Formation des comités de gestion des magasins de stockage*

Les comités de gestion des magasins installés seront formés sur les techniques de gestion de stock, ainsi qu'en administration et comptabilité.

Parties Prenantes

L'ensemble des parties prenantes concerne : les producteurs et leurs organisations, les Services techniques de l'Etat, l'ITRAD, la DPVC, l'ONDR, les ONG, les chefs Traditionnels.

Zone d'intervention : Villages des zones saharienne et soudanienne.

18. 3.2. – Transformation des produits agricoles, d'origine végétale, animale et halieutique

a) Transformation des produits d'origine végétale

Résultats

- ✓ Les organisations des producteurs de céréales, arachide, et manioc et les groupements de femmes disposent d'équipements de transformation.
- ✓ Les techniques de séchage de fruits et légumes sont améliorées et maîtrisées.

Activités

- *Création d'unité de transformation de céréales, arachide et manioc.*

Dans les zones céréalières, les organisations de producteurs structurées (groupement, associations, unions) seront appuyées par l'installation d'unité de transformation. Il est envisagé la fourniture de décortiqueuses pour le riz, moulins pour les céréales, décortiqueuses et de broyeurs d'arachide, broyeurs et de râpeuses pour la manioc seront mis à la disposition des organisations de producteurs.

Le choix des matériels, des équipements et leur acquisition tiendront compte des contraintes et des besoins exprimés par les organisations des producteurs. Les modalités de cession devront tenir compte principalement du niveau de pauvreté des producteurs bénéficiaires et de l'aspect genre. Normalement les opérations de transformation sont effectuées par les femmes et donc les associations féminines seront les bénéficiaires privilégiés.

Au total, sera appuyé la mise en place de 500 unités en raison de 100 par an.

- *Formation des comités de gestion des unités de transformation*

Afin d'assurer la durabilité de l'investissement, la mise en place des unités de transformation sera accompagnée par :

- la sensibilisation des communautés villageoises et/ou des groupements pour assurer leur motivation et connaître leur capacité de prise en charge des équipements une fois mise en place;
- la mise en place des comités de gestion en impliquant les femmes et les jeunes
- la formation des comités sur la maintenance des équipements et sur la gestion administrative et comptable de l'activité.

- *Création d'unités de séchage de fruits et légumes*

Dans les zones à forte production horticoles, les techniques de séchage des fruits et légumes pourront se développer. Il s'agira d'appuyer des groupements de femmes déjà organisés à travers la fourniture d'équipements tels que séchoirs solaires, tables et petit matériel, l'aménagement des espaces de travail (hangar). Au total pourront être appuyés 50 groupements organisées qui rassemblent environ chacun environ 15 femmes. Le choix sera effectué sur la base de critères bien définis.

- *Formation sur les techniques de transformation de fruits et légumes et sur la gestion des unités*

Chaque groupe sera formé sur :

- les techniques améliorées de transformation de fruits et légumes en mettant l'accent sur l'hygiène et la salubrité de l'aliment, ainsi sur les normes d'hygiène à respecter sur le lieu de travail.
- la gestion administrative et comptable de l'unité de transformation

Parties Prenantes

L'ensemble des parties prenantes concerne : les producteurs et leurs organisations, les Services techniques de l'Etat, l'ITRAD, la DPVC, l'ONDR, les ONG.

Zone d'intervention : Villages des zones saharienne et soudanienne.

b) Transformation des produits d'origine animale

Résultats

- ✓ Les conditions d'hygiène dans les aires d'abattage sont améliorées.
- ✓ Les conditions d'hygiène et la qualité de la viande séchée est amélioré.

Activités

- *Appui à la réhabilitation des aires d'abattage*

Afin d'améliorer les conditions d'hygiène surtout en milieu rural 20 aires d'abattage seront réhabilités ou réfectionnés. Les aires aménagées seront gérées par un comité créé par les bouchers

- *Formation sur les normes d'hygiène dans les aires d'abatage.*

Des sessions de formation sur l'hygiène seront organisées pour les exploitants des aires d'abattage. Au total 200 personnes seront concernées par la formation.

- *Appui aux producteurs de viande séchée*

Dix organisations des producteurs de «charmout », seront ciblées pour être bénéficiaires de matériels performants pour garantir à la fois l'hygiène et un meilleur rendement.

Egalement l'appui à la création de magasins de stockage de viande séchée est prévu. La réalisation des magasins prévoit la construction, la fourniture de petit matériel, la dotation d'un fonds de roulement pour la constitution des stocks de départ.

Le choix des groupements sera effectué sur la base de critères bien définis en tenant compte de leur niveau de structuration et de vulnérabilité.

Chaque magasin sera géré par un comité de gestion issu du groupement bénéficiaire.

- *Formation des producteurs de viande séchée et des comités de gestion des magasins.*

La formation prendre en compte l'amélioration des techniques de production de la viande séchée ainsi que celles de conservation et de stockage.

Cette formation pourra se faire en collaboration avec les établissements publics et/ou privés (CNNTA et /ou LRVZ). Le Laboratoire de Recherche et Vétérinaire et Zootechnique (LRVZ) ou tout autre établissement privé sera sollicité pour le transfert de compétence en ce qui les techniques améliorées de séchage de la viande et d'autres procédés de conservation, simple et facilement appropriable par les bénéficiaires. Au total 100 producteurs seront formés.

Les comités de gestion des 10 magasins réalisés seront formés sur les techniques de gestion de stock, ainsi qu'en administration et comptabilité.

Parties Prenantes

Les parties prenantes de cette composante sont les producteurs et leurs organisations, les Services techniques de l'Elevage, le CNNTA, le Laboratoire de Recherche et Vétérinaire et Zootechnique (LRVZ), les services d'hygiène, les ONG.

Zone d'intervention : tout le territoire national

c) Transformation des produits d'origine halieutique

Résultats attendus :

- ✓ Au moins 15 groupements de femmes transformatrices de poisson disposent de sites de transformation aménagés et équipés
- ✓ La qualité de poisson fumé ou séché est améliorée grâce à l'utilisation de techniques de transformation appropriées et au respect des normes d'hygiène.

Activités :

- *Sensibilisation et formation des productrices de poissons séchés ou fumés.*

Des séances de IEC seront organisées à l'endroit des producteur/trices de poisson séché et/ou fumé afin de les sensibiliser et les former sur la conduite des opérations de production et stockage qui respectent les normes élémentaires d'hygiène. L'activité sera menée dans 15 sites de transformation.

- *Construction de plateforme de transformation et conservation*

Chaque plateforme est équipée d'un magasin, d'un hangar avec table de parage, d'un four de fumage, de claies de séchage, de caisses isothermes et d'un point d'eau potable (pompe manuelles sur des forages).

L'installation des magasins de stockage du produit transformé comprend la construction, la fourniture de petits matériel et la dotation d'un fonds de roulement pour la constitution des stocks de départ. La stratégie privilégiera la construction de magasins avec les matériaux locaux tout en fournissant les matériaux qui ne sont pas disponibles localement. Chaque magasin sera conduit par un comité de gestion.

Au total seront appuyés 15 sites de transformation ou des groupements des transformatrices sont actifs et rassemblent environ 500 personnes. Le choix sera effectué sur la base de critères bien définis.

- *Formation sur les techniques améliorées de transformation et conservation*

Chaque groupe est formé sur les techniques améliorées de transformation et sur les normes d'hygiène du produit ainsi que du lieu de travail.

L'action va intéresser les 15 groupements concernés par l'aménagement des sites de transformation.

- *Formation des comités de gestion*

Les comités de gestion des 15 plateformes de transformation réalisés y compris les magasins seront formés sur l'entretien des équipements, la gestion de stock ainsi que sur la comptabilité et l'administration.

Parties Prenantes

Les parties prenantes de cette composante sont les productrices et leurs organisations, les Services techniques de l'Etat en charge de la pêche, le service d'hygiène, les ONG.

Zone d'intervention

Les lacs Fitri, Tchad, Leré, Fianga, Iro et la zone de Kouno dans le fleuve Chari pourront être ciblés étant des zones de fortes production halieutique et présence de groupements organisés.

18.3.3. Commercialisation des produits d'origine agricoles, végétale, animale et halieutique

Résultats attendus

- ✓ Les producteurs sont actifs dans les circuits de commercialisation et auront accès à l'information sur les prix de marché
- ✓ Les groupements de villages et paysannes seront dotés des charrettes pour le transport de leurs productions.
- ✓ Un fonds de crédit pour la commercialisation est mobilisés et adéquat aux exigences des producteurs
- ✓ Au moins 50 marchés ruraux disposent de conditions adéquates d'hygiène et de vente

Activités :

- *Appui aux producteurs dans l'organisation des circuits de commercialisation*

Les organisations paysannes seront appuyées dans la définition de mécanismes de commercialisation pouvant leur assurer des revenus équitables et limiter la dépendance des intermédiaires surtout en période de soudure.

- *Accès des producteurs aux les systèmes d'information sur les marchés*

Bien qu'un Système d'information sur les prix de marché (SIM) est mis en place, sera renforcé la diffusion au niveau local et les associations des producteurs pourront en bénéficier.

Les media tels que les radios rurales ou d'autres systèmes de communication pourront être utilisés.

- *Soutien aux moyens de transport ruraux*

Pour faire face à la rareté et cherté des moyens de transport en milieu rural, les organisations des producteurs et/ou de village seront appuyées par la dotation de charrettes.

- *Mobilisation des fonds de crédit pour la commercialisation ;*

Les Etablissement de micro-finances seront impliqués et renforcés dans la création des produits financiers adéquats aux petits producteurs et des fonds seront mobilisés pour les opérations de

commercialisation au profit des mareyeuses, des maraîchers, etc.

- *Amélioration des marchés ruraux*

Il s'agit d'améliorer les conditions de vente et d'hygiène de 50 marchés ruraux. L'amélioration pourra se faire au travers de la construction d'hangars et/ou d'étals de boucheries et/ou d'étals de poissons etc. Les travaux d'aménagement dépendront de l'état et des besoins de chaque marché ciblé.

Parties Prenantes

La mise en œuvres des activités de cette composante demande l'implication des producteurs et leurs organisations, des Services techniques des ministères en charge de l'Agriculture, de l'Elevage, de la pêche, du Commerce, des Infrastructures rurale, les autorités administratives locales, les operateurs privés, les ONG.

Zone d'intervention : Ensemble du territoire national.

18.4. Aide alimentaire et dispositif de veille, d'alerte et de réponses aux crises

18.4.1. Amélioration des capacités des systèmes d'information

Résultats attendus

- ✓ Le dispositif national est revu et renforcé afin de faire face à l'évolution des crises alimentaires et d'y répondre de façon plus efficace ;
- ✓ Des outils de réponse complémentaires à la distribution de vivres sont mis en place et opérationnels ;
- ✓ Le mécanisme de circulation et de diffusion de l'information sur la sécurité alimentaire et l'alerte rapide est renforcé et pérennisé ;
- ✓ La méthodologie d'identification des zones et groupes à risque et d'analyse de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire élaborée dans le cadre du SISA/ SAP est affinée et maîtrisée ;
- ✓ Les principaux services pourvoyeurs de données et les structures décentralisées (CRA, CDA et CLA) possèdent chacun un programme spécifique cohérent et fiable de collecte, de traitement et de diffusion des données nécessaires.
- ✓ Une diffusion régulière de l'information sur la sécurité alimentaire est assurée ;
- ✓ L'échantillon de l'enquête permanente d'estimation des productions végétales et animales et le réseau de collecte est renforcé et les résultats ont bon degré de fiabilité ;
- ✓ Le suivi permanent des marchés des produits alimentaires est assuré.

Activités

- *Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions sur les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire*

Il s'agit d'élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions sur les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire, (incluant les aspects méthodologiques, matériels, humains, etc.) afin d'assurer de manière durable la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données de base (statistiques agricoles suivi des marchés agricoles et à bétail, suivi de la campagne agricole, etc.) et les informations liées directement à la prévention des crises alimentaires (suivi des indicateurs socio-économiques, économie alimentaire des ménages, etc.) ;

- *Dotation d'équipements et d'outils informatiques*

Le dispositif pourra mieux répondre aux besoins grâce à la dotation des équipements adéquats et des outils informatiques ;

- *Analyse du fonctionnement des structures de coordination et de gestion des crises alimentaires*

L'Analyse du fonctionnement des structures de coordination et de gestion des crises alimentaires, notamment le CASAGC, CRA, CDA, CLA, ONG et autres services techniques impliqués se rend nécessaire afin de les rendre plus efficaces.

Des ateliers nationaux et régionaux seront organisés pour valider les propositions d'amélioration du mécanisme de gestion des crises alimentaires.

- *Mobilisation des ressources nécessaires et pérennes pour le fonctionnement du dispositif ;*

Il s'agira de former le personnel du dispositif afin que les CRA, CDA et CLA fonctionnent comme des forums régionaux de coordination de gestion locale des aides et assistance d'urgence et le CASAGC réalise toutes les tâches inscrites dans son mandat en temps voulu et avec précision et les actions décidées sont mises en œuvre dans les délais adéquats. L'activité concernera également la mobilisation des moyens humain, technique et financier permettant le fonctionnement efficace et durable du SISA/ SAP et du secrétariat permanent du dispositif national.

- *Appui à l'enquête agricole permanente.*

L'activité concerne le renforcer les capacités techniques, matérielles, financières et humaines du dispositif de l'enquête permanente d'estimation des productions agricoles et l'appui à la réalisation de l'enquête.

Parties prenantes

Les parties prenantes sont : les différents ministères sectoriels (Agriculture, Elevage, Environnement, Eau, Santé, Commerce…), les partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire, les ONG locales et internationales intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire, les producteurs et leurs organisations.

Zones d'intervention : Tout le territoire national

18.4.2. Aide alimentaire et stock de sécurité alimentaire

Résultats attendus

- ✓ Un stock national de sécurité alimentaire physique et financier adéquat est mis en place ;
- ✓ Le mécanisme de la mobilisation des fonds est clarifié et opérationnel ;
- ✓ Un programme d'appui à la mise en place des stocks privés et/ou communautaires de sécurité alimentaire est effectif;
- ✓ Un plan de référence pour la conduite des actions, de concertation des intervenants au niveau central et local, de ciblage, de préparation aux situations de crise est élaboré.
- ✓ Mettre en place un stock financier devant servir au financement des actions de prévention et de gestion des crises alimentaires ;
- ✓ Les capacités institutionnelles de coordination en matière de gestion des crises alimentaire et particulièrement de ciblage et gestion des aides et assistance alimentaires sont renforcées.

Activités

- *Conception et mise en place d'un mécanisme de financement de stock de sécurité*

Il s'agira de concevoir et mettre en place un mécanisme de financement et en définir les modalités de mobilisation des fonds.

La mise en œuvre de l'activité pourra être facilité par les recommandations formulées dans le cadre de l'étude sur le stock physique et financier, réalisée dans le cadre du SISA/ SAP avec l'appui de la FAO permettant de procéder au recalibrage optimal du stock physique pour le rendre facile à entretenir et supportable par le budget de l'Etat ;

- *Elaboration et mise en œuvre un programme d'appui aux stocks privés*

Un programme d'appui aux stocks privés pourra être élaboré et mis en œuvre. Il s'agira d'appuyer la création de magasins communautaires et à la constitution des stocks de démarrage (voir sous-programme III du PNSA concernant l'appui aux magasins de stockage).

Cette initiative répondrait aux recommandations formulées dans le cadre de l'étude sur les opportunités de mise en place de stocks communautaires, réalisée dans le cadre du SISA/ SAP avec l'appui de la FAO

Parties prenantes

Les parties prenantes sont : les différents ministères sectoriels (Agriculture, Elevage, Environnement, Eau, Santé, Commerce…), les partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire, les ONG locales et internationales intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire, les producteurs et leurs organisations.

Zones d'intervention : Tout le territoire national

18.5. La Nutrition

18.5.1. Education nutritionnelle

Résultats attendus

- ✓ Un plan d'information sur la malnutrition est élaboré.
- ✓ Un programme d'éducation nutritionnelle peut s'appuyer sur au moins 1.248 personnes relais formées dans 104 villages.
- ✓ Les populations et les ménages adoptent des habitudes alimentaires plus équilibrée.
- ✓ Des mesures de prise en charge familiale et communautaire des personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Activités

- *Elaboration d'un plan d'information sur la malnutrition*

Il s'agit d'élaborer et mettre en œuvre un plan de dissémination des informations quantitatives et qualitatives sur les conséquences fonctionnelles de la malnutrition en termes de décès, de maladie, de déficit intellectuel et de perte de productivité.

- *Formation des agents et relais communautaires*

La formation d'agents communautaires, leaders d'organisations locales et agents socio-sanitaires des 104 villages des régions ou départements facilitera la mise en œuvre d'un programme d'IEC d'éducation nutritionnelles.

Il est prévu d'intervenir dans 104 villages repartis dans les différents départements où au total 1.248 personnes soit 12 personnes par village seront formées (312 agents communautaires, 416 leaders d'organisations locales et 520 agents socio-sanitaires).

La formation concernera : la lactation et la surveillance nutritionnelle des enfants et des nourrissons, l'alimentation des femmes enceinte, la prise en charge familiale et communautaire des personnes vulnérables (veuves, orphelins, personnes vivant avec le HIV/SIDA), la promotion de la production et de la consommation des aliments riches en vitamine A, en fer ainsi qu'à l'utilisation du sel iodé, etc.

- *Élaboration des supports pédagogiques et des fiches techniques sur la nutrition*

Afin de permettre la vulgarisation des correctes normes pour une alimentation saines, suffisantes et équilibrée des manuels seront élaboré en langues locales en tenant compte des habitudes alimentaires et des aliments localement disponibles.

- *Programme IEC pour l'amélioration des habitudes alimentaires.*

L'information et l'éducation nutritionnelles seront développées dans les villages à travers des séances d'IEC qui mettront l'accent sur l'importance d'une alimentation saine, suffisante et équilibrée, la valeur nutritive des aliments, l'amélioration des recettes et plats traditionnels.

Le programme prévoit également des séances de démonstration culinaire qui concerneront la préparation de bouillie de sevrage pour les enfants ainsi que l'amélioration des repas des ménages en utilisant les aliments riches en nutriments et localement disponibles. Dans ce cadre une action de promotion à la consommation de la spiruline sera développée.

- *Séances d'IEC en direction des personnes vivant avec le VIH/SIDA*

Un programme IEC sera mise en œuvre en direction des personnes vivant avec le VIH/SIDA sur les liens entre la nutrition et l'état de santé, étant cette couche sociale parmi les plus touchées par l'insécurité alimentaire.

Parties prenantes

Les principaux acteurs concernés dans la mise en œuvre de cette composante sont les Services de nutrition du Ministère de la Santé, les centres nutritionnelles, les autorités administratives locales, les chefs traditionnels, les associations/groupements villageois existants, les associations féminines, les ONG, les partenaires techniques et financiers.

Zones d'intervention

Les zones d'intervention de la composante seront déterminées selon la base de sondage établie par le BCR et reprise par l'EDST (104 zones de dénombrement seront utilisées).

18.5.2. – Jardins scolaires

Résultats attendus

- ✓ Les autorités locales, les enseignants et les parents des élèves sont sensibilisé sur le rôle des jardins scolaires pour l'alimentation et l'éducation des enfants.
- ✓ Les programmes pédagogiques des écoles sont adaptés à la mise en place des jardins scolaires.
- ✓ Environ 150 jardins scolaires constituent un lieu d'apprentissage pour les élèves sur la valeur nutritive des aliments.

Activités

- *Atelier d'information et de sensibilisation sur les jardins scolaires*

Il s'agit d'organiser des ateliers d'information et de sensibilisation au niveau de chaque Département/Sous Préfecture sur l'organisation et mise en œuvre de jardins scolaires. Les ateliers seront

l'occasion pour renforcer la sensibilisation des populations sur l'alimentation saine, suffisantes et équilibrée.

Ces ateliers regrouperont les Directeurs des écoles, les Enseignants, les Représentants de l'administration territoriale, les ONGs et les Représentants des parents d'élèves, etc.

- *Définition des programmes pédagogiques et formation des enseignants*

Il s'agira d'évaluer le contenu des programmes pédagogiques en rapport avec le jardinage, les fermes et l'éducation nutritionnelle dans les écoles et de faire des propositions pour son adaptation. Sur cette base, les enseignants encadreurs des écoles seront formés par les techniciens des services locaux de l'agriculture, de l'élevage et de la nutrition.

- *Appui Installation de jardins scolaires*

Une fois identifiés les établissements scolaires, les travaux d'aménagement seront exécutés et les moyens pour la mise en œuvre seront déployés (semences agricoles, petits matériels, espèces animales à cycle court, etc.). Dans la mise en œuvre sera important d'associer les parents des élèves qui pourront d'une part apporter une contribution en termes de main d'œuvre et d'autre part bénéficier de l'encadrement des techniciens de services d'appui (état, ONG).

Les critères de choix des écoles bénéficières sont la facilité d'accès à l'eau pour le maraîchage, la disponibilité d'espace, la motivation de l'équipe des enseignants ainsi que le niveau de vulnérabilité de la zone.

Dans la réalisation des jardins scolaires, un règlement sera défini pour établir le rôle de différents participants dès l'installation à la récolte et l'utilisation des produits (participation aux cantines scolaires, transformation, vente), issus des jardins d'élevage, comprenant les modalités de collecte, de transformation et de mise en vente.

Il est envisagé de mettre en place 30 jardins scolaires par année. Au total 150 établissements scolaires sur le 5 ans auront démarré cette initiative.

Afin de capitaliser l'expérience, un programme d'information et vulgarisation sera mis en place pour inciter les directeurs et les enseignants des écoles à introduira cette activité dans les programmes didactiques.

Parties prenantes

Les principaux acteurs concernés dans la mise en œuvre de cette composante sont les Directions des écoles, les services techniques locaux de l'agriculture, de l'élevage et de la nutrition, les autorités administratives locales, les chefs traditionnels, les associations des parents des élèves, les associations/groupements villageois existants, les associations féminines, les ONG, les partenaires techniques et financiers.

Zones d'intervention : Tout le territoire national

18.6 Mesures d'accompagnement

18.6.1 Pistes rurales

Résultats attendus

- Les études de faisabilité sont réalisées ;
- Les de grande potentialités de production sont connues ;
- Des pistes rurales sont aménagées.

Activités

- *Identifier les zones à grande potentialité de production*

Sur la base des informations existantes, des priorités des zones à grandes potentialités de production ont été dégagées de commun accord entres les ministères de développement rural, le ministère des infrastructures et la coordination du PNSA.

- *Aménager des pistes rurales*

Les travaux d'aménagement de ces tronçons consistent à réaliser les activités suivantes :

  - Traitement des sections encaissées par des rechargements,
  - Construction des ouvrages hydrauliques,
  - Changement de tracé des sections encaissées,
  - Construction des digues dans les zones d'inondations interposées par des ouvrages d'équilibre.

Parties prenantes

- Ministères des infrastructures
- Ministères concernés
- Comité technique du suivi du PNSA
- Coordination du PNSA
- Délégations régionales des ministères concernés

Zones d'intervention : Hadjer-lamis, Logone oriental ; Lac, Mandoul, Mayo-kebbi Est et Ouest, Ouaddaï et Tandjilé.

18.6.2 Finances rurales et micro-projets

Le manque d'accès au crédit constitue un problème important pour les petits producteurs ruraux et les entrepreneurs. Les banques commerciales ne manifestent que très peu d'intérêt pour le secteur rural et ne dispose pas d'un réseau d'agences décentralises Des services financiers limités sont fournis sur une base irrégulière par des initiatives isolées soutenues par les projets en cours d'exécution au niveau de l'élevage. L'étroitesse des marchés financiers ruraux formels et informels entrave ainsi la modernisation du sous secteur élevage et son évolution vers les activités plus lucratives.

L'ONDR assure particulièrement le financement du matériel de la culture attelée, mais ces opérations sont irrégulières. Les services financiers des ONG sont fournis en général dans le cadre de projets spécifiques. Ainsi, la situation de la majorité des producteurs est caractérisée par le manque d'accès au financement des activités de production, transformation et de commercialisation des produits agricoles et alimentaires d'une manière générale.

La stratégie de mise en œuvre de cette composante repose sur la responsabilisation des organisations paysannes participant à la mise en œuvre des activités du PNSA. Ainsi, la gestion du système de crédit sera confiée à ces organisations après une formation pratique en gestion financière. Cette stratégie a l'avantage de renforcer les organisations paysannes en permettant à leurs membres d'acquérir les connaissances et les qualifications nécessaires pour s'organiser et devenir plus autonomes en termes d'accès au crédit pour financer les activités de production et de commercialisation. Sa réussite sera une mesure de l'engagement des organisations paysannes à participer à la mise en œuvre du PNSA et un gage de la durabilité des activités qui seront menées.

Résultats attendus

- Diversifier les sources de revenus des ménages ruraux et plus particuliers pour les couches vulnérables (femmes, jeunes, etc.)

- Rendre accessible les finances aux promoteurs de initiatives des activités génératrices de venus
- Rendre disponible les finances au niveau des producteurs ruraux et tout autres opérateurs dans le secteur pour les activités de production et de transformation des produits agro – sylvo – pastoraux **;**

Activités

L'activité principale à mener dans ce cadre est la mise sur pied d'un système de crédit qui doit servir à l'achat de groupes motopompes pour l'irrigation, à l'acquisition de matériel et intrants agricoles pour l'intensification de la production végétale et à l'achat de petits équipements et matériels, animaux, et facteurs de production pour les différents volets de la diversification, transformation, conservation, stockage et commercialisation de la production.

Parties prenantes

- Ministères concernés
- Coordination du PNSA
- Délégations régionales des ministères concernés
- Structures nationales de la microfinance
- Structures déconcentrées

Zones d'intervention : territoire national.

19. BUDGET ESTIMATIF PAR SOUS PROGRAMME ET RESULTAT ATTENDU

L'évaluation des coûts du PNSA se basent d'une part sur les résultats quantitatifs (ou qualitatifs) attendus repris au niveau du tableau synoptique et d'autre part sur les coûts unitaires établis avec l'appui des divers spécialistes et personnes ressources.

La démarche d'évaluation des coûts unitaires des actions se base sur une analyse des coûts unitaires de l'activité (par exemple coût d'un atelier s'il s'agit d'une action de formation ou coût d'un ouvrage s'il s'agit d'investissement physique).

Les coûts de fonctionnement/gestion, de communication et de Suivi-Evaluation ont également été considérés.

Le coût global du PNSA est de 335,170 Milliard de Francs CFA (335 169 800 000 **FCFA**) à l'horizon 2015, réparti selon les différentes contributions comme suit :

⇒ Contribution de l'Etat 100 550 840 000 FCFA, soit 30 % du total

⇒ Contribution des bénéficiaires (en nature et/ou en espèces) 16.758.490.000 FCFA soit 5 % du total

⇒ Contributions extérieurs 217.860.370.000 FCFA soit 65 % du total

Tableau de synthèse des besoins de financement du PNSA par sous programme en F CFA (x 1 000)

Désignation	Total (x 1.000 FCFA)	Répartition par contribution		
		Etat	Bénéficiaires	Financement extérieur
COUTS DE BASE PAR ACTIVITE				
SOUS PROGRAMME I. Valorisation et gestion durable des ressources en eau et des ressources naturelles	**187.670.280**			
SOUS PROGRAMME II. Intensification et diversification des productions végétales, animales et halieutiques	**62.813.361**			
SOUS PROGRAMME III. Stockage, Transformation et Commercialisation des productions végétales, animales et halieutiques	**7.118.525**			
SOUS PROGRAMME IV. Aide alimentaire et dispositif de veille	**6.500.000**			
SOUS PROGRAMME V. Nutrition	**106.320**			
TOTAL COUTS DE BASE	**298.326.480**	**89.497.943**	**14.916.324**	**193.912.291**
Coût d'ancrage institutionnel et de suivi-évaluation (5%)	14.916.324			
COUTS TOTAL SANS IMPREVUS	**313.242.804**	**93.974.049**	**15.662.341**	**203.610.423**
Imprévus physiques et financiers (7%)	21.926.996			
COUT TOTAL PNSA	**335.169.800**	**100.550.940**	**16.758.490**	**217.860.370**
% par contribution		30%	5%	65%

LES ANNEXES

Annexe 1 : Coût de financement par sous-programme, composante et horizon temporel

Désignation		Répartition par année (x 1.000 FCFA)				
	TOTAL	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
COUTS DE BASE PAR COMPOSANTE						
SOUS-PROGRAMME 1. Valorisation et gestion durable des ressources en eau et des ressources naturelles	**187 670 280 000**	**38 908 533 667**	**38 085 548 667**	**37 700 447 667**	**36 791 482 000**	**36 184 268 000**
Composante 1.1. Maîtrise et gestion de l'eau pour l'irrigation des cultures	163 152 000 000	32 672 442 000	32 660 232 000	32 606 442 000	32 606 442 000	32 606 442 000
Composante 1.2. Amélioration de l'hydraulique pastorale	18 638 820 000	4 768 340 000	3 870 670 000	3 692 170 000	3 225 450 000	3 082 190 000
Composante 1.3. Amélioration de l'hydraulique villageoise	5 543 160 000	1 411 625 000	1 461 020 000	1 308 209 000	913 130 000	449 176 000
Composante 1.4. Restauration de la fertilité des sols	126 500 000	26 166 667	26 166 667	26 166 667	24 000 000	24 000 000
Composante 1.5. Valorisation des produits forestiers non ligneux plus la faune	209 800 000	29 960 000	67 460 000	67 460 000	22 460 000	22 460 000
SOUS-PROGRAMME 2. Intensification et diversification des productions végétales, animales et halieutiques	**62 813 360 800**	**9 207 913 275**	**10 963 024 218**	**12 397 270 160**	**14 197 141 102**	**16 048 012 045**
Composante 2.1. Intensification et diversification des productions végétales	60 152 060 800	8 532 558 275	10 277 969 218	11 955 640 160	13 759 211 102	15 626 682 045
Composante 2.2. Intensification et diversification des productions animales	2 085 550 000	455 900 000	425 900 000	409 250 000	403 250 000	391 250 000
Composante 2.3. Amélior Intensific et diversification des productions halieutiques	564.100.000	217.080.000	256.780.000	30.080.000	30.080.000	30.080.000
Composante 2.4 – Apiculture	11 650 000	2 375 000	2 375 000	2 300 000	4 600 000	0
SOUS PROGRAMME 3 - Stockage, Transformation et Commercialisation	**7.118.525.000**	**1.432.505.000**	**1.432.505.000**	**1.432.505.000**	**1.410.505.000**	**1.410.505.000**
Composante 3.1. - Conserva et stockage des produits agricoles d'origine végétale	4.630.000.000	926.000.000	926.000.000	926.000.000	926.000.000	926.000.000
Composante 3.2. – Transformation des produits agricoles des produits agricoles d'origine végétale, animale et halieutique	2.262.525.000	452.505.000	452.505.000	452.505.000	452.505.000	452.505.000
Composante 3.3. – Commercialisation des produits agricoles des produits agricoles d'origine végétale, animale et halieutique	226.000.000	54.000.000	54.000.000	54.000.000	32.000.000	32.000.000
SOUS PROGRAMME 4 – Aide alimentaire et dispositif de veille, d'alerte et de réponse aux crises	**2.500.000.000**	**500.000.000**	**500.000.000**	**500.000.000**	**500.000.000**	**500.000.000**
Composante 4.1. – Amélioration des capacités des systèmes d'information	1.500.000.000	300.000.000	300.000.000	300.000.000	300.000.000	300.000.000
Composante 4.2. – Aide alimentaire et stock de sécurité alimentaire	5 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
SOUS PROGRAMME 5 – Nutrition	**252.320.000**	**72.880.000**	**57.880.000**	**40.520.000**	**40.520.000**	**40.520.000**
Composante 5.1. – Education nutritionnelle	106.320.000	40.380.000	25.380.000	13.520.000	13.520.000	13.520.000
Composante 5.2. – Jardins scolaires	146.000.000	32.500.000	32.500.000	27.000.000	27.000.000	27.000.000
SOUS PROGRAMMES 6 – Mesures d'accompagnement	**33 971 994 000**	**6 794 398 800**	**6 794 398 800**	**6 794 398 800**	**6 794 398 800**	**6 794 398 800**
Pistes rurales	13 971 994 000	2 794 398 800	2 794 398 800	2 794 398 800	2 794 398 800	2 794 398 800
Finances rurales et micro-projets	20 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000
TOTAL COUTS DE BASE	**298 326 479 800**	**57 716 230 742**	**58 633 356 684**	**59 665 141 627**	**60 534 046 902**	**61 777 703 845**
Coût d'ancrage institutionnel et de suivi-évaluation (5%)	14 916 323 990	2 885 811 537	2 931 667 834	2 983 257 081	3 026 702 345	2.513.665.252
COUTS TOTAL SANS IMPREVUS	**313 242 803 790**	**60 602 042 279**	**61 565 024 518**	**62 648 398 708**	**63 560 749 248**	**52.786.970.297**
Imprévus physiques et financiers (7%)	21 926 996 265	4 242 142 960	4 309 551 716	4 385 387 910	4 449 252 447	3.695.087.921
COUT TOTAL PNSA	**335 169 800 055**	**64 844 185 238**	**65 874 576 235**	**67 033 786 618**	**68 010 001 695**	**56.482.058.218**

Annexe 2 : Coûts détaillés par sous-programme, composante et activité

Désignation	Unité	Q.té	Coût Unit	TOTAL
COUTS DE BASE PAR ACTIVITE				
SOUS-PROGRAMME 1. Valorisation et gestion durable des ressources en eau et des ressources naturelles				**187 670 280 000**
Composante 1.1. Maîtrise et gestion de l'eau pour l'irrigation des cultures				**163 152 000 000**
1.1.1. Réalisations des aménagements hydro-agricoles et leur équipement.				***161 679 790 000***
Etudes	ha	15 000	200 000	3 000 000 000
Travaux d'aménagement	ha	15 000	8 000 000	120 000 000 000
Travaux de réhabilitation	ha	3 630	3 000 000	10 890 000 000
Magasin	n.bre	30	35 000 000	1 050 000 000
contrôle et supervision	ha	18 630	33 000	614 790 000
Etudes, construction chenal, supervision (Polders)	km	38	650 000 000	24 375 000 000
Equipements (motopompes 8 pouces)	n.bre	500	3 500 000	1 750 000 000
1.1.2. Construction de barrages de retenue d'eau pour l'irrigation des cultures de contre saison et l'abreuvement du bétail				***1.007.210.000***
Etudes	n.bre	5	800.000	4.000.000
Réalisation travaux	n.bre	5	200.000.000	1.000.000.000
contrôle et supervision	n.bre	5	642.000	3.210.000
1.1.3. Formation des exploitants agricoles sur les techniques de maintenance des équipements et de gestion de l'eau.	pers.	31.000	15.000	***465.000.000***
Composante 1.2. Amélioration de l'hydraulique pastorale				**18.638.820.000**
1.2.1. Construction, aménagement et/ou réhabilitation de points d'eau pastoraux				***15.616.520.000***
Construction nouveaux puits				
Etudes	%	10%	3.000.000	120.000.000
Réalisation travaux (n.bre)	n.bre	40	30.000.000	1.200.000.000
contrôle et supervision	%	3%	900.000	36.000.000
Réhabilitation puits				
Réalisation travaux	n.bre	70	10.000.000	700.000.000
contrôle et supervision	%	3%	300.000	21.000.000
Aménagement nouvelles mares				
Etudes	%	10%	5.100.000	346.800.000
Réalisation travaux	n.bre	68	51.000.000	3.468.000.000
contrôle et supervision	%	3%	1.530.000	104.040.000
Réhabilitation mares existantes				
Réalisation travaux	n.bre	120	17.000.000	2.040.000.000
contrôle et supervision	%	3%	510.000	61.200.000
Nouveaux micro-barrages				
Etudes	%	10%	43.000.000	602.000.000
Réalisation travaux	n.bre	14	430.000.000	6.020.000.000
contrôle et supervision	%	3%	12.900.000	180.600.000
Réhabilitation micro-barrages existants				
Réalisation travaux	n.bre	8	87.000.000	696.000.000
contrôle et supervision	%	3%	2.610.000	20.880.000
1.2.2. Mise en place et/ou réhabilitation de stations de pompages pastoraux (thermiques, solaires ou éoliennes)				***2.739.700.000***
Stations de pompage nouvelles				
Etudes	%	10%	15.100.000	226.500.000
Réalisation travaux	n.bre	15	151.000.000	2.265.000.000
contrôle et supervision	%	3%	4.530.000	67.950.000
Réhabilitation stations de pompage				
Réalisation travaux	n.bre	10	17.500.000	175.000.000

contrôle et supervision	%	3%	525.000	5.250.000
1.2.3. Sensibilisation des usagers des points d'eau (puits, micro barrage, stations de pompage) et formation des comités de gestion.	paquet par ouvrage	157	1.800.000	***282.600.000***
Composante 1.3. Amélioration de l'hydraulique villageoise				**5.543.160.000**
1.3.1. Réalisation et/ou réhabilitation de forages villageois et mise en place de stations AEP				***5.171.660.000***
construction nouveaux forages				
Etudes	%	10%	830.000	282.200.000
Réalisation travaux et équipement	n.bre	340	8.300.000	2.822.000.000
Contrôle et supervision	%	3%	249.000	84.660.000
Réhabilitations de forages villageois en PMH				
Réalisation travaux	n.bre	20	3.000.000	60.000.000
Contrôle et supervision	%	3%	90.000	1.800.000
Stations AEP solaires ou thermiques				
Etudes	%	10%	17.000.000	170.000.000
Réalisation travaux et équipement	n.bre	10	170.000.000	1.700.000.000
Contrôle et supervision	%	3%	5.100.000	51.000.000
1.3.2. Sensibilisation et formation des communautés bénéficiaires.	paquet par ouvrage	370	500.000	***185.000.000***
1.3.3. Appui aux artisans réparateurs				***56.000.000***
Formation/recyclage	n.bre	40	100.000	4.000.000
Dotation du stock de pièces de rechange	n.bre	40	1.300.000	52.000.000
1.3.4. Contribution à l'assainissement par la construction de blocs sanitaires latrines et laves mains	n.bre	45	2.800.000	***126.000.000***
1.3.5. Sensibilisation et formation des communautés bénéficiaires et usagers des latrines.	paquet par ouvrage	45	100.000	***4.500.000***
Composante 1.4. Restauration de la fertilité des sols				**126.500.000**
1.4.1. Sensibilisation sur les techniques de récupération de la fertilité des sols	Nbre de séances	250	50.000	12.500.000
1.4.2. Formation des producteurs sur les techniques de restauration de la fertilité des sols	CEP	250	300.000	75.000.000
1.4.3. Élaboration des supports pédagogiques et des fiches techniques	forfait	2.500	1.500	3.750.000
1.4.4. Renforcement des capacités des structures étatiques et non étatiques sur les techniques de restauration de la fertilité des sols.	pers	110	25.000	2.750.000
1.4.5. Promotion de l'agroforesterie	Nbre de séances	250	50.000	12.500.000
1.4.6. Renforcement du peuplement de gommier				
fourniture espèces forestière	n.bre	100.000	150	15.000.000
séances de sensibilisation	Nbre de séances	100	50.000	5.000.000
Composante 1.5. Valorisation des produits forestiers non ligneux y compris la faune				**209.800.000**
1.5.1. Appui à la préservation et à la restauration des parcs de karité et néré				
pépinières et production des plantes	n.bre	10	1.000.000	10.000.000
1.5.2. Création d'unités de transformation du karité	unité	30	1.000.000	30.000.000
1.5.3. Création d'unités de transformation du néré	Unité	10	600.000	6.000.000
1.5.4. Formation sur les techniques de transformation des produits du karité et du néré.				
formation	pers	600	15.000	9.000.000
voyage d'échange entre producteurs de karité	pers.	30	3.000.000	90.000.000
1.5.5. Renforcement du potentiel de palmiers dattier	région	6	5.000.000	30.000.000
1.5.6. Création d'unités de transformation de dattes	unité	24	600.000	14.400.000

1.5.7. Formation sur les techniques de transformation des dattes	pers	360	15.000	5.400.000
1.5.8. Sensibilisation /information sur les textes régissant la chasse	séances	100	50.000	5.000.000
1.5.9. Gestion rationnelle de la faune				0
Sensibilisation	séances	100	50.000	5.000.000
appui organisation de groupe de village	forfait	10	500.000	5.000.000

SOUS-PROGRAMME 2. Intensification et diversification des productions végétales, animales et halieutiques				**62 813 360 800**
Composante 2.1. Intensification et diversification des productions végétales				**60 152 060 800**
Intensification des productions céréalières				-
2.1.1. Appui à la création d'un stock national d'engrais				
fourniture engrais	tonnes	55.537	500.000	27.768.500.000
étude central d'approvisionnement	forfait	1	3.000.000	3.000.000
2.1.2. Création d'un stock national de semences	tonnes	41.784	178.700	7.466.800.800
2.1.3. Appui à production de semences de qualité et aux paysans multiplicateurs.				0
Appui au BNS	forfait	1	5.000.000	5.000.000
Appui aux centres de formation	forfait	20	10.000.000	200.000.000
appui aux multiplicateurs	hectare	500	250.000	125.000.000
2.1.4. Appui à la création d'un central d'approvisionnement de matériel agricole.				0
a) Charrues	unité	80.000	80.000	6.400.000.000
b) Charrettes bovines	unité	4.500	350.000	1.575.000.000
c) Houes occidentales	unité	20.000	76.000	1.520.000.000
d) Tracteur	Unité	500	15.000.000	7.500.000.000
e) Motoculteur	unité	300	5.000.000	1.500.000.000
2.1.5. Renforcement des capacités des agriculteurs sur les itinéraires techniques des principales cultures.	n.bre	10.000	15.000	**150.000.000**
2.1.6. Formation des artisans locaux pour la fabrication d'outils de production				
Formation/recyclage des artisans	pers	100	30.000	3.000.000
Formation des tractoristes	Pers	500	60.000	30.000.000
Dotation en matières premières	Atelier	100	150.000	15.000.000
Dotation en outils de travail	unité	100	500.000	30.000.000
2.1.7. Appui à la protection des cultures et des produits de récolte				
Fourniture des produits phytosanitaires	forfait	1	750.000	750.000.000
Formation des agents en tech de lutte intégrée	nbre	100	60.000	6.000.000
Formation des producteurs en tech de lutte intégrée	Nbre	1000	30.000	30.000.000
Les Plantes à racine et tubercules				0
2.1.7. Approvisionnement des zones de production de manioc en variétés améliorés				
Boutures	ha	36	3.600.000	129.600.000
intrants	ha	36	60.000	2.160.000
2.1.8. Renforcement des capacités des encadreurs et des producteurs (CEP)	CEP	32	300.000	9.600.000
Les cultures maraîchères				0
2.1.9. Aménagement et équipement des périmètres maraîchers				0
Aménagements périmètres	ha	1.500	2.000.000	3.000.000.000
Kit	n.bre	10.000	160.000	1.600.000.000
2.1.10. Création de centres d'approvisionnement de proximité des intrants maraîchers	n.bre	22	3.000.000	66.000.000
2.1.11. Renforcement des capacités des structures d'encadrement (services publics, ONG et privés) du secteur	pers	100	25.000	2.500.000

maraîcher				
2.1.12. Formation des producteurs maraichers sur les itinéraires techniques des cultures maraîchères ;	CEP	333	300.000	99.900.000
L'arboriculture fruitière				0
2.1.13. Renforcement de la disponibilité de matériel végétal amélioré et adapté				0
création ou réhabilitation des parcs à bois	n.bre	22	3.000.000	66.000.000
pépinières	n.bre	22	3.000.000	66.000.000
2.1.14. Renforcement des capacités des arboriculteurs	pers	2.200	15.000	33.000.000
Composante 2.2. Intensification et diversification des productions animales				**2.085.550.000**
Approvisionnement de produits vétérinaires et zootechnique pour le bétail				0
2.2.1. Renforcement des capacités de production et de distribution des aliments	forfait	1	30.000.000	30.000.000
2.2.2. Renforcement des capacités des éleveurs dans la préparation des aliments pour bétail et l'utilisation des sous-produits agro-industriels	pers	10.000	15.000	150.000.000
2.2.3. Création de dépôts et/ou pharmacie vétérinaire villageoise	n.bre	22	3.000.000	66.000.000
Aviculture et cuniculture				0
2.2.4. Appui à la mise en place des unités de production avicole familiale	unité	3.000	300.000	900.000.000
2.2.5. Appui à la mise en place des unités d'élevage de lapins	unité	500	500.000	250.000.000
2.2.6. Formation des producteurs sur les techniques appropriées de la conduite d'élevage en aviculture et cuniculture.	pers	3.500	15.000	52.500.000
2.2.7. Formation des agents des services techniques, des auxiliaires et des vaccinateurs	pers	500	30.000	15.000.000
Elevage ovins et caprins				0
2.2.8. Formation/recyclage des encadreurs	pers	110	30.000	3.300.000
2.2.9. Formation des producteurs et des auxiliaires	pers	1.000	15.000	15.000.000
2.2.10. Appui au démarrage des petits élevages d'ovins et caprins.	unité	1.000	400.000	400.000.000
Élevage porcin				0
2.2.11. Appui au démarrage des unités de production porcine	unité	250	800.000	200.000.000
2.2.12. Formation sur les techniques appropriées d'élevage porcin	pers	250	15.000	3.750.000
Composante 2.3. Amélioration Intensification et diversification des productions halieutiques				**564.100.000**
2.3.1. Création d'un centre l'alevinage				
Construction	unité	1	292.000.000	292.000.000
équipement et matériel, accessoire écloserie	forfait	1	116.000.000	116.000.000
Fonctionnement	an	1	8.700.000	8.700.000
2.3.2. Appui au développement de la pisciculture	unité	8	1.500.000	12.000.000
2.3.3. Développement de l'aquaculture dans les mares et dans les rizières	unité	10	1.000.000	10.000.000
2.3.4. Formation de pisciculteurs	pers	360	15.000	5.400.000
2.3.5. Renforcement de la filière spiruline, amélioration de la collecte et de la transformation	forfait	1	120.000.000	120.000.000
Composante 2.4 – Apiculture				**11.650.000**
2.4.1. Mise en place des unités de production (récolte, traitement, conditionnement) équipées par de technologies améliorées	unité	5	2.000.000	10.000.000
2.4.2. Formation des apiculteurs à la fabrication des ruches améliorées ou semi-modernes (ruches kényanes)	pers	10	15.000	150.000
2.4.3. Renforcement des capacités des apiculteurs	pers	100	15.000	1.500.000

SOUS PROGRAMME 3 – Stockage, Transformation et Commercialisation				**7.118.525.000**
Composante 3.1. - Conservation et stockage des produits agricoles d'origine végétale				**4.630.000.000**
3.1.1. Création et/ou réhabilitation de magasins communautaires de stockage	n.bre	500	9.000.000	4.500.000.000
3.1.2. Sensibilisation des producteurs	groupe	500	50.000	25.000.000
3.1.3. Formation des producteurs et des comités de gestion sur les techniques de stockage	pers	3.500	15.000	52.500.000
3.1.4. Formation des comités de gestion des magasins.	pers	3.500	15.000	52.500.000
Composante 3.2. – Transformation des produits agricoles des produits agricoles d'origine végétale, animale et halieutique				**2.262.525.000**
a) Transformation des produits d'origine végétale				*1.952.500.000*
3.2.1. Création d'unité de transformation de céréales, arachide et manioc.	unité	500	3.500.000	1.750.000.000
3.2.2. Formation des comités de gestion des unités de transformation	groupe	3.500	30.000	105.000.000
3.2.3. Création d'unités de séchage de fruits et légumes	unité	50	1.500.000	75.000.000
3.2.4. Formation sur les techniques de transformation de fruits et légumes et sur la gestion des unités	pers	750	30.000	22.500.000
b) Transformation des produits d'origine animale				*149.000.000*
3.2.5. Appui à la réhabilitation des aires d'abattage	n.bre	20	2.000.000	40.000.000
3.2.6. Formation sur les normes d'hygiène dans les aires d'abatage	pers	200	30.000	6.000.000
3.2.7. Appui aux producteurs de viande séchée	groupe	10	10.000.000	100.000.000
3.2.8. Formation des producteurs de viande séchée et des comités de gestion des magasins.	pers	100	30.000	3.000.000
c) Transformation des produits d'origine halieutique				*161.025.000*
3.2.9. Sensibilisation et formation des productrices de poissons séchés ou fumés.	site	15	50.000	750.000
3.2.10. Construction de plateforme de transformation et conservation	n.bre	15	10.000.000	150.000.000
3.2.11. Formation sur les techniques améliorées de transformation et conservation	pers	550	15.000	8.250.000
3.2.12. Formation des comités de gestion	pers	135	15.000	2.025.000
Composante 3.3. – Commercialisation des produits agricoles des produits agricoles d'origine végétale, animale et halieutique				**226.000.000**
3.3.1. Appui aux producteurs dans l'organisation des circuits de commercialisation	ans	5	1.000.000	5.000.000
3.3.2. Promouvoir l'accès aux les systèmes d'information sur les marchés	ans	5	1.000.000	5.000.000
3.3.3. Soutien aux moyens de transport	charrette	120	300.000	36.000.000
3.3.4. Mobilisation des fonds de crédit pour la commercialisation	forfait	1	30.000.000	30.000.000
3.3.5. Amélioration des marchés ruraux	n.bre	50	3.000.000	150.000.000
SOUS PROGRAMME 4: Aide alimentaire et dispositif de veille, d'alerte et de réponses aux crises				**6.500.000.000**
Composante 4.1. – Amélioration des capacités des systèmes d'information	forfait	1	1.500.000.000	**1.500.000.000**
Composante 4.2. – Aide alimentaire et stock de sécurité alimentaire	forfait	1	1.000.000.000	**5.000.000.000**

SOUS PROGRAMME 5 – Nutrition				**252 320 000**
Composante 5.1. – Education nutritionnelle				**106 320 000**
5.1.1. Recueil des données quantitatives et qualitatives de référence	forfait	1	15.000.000	**15.000.000**
5.1.2. Formation des agents et relais communautaires	pers	1.248	15.000	**18.720.000**
5.1.3. Élaboration des supports pédagogiques et des fiches techniques sur la nutrition	forfait	1	5.000.000	**5.000.000**
5.1.4. Programme IEC pour l'amélioration des habitudes alimentaires.	séances	624	100.000	**62.400.000**
5.1.5. Séances d'IEC en direction des personnes vivant avec le VIH/SIDA	séances	104	50.000	**5.200.000**
Composante 5.2. – Jardins scolaires				**146.000.000**
5.2.1. Atelier d'information et de sensibilisation sur les jardins scolaires	n.bre	22	500.000	**11.000.000**
5.2.2. Définition des programmes pédagogiques et formation des enseignants	n.bre	150	300.000	**45.000.000**
5.2.3. Appui à l'installation de jardins scolaires	école	150	600.000	**90.000.000**
SOUS PROGRAMMES 6 – MESURES D'ACCOMPAGNEMENT				**33 971 994 000**
Composante 6.1: Pistes rurales	km	782	17 867 000	**13 971 994 000**
Composante 6.2: Finances rurales et micro-projets	forfait	1	20 000 000 000	**20 000 000 000**
TOTAL COUT DE BASE				**298 326 479 800**
Coût d'ancrage institutionnel et de suivi-évaluation (5%)	%	5%	226.069.345.800	14 916 323 990
COUT TOTAL SANS IMPREVU				**313 242 803 790**
Imprévus physiques et financiers (7%)	%	7%	237.372.813.090	21 926 996 265
COUT TOTAL PNSA				**335 169 800 055**

Annexe 3 : Tableau récapitulatif des financements par bailleurs (2005-2009)

Donateurs	Montant
AFD	4 920 000 000
BAD	17 800 000 000
BADEA	8 400 000 000
Banque Mondiale	23 390 000 000
Coopération Française	4 832 000 000
Coopération Suisses	3 636 045 318
FAD	11 433 790 000
FAD+FAT, BADEA, OPEP, Etat + bénéficiaires	24 969 000 000
FAO	1 414 541 280
FEM	3 000 000 000
FIDA	18 742 604 000
GTZ	13 433 159 800
PNUD	2 894 017 600
SCA/DED	1 500 000 000
UE	16 344 474 000
UNICEF	4 200 000 000
EU/France	1 441 000 000
TOTAL	162 350 631 998

Annexe 4 : - Matrice des indicateurs clés de suivi et évaluation du PNSA

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
OBJECTIF GENERAL Contribuer à vaincre la faim et favoriser la création d'un environnement favorable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de toute la population sans aucune discrimination à l'échelon national	- Diminution constant e et durable du taux global de personnes en insécurité alimentaire - Taux de couverture pour les populations malnutries égal à ……% en 2015 (Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la pauvreté) - Diminution à …..% de la proportion de la population dans le besoin d'assistance d'urgence d'ici 2015	- Rapports de suivi et évaluation de la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la pauvreté (SNCRP) - Etude sur l'insécurité alimentaire au niveau national - Rapports et statistiques des Ministères en charge du Développement rural - Rapports et statistiques du Service national de la Nutrition	- Stabilité politique - Ressources humaines et financières disponibles et suffisantes - Participation active de toutes les parties prenantes

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
OBJECTIF SPECIFIQUE 1 «Assurer aux ménages et à tout individu sans aucune discrimination l'accès à l'eau et la disponibilité en denrées alimentaires de base en quantité et qualité suffisante de manière durable»	- Réduction à ….. % des populations s qui n'atteignaient pas le niveau minimal d'apport calorique de 2160 kilocalories, à l'horizon 2015. - 60 % des populations ont accès à l'eau potable en 2015 (OMD 7) - 50% des ménages de petits exploitants agricoles développent une agriculture durable en harmonie avec l'environnement	- Rapports de suivi et évaluation de la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la pauvreté (SNCRP) - Rapports et statistiques des Ministères en charge du Développement Rural. - Rapports et statistiques du Ministère en charge de l'eau. - Rapports et statistiques du Ministère en charge de la Pêche et des Forêts. - Rapports et statistiques du Ministère en charge de la santé et de la nutrition.	- Mise en œuvre des stratégies nationales sectorielles (agriculture, élevage, pêche et environnement, eau et assainissement, santé, commerce, infrastructure) - Ressources humaines et financières disponibles et suffisantes

SOUS PROGRAMME 1 - VALORISATION ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU ET DES RESSOURCES NATURELLES

COMPOSANTE 1.1. – « Maîtrise et gestion de l'eau pour l'irrigation des cultures»			
Logique d'intervention	**Indicateurs objectivement vérifiables**	**Sources et moyens de vérification**	**Hypothèses**
Résultat 1 - Environ 15.000 ha de terres à vocation agricole sont aménagés, valorisés et équipées pour l'irrigation.	- 90 % superficies prévues sont aménagées ; - Chaque exploitant de la localité dispose d'au moins un carré (1/4 ha) pour la production du riz ou du maïs et d'au moins 5 ares par producteur sont exploités par pour le maraîchage ; - N.bre des bénéficiaires sur les sites aménagés est maîtrisé et au moins 40 % sont des femmes des jeunes et des gens démunis ; - Le Nb. et la typologie des systèmes d'exhaure d'eau et d'irrigation adoptés sont connus et maîtrisés par au moins 80 % des bénéficiaires ; - Chaque site aménagé dispose d'un comité technique et au moins 30 % des membres du comité est constitué des femmes ; - Tous les membres du comité de gestion des périmètres sont formés sur la gestion des ouvrages du périmètre ; - 31 000 exploitants agricoles sont formés sur les techniques de maintenance des équipements et de gestion de l'eau ; - Au moins 60 % (dont 30 %) des exploitants du périmètre sont formés sur des techniques des productions des cultures pratiquées - Le rendement à l'ha du riz en maîtrise totale est d'au moins (5t/ha, celui du maïs est d'au moins 2 t/ha et ceux des cultures maraîchères ont augmenté d'au moins 40 % par spéculation cultivée. - Les rendements du riz et du maïs sont accrus de plus de 200% comparés aux cultures et les cultures maraîchères d'au moins 40%. ;	- Etudes de faisabilité - Rapport de contrôle et surveillance des travaux - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture et de l'irrigation (Point focal PNSA et Génie Rural) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Règlement et critères pour l'attribution des terres aménagées - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Cohérence avec le SDA et les autres politiques agricole. - Application des textes sur le foncier. - Participation active des producteurs et leur OP, de la société civile, des collectivités locales et des chefs traditionnels. - Prise en compte de la dimension genre
Résultat 2 - 5 barrages de retenue d'eau permet l'irrigation de 350 ha de cultures de contre saison et l'abreuvement du bétail.	- 5 barrages sont réalisés dans toute la zone d'intervention du PNA - 350 hectares sont aménagés, irrigués et exploités par les exploitants (groupements) - Un exploitant dans le site aménagé a au moins 5 ares ; - % des superficies exploitées par spéculation pratiquée ; - 7 000 maraîchers sont bénéficiaires dont au moins 50 % sont des femmes et des jeunes ; - N.bre et typologie des systèmes d'exhaure d'eau et d'irrigation adoptés - Charge de bétail par barrage ; - Nb des animaux s'abreuvant dans les eaux des barrages ; - Chaque site (barrage) dispose d'un Comité de gestion dont au moins 30 % des membres sont des femmes - Le rendement à l'ha et par spéculation a augmenté d'au moins 30 % par rapport aux cultures non irriguées.	- Etudes de faisabilité - Rapport de contrôle et surveillance des travaux - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture et de l'irrigation (Point focal PNSA et Génie Rural) - Rapport du Ministère en charge de l'élevage (Point focal PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Règlement pour l'attribution des terres irriguées - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	

Résultat 3 - Les producteurs maîtrisent les techniques d'exploitation et de gestion des périmètres irrigués.	- N.bre et typologie de formations techniques pour la gestion des périmètres irrigués - N.bre des participants par formation et par genre - N.bre de « comités de gestion» formés - % de femmes dans le comité de gestion et leur rôle	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture et de l'irrigation (Point Focal du PNSA) - Rapport de l'ONDR - Rapports des structures d'appui-conseil - Rapports des sessions de formation - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	

COMPOSANTE 1.2. – « Amélioration de l'hydraulique pastorale »			
Logique d'intervention	**Indicateurs objectivement vérifiables**	**Sources et moyens de vérification**	**Hypothèses**
Résultat 1 - Les éleveurs disposent de 320 points d'eau pour l'abreuvage de leur bétail, dont 110 puits, 188 mares 22 micros barrages.	- N.bre et répartition des ouvrages réalisés ou réhabilités par typologie et localisation - N.bre des éleveurs bénéficiant des ouvrages réalisés pour leur cheptel - N.bre et localisation de nouvelles zones de pâturage autour des points d'eau pour l'abreuvage du bétail, - Charge de bétail par ouvrage et par période de l'année	- Etudes de faisabilité - Rapport de contrôle et surveillance des travaux - Rapports du Ministère en charge de l'eau (point focal du PNSA) - Rapport du Ministère en charge de l'élevage - Règlement pour l'utilisation des points d'eau pastoraux (SDEA) - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Mise en œuvre de la Politique sectorielle en matière d'hydraulique pastorale - Application du code de l'eau - Définition du code pastoral et des couloirs de transhumance - Synergie avec les autres programmes et projets dans le secteur de l'hydraulique pastorale - Participation active de la société civile, des éleveurs, OP et des chefs traditionnels. - Prise en compte de la dimension genre
Résultat 2 -25 stations de pompages pastoraux sont fonctionnelles dont 15 nouvelles et 10 réhabilités.	- N.bre et répartition géographique des stations de pompage mis en place ou réhabilités - N.bre des éleveurs bénéficiant des stations de pompage - N.bre et localisation de nouvelles zones de pâturage - Charge de bétail par ouvrage et par période de l'année	- Etudes de faisabilité - Rapport de contrôle et surveillance des travaux - Rapports du Ministère en charge de l'eau (point focal du PNSA) - Rapport du Ministère en charge de l'élevage - Règlement pour l'utilisation des stations de pompage (SDEA). - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 5 - La gestion des points d'eau est assurée par des comités locaux formés	- N.bre de campagnes de sensibilisation des éleveurs sur le maintien, l'entretien des points d'eau - N.bre et typologie de formation sur la gestion de points d'eau pastoraux - N.bre de « comités eau » formés à la gestion des forages	- Rapports du Ministère en charge de l'eau (point focal du PNSA) - Rapport du Ministère en charge de l'élevage - Rapports des structures d'appui-conseil - Rapports des sessions de formation - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	

COMPOSANTE 1.3. – « Amélioration de l'hydraulique villageoise »			
Résultat 1 - Les populations de 370 villages auront accès à l'eau potable.	- N.bre et répartition des ouvrages réalisés par typologie et zone - Système d'exhaure d'eau utilisé part typologie et zone - N.bre de personnes ayant accès à l'eau potable par village - N.bre des usagers par ouvrage réalisés y compris ceux des villages avoisinants	- Etudes de faisabilité - Rapport de contrôle et surveillance des travaux - Rapports du Ministère en charge de l'eau (point focal du PNSA) - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Mise en œuvre de la Politique sectorielle en matière d'hydraulique villageoise - Synergie avec les autres

Résultat 2 - La gestion des points d'eau est assurée par les communautés bénéficiaires	- N.bre de campagnes de sensibilisation des bénéficiaires ; - N.bre de participants aux campagnes de sensibilisation pour village et genre ; - N.bre des sessions de formation ; - N.bre de participants aux formations par village et par genre - N.bre de « comités d'eau » formés à la gestion des forages - % de femmes dans les « comités eau » et leur rôle dans le comité - Mécanisme de gestion	- Rapports du Ministère en charge de l'eau (point focal du PNSA) - Rapport des animateurs/formateurs - Rapports des structures d'appui-conseil - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 3 - La maintenance des forages villageois est assurée par un réseau de 40 artisans réparateurs	- N.bre d'artisans formés ou recyclés - N.bre de mini-centres installés pour l''approvvisonnement des petites pièces de rechanges - N.bre de forages assistés par mini-centre d'assistance	- Rapports du Ministère en charge de l'eau (point focal du PNSA) - Rapport des animateurs/formateurs - Rapports des structures d'appui-conseil - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 4 - Les conditions d'hygiène sont améliorées dans 45 écoles ou centres de santé	- N.bre et répartition des blocs sanitaires réalisés par zone et service communautaire (école ou poste de santé) - N.bre des blocs sanitaires par typologie - N.bre d'usagers par village et par sexe.	- Rapports du Ministère en charge de l'eau (point focal du PNSA) - Rapport du Ministère de la Santé (responsable du centre de santé) - Rapport du Ministère de l'Education (directeurs des écoles) - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 5 - Les élèves et les usagers des latrines maîtrisent les pratiques d'hygiène de base.	- N.bre de campagnes IEC sur l'hygiène de l'eau et corporelle - N.bre de participants aux IEC par localité et par genre	- Rapports du Ministère en charge de l'eau (point focal du PNSA) - Rapport du Ministère de la Santé (responsable du centre de santé) - Rapport du Ministère de l'Education (directeurs des écoles) - Rapport des animateurs/formateurs - Rapports des structures d'appui-conseil - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	

COMPOSANTE 1.4. – « - Restauration de la fertilité des sols»

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - La fertilité des sols est renforcée et maintenue de manière durable par l'adoption de techniques appropriées	- Au 30 % de superficies (ha) agricoles dégradées reçoivent la fumure organiques ; - Au moins 60 % des producteurs dans les sites maraîchers utilisent la fumure organique ; - Les techniques de fertilisation par fumure organiques sont développées et adoptées par au moins 30 % des exploitants dans les zones rizicoles et de production d'autres céréales ; - Les rendements des différentes spéculations ayant reçu de la fumure sont augmentés d'au moins 30 % ; - N.bre de séances de sensibilisation par zone - N.bre de supports pédagogiques élaborés et distribués	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture (point focal du PNSA) - Rapport du Ministère en charge de l'environnement (point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Mise en œuvre des Politiques sectorielles en matière d'environnement et agriculture. - Application des textes sur le foncier. - Participation active des producteurs et leurs organisations (OP), de la société civile et des collectivités locales
Résultat 2 - Les producteurs récupèrent les techniques traditionnelles de fertilisation des sols	- N.bre de séances de sensibilisation par zone - N.bre de producteurs sensibilisés et formés à la reprise des techniques traditionnelles par zone et par an (jachère, parcage des animaux, etc.)	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture (point focal du PNSA) - Rapport du Ministère en charge de l'environnement (point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 3 - La formulation des engrais minéraux selon les zones agro-écologiques est disponible et appliquée. .	- Une séance de sensibilisation par zone est réalisée chaque mois (12 séances par an) ; - Au moins 80 % des producteurs des sites aménagés sont touchés par la sensibilisation ; - Au moins 30 % de participants aux formations par zone sont des femmes - Chaque thème technique diffusé dispose d'un support pédagogique : élaboré et distribué bénéficiaires ; - Au moins 80 % de producteurs maitrisent l'utilisation des engrais dans les sites aménagés.	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture (point focal du PNSA) - Rapport du Ministère en charge de l'environnement (point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 4 - Les techniques d'agroforesterie sont vulgarisées	- N.bre de séances de sensibilisation par zone - N.bre d'hectares par région et par année où l'agroforesterie est développée - N.bre d'arbres de gommier plantés et d'autres espèces fertilisantes par an	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture (point focal du PNSA) - Rapport du Ministère en charge de l'environnement (point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	

COMPOSANTE 1.5. – «Valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) y compris la faune»

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - Le potentiel forestier est augmenté par la plantation d'environ 100.000 plantes de karité et néré.	- N.bre de pépinières de village installées par an et par zone - N.bre de plantes par espèce, campagne de reboisement et par zone.	- Rapport du Ministère en charge de l'environnement point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Mise en œuvre des Politiques sectorielles en matière d'environnement - Application des textes régissant la chasse - Synergie avec les autres programmes et projets agissant dans le secteur - Participation active des producteurs et leurs organisations (OP), de la société civile et des communautés locales
Résultat 2 - Les capacités de transformation du karité et du néré sont améliorées par des techniques et des équipements appropriés et adoptés par les groupements de femmes.	- N.bre d'unités de transformation de karité installées par zone - N.bre d'unités de transformation de néré installées par zone - N.bre des personnes formées par genre et par zone	- Rapport du Ministère en charge de l'environnement point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapport des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 3 - Les potentiel de palmiers dattier est renforcer et contribue à la sécurité alimentaire	- N.bre de palmiers plantés par année et par zone	- Rapport du Ministère en charge de l'environnement point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 4 - Les producteurs maitrisent les techniques de production et de commercialisation des dattes.	- N.bre d'unités de transformation de dattes installées par zone - N.bre des personnes formées par genre et par zone	- Rapport du Ministère en charge de l'environnement point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapport des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 5 -. Les populations des parcs et réserves participent à la gestion de la faune et de la chasse	- N.bre de séances de sensibilisation /information effectuées sur les textes régissant la chasse - N.bre de communautés organisées participant à la gestion rationnelle de la faune par zone	- Rapport du Ministère en charge de l'environnement (point focal du PNSA et Direction des parcs et réserves) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	

SOUS PROGRAMME 2 - INTENSIFICATION ET DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS VEGETALES, ANIMALES ET HALIEUTIQUES
COMPOSANTE 2.1. – « Intensification et diversification des productions végétales»
« Intensification de cultures céréalières »

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - Les producteurs disposent d'un stock d'au moins 56.000 tonnes d'engrais sur 5 ans.	- Quantité (tonnes) d'engrais distribués par année, par zone, par producteur et par spéculation. - N.bre de superficies (ha) fertilisées par an. - Augmentation des rendements (%) des principales cultures céréalières par années. - Mécanisme de recouvrement des coûts et % des remboursements.	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture et de l'irrigation (point focal du PNSA) et des structures (ONDR) chargées de la distribution. - Etude sur le mécanisme de gestion du stock d'engrais - Règlement pour l'attribution et la distribution des engrais ainsi que pour le recouvrement des coûts. - Résultats de l'étude pour la création d'une centrale nationale d'achat d'intrants, de semences et des équipements. - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Cohérence avec le SDA et les autres politiques de relance agricole. - Participation active des producteurs et leur OP, de la société civile et des collectivités locales. - Prise en compte de la dimension genre
Résultat 2 - Les producteurs disposent de semences d'environ 41.800 tonnes de semences sur 5 ans.	- Quantité (tonnes) de semences de qualités distribuées par année, par zone, par producteur et par spéculation. - N.bre de superficies (ha) emblavées par an avec des semences de qualité. - Augmentation des rendements (%) des principales cultures céréalières par années. - Mécanisme de recouvrement des coûts et % des remboursements.	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture et de l'irrigation (point focal du PNSA) et des structures (ONDR) chargées de la distribution. - Etude sur le mécanisme de gestion du stock des semences - Règlement pour l'attribution et la distribution des semences ainsi que pour le recouvrement des coûts. - Résultats de l'étude pour la création d'une centrale nationale d'achat d'intrants, de semences et des équipements. - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 3 - La production de semences des qualités est assurée par l'ITRAD et les paysans multiplicateurs	- N.bre de superficies (ha) destinées à la multiplication des semences par producteurs (ITRAD et paysans multiplicateurs) - Quantité (tonnes) de semences de qualité produites et distribuées par l'ITRAD par année - Quantité (tonnes) de semences de qualité produites et distribuées par les paysannes multiplicateurs par année. - N.bre de paysans multiplicateurs impliqués.	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture et de l'irrigation (point focal du PNSA) - Rapport de l'ITRAD. - Protocole/règlement pour la production de semences auprès des paysans multiplicateurs. - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 4 - Les producteurs disposent de matériel de travail pour le labour et travaux d'entretien des cultures céréalières.	- Quantité (tonnes) de matériel de travail distribué par année, par zone, par producteur et par typologie d'outil. - N.bre de superficies (ha) par an labouré avec le matériel agricoles distribué - Mécanisme de recouvrement des coûts et % des remboursements.	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture et de l'irrigation (point focal du PNSA) et des structures (ONDR) chargées de la distribution. - Etude sur le mécanisme de gestion du stock de matériel agricole. - Règlement pour l'attribution et la distribution du matériel agricole, ainsi que pour le recouvrement des coûts. - Résultats de l'étude pour la création d'une centrale nationale d'achat d'intrants, de semences et des équipements. - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	

Résultat 5 - Les outils de production adaptés sont introduits ou produits localement	- N.bre d'artisans formés ou recyclés pour la production locale de petit matériel agricole par zone.	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture et de l'irrigation (point focal du PNSA) - Rapport des formateurs des artisans - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 6 - Les paysans maîtrisent les itinéraires techniques pouvant accroître le rendement des cultures.	- N.bre des séances de formation réalisées par zone et typologie - N.bre de personnes formées par genre et par zone - % de producteurs formés qui appliquent effectivement des itinéraires techniques proposés.	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture et de l'irrigation (point focal du PNSA) - Rapport des formateurs - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
« Plantes à racine et tubercules »			
Résultat 7 - Les producteurs disposent de variétés améliorées de plantes à racines pour environ 4.000 hectare par an.	- N.bre de superficies (ha) par an cultivées avec du matériel végétal amélioré - Augmentation des rendements (%) des principales cultures à racines par années. - N.bre de « Champs Ecoles Agriculteurs » organisés - N.bre de producteurs bénéficiaires par ans et par genre.	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture (point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Cohérence avec le SDA et les autres politiques de relance agricole. - Synergie avec les autres programmes et projets dans le secteur - Participation active des producteurs et leur OP, de la société civile et des collectivités locales. - Prise en compte de la dimension genre

« Maraîchage »			
Résultat 8 - Les surfaces autour des plans d'eau sont aménagées au profit 10.000 maraîchers dont 50% femmes et jeune sans emploie.	- N.bre et superficie (ha) d'aménagements maraîchers par localité et par an. - N.bre et dimension (ha) des périmètres maraichers bénéficiaire - N.bre des bénéficiaires par genre (femmes, hommes, jeunes) et par superficie (ha) affectée. - N.bre et typologie des systèmes d'exhaure d'eau et d'irrigation adoptés - Composition des comités de gestion des aménagements (% des femmes impliquées) - Rendement par spéculation	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture et de l'irrigation (point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Cohérence avec le SDA et les autres politiques de relance agricole. - Synergie avec les autres programmes et projets dans le secteur - Participation active des producteurs et leur OP, de la société civile et des collectivités locales. - Prise en compte de la dimension genre
Résultat 9 - Des centres d'approvisionnement en intrants maraîchers de proximité sont crées et gérés par les organisations paysannes.	- Localisation et quantité de centres d'approvisionnement en intrants maraîchers de proximité - N.bre et localisation des OP bénéficiaires. - Composition des comités de gestion par genre	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture (point focal du PNSA) - Règlement de gestion des centres d'approvisionnement en intrants maraîchers de proximité - Rapports des OP - Rapports des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 10 - Les capacités techniques des 100 formateurs et 10.000 producteurs sont améliorées dans la conduite de l'activité de maraîchage.	- N.bre des séances de formation réalisées par zone et typologie - N.bre de personnes formées par genre et par zone - % de producteurs formés qui appliquent effectivement des itinéraires techniques proposés.	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture (point focal du PNSA) - Rapport des formateurs - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
	Arboriculture Fruitière		
Résultat 11 - Les matériel végétal de qualité est disponible pour le développement de l'arboriculture fruitière.	- N.bre des points/centres d'approvisionnement de matériel végétal par zone - N.bre de pépiniéristes par genre et par zone.	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture (point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Cohérence avec le SDA et les autres politiques de relance agricole. - Synergie avec les autres programmes et projets dans le secteur de l'arboriculture fruitière - Collaboration de ITRAD et ONDR - Participation active des producteurs et leur OP, de la société civile et des collectivités locales. - Prise en compte de la dimension genre
Résultat 12 - Au moins 2.200 arboriculteurs formés maîtrisent la conduite des vergers.	- N.bre des séances de formation réalisées par zone et typologie - N.bre de personnes formées par genre et par zone - % de producteurs formés qui appliquent effectivement des itinéraires techniques proposés.	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture (point focal du PNSA) - Rapport des formateurs - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	

COMPOSANTE 2.2. – « Intensification et diversification des productions animales»			
« Approvisionnement de produits vétérinaires et zootechniques pour le bétail»			
Logique d'intervention	**Indicateurs objectivement vérifiables**	**Sources et moyens de vérification**	**Hypothèses**
Résultat 1 -. La disponibilité d'aliments de bétail est renforcée.	- Augmentation (%) de la disponibilité d'aliments pour le bétail par zone	- Rapports du Ministère en charge de l'élevage et des ressources animales (point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Cohérence avec le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE) - Synergie avec les autres programmes et projets dans le secteur de l'élevage - Participation active des producteurs et leur OP, de la société civile et des collectivités locales. - Prise en compte de la dimension genre
Résultat 2 - Les capacités des éleveurs dans l'utilisation des sous produits agro-industriels pour l'alimentation du bétail sont renforcées.	- N.bre d'éleveurs par zone qui maitrisent la préparation des aliments pour bétail - N.bre d'éleveurs par zone qui utilisent les sous-produits agro-industriels.	- Rapports du Ministère en charge de l'élevage et des ressources animales (point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 3 - Le réseau de pharmacies vétérinaires villageoises gérées par les producteurs est renforcé	- N.bre de dépôts et/ou pharmacies vétérinaires villageoises par zone - N.bre d'éleveurs/producteurs qui s'adressent aux dépôts et/ou pharmacies vétérinaires villageoise	- Rapports du Ministère en charge de l'élevage et des ressources animales (point focal du PNSA) - Rapports de la Direction des services vétérinaires - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
« Aviculture et cuniculture»			
Résultat 4 - La disponibilité de viande de volaille au niveau familial est augmentée par le développement de l'aviculture familiale au niveau des villages.	- N.bre de familles par zone qui disposent d'unités de production avicole familiale - Augmentation (%) de la disponibilité de viande de volaille par zone/village. - Taux de consommation (%) de viande de volaille par zone/village.	- Rapports du Ministère en charge de l'élevage et des ressources animales (point focal du PNSA) - Rapports de la Direction des services vétérinaires - Enquêtes du service de la Nutrition - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Cohérence avec le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE) - Synergie avec les autres programmes et projets dans le secteur de l'élevage - Participation active des producteurs et leur OP, de la société civile et des collectivités locales. - Prise en compte de la dimension genre
Résultat 5 - La disponibilité de viande de lapin au niveau familial est augmentée par le développement de l'élevage de lapin au niveau des villages.	- N.bre de familles par zone qui disposent d'unités de production de lapins - Augmentation (%) de la disponibilité de viande de lapins par zone/village. - Taux de consommation (%) de viande de lapins par zone/village.	- Rapports du Ministère en charge de l'élevage et des ressources animales (point focal du PNSA) - Enquêtes du service de la Nutrition - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	

Résultat 6 - Les capacités de producteurs et de structures d'appui sont augmentées pour la conduite de l'aviculture et de l'élevage de lapin.	- N.bre des séances de formation réalisées par zone et typologie - N.bre de des agents des services techniques, des auxiliaires et des vaccinateurs formés par genre et par zone - N.bre de personnes formées par genre et par zone - % de producteurs formés qui appliquent effectivement des itinéraires techniques proposés.	- Rapports du Ministère en charge de l'élevage et des ressources animales (point focal du PNSA) - Rapport s des formateurs - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
«Elevage de petits ruminants »			
Résultat 7 - Les petits producteurs maîtrisent les techniques de conduite d'élevage ovin et caprin et sont assisté par des encadreurs et auxiliaires formés.	- N.bre des séances de formation réalisées par zone et typologie - N.bre de des agents des services techniques, des auxiliaires et des vaccinateurs formés par genre et par zone - N.bre de personnes formées par genre et par zone - % de producteurs formés qui appliquent effectivement les techniques appropriées d'élevage des petits ruminants	- Rapports du Ministère en charge de l'élevage et des ressources animales (point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapport s des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Cohérence avec le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE) - Synergie avec les autres programmes et projets dans le secteur de l'élevage - Participation active des producteurs et leur OP, de la société civile et des collectivités locales. - Prise en compte de la dimension genre
Résultat 8 - Le petit élevage d'ovins et de caprins au niveau familial est démarré dans 200 villages	- N.bre de village et de familles par village zone qui démarrent le petit élevage d'ovins et caprins.	- Rapports du Ministère en charge de l'élevage et des ressources animales (point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
« Elevage porcin »			
Résultat 9 - La production de viande de porc sera augmenté par la mise en place de 250 unités d'élevage de porcs.	- N.bre de familles par zone qui pratiquent l'élevage porcin - Augmentation (%) de la disponibilité de viande de porc par zone/village. - Taux de consommation (%) de viande de porc par zone/village.	- Rapports du Ministère en charge de l'élevage et des ressources animales (point focal du PNSA) - Enquêtes du service de la Nutrition - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Cohérence avec le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE) - Synergie avec les autres programmes et projets dans le secteur de l'élevage - Participation active des producteurs et leur OP, de la société civile et des collectivités locales. - Prise en compte de la dimension genre
Résultat 10 - Les capacités de 250 producteurs sont améliorées pour l'élevage du porc.	- N.bre des séances de formation réalisées par zone et typologie - N.bre de personnes formées par genre et par zone - % de producteurs formés qui appliquent effectivement.les techniques appropriées d'élevage porcin	- Rapports du Ministère en charge de l'élevage et des ressources animales (point focal du PNSA) - Rapport s des formateurs - Rapport s des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	

COMPOSANTE 2.3. – «Intensification de la pêche artisanale et de la pisciculture»

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 -. Les acteurs de pêcheries sur les lacs et les fleuves sont sensibilisés et associés à la gestion durable de la pêche.	- N.bre des séances de Sensibilisation sur la pêche durable réalisées par zone et typologie - N.bre de personnes sensibilisées par genre et par zone - % des acteurs des pêcheries impliqués et actifs dans la gestion durable de la pêche par zone et par genre.	- Rapports du Ministère en charge de la pêche et de l'aquaculture (point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Cohérence avec le Schéma directeur de développement de la pêche et de la pisciculture - Synergie avec les autres programmes et projets dans le secteur de l'élevage - Participation active des producteurs et leur OP, de la société civile et des collectivités locales. - Prise en compte de la dimension genre
Résultat 2 - La disponibilité en poisson et les revenus des producteurs sont augmenté par le développement de la pisciculture et de l'aquaculture.	- Capacité de production par an du centre d'alevinage - N.bre d'unité de pisciculture mis en œuvre par zone - N.bre et superficies de mares et rizières par zone où l'aquaculture se développe - N.bre des séances de formation en pisciculture réalisées par zone et typologie - N.bre de personnes formées par genre et par zone - % de producteurs formés qui pratiquent effectivement.la pisciculture par genre et par zone - Augmentation (%) de la production de spiruline et de sa disponibilité sur le marché - Augmentation des revenus des producteurs par zone, genre et activité	- Rapports du Ministère en charge de la pêche et de l'aquaculture (point focal du PNSA) - Rapports des formateurs - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	

COMPOSANTE 2.4. – «Apiculture»			
Logique d'intervention	**Indicateurs objectivement vérifiables**	**Sources et moyens de vérification**	**Hypothèses**
Résultat 1 -. Les productions en miel seront augmentées par la création de 5 unités de production.	- N.bre d'unités de production de miel équipées mis en place par zone - N.bre des producteurs impliqués par unité et par genre - Quantité de miel de qualité produit - Augmentation (%) de la disponibilité de miel sur le marché	- Rapports du Ministère en charge de l'environnement (point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Synergie avec les autres programmes et projets dans le secteur de l'élevage - Participation active des producteurs et leur OP, de la société civile et des collectivités locales. - Prise en compte de la dimension genre
Résultat 2 - Les apiculteurs pourront compter sur un approvisionnement de proximité des ruches améliorées.	- N.bre d'apiculteurs et ou menuisiers par zone formés à la fabrication des ruches améliorées ou semi-modernes (ruches kényanes). - N.bre d'apiculteurs servi par unité de production des ruches	- Rapports du Ministère en charge de l'environnement (point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 3 - Les apiculteurs maitrisent les techniques de production du miel et de gestion de l'unité de traitement et conditionnement.	- N.bre des séances de formation réalisées par zone et typologie - N.bre de personnes formées par genre et par zone - % d'apiculteurs formés qui appliquent effectivement.les techniques appropriées.	- Rapports du Ministère en charge de l'environnement (point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapport des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
OBJECTIF SPECIFIQUE 2 «Assurer aux populations l'accès aux denrées alimentaires à temps, à tous moments et en tous lieux»	- ….% des ménages de petits exploitants agricoles développent mécanismes de gestion durable des stocks.	- Rapports de suivi et évaluation de la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la pauvreté (SNRP) - Rapports et statistiques des Ministères en charge du Développement Rural. - Rapports et statistiques du Ministère en charge de l'eau. - Rapports et statistiques du Ministère en charge de la Pêche et des Forêts. - Rapports et statistiques du Ministère en charge du Commerce.	- Mise en œuvre des stratégies nationales sectorielles (agriculture, élevage, pêche et environnement, eau et assainissement, santé, commerce, infrastructure) - Ressources humaines et financières disponibles et suffisantes

SOUS PROGRAMME 3 - STOCKAGE, TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS D'ORIGINE VEGETALE, ANIMALE ET HALIEUTIQUE			
COMPOSANTE 3.1. – «Conservation et stockage des produits agricoles d'origine végétale»			
Logique d'intervention	**Indicateurs objectivement vérifiables**	**Sources et moyens de vérification**	**Hypothèses**
Résultat 1 - Le stockage et la conservation des céréales, de l'arachide, du niébé et des cossettes de manioc sont assurés par la mise en place de 500 magasins.	- N.bre d'infrastructures de stockage communautaires fonctionnelles par zone et par typologie (banques des céréales, greniers villageois, etc.) - Capacité de stockage par village (tonnes) - Quantités de stocks de sécurité alimentaire mis en place - Durée d'approvisionnement durant l'année (n.bre mois) par zone/village	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture (point focal du PNSA) - Règlement de gestion d'infrastructures de stockage communautaires - Rapports des OP et/ou comité de gestion - Rapports des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Cohérence avec le SDA et les autres politiques de relance agricole. - Collaboration et synergie avec le dispositif de veuille. - Participation active des producteurs et leur OP, de la société civile et des collectivités locales. - Prise en compte de la dimension genre
Résultat 2 - Les techniques de conservation et stockage des produits vivriers, ainsi que de gestion des magasins sont maîtrisées par 500 organisations de producteurs	- N.bre de sessions de formation par typologie (technique de conservation, gestion) - N.bre de petit(e)s producteurs/trices formés en gestion des infrastructures et équipements de stockage et techniques de conservation des produits agricoles - N.bre de petit(e)s producteurs/trices impliqués dans la gestion des infrastructures de stockage	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture (point focal du PNSA) - Rapports des OP et/ou comité de gestion - Rapports des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 3 - Les techniques de conservation des stocks avec l'utilisation de produits biologiques sont vulgarisées.	- Techniques de conservation avec l'utilisation de produits naturels, vulgarisés et maîtrisés par les populations	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture (point focal du PNSA) - Rapports des OP et/ou comité de gestion - Rapports des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	

COMPOSANTE 3.2. – «Transformation des produits agricoles d'origine végétale, animale et halieutique »			
« Produits d'origine végétale »			
Logique d'intervention	**Indicateurs objectivement vérifiables**	**Sources et moyens de vérification**	**Hypothèses**
Résultat 1 - Les organisations des producteurs de céréales, arachide, et manioc et les groupements de femmes disposent d'équipements de transformation.	- N.bre d'unités de transformation de céréales, arachide et manioc mis en place et fonctionnelles par zone. - N.bre d'OP et groupements par zone et par genre. - N.bre de sessions de formation par typologie (technique de transformation, gestion - N.bre de comités de gestion des unités de transformation formés et leur composition (% des femmes).	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture (point focal du PNSA) - Rapports des OP et/ou comité de gestion - Rapports des formateurs - Rapports des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Cohérence avec le SDA et les autres politiques de relance agricole. - Collaboration et synergie avec le dispositif de veuille. - Participation active des producteurs et leur OP, de la société civile et des collectivités locales. - Prise en compte de la dimension genre
Résultat 2 - Les techniques de séchage de fruits et légumes sont améliorées et maîtrisées.	- N.bre d'unités de séchage de fruits et légumes mis en place et fonctionnelles par zone. - N.bre d'OP et groupements par zone et par genre. - N.bre de sessions de formation par typologie (technique de transformation, gestion - N.bre de comités de gestion des unités de transformation formés et leur composition (% des femmes).	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture (point focal du PNSA) - Rapports des OP et/ou comité de gestion - Rapports des formateurs - Rapports des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
« Produits d'origine animale »			
Résultat 1 - Les conditions d'hygiène dans les aires d'abattage sont améliorées.	- N.bre des aires d'abattage réhabilité par zone - Augmentation (%) des abats contrôlés - N.bre de sessions de formation sur les normes d'hygiène dans les aires d'abatage. - N.bre de personnes formées	- Rapports du Ministère en charge de l'élevage et des ressources animales (point focal du PNSA) - Rapports de la Direction des services vétérinaires - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Cohérence avec le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE) - Synergie avec les autres programmes et projets dans le secteur de la transformation de produits d'origine animale - Collaboration du Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires - Participation active des producteurs et leur OP, de la société civile et des collectivités locales. - Prise en compte de la dimension genre
Résultat 2 - Les conditions d'hygiène et la qualité de la viande séchée est amélioré.	- N.bre d'unités de séchage de viande améliorées mis en place et fonctionnelles par zone. - N.bre de groupements et n.bre de personnes impliquées par zone. - N.bre de sessions de formation par typologie (technique de transformation, hygiène, gestion) - N.bre de personnes formées - N.bre de comités de gestion des magasins de stockage de viande séchée formés.	- Rapports du Ministère en charge de l'élevage et des ressources animales (point focal du PNSA) - Rapports de la Direction des services vétérinaires - Rapport du Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	

« Produits d'origine halieutique»			
Résultat 1 - Au moins 15 groupements de femmes transformatrices de poisson disposent de sites de transformation aménagés et équipés	- N.bre de sites de transformation de poisson aménagés et équipés mis en place et fonctionnelles - Equipements fournis par unité de transformation - Augmentation (%) sur le marché de la disponibilité de poisson transformé de qualité	- Rapports du Ministère en charge de la pêche et de l'aquaculture (point focal du PNSA) - Rapport du Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Cohérence avec Schéma directeur de développement de la pêche et de la pisciculture - Synergie avec les autres programmes et projets dans le secteur de la transformation de produits halieutiques - Collaboration du Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires - Participation active des producteurs et leur OP, de la société civile et des collectivités locales. - Prise en compte de la dimension genre
Résultat 2 - La qualité de poisson fumé ou séché est améliorée grâce à l'utilisation de techniques de transformation appropriées et au respect des normes d'hygiène.	- N.bre de groupements de femmes et n.bre de femmes impliquées par zone. - N.bre de sessions de formation par typologie (technique de transformation, hygiène, gestion) - N.bre de femmes formées qui adoptent les techniques améliorées	- Rapports du Ministère en charge de la pêche et de l'aquaculture (point focal du PNSA) - Rapports des formateurs - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	

COMPOSANTE 3.3. – «Commercialisation»			
Logique d'intervention	**Indicateurs objectivement vérifiables**	**Sources et moyens de vérification**	**Hypothèses**
Résultat 1 - Les producteurs sont actifs dans les circuits de commercialisation et auront accès à l'information sur les prix de marché	- N.bre de OP organisées dans les circuits commerciaux par zone - % des femmes impliquées dans les circuits de commercialisation des produits agricoles - N.re de bulletins d'informations diffusés sur les prix de marché (SIM) - N.bre d'outils de communication élaboré et utilisés	- Rapports des Ministère en charge de l'agriculture, de l'élevage et des ressources animales, de la pêche, du commerce (points focaux du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Cohérence avec les politiques et les stratégies en matière d'agriculture, d'élevage et ressources animales, de pêche et de commerce - Participation active des producteurs et leur OP, de la société civile et des collectivités locales. - Prise en compte de la dimension genre
Résultat 2 - Les groupements de villages et paysannes seront dotés des charrettes pour le transport de leurs productions.	- N.bre de groupements pouvant écouler leurs productions - N.bre de villages et zone de production ayant amélioré les capacités d'écoulement des produits	- Rapports des Ministère en charge de l'agriculture, de l'élevage et des ressources animales, de la pêche, du commerce (points focaux du PNSA) - Rapports des OP - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 3 - Un fonds de crédit pour la commercialisation est mobilisés et adéquat aux exigences des producteurs	- Produits financiers adéquats à la commercialisation - N.bre d'utilisateur du crédit de commercialisation par genre, par zone et par activité	- Rapports des Ministère en charge de l'agriculture, de l'élevage et des ressources animales, de la pêche, du commerce (points focaux du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	

Résultat 4 - Au moins 50 marchés ruraux disposent de conditions adéquates d'hygiène et de vente.	- N.bre des marchés ruraux existants réhabilités par zone - N.bre d'OP, consommateurs et commerçants impliqués dans la gestion - % des femmes impliquées dans la gestion des marchés	- Rapports des Ministère en charge des infrastructures, du Commerce (points focaux du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	

SOUS PROGRAMME 4 - AIDE ALIMENTAIRE ET DISPOSITIF DE VEILLE			
COMPOSANTE 4.1. – «Amélioration des capacités des systèmes d'information»			
Logique d'intervention	**Indicateurs objectivement vérifiables**	**Sources et moyens de vérification**	**Hypothèses**
Enquêtes régulières **Un plan de collecte de base disponible**	• **Base des données mises à jour** • **Bulletin du Système d'Alerte Précoce PSAP : nombre** • **Bulletin Prix agricoles (nombre)** • **Bulletin Prix du Bétail (Nombre)**	• **Rapport DSA – SIMA** • **Rapport SISA/SAP** • **Rapport SIMA** • **Rapport SIMB**	**Les mécanismes du SISA / SAP sont fonctionnels**

COMPOSANTE 4.2. – «Aide alimentaire et stock de sécurité alimentaire»			
Logique d'intervention	**Indicateurs objectivement vérifiables**	**Sources et moyens de vérification**	**Hypothèses**
Ciblage et évaluation des besoins par services techniques	• **Population vulnérables assistées (Nb.)** • **Nombre des interventions** • **Nombre de magasins de vivres** • **Quantité de vivres distribuée**	• **Rapport ONSA** • **Rapport autres acteurs** • **Rapport ONASA** • **Rapport ONASA**	**Le CASAGC est fonctionnel et coordonne les actions**

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
OBJECTIF SPECIFIQUE 3 «Contribuer à l'utilisation rationnelle des aliments, grâce à des régimes alimentaires équilibrés et appropriés, à de l'eau potable, à l'innocuité des aliments et à l'éducation nutritionnelle »	- Taux de couverture des programmes d'alimentation complémentaires pour enfant âgé de 0 à 1 égal à…%, en 2015. - Taux de couverture pour les populations mal nourries égal à …% en 2015. - Taux de couverture en alimentation supplémentaire pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA égal à ….% en 2015.	- Rapports de suivi et évaluation de la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la pauvreté (SNRP) - Rapports et statistiques du Ministère en charge de la santé et de la nutrition.	- Mise en œuvre des stratégies nationales sectorielles en matière de nutrition, salubrité des aliments et éducation - Ressources humaines et financières disponibles et suffisantes

SOUS PROGRAMME 5 - NUTRITION

COMPOSANTE 5.1. – «Education nutritionnelle»

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - Un plan d'information sur la malnutrition est élaboré.	- Plan d'information sur la malnutrition élaboré	- Rapports du Ministère en charge de la santé et de la nutrition (point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Cohérence avec la Politique Nationale Développement Sanitaire (PNDS) et la Stratégie nationale de la lutte contre la malnutrition - Synergie avec les autres programmes et projets dans le secteur de la nutrition - Collaboration des centres nutritionnels - Participation active des populations, des femmes, de la société civile et des collectivités locales. - Prise en compte de la dimension genre
Résultat 2 - Un programme d'éducation nutritionnelle peut s'appuyer sur au moins 1.248 personnes relais formées dans 104 villages.	- N.bre des agents et relais communautaires formées - N.bre de villages par zone assistés par les agents et relais communautaires - N.bre des personnes par genre assistés par les agents et relais communautaires	- Rapports du Ministère en charge de la santé et de la nutrition (point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 3 - Les populations et les ménages adoptent des habitudes alimentaires plus équilibrée.	- N.bre des supports pédagogiques et fiches techniques sur la nutrition élaborées et distribuées - Population touche par zone et par genre - N.bre de séances d'IEC pour l'amélioration des habitudes alimentaires menées par zone.	- Rapports du Ministère en charge de la santé et de la nutrition (point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 4 - Des mesures de prise en charge familiale et communautaire des personnes vivant avec le VIH/SIDA.	- N.bre de séances d'IEC en direction des personnes vivant avec le VIH/SIDA - N.bre de personnes vivant avec le VIH/SIDA pris en charge	- Rapports du Ministère en charge de la santé et de la nutrition (point focal du PNSA) - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	

COMPOSANTE 5.2. – «Jardins scolaires»			
Logique d'intervention	**Indicateurs objectivement vérifiables**	**Sources et moyens de vérification**	**Hypothèses**
Résultat 1 - Les autorités locales, les enseignants et les parents des élèves sont sensibilisé sur le rôle des jardins scolaires pour l'alimentation et l'éducation des enfants.	- N.bre d'atelier d'information et de sensibilisation sur les jardins scolaires réalisés - N.bre et typologie de personnes sensibilisées -	- Rapports du Ministère en charge de la santé et de la nutrition (point focal du PNSA) - Rapports du Ministère en charge de l'Education - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Cohérence avec la Politique Nationale Développement Sanitaire (PNDS) et la Stratégie nationale de la lutte contre la malnutrition - Synergie avec les autres programmes et projets dans le secteur de la nutrition - Collaboration du Ministère de l'Education et des établissements scolaires - Participation active des populations, des femmes, de la société civile et des collectivités locales. - Prise en compte de la dimension genre
Résultat 2 - Les programmes pédagogiques des écoles sont adaptés à la mise en place des jardins scolaires.	- N.bre des séances IEC sur les comportements et régimes alimentaires adéquats - N.bre des séances pour la conduite d'un jardin scolaire	- Rapports du Ministère en charge de la santé et de la nutrition (point focal du PNSA) - Rapports du Ministère en charge de l'Education - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 3 - Environ 150 jardins scolaires constituent un lieu d'apprentissage pour les élèves sur la valeur nutritive des aliments.	- N.bre de jardins scolaires aménagés	- Rapports du Ministère en charge de la santé et de la nutrition (point focal du PNSA) - Rapports du Ministère en charge de l'Education - Rapport des structures d'appui-conseil et d'encadrement - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	